HISTOIRE DES INSTITUTS

RELIGIEUX ET MISSIONNAIRES

DU MÊME AUTEUR :

Les Cisterciens en France : précis d'histoire monastique, 3e édit. (P. Lethielleux).

Saint Norbert, de la coll. *Les Saints*, 2e édit. (Gabalda).

La première communion de Jeanne d'Arc : essai historique, psychologique et mystique, 3e mille (P. Lethielleux).

La dernière communion de Jeanne d'Arc : essai historique, psychologique et mystique (de Gigord).

Marie Jenna, de la coll. *Femmes de France*, 4e édit. (P. Lethielleux)

Marie-Edmée Pau, de la coll. *Femmes de France*, 4e édit. (P. Lethielleux).

Marie-Eustelle Harpain : étude biographique, 6e édit. (P. Lethielleux). Ouvrage couronné par l'Académie Française.

Le baiser de saint Dominique et de saint François : esquisse historique, 3e édit. (P. Lethielleux).

Le Christ total, 1re partie : *L'Homme-Dieu*. Précis de catéchisme de Persévérance (P. Téqui).

Rubis d'Orient, une noëliste de banlieue : étude biographique (P. Lethielleux).

La vie errante d'un montagnard comtois : étude biographique. (P. Téqui).

ÉLIE MAIRE

Aux avant-postes de la chrétienté

HISTOIRE DES INSTITUTS RELIGIEUX ET MISSIONNAIRES

AURUM DOCTRINAM MAGIS QUAM PL

ALMA COLLEGE 271 LIBRARY M286 Alma, California

PARIS (VI^e^)
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10
1930

13147

Nihil obstat :

J. BRICOUT
cens. design.

Imprimatur :

Lutetiæ Parisiorum
die 26ª septembris 1929
V. DUPIN,
vic. gener.

Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en Décembre 1929.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

AVANT-PROPOS

Un répertoire concis, pratique, facile à manier et à consulter : il n'y a pas lieu de chercher autre chose en ce timide essai de vulgarisation et d'ensemble.

Le plan adopté pour sa présentation se trouve, sauf erreur, encore inédit. Ce n'est pas toutefois pour le plaisir de faire du nouveau qu'on l'a retenu, entre plusieurs.

L'auteur est parti d'une constatation indéniable autant que pénible, celle qui inspirait naguère à la DRAC (1) *une réaction salutaire et des concours ingénieux. Depuis les derniers ostracismes qui sévirent, dans notre pays, contre le voile, la cornette, le froc, la bure, les magnifiques états de service des « avant-postes de la chrétienté » sont devenus lettre morte pour les générations nouvelles.*

S'adressant d'abord aux jeunes gens et aux jeunes filles désireux d'acquérir, en peu de temps, une équitable idée de la vie religieuse et missionnaire, il lui parut assez indiqué de répondre à leur attente sous la forme d'un manuel où serait utilisé l'acquis préalable. Or, ils ont tous plus ou moins pratiqué le programme de l'histoire profane et beaucoup d'entre eux sont initiés au rudiment de l'histoire ecclésiastique.

Telle est la raison de l'ordre approximativement chronologique en quatre périodes principales : l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes, l'époque contemporaine.

---

(1) Ligue des Droits du Religieux Ancien Combattant.

*
* *

Il n'y avait pas à en douter : la tentative n'allait pas sans périls.

D'abord il fallait faire la part des restrictions. Il en a coûté, on voudra bien l'admettre, de passer sous silence tel ou tel institut si digne d'une mention — n'en sont-ils pas tous là ? — pour s'en tenir aux instituts les plus représentatifs de leur âge et de leur genre, parmi ceux qui ont survécu, en France, aux cruels outrages des persécutions. Ainsi l'exigeaient, en rigueur de logique, les limites d'un simple précis.

En outre, assigner à chacune des familles spirituelles en cause un état-civil authentique n'est pas chose si aisée. Faut-il, par exemple, la dater de l'initiative du fondateur, ou de l'approbation canonique ou de l'ère du plein rendement.

Enfin, relater l'évolution de l'idée ou de la mise en œuvre ne serait-ce pas se donner l'air déplorable d'instituer une sorte de débat au profit des créations récentes, au préjudice des anciennes fondations ? Inévitable risque et danger redoutable ! Car tous les cadres de l'apostolat d'avant-garde sont, à juste titre, patronnés par l'Église, présentés sans exception par elle aux aspirations variées des âmes d'élite, sous la triple consigne classique (1) : contemplation, contemplation et action, action.

---

(1) Très juste remarque de *L'Ami du Clergé* (22 nov. 1928, p. 825) que nous faisons nôtre avec empressement: « Il est trop tard pour songer à modifier la terminologie traditionnelle, depuis longtemps en usage chez nos auteurs ascétiques. Contentons-nous de regretter l'inexactitude de la distinction, chez nous classique, des deux vies : *contemplative et active*, comme si la contemplative n'était pas, dans son ordre, souverainement active. *Active* est un genre qui sous-entend deux qualificatifs différentiels possibles : extérieure et intérieure; mais le second est de bonne heure tombé dans l'oubli : de là peut-être l'équivoque et la fausse appréciation populaire de ce qu'est un homme de vie intérieure, un ordre religieux contemplatif. »

Quant au sens complexe et discuté de *contemplation et action*, on lira non sans profit : R. Garrigou-Lagrange, *Unité et élévation de la vie apostolique*, art. de « La Vie Spirituelle », janv. 1929, p. 387 à 410.

Ces réserves admises, il reste que le monachisme occidental a son berceau en Orient, et que, dès l'origine, chacune des formes successives de la vie parfaite représente, en histoire, un stade de son développement. Ainsi se trouvèrent épargnés à la suite les tâtonnements, les faux pas, les laborieuses mises au point du début. Ainsi les derniers venus d'entre les fondateurs, en tenant compte des devanciers soit pour s'en rapprocher, soit pour s'en éloigner, ont-ils, nous le verrons, bénéficié des expériences plus ou moins heureuses du passé. Ainsi la tradition a-t-elle, ici encore, joué son rôle et fourni son apport.

L'avertissement, il nous l'a du moins semblé, avait sa place ici.

***

Nous en permettra-t-on la confidence ? Un travail de synthèse comme celui-ci, sans nier les profits d'édification, sans bouder aux charmes paisibles des vues panoramiques et des comparaisons qu'elles permettent, ne laissait pas de comporter son lot d'aridités et d'ingratitudes.

Pour ne pas perdre cœur à la tâche, il a suffi à l'ouvrier de se remémorer à temps voulu le principal objectif qu'il s'était proposé : servir la cause des jeunes. Eviter aux cadets les déconvenues touchantes et fâcheuses de certains aînés travaillés par l'appel divin et s'en allant à l'aveugle frapper à des portes contre-indiquées, équivaudrait, dans sa pensée, à écarter de leur âme ou de leurs pas des déceptions possibles, des retards imprévus, des pertes de temps sèches. Stimulant de prix, encouragement incomparable, salaire suffisamment rémunérateur !

Toutefois, plus loin que le cercle affectionné des élus, l'auteur a, par surcroît, songé aux prêtres des campagnes, aux directeurs et directrices d'œuvres de la province, si démunis parfois de tout vrai moyen expéditif d'information lorsqu'il s'agit d'éclairer une vocation naissante, d'aplanir les voies, d'orienter l'attrait.

Osera-t-il l'avouer ? Son ambition l'a conduit plus haut, si haut qu'il ne s'en ouvrira qu'à demi-mot. Par un jeu de circonstances où il se plaît à discerner l'estampille providentielle, il lui avait été donné d'entendre émettre, des milieux ecclésiastiques ou congréganistes ou missionnaires les plus disparates, ce regret senti, sincère, dolent: « *On ne se connaît pas assez du clergé régulier au clergé séculier, d'un institut à un autre institut, d'un couvent à un autre couvent, d'où parfois des préventions, des froideurs, des rivalités inexplicables. Se connaître mieux conduirait à s'estimer, à se fréquenter, à s'entr'aimer à bon escient* (1). »

Comment resterait-il sans écho ce vœu fervent si conforme à la charité des bienheureux fondateurs, aux constitutions et aux règlements édictés ou inspirés par eux, à la conduite des saints et saintes du calendrier chrétien sortis en majorité des cloîtres, et, par surcroît, en accord parfait avec l'esprit de l'Évangile et les directives générales du Saint-Siège ?

***

Les pages qui suivent ont paru, suivant l'ordre alphabétique, dans le Dictionnaire des sciences religieuses. *On ne les retrouvera pas identiquement les mêmes. Sur quoi ont porté les corrections survenues ? Il reste à le dire, non sans avoir, au préalable, remercié cordialement M. l'Abbé Bricout et MM. Letouzey d'avoir autorisé et la reproduction et le remaniement.*

Chacun des articles avait été, avant sa publication, soumis à la revision d'un censeur qualifié, autant que possible un membre de la famille religieuse dont il était question. Or, en dépit de ces précautions, il s'est présenté

(1) Parmi les doléances entendues à ce sujet, celles du R. P. Janvier O. P. et celles du R. P. Pouillier S. J. nous ont particulièrement frappé... On se connaîtra mieux sans nul doute en prenant contact. Mais comment prendre contact sans la présentation préalable ? *Ignoti nulla cupido*

dans la suite, à trois ou quatre reprises, des avis divergents dans l'interprétation de tel texte, de tel événement, de tel personnage. La probité la plus élémentaire dictait de prendre désormais en considération ces nouveaux éléments de démonstration ou de discussion.

Au surplus, il devenait indispensable de donner, ici ou là, certains renseignements complémentaires, acquis déjà ou d'une acquisition facile pour le possesseur du Dictionnaire.

Enfin l'on a rectifié, cela va de soi, quelques légères surprises d'érudition ou de confusion typographique.

Rien, ou à peu près, n'a été changé à la rédaction primitive en arguant d'un équilibre de texte à introduire dans la composition du manuel. Aux termes du premier projet, l'ampleur des notices avait été évaluée d'après l'importance de la matière historique. Cette unité de mesure a paru correspondre exactement aux fins de la nouvelle mise en chantier.

Ajoutons-le avec déférence : notre humble gratitude est d'avance assurée à quiconque voudra bien nous signaler, pour le redresser ou le mettre au point, tel ou tel détail d'un ensemble essentiellement perfectible.

*
* *

Daigne le bienveillant lecteur ne voir dans les notes bibliographiques (d'un caractère d'ailleurs exclusivement pratique) que ce que l'auteur y a mis : non l'étalage vain, superflu, ridicule d'une érudition de parade, mais de quoi le renseigner au besoin plus à fond.

Il y rencontrera, au gré de ses loisirs et de ses aspirations, pour la conduite d'autrui ou pour sa propre gouverne, les moyens de se familiariser avec la congrégation qui pourra finir par l'intéresser davantage.

Sait-on toujours où s'adresser de prime saut pour se procurer une chronique abondante, une biographie qui

incarne et dramatise l'idéal entrevu, un bulletin périodique liant et fidèle ?

Rendre ces services de détail n'a paru trop indigne ni du but visé, ni de la méthode utilisée pour essayer de l'atteindre.

E. M.

1. — L'ANTIQUITÉ

Les Basiliens.
Les Antonins.
Les Augustins et Augustines.
Les chanoines réguliers et les chanoinesses.

D'où vient le monachisme ? En principe, des conseils de perfection proposés par le Christ, transmis par l'Evangile. Quand le voit-on apparaître dans l'Eglise ? Sur la fin des grandes persécutions.

Alors des fidèles, aspirant au calme favorable à la vie parfaite, s'éloignent de Rome ou des villes de l'empire et se retirent au désert : Basse-Egypte ou région de Thèbes (Thébaïde).

Là, ils vivent d'abord isolés (ermites), puis groupés (cénobites). De l'an 250 à l'an 350, Antoine et Pacôme leur offrent un commencement d'organisation. Vers l'an 360, en Cappadoce, Basile recueillera les préceptes de ces devanciers pour en dégager une règle religieuse, la première.

Du Proche-Orient le monachisme gagne l'Europe occidentale. C'est à l'occasion du séjour à Rome du grand Athanase exilé par les ariens vers 340. Athanase y rédigea la *Vie d'Antoine*, son ami. Ce fut une révélation, un exemple, un entraînement. Jérôme quitte le monde. Des Romains et des Romaines l'imitent. Ambroise bâtit un monastère à Milan, Martin en fait autant à Ligugé et à Tours. Dès 380, la Gaule est ainsi pourvue.

Les moines se vouent, par état, à leur sanctification personnelle. Au contraire, les chanoines réguliers vaquent aux fonctions du ministère ecclésiastique. Ils s'apparentent aux moines par certaines pratiques claustrales de l'ascèse et par la vie de communauté.

Non sans vraisemblance, on pense que leur origine les rattache aux collèges de diacres et de prêtres qui formaient le clergé des premiers papes et des premiers évê-

ques. Ainsi des clercs de l'église d'Hippone sous la direction d'Augustin.

Chapitre Ier. — Les Basiliens

N'ayant pas trouvé en Cappadoce, son pays d'origine, la réalisation de l'idéal monastique auquel il aspirait, saint Basile (329-379) résolut de chercher ailleurs et se mit en route à travers l'Égypte, la Palestine, la Mésopotamie.

Ce que lui révéla l'Orient monastique le ravit. En compagnie de Grégoire de Nazianze et de plusieurs autres de ses compatriotes, il se retira en un désert des bords de l'Iris. C'est là qu'il rédigea bientôt une règle religieuse, sous la forme catéchétique de demandes et de réponses.

Cette règle a ceci de particulier qu'il n'y est question ni de régime, ni d'observances au sujet des conditions de la vie matérielle : celles-ci étaient sans doute inculquées oralement, et laissées d'ailleurs à la discrétion de chaque supérieur.

Pour le reste, Basile procède par rappels de principes de spiritualité empruntés à l'Écriture Sainte. C'est même une citation du texte biblique qui lui fournit pour l'ordinaire, la réponse à chaque question. Après l'avoir transcrite, le législateur se contente de l'élucider à l'aide d'une autre pensée également inspirée, ou, parfois, en la faisant suivre d'une glose personnelle.

La règle de saint Basile ne tarda pas à être connue en Occident. Elle y parvint soit dans le texte originel, soit par l'entremise de traductions latines. Dès le ve siècle, elle présida en France à l'établissement de nombreux monastères. Saint Benoît s'en inspira considérablement pour l'élaboration de la sienne, qui devait, il est vrai, supplanter un jour chez les moines d'Occident une règle conçue pour les moines d'Orient.

En Orient, à défaut de modifications essentielles, son texte fut, suivant le temps et le lieu, l'objet de nombreuses additions, ou précisions, ou mises au point.

Aujourd'hui encore, à travers la variété des observances, un lien commun rattache l'un à l'autre tous les monastères basiliens et leur donne un air de famille qui contraste étrangement avec la diversité de nos ordres religieux occidentaux.

S'il y a des moines de saint Basile, il n'existe point, à proprement parler, d'ordre de saint Basile ; car la question ne s'est jamais posée en Orient de l'organisation hiérarchique du monachisme.

Par contre, les basiliens furent toujours mêlés de très près à la vie doctrinale, apostolique et même artistique de l'Eglise grecque. Ils ont parfois donné dans l'hérésie. Ils ont aussi fourni un beau contingent de saints, d'apôtres, de martyrs. Citons, pour nous résumer, Jean Damascène, Cyrille et Méthode.

D'une manière générale, l'islamisme et le schisme de Byzance déclenchèrent la décadence dans les monastères d'Orient et de Russie, où la population monastique était aussi nombreuse qu'influente.

De nos jours, les *Grecs unis* dénombrent une trentaine de maisons réparties, sous la juridiction d'un abbé général, entre trois congrégations dites du Saint-Sauveur, d'Alep, des Baladites : environ 400 moines et convers.

En Occident, plusieurs communautés émigrées au temps de la persécution iconoclaste s'étaient installées définitivement en Sicile, en Espagne, dans l'Italie méridionale : on y suivait, ici, la liturgie grecque, là, la liturgie latine. Presque toutes disparurent dans la tourmente révolutionnaire. Cependant, aujourd'hui encore, à Grotta-Ferrata, près de Rome, se trouve un monastère de basiliens du rite grec pur.

Quant aux basiliens *ruthènes*, qui forment une congrégation spéciale depuis 1617, réformés par Léon XIII et

par Pie X, ils comptaient, en 1927, 21 monastères et 360 religieux.

L. Marin, *Les Moines de Constantinople* depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius (330-898), Paris, 1897; D. Besse, *Les Moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine*, Paris et Poitiers, 1900; P. Allard, *Saint Basile*, Paris 1898; P. Batiffol, *L'abbaye de Rossano*, Paris, 1891; P. Pourrat, *La Spiritualité chrétienne*, Paris, 1918, t. I.

Chapitre II. — Les Antonins

Dans le Levant on donne ce nom à un ordre religieux d'hommes dont le recrutement s'opère principalement en Orient parmi les Arméniens, les Chaldéens, les Maronites, et qui font profession d'observer la règle de saint Antoine l'Ermite (251-356).

Cette règle est dite de saint Antoine parce que le moine d'une époque plus tardive qui l'a rédigée s'est inspiré des écrits et des exemples d'Antoine. Elle n'est pas une ordonnance biblique et détaillée à la manière de la règle de saint Basile, mais seulement un énoncé de directives pour l'esprit et la volonté, à la manière de la règle de saint Augustin.

L'ordre comporte plusieurs congrégations. Il y a les antonins arméniens de la congrégation du mont Liban, les antonins maronites de la congrégation de Saint-Isaïe, les antonins maronites de la congrégations baladite ou des montagnards, les antonins maronites de la congrégation d'Alep, les antonins chaldéens de la congrégation de saint Hormisdas.

Par deux fois, au cours du XVIII^e^ siècle, le pape Clément XII confirma de sa haute autorité les constitutions de l'ordre des antonins.

Les religieux sont vêtus de noir. La robe munie d'un petit capuchon est retenue par une ceinture de cuir. La douillette a ses manches larges, à l'orientale.

Aux trois vœux solennels d'obéissance, de pauvreté, de chasteté, certains profès ajoutent le vœu d'humilité.

Le nombre des religieux laïques l'emporte habituellement sur celui des religieux prêtres. Ceux-là s'adonnent aux travaux des champs; ceux-ci mènent une vie *mixte* qu'ils partagent entre les exercices de la contemplation et les œuvres de l'apostolat catholique: missions, enseignement, maisons d'hospitalité. D'après les derniers recensements, l'ordre dénombre environ un millier et demi de sujets occupant une centaine de résidences (1).

Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*, Paris, 1722, t. II; Heimbücher, *Die Orden und Kongregationen der katolischen Kirche*, Paterborn, 1896, t. I; D. Besse, *Les Moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine*, Paris et Poitiers, 1900; P. Pourrat, *La Spiritualité chrétienne*, Paris, 1918, t. I.

Chapitre III. — Les Augustins et Augustines

En installant à Tagaste, Afrique du Nord, dans la maison paternelle, en l'an de grâce 388, une communauté

---

(1) Du XIe à la fin du XVIIIe siècle, il y eut en France un institut de chanoines réguliers voués au service des malades et des pèlerins sous le vocable de saint Antoine, mais avec des observances inspirées de la règle de saint Augustin.

Le nom d'antonins venait des circonstances de la fondation. La peste sévissait alors dans le Dauphiné. Pour obtenir du Ciel que son fils échappât à la contagion vulgairement dénommée à cette époque *feu sacré* ou plus souvent *feu de saint Antoine*, un gentilhomme de ce pays s'était rendu en pèlerinage dans un sanctuaire où l'on vénérait des reliques du pieux ermite et avait promis de se consacrer à Dieu si sa prière était exaucée. L'enfant fut épargné. Par reconnaissance il quitta, lui aussi, le monde et rejoignit son père dans la solitude.

Quelques disciples se groupèrent autour d'eux ; il y eut bientôt un institut religieux dit de Saint-Antoine qui rayonna en France, en Italie, en Espagne et dont toutes les filiales dépendaient de l'abbaye de Saint-Antoine.

C'est à cette famille canoniale qu'appartint le fameux cardinal de Tournon, homme d'Etat et diplomate français (1490-1562).

Elle fut supprimée par un décret de la Commission des Réguliers et réunie à l'ordre de Malte en 1778.

religieuse organisée sur le type de celles dont il avait observé le fonctionnement à Rome et à Milan, le récent converti ne songeait nullement à fonder un ordre religieux. En traçant, à l'usage des communautés de vierges et de veuves qui s'étaient placées sous sa direction, une ligne de conduite générale — la fameuse lettre 211 — l'évêque d'Hippone n'entendait point rédiger une règle monastique.

C'est donc, pour ainsi dire, à son insu qu'il fit œuvre et de fondateur et de législateur.

Encore n'y a-t-il pas qu'un institut d'hommes et de femmes à revendiquer l'honneur de lui décerner l'un ou l'autre de ces titres. Pour ne rien dire de son influence bienfaisante et sur la discipline monastique de son époque et sur la rédaction de la règle de saint Benoît, une multitude incroyable de familles religieuses peuvent, à bon droit, se réclamer de son patronage, parce que leurs organisateurs, surtout depuis le décret restrictif du concile de Latran (1215), les astreignirent à suivre ce que l'on est convenu de nommer la règle de saint Augustin.

La fixation de ce premier point d'histoire révèle au grand jour combien furent vaines les discussions retentissantes, au cours desquelles le Saint-Siège dut intervenir, dont l'objet était de savoir si Augustin avait eu l'intention de fonder plus spécialement ou bien des chanoines réguliers ou bien des ermites.

Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, à l'époque où saint Norbert puis saint Dominique, fondateurs, l'un des chanoines prémontrés, l'autre des frères prêcheurs (1), adaptaient respectivement leurs constitutions canoniales à la législation de saint Augustin, il y avait de nombreuses congrégations d'anachorètes qui avaient adopté la même règle sous le nom générique d'augustins ou d'augustiniens ou d'ermites de Saint-Augustin. Mais les observances

(1) Voir pages 15 et 78.

variaient à l'infini, et l'union désirée par l'Eglise était loin de prévaloir,

Le pape Alexandre IV résolut de remédier à cet état de choses. A son instigation, un chapitre général réunit à Florence, en l'année 1256, les représentants les plus qualifiés de onze congrégations : il en résulta la division de l'ordre en quatre provinces, un code de lois précis et uniforme obligeant l'ensemble des religieux sous le gouvernement d'un seul général.

La faveur des papes ne lui fit pas défaut. Sous le pontificat de Jean XXII, les ermites de Saint-Augustin se virent conférer les prérogatives de bibliothécaire, de sacriste, de confesseur du palais pontifical. Il est vrai, Sixte IV les dépouilla de ces privilèges. Alexandre VI leur rendit du moins la charge de sacriste qu'ils n'ont plus jamais perdue depuis.

Enfin, vers le milieu du XVI^e^ siècle, ils furent classés par Pie V au nombre des ordres mendiants pour prendre rang, dans l'ordre de préséance, à la suite des carmes.

Jusqu'à la révolte de Luther, l'ordre jouit en Europe d'un prestige incontesté. Il en vint à dénombrer, à ses recensements, deux mille couvents abritant trente mille religieux et répartis en quarante-deux provinces.

Cependant la décadence le menaça dès le XIV^e^ siècle. Pour obvier au relâchement de la ferveur primitive, il y eut de nombreux mouvements de réforme, parmi lesquels nous retiendrons les deux principaux : celui des *augustiniens déchaux, sine addito*, qui prit rapidement de l'extension dans toutes les parties du monde ; celui des *augustiniens déchaux de la Congrégation espagnole*, appelé aussi *Congrégation des augustiniens récollets*, de beaucoup la plus rigoureuse.

Patronnée par le roi d'Espagne Philippe II, confirmée par le pape Clément VIII en 1599, elle s'introduisit en France, avec le *placet* bienveillant du roi Louis XIII qui la dota généreusement.

Les deux religieux venus à Paris pour la fondation

française bâtirent un couvent non loin de la rue Notre-Dame-des-Victoires. On avait remarqué leur taille exiguë, et, pour cette raison, on désigna bientôt leur résidence sous le nom de « Petits-Pères », lequel d'ailleurs, attaché à une rue du deuxième arrondissement, a survécu.

La réforme des récollets se répandit aussi dans le Nouveau Monde : au Mexique, aux Philippines, en Colombie où elle compte encore aujourd'hui deux provinces et des missions prospères. Quand à l'Ancien Continent, depuis la Révolution française, il n'est plus pourvu d'ermites de Saint-Augustin qu'en Italie, en Angleterre, à Malte, en Allemagne, en Espagne et dans les Pays-Bas.

Parmi les saints que l'ordre a donnés à l'Eglise, citons par ordre chronologique : saint Nicolas de Florentino (1306) ; saint Jean de Saint-Faconde (1479) ; saint Thomas de Villeneuve (1555). Parmi ses savants : Jacques de Viterbe (1308), surnommé pour sa profondeur théologique *doctor speculativus* ; Gilles Colonna (1316), souvent appelé pour sa solidité inébranlable, *doctor fundatissimus* ; Gaspard Casal (1587), remarqué parmi les pères du concile de Trente pour sa compétence doctrinale ; enfin Abraham de Sainte-Claire (1709), prédicateur fort estimé à la cour impériale de Venise.

C'est un tout autre genre de célébrité qui fut, hélas! brigué par le moine apostat Martin Luther : on sait qu'il appartenait à cet ordre, et qu'il réussit à entraîner dans sa lâche désertion un certain nombre de ses frères en religion.

L'habit des augustiniens est noir, pourvu de manches larges. Sur la robe, une mozette noire munie d'un capuchon couvre largement les épaules. La ceinture est de cuir. La tenue des prélats ne comporte aucune distinction.

En 1925, les augustins comptaient environ 510 couvents et 3.300 sujets.

Il est de trop nombreux instituts, de trop nombreuses communautés indépendantes d'Augustines, pour qu'il soit

possible de les énumérer ici. Par exception, en raison de leur ancienneté, mentionnons, pour la France, nos Augustines de l'Hôtel-Dieu fondées au VII^e siècle par l'évêque de Paris, saint Landry.

Pamphilius, *Chronica ordinis fratrum eremitarum sancti Augustini*, Rome, 1681 ; Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*, Paris, 1722, t. III ; Heimbücher, *Die Orden und Kongregationen der katolischen Kirche*, Paterborn, 1896, t. I ; P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, Paris, 1918, t. I.

Chapitre IV. — Les chanoines réguliers et les chanoinesses

On connaît la répartition du clergé régulier en chanoines, moines, mendiants, clercs réguliers. Les chanoines sont des prêtres vivant en communauté, sous une règle unique, admis à prononcer des vœux de religion, destinés au service d'une église particulière, paroissiale ou collégiale. Des moines, nous l'avons dit, ils diffèrent surtout par ces deux particularités : le sacerdoce qui, chez eux, est de rigueur ; l'application aux fonctions du ministère pastoral.

Il y eut des chanoines dès le IV^e siècle de l'ère chrétienne. Mais, au VIII^e siècle, leur notoriété s'accrut du retentissement considérable de la règle rédigée à leur intention par saint Chrodegand, évêque de Metz.

Chrodegand avait respecté la coutume qui tolérait aux chanoines la possession autant que la jouissance des biens personnels. Les conciles romains du milieu du XI^e siècle, et particulièrement celui de 1063, demandèrent aux clercs de mettre en commun, non seulement les revenus ecclésiastiques, mais encore les biens propres.

Au siècle suivant, nombre de clercs groupés en familles se lièrent par les vœux de religion, et il y eut dès lors,

des *canonici regulares* vivant sous la règle de saint Augustin. Chaque collégiale ou chapitre demeura d'abord autonome. Mais, dans la suite, il se forma peu à peu de véritables associations, assez semblables aux fédérations monastiques.

Parmi les congrégations canoniales qui dans l'histoire méritent une mention à part, citons celles des chanoines de Saint-Victor de Paris, des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem, des chanoines gilbertins fondés par saint Gilbert de Sempringham, des chanoines de Sainte-Geneviève de Paris, des chanoines de Saint-Ruf près d'Avignon, des chanoines de la Croix fondés par la bienheureuse Agnès de Bohême.

Parmi les survivants, nommons les chanoines de Sainte-Croix ou croisiers, les chanoines croisiers de l'Étoile-Rouge, les chanoines de l'Immaculée-Conception.

Les premiers ne datent pas d'hier. Leur origine remonte à 1211. Ils virent le jour à Clairlieu-lès-Huy, au diocèse de Liége. La Révolution leur fut particulièrement fatale. Cependant, aujourd'hui encore, ils comptent cent soixante religieux répartis dans sept couvents de Hollande, de Belgique, des Etats-Unis. Ils observent la règle de saint Augustin et l'interprètent suivant des précisions élaborées par le dominicain juriste Raymond de Peñafort, remaniées naguère au gré du nouveau Code de droit canonique.

Les chanoines croisiers de l'Étoile-Rouge, originaires de Prague en Bohême, fondés vers 1240, sont à l'heure présente, au nombre de soixante et ne possèdent qu'une résidence.

Les chanoines de l'Immaculée-Conception furent institués en 1886, à Saint-Claude du Jura, par dom Gréa. Bien que l'idéal du pieux fondateur ait été, dans la suite, l'objet de remaniements notables, leur recrutement actuel s'opère d'une façon très encourageante. Ils comptent une centaine de sujets et sont chargés d'une mission au Pérou.

En raison de leur importance plus considérable, don-

nons enfin quelques détails sur les chanoines de Saint-Augustin, sur les chanoines de Saint-Sauveur du Latran, sur les chanoines prémontrés.

1° *Les chanoines de Saint-Augustin* se subdivisent en trois congrégations indépendantes : celle du Grand-Saint-Bernard, celle de Saint-Maurice d'Agaune, enfin celle d'Autriche.

La congrégation du Grand-Saint-Bernard eut pour fondateur saint Bernard de Menthon qui installa son berceau entre la vallée d'Aoste et le Valais, dans les premières années du IXe siècle. Elle fut mise par le saint en possession de l'hospice édifié au mont Joux dès le VIIIe siècle. D'après le recensement de 1910, elle compte présentement une soixantaine de religieux et deux prieurés ou hospices : l'un au Grand-Saint-Bernard, l'autre au Simplon. Tout le monde connaît les services rendus, par ces charitables chanoines, aux voyageurs perdus dans les neiges et l'aide qui leur est fournie par les chiens dressés pour cela.

La congrégation suisse de Saint-Maurice d'Agaune se réclame d'un passé plus vénérable encore. Elle fut créée à Saint-Maurice en Valais vers 375, puis restaurée en 515 par le roi de Bourgogne Sigismond, enfin, vers 1128, sauvée de la décadence par des chanoines de Saint-Augustin. En 1910, elle comptait quatre-vingts religieux dans son unique abbaye de Saint-Maurice. A noter que le titre d'évêque de Bethléem est attaché ici au titre abbatial.

La congrégation autrichienne comporte six abbayes, dont l'origine remonte au milieu du XIIe siècle et qui se sont fédérées en septembre 1907. A l'heure présente, elle dénombre environ quatre cents religieux et une abbaye de surcroît.

2° *Les chanoines réguliers du Saint-Sauveur du Latran* peuvent se réclamer d'une ascendance à nulle autre pareille. Leur arbre généalogique plonge ses racines, pense-t-on, dans les temps apostoliques. Ils se rattache-

raient ainsi aux premières communautés de prêtres qui se constituèrent sous l'inspiration des apôtres. Vers 430, saint Augustin les aurait réformés en les soumettant à la règle qui les régit encore.

Ils furent introduits au Latran par le pape Gélase Ier en 492 : d'où leur dénomination. Durant un siècle et demi, ils y furent remplacés par des moines émigrés du Mont-Cassin ; mais, après le retour de ces derniers dans leur abbaye, Pascal II, vers 1105, remit les chanoines en possession de la basilique.

Au déclin du XIVe siècle, ils se prêtèrent de bonne grâce à une nouvelle réforme. L'observance primitive refleurit dans toute sa pureté. Peu de temps après, en 1456, Calixte IX les déclara vrais et authentiques chanoines de l'ordre de Saint-Augustin. Mais, à dater de cette époque, leur histoire est attristée d'agitations et d'intrigues.

Sur la fin du même siècle, on leur retire de nouveau la desserte de la basilique du Latran, puis on la leur restitue. Enfin, sous la pression des Romains qui voulaient voir les dix-huit titres canoniaux du Latran attribués à des séculiers, le pape Sixte IV finit par les relever de leurs charges et leur attribua en compensation le service et les revenus d'autres églises romaines. Ils reçurent alors, par opposition aux nouveaux chanoines, la désignation distinctive de *Canonici regulares Lateranenses Sanctissimi Salvatoris*.

En 1823, ils s'accrurent du contingent des chanoines réguliers du Reno, près de Bologne, qui postulèrent l'affiliation.

On peut se faire une idée de la diffusion considérable de cet ordre canonial à l'aide de ses statistiques. Au XVIe siècle par exemple, on le voit atteindre au chiffre invraisemblable de quatre mille résidences ; l'Italie, a elle seule, en avait cinq cents. Aujourd'hui il compte une douzaine d'abbayes et cinq prieurés, abritant ensemble deux cent cinquante religieux.

En France, il y a une abbaye de chanoines réguliers du Latran à Beauchêne, (Deux-Sèvres). A Mattaincourt, dans les Vosges, avant les persécutions religieuses de 1902, quelques religieux perpétuaient aussi le souvenir de saint Pierre Fourier et de ses chanoines réguliers de Notre-Sauveur.

3° *Les chanoines prémontrés* ont pour père saint Norbert, de Xanten, en Rhénanie, qui choisit pour berceau de son ordre le désert de Prémontré, près de Laon, dans le Soissonnais.

A ses disciples il imposa la règle de saint Augustin. En 1126, Norbert fut promu archevêque de Magdebourg et, de ce chef, sa famille religieuse, née en France, se répandit aussi à travers l'Allemagne.

Eut-il jamais l'idée de fonder à proprement parler un nouvel institut canonial ? Il est permis d'en douter. S'il faut en croire certains historiens, son zèle se serait borné tout d'abord à provoquer une réforme du clergé régulier, quitte à susciter par contre-coup une rénovation du même genre chez les clercs séculiers et jusque parmi les simples fidèles.

Au juste, il ambitionnait d'abord de greffer sur l'arbre alors étiolé des chanoines de Saint-Augustin un rameau plus vivace. L'essai l'entraîna plus loin que le projet primitif, et il en arriva, en toute vérité, à créer un ordre nouveau, d'organisation inédite, de destination spéciale, lequel, sans déborder encore les cadres de la vie canoniale, préludera bientôt aux initiatives hardies de saint Dominique, le patriarche des prêcheurs.

La fondation de l'*ordre blanc* ne manquait pas d'opportunité. Avant la mort de saint Norbert, des milliers de disciples s'étaient déjà fait inscrire sur les rôles de Prémontré. Ce chiffre du début devait se hausser, aux siècles suivants, jusqu'à vingt mille, vingt mille religieux répartis, à travers le monde alors connu, entre plus de mille maisons.

Durant cet âge d'or, que prolongèrent plusieurs réfor-

mes (1233, 1256, 1438, 1592), grâce à l'encouragement et à la haute approbation des souverains pontifes, Honorius II en 1126, Paul V en 1617, Grégoire XV en 1621, l'influence religieuse et sociale de l'ordre norbertin marqua d'une empreinte durable la chrétienté du Moyen Age et des temps modernes.

Ses philosophes et ses théologiens, ses prédicateurs et ses missionnaires, ses littérateurs et ses artistes, ses bienheureux et ses saints s'y dévouèrent à qui mieux mieux, à l'encontre des persécutions fomentées ici ou là par l'Islam, l'hérésie des Hussites, le schisme anglican, le luthérianisme, le joséphisme, et surtout par la Révolution française.

Reconstitué en Belgique vers le milieu du XIX^e^ siècle, l'ordre de Prémontré comprend aujourd'hui cinq provinces, ou, suivant le vocabulaire familial, cinq *circaries:* celle de Tchécoslovaquie, avec l'abbaye de Strahov, où reposent à présent les restes vénérés du fondateur; celle de Hongrie, qui pourvoit au personnel enseignant de plusieurs collèges et au clergé de nombreuses paroisses; celle d'Autriche avec trois abbayes; celle de Brabant, avec cinq abbayes florissantes au diocèse de Malines et une au diocèse de Bois-le-Duc en Hollande; celle de France, avec l'abbaye Saint-Martin de Mondaye et l'abbaye Saint-Michel de Frigolet.

D'après les recensements de 1928, l'ordre compte plus de mille huit-cents chanoines novices et convers, appartenant à une quarantaine d'abbayes, de prieurés, de prévôtés, soit à titre de résidents, soit disséminés dans les collèges, les paroisses, les missions étrangères.

Sous leur impulsion, Madagascar, l'Angleterre, le Congo, le Brésil, le Danemark ont des centres prospères d'influence nationale autant que de prosélytisme chrétien. Les travaux d'approche ou de pénétration de ces vaillants pionniers de la civilisation se trouvent relatés dans plusieurs périodiques intéressants.

Pour aider les chanoines prémontrés dans leurs labeurs

apostoliques, les chanoinesses norbertines fournissent l'appoint de leurs suffrages et de leurs sacrifices. Elles forment le deuxième ordre et s'adonnent, dans une douzaine de monastères, au culte eucharistiqne et au culte marial qui caractérisent l'aspect liturgique de la famille de saint Norbert, cela, sans préjudice des œuvres de charité qui leur sont confiées.

A mentionner enfin le tiers ordre qui enrôle sous la bannière du patriarche les gens du monde engagés dans les liens du mariage ou sans vocation religieuse, organisation créée par Norbert, et que les ordres subséquents ne manqueront pas d'imiter à leur façon.

Les religieuses norbertines ne sont pas les seules chanoinesses régulières. Il en est d'autres de fondation plus récente.

Citons celles de Saint-Augustin appelées le plus souvent religieuses de la congrégation de Notre-Dame, fondées à Mattaincourt, au début du XVII^e^ siècle, par saint Pierre Fourier. Elles ont pour but l'éducation de la jeunesse féminine. C'est à elles qu'appartenaient, à Paris, le couvent célèbre de l'Abbaye-au-Bois ou couvent des Oiseaux et le monastère du Roule.

Les chanoinesses régulières des Cinq-Plaies de Notre-Sauveur furent établies à Lyon, au milieu du siècle dernier, par un prêtre ami du saint curé d'Ars, pour allier à l'office du chœur l'instruction des ignorants, le service des pauvres, le soin des malades.

D. V. Bonneau, *L'ordre apostolique des chanoines réguliers* Louvain, 1892; D. I. Pisani, *L'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin*, Poitiers, 1874; *Les chanoines réguliers de Latran*, de la Coll. « Les grands ordres religieux », Paris 1926; F. Petit, *L'ordre de Prémontré*, de la même Coll., Paris, 1927; H. Lamy, *L'Abbaye de Tongerloo*, Louvain, 1914; J.-E. Jansen, *La Belgique norbertine*, Averbode, 1920; A. Pidoux, *Saint Bernard de Menthon, sa vie et son œuvre*, Lille, 1923; G. Madelaine, *Histoire de saint Norbert*, Paris et Lille, 1886; E. Maire, *Saint Norbert*, de la Coll. « Les Saints », Paris, 1922.

Périodiques de langue française. — *L'Hostie rayonne*, mensuel, Marseille et Mondaye (Calvados); *Le Messager de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, hebdomadaire, Averbode, Belgique; *La Bibliothèque norbertine*, mensuel, Parck-les-Louvain.

2. — LE MOYEN AGE

A. **Les ordres contemplatifs.**

Les Bénédictins et Bénédictines.
Les Camaldules et Camaldulines.
Les Cisterciens et Cisterciennes.
Les Chartreux et Chartreuses.

B. **Les ordres rédempteurs.**

Les Trinitaires.
Les Mercédaires.

C. **Les ordres mixtes.**

Les Frères Prêcheurs et les Dominicaines.
Les Frères Mineurs, les Clarisses, les Franciscaines.
Les Servites.
Les Carmes et Carmélites.

Nous voici à l'ample période du Haut Moyen Age et du Moyen Age.

1. En Occident, les éléments essentiels du monachisme sont mis au point par saint Benoît. Accessoirement l'ascète formé selon sa règle deviendra, au gré des siècles, défricheur, missionnaire, administrateur féodal, érudit. En principe il figure le type permanent du contemplatif. Que sa tendance aille au travail manuel plus qu'au labeur intellectuel : il devient alors cistercien. Qu'il tempère la vie commune d'une part d'isolement : il devient camaldule.

2. A l'issue des Croisades, la chrétienté prend compassion des chrétiens retenus en captivité par l'Orient musulman. Pour leur soulagement et leur libération, Dieu suscite les ordres rédempteurs voués à la vie active mais soumis à des observances claustrales.

3. Nouveau stade dans l'évolution de la vie religieuse. L'action apostolique des chanoines réguliers va se combiner plus étroitement avec les exercices de la vie contemplative. Toutefois le partisan de ce régime *mixte* pourra se voir dispensé des austérités inconciliables avec les exigences du ministère extérieur. En outre il cesse d'être attaché à telle ou telle église pour devenir un ambulant. En se vouant à l'action *par* la contemplation, il entend réagir contre les sectes hérétiques qui se multiplient sous le prétexte fallacieux que l'Eglise tolère du relâchement dans sa discipline.

Avec Dominique, il entreprend de les confondre par la prédication ; avec François d'Assise, par la leçon de choses ; avec les Servites de Marie, par l'exemple et la

médiation de Notre-Dame ; avec le Carmel, par les influences salutaires et rayonnantes du désert.

A

LES ORDRES CONTEMPLATIFS

Chapitre Ier. — Les Bénédictins et Bénédictines

I. Le fondateur. — L'ordre bénédictin naquit, au début du VIe siècle, d'une condensation très sage des institutions monastiques des âges précédents. Il porte le nom de son fondateur : Benedict ou Benoît, originaire de Nursie en Campanie (480-543).

« Issu d'une noble famille, raconte le premier biographe saint Grégoire le Grand, il fut envoyé à Rome pour y faire ses études. Mais, en même temps, il se rendit compte de la facilité avec laquelle les étudiants se laissaient entraîner au vice ; et à peine eut-il pris contact avec le monde qu'il résolut de l'abandonner (1). »

Il se retira en effet à Sublacum ou Subiaco, espèce de désert situé dans les Apennins, au delà de l'antique Tibur, à quarante milles de Rome environ, vers la haute vallée de l'Anio. En cette région sauvage, il repéra une grotte dont l'isolement lui plut. Il y fixa sa résidence : c'est là le *Sacro Speco* d'aujourd'hui, lieu de pèlerinage où l'on se rend de tous les pays de la chrétienté.

Son programme de vie tenait en deux mots. Il n'aspirait plus désormais qu' « à vivre avec soi sous le regard de Dieu », à la manière de Jean-Baptiste et des Pères du

(1) *Dialogues*, I. I, c. 1.

désert, vêtu comme eux de peaux de bêtes et s'alimentant de presque rien.

Puissance du rayonnement : sa sainteté lui attire la visite des ermites voisins qui le réclament pour supérieur, quitte à le trouver ensuite trop parfait et à tenter de l'empoisonner. Elle intrigue aussi de pauvres bergers qui postulent de vivre sous sa houlette.

Pour les douze premiers disciples qui lui sont fidèles, il lui faut bientôt édifier dans la vallée un abri modeste. En moins de vingt ans, il en aura cent soixante dont la population sera répartie, par douzaines, entre treize monastères voisins.

De nobles romains lui confieront l'éducation de leur fils, et, parmi ces derniers, le jeune Placide, qui fera connaître le monachisme bénédictin à l'Italie, et Maur, qui l'acclimatera en France.

En butte aux persécutions et aux calomnies d'un certain prêtre Florentius qui se livra, lui aussi, à des tentatives d'empoisonnement sur la personne du fondateur, Benoît jugea opportun de battre en retraite. Il quitta Subiaco pour le mont Cassin (529). Le mont Cassin était un pic qui dominait la cité de Castrum-Cassinum. Il s'y établit à mi-côte, parmi un amas de rochers cyclopéens, en un site grandiose d'où la vue dominait un panorama de féerie sur la plaine opulente de la Campanie.

Ses plus proches voisins composaient un clan de paysans idolâtres encore adonnés au culte suranné du dieu-soleil. Le démon y trouvait son compte. A peine installé, Benoît résolut de gagner ces pauvres gens à l'Evangile. Délibérément il mit en morceaux la statue grossière du dieu Apollon Pitosyrus, livra aux flammes les bois sacrés avoisinants, et prêcha la bonne nouvelle.

On doit le croire : ce ne fut pas sans résistances ni représailles de la part du Maudit. En termes clairs, Grégoire le Grand le laisse entendre lorsqu'il mentionne sur un ton où perce sa compassion filiale : « En changeant de lieu, le saint homme ne changea pas d'ennemi et ses

luttes furent d'autant plus redoutables qu'il eut cette fois pour antagoniste le maître du mal en personne (1). »

*
* *

II. Le législateur. — L'ascète, le bâtisseur, l'apôtre du Christ n'absorbaient pas en Benoît toute l'activité. C'est au mont Cassin qu'il rédigea, vers 540, la règle fameuse qui, à son insu, allait faire de lui le patriarche de tous les moines d'Occident.

Il est merveilleusement préparé à cette élaboration. Il a soixante ans d'âge, dont quarante-cinq de vie monacale et quarante de gouvernement. Il s'est accordé le loisir de prendre connaissance de tous les écrits monastiques d'Orient. Il a étudié, dans les manuscrits qui en consignent le détail, les observances des moines d'Occident. S'il faut en croire les déclarations de plusieurs saints et de plusieurs conciles, une assistance particulière du Saint-Esprit lui est, au surplus, assurée. Ainsi pourvu, il se met à la rédaction législative qu'il a longuement méditée.

En quoi innovait-elle ? En ce qu'elle constituait un code de lois qui n'existait pas encore et dont la pénurie se faisait sentir.

Avant Benoît, la régularité d'un monastère tenait à peu près exclusivement à l'influence du supérieur. Parfois l'une et l'autre n'étaient pas de mince envergure : que l'on songe ici à Saint-Honorat de Lérins, pépinière d'évêques, à Saint-Martin de Marmoutiers, *monasterium majus*, à Jean Cassien et au monastère de Saint-Victor près de Marseille.

Parfois aussi, il convient de le reconnaître, la communauté n'était pas si bien pourvue : et alors, ni les us et

(1) *Dial.*, I, II, c. VIII.

coutumes en honneur dans les cloîtres fervents, ni les maximes générales de Cassien, ni les directives sans précision de la grande ou de la petite règle de saint Basile ne suffisaient à remédier à la carence morale de l'abbé.

Désormais, au pied de la lettre la règle sera réellement, grâce à saint Benoît, le soutien de la vie religieuse. Avec une fermeté tempérée de discrétion, tout en les enrôlant dans une confédération spirituelle encore inédite, elle pénétrera les moines de la plus pure moelle des conseils évangéliques, de ce que Bossuet n'a pas craint de définir : « un précis du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Evangile (en même temps que)de toutes les institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection. »

Il en signalait dans un raccourci singulièrement expressif, l'équilibre et la mesure : « Là paraissent avec éminence, la prudence, la simplicité, l'humilité et le courage, la sincérité et la douceur, la liberté et la dépendance. Là, la correction a toute sa fermeté, la condescendance tout son attrait, le commandement sa vigueur et la sujétion son repos, le silence sa gravité et la parole sa grâce, la force son exercice et la faiblesse son soutien (1). »

*
* *

III. LA RÈGLE.— Après un prologue où il exhorte paternellement à s'enrôler au service du vrai roi Jésus-Christ, le patriarche déclare les motifs qui l'ont incité à faire œuvre de législateur.

Quel est son dessein ? L'*école de guerre* qu'il ouvre n'est accessible qu'aux cénobites, c'est-à-dire aux moines vivant en communauté, soumis d'avance à l'uniformité de l'existence, dociles aux inspirations d'un même supérieur.

---

(1) *Œuvres complètes de Bossuet*, Nancy, 1862, Panégyrique de saint Benoît, t. I, p. 703.

Il se refuse à recevoir les anachorètes vivant isolément, encore moins les sarabaïtes ou remoboth vivant à deux ou trois, sans chef et sans discipline, les gyrovagues ou vagabonds, vrais chemineaux des monastères, stationnant deux ou trois jours à chaque étape et ne se fixant jamais nulle part.

Quant au disciple de saint Benoît, il lui faudra se plier coûte que coûte à la constitution édictée dans la série des chapitres qui suivent. C. I.

A la tête du gouvernement, il y a l'abbé, lieutenant du Christ au spirituel, monarque absolu au temporel, assisté d'un conseil d'anciens. C. II et III. Sous sa direction, les moines seront l'objet d'une formation soignée où l'ascèse et la liturgie interviendront à tour de rôle.

La formation ascétique comprend, suivant le saint patriarche, les instruments des bonnes œuvres, et, pardessus tout, l'obéissance, le silence, l'humilité. Mais c'est grâce à la formation liturgique, que l'on saura le nombre des psaumes à réciter à matines, la célébration des vigiles des dimanches et jours de fêtes, les rubriques qui doivent présider à la comme psalmodie de l'office, l'œuvre des œuvres, l'*opus Dei*. C. III-XX.

Puis viennent successivement la série des sanctions à appliquer aux délinquants : excommuniés, récidivistes, déserteurs, enfants indociles, C. XX-XXX, et enfin une énumération des mesures à prendre pour assurer l'administration proprement dite du monastère.

Elles concernent tour à tour : l'usage des biens, de l'outillage commun, du mobilier de la communauté, C. XXI-XXXIV ; l'entretien de la vie matérielle, alimentation et remèdes compris, C. XXXV-XLII; une précision du code pénal contre les retardataires et les insoumis, C. XLIII-XLVI; un emploi de temps où il est question de l'office liturgique, du travail manuel, des déplacements, C. XLVII-LII; les lois qui doivent présider à la réception des hôtes et aux relations extérieures, C. LIII-LVII ; l'accueil à réserver aux postulants : fils de seigneurs ou de

manants, prêtres ou moines venant d'une autre abbaye, C. LVII-LXII ; la préséance basée sur la date d'entrée dans le monastère et la hiérarchie des charges ou emplois, C. LXIII-LXXI ; c'est enfin le portrait du moine parfait, C. LXXII ; puis, en guise d'épilogue, une appréciation de l'œuvre terminée et la déclaration que la pratique de la justice n'est pas toute contenue dans ladite règle, C. LXXIII.

***

IV. LA DIFFUSION ET LES DESTINÉES DE LA RÈGLE. — En dépit de sa perfection, la règle de saint Benoît ne fut pas adoptée instantanément et unanimement, suivant la connaissance qu'ils en eurent, par les moines d'Occident. Toutefois, dès 817, le synode monastique d'Aix-la-Chapelle la mentionne comme admise par la plupart des monastères. Que s'était-il donc passé depuis la mort du législateur (543), sur un parcours de trois siècles ?

Tout d'abord l'Italie, le pays d'origine, ne fait pas mine de s'enthousiasmer d'emblée pour elle. Pour lui gagner en masse des adhérents, il y faudra le zèle dévorant de Grégoire le Grand, moine romain avant de monter sur le siège pontifical (590).

Chez les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne où le même pape députe, pour l'évangélisation des insulaires, quarante moines, sous la conduite d'Augustin qui deviendra le premier évêque de Cantorbéry (596), la fondation bénédictine ne prit pas rapidement racine.

En sens inverse, le moine irlandais Colomban donne l'impression d'un plus intrépide constructeur. Dès qu'il aborde le continent, il pousse droit devant lui jusqu'en Italie, préoccupé d'implanter ses disciples en de nombreux relais : établissements à la vérité trop hâtifs qui céderont bientôt devant l'invasion d'allure plus discrète de Benoît.

Par contre, en Gaule, en Germanie, en pays slaves, en Frise, au gré des conquêtes que les missionnaires opèrent sur la barbarie, le monachisme bénédictin poursuit sa marche en avant.

A l'instar de tous les fondateurs d'ordres religieux, saint Benoît, ne l'oublions pas, s'explique d'abord par le rôle qui lui incombe à telle époque déterminée. La part que lui a faite la Providence n'est pas de minime importance : il s'agissait pour lui d'adapter au monde barbare l'œuvre civilisatrice que l'Église catholique prend à son compte.

Centre de défrichement et d'exploitation agricole, le monastère nouvellement installé en pays barbare deviendra surtout centre d'évangélisation, de mission à l'étranger. A des tribus passionnées de guerre et de migrations il inculquera ses leçons de travail persévérant et de stabilité patiente ; à leurs instincts de brutalité, de pillage et de sauvagerie, il imposera ses exemples toujours fèconds de désintéressement, de tempérance, de charité, autant que ses prédications retentissantes.

Le progrès de la civilisation chrétienne et celui de l'expansion bénédictine ont donc, à quelques exceptions près, une commune mesure. Dès le IX^e^ siècle, l'on peut dire que les monastères où l'on observe la règle de saint Benoît abondent en Europe. Ce n'est pas sans vicissitudes qu'ils s'y propagent.

Garantie de la tradition, l'unité des observances s'affermit grâce aux Capitulaires de Charlemagne, aux conciles monastiques qu'il favorise, grâce surtout au zèle éclairé de saint Benoît d'Aniane. Tout en préparant à son insu la célébrité mondiale de Cluny, l'illustre capitale de tant de filiales, ce dernier reprend par la base le texte de la règle et prétend s'asteindre, lui et ses religieux, à la lettre suivie de plus près.

Par suite de cette interprétation matérielle, la séparation d'avec le siècle se trouve renforcée, le ministère extérieur, exclu. Le temps qu'il prenait, on le consacrera

à la *lectio divina*, c'est-à-dire à la lecture méditée des saintes Écritures, aliment de l'âme.

L'office divin sera, lui aussi, démesurément allongé. Parallèlement, l'on tiendra plus strictement à l'obligation du travail manuel, soit à titre de gagne-pain, soit à titre de nécessaire détente.

Au pays de Maguelone, Aniane ne tarda pas à connaître la prospérité. La réputation de son abbé courut au loin. Après avoir présidé à la réforme du monachisme en Aquitaine, il fut appelé à déclencher un mouvement de restauration identique dans les régions septentrionales, et, à cette fin, prié de fonder dans les murs d'Aix-la-Chapelle un monastère type, sur lequel les autres se rénoveraient.

Comptons deux générations intermédiaires, et, chronologiquement, nous arrivons à Cluny. Cluny est filiale et même petite-fille d'Aniane et tend à revenir à la ferveur ancestrale, ferveur alors compromise par le retentissement dans le cloître des calamités de l'époque : guerres restreintes sans doute mais continuelles de la féodalité, famines qui s'ensuivent, invasion des Normands.

C'est Odon qui préconise le retour à la règle (926). A l'œuvre de rénovation il ne peut manquer d'ajouter, comme il arrive toujours, sa note personnelle. Sous son inspiration, la célébration de l'*opus Dei* gagnera en magnificence à se dérouler dans un cadre architectural plus grandiose, à l'aide d'une psalmodie plus artistique, d'une liturgie plus expressive.

A cette restauration il pense assurer l'avenir en imposant aux moines un régime politique qui hiérarchise filiales et sujets sous la dépendance de Cluny, avec des supérieurs qui ne sont que les lieutenants de l'abbé de Cluny, et ceci, remarquons-le, au mépris de la législation bénédictine, hostile à ce système de centralisation et préconisant au contraire l'autonomie domestique pour chaque monastère.

La prospérité matérielle finit par engendrer la déca-

dence. Les deux mille maisons que Cluny comptait sous sa dépendance en vinrent à excéder les puissances de gouvernement d'un seul homme. Pour sauver l'intégrité de la règle bénédictine, il fallut une fois de plus qu'une nouvelle réforme intervînt. Ce fut l'œuvre des premiers cisterciens : Robert, Aubry, Étienne, moines de Molesmes (1075), d'où sortira bientôt un ordre religieux indépendant.

Le XII^e^ siècle marque dans l'Église l'âge d'or du monachisme. Une fois encore, le déclin suivra de près cet apogée, sous l'influence de plusieurs fatalités : la concurrence des ordres mendiants mieux adaptés aux temps nouveaux, les troubles sociaux et religieux qui préparent et qui suivront la guerre de Cent Ans ; plus tard enfin, les méfaits de la commende, les infiltrations païennes de la Renaissance et du protestantisme, les guerres dites de religion...

Cependant la réaction saine ne manque pas de s'exercer. Pour l'ordre de saint Benoit, le mouvement rénovateur semble partir de l'abbaye berrichonne de Chezal-Benoît. Il se renforce considérablement à Saint-Vanne de Verdun, d'où sortira une congrégation florissante : Dom Calmet, dom Ceillier, dom Petitdidier en seront. Il s'affirme plus puissant encore à Saint-Maur-des-Fossés qui rayonnera son influence sur cent quatre-vingts monastères de sa dépendance et comptera parmi ses membres Mabillon et Montfaucon.

Toutefois, à l'heure de la suppression par la Révolution, le jansénisme et la secte philosophique du XVIII^e^ siècle ne les auront point épargnés.

La famille bénédictine a donné à l'Eglise 1.560 saints, 5.000 bienheureux, 24 papes, 2.000 cardinaux, 1.600 archevêques, 4.000 évêques.

*
* *

V. La confédération bénédictine. — Aujourd'hui l'ordre de saint Benoît comprend une confédération de quatorze

congrégations (1). A la tête de chacune d'elles commande un supérieur général dont le gouvernement s'exerce avec l'aide d'un chapitre général. Au sommet trône l'abbé primat, élu pour douze ans. Sa résidence est à Rome, sur l'Aventin, au collège-monastère de saint Anselme.

La fondation de cette abbaye avait été inspirée, en 1893, par Léon XIII désireux d'appliquer à la réconciliation des églises schismatiques l'ordre bénédictin. On le sait : c'est le seul qui n'excite pas, en Orient, la défiance des dissidents.

En 1924, Pie XI a repris à son compte l'idée de cet illustre prédécesseur. Il chargea l'abbé-primat d'inviter les différentes congrégations bénédictines à créer, dans chaque pays ou chaque district de leur obédience, un monastère qui se consacrerait à promouvoir l'union des Eglises. La Belgique a donné l'exemple.

Le monastère d'Amay-sur-Meuse s'y applique activement. Avec l'approbation du Saint-Siège, on y observe le rite oriental. Là Dom Baudouin et ses moines officient tantôt en slavon, tantôt en grec.

L'encyclique *Rerum Ecclesiae gestarum* invitait, en 1926, les ordres contemplatifs à s'établir en pays de missions. L'abbaye de Lophem-les-Bruges vient d'édifier une filiale à Shunking en Chine. C'est aussi de cette communauté qu'est issue, en juillet 1927, l'œuvre dite « Contemplation et action », proposant aux divers groupements de moniales de s'offrir en holocauste pour la conversion d'un vicariat ou d'une préfecture ou pour le recrutement d'un séminaire à l'avance désignés à leur zèle.

Initiative de Léon XIII, voici de quels éléments se compose la confédération :

---

(1) Les bénédictins composent un *ordre* religieux, c'est-à-dire un institut à vœux solennels, par opposition à *congrégation* ou institut à vœux simples. Le mot « congrégation » ne signifie donc ici que « fédération », la fédération d'un certain nombre de monastères.

1° *Congrégation cassinienne du Mont-Cassin.* — Au début du xv^e^ siècle, le pape Grégoire XIII sollicita d'un gentilhomme vénitien qui venait d'entrer dans l'ordre le rétablissement de l'observance régulière à l'abbaye Sainte-Justine de Padoue. Il y réussit à ce point que d'autres monastères, épris d'une noble émulation, postulèrent leur affiliation. Cette congrégation à part fut confirmée par Martin V en 1417.

En 1504, Jules II lui assigna pour capitale le Mont-Cassin et la congrégation de Sainte-Justine devint du même coup la congrégation cassinienne. Ses constitutions ont été remaniées naguère et approuvées par le Saint-Siège en 1915.

La révolution italienne s'acharna particulièrement sur cette branche plus vivace de l'ordre bénédictin. Ses abbayes les plus importantes furent supprimées. Toutefois les statistiques de 1925 lui assignent encore le chiffre de quatorze maisons abritant une centaine de religieux de chœur et une cinquantaine de frères convers.

Tous les trois ans, le chapitre général se réunit à Saint-Pierre de Pérouse, pour l'examen des rapports des visiteurs et l'attribution des charges relevant de l'administration générale. Le passé historique, religieux, artistique de la congrégation cassinienne évoque d'admirables souvenirs.

2° *Congrégation anglaise.* — Sa fondation date de la fin du vi^e^ siècle, époque à laquelle le pape Grégoire le Grand envoya des missionnaires à ce pays. L'évangélisation des païens y fut plus rapide que l'établissement du monachisme.

Cependant l'ordre finit par prendre une importance dont un seul détail donnera l'idée : le siège primatial de Westminster était de droit réservé à un bénédictin. Quand la faveur du roi y nommait un clerc séculier, celui-ci devait, avant le sacre, émettre la profession religieuse.

Les nombreuses abbayes d'Angleterre qui, dociles au

IVe concile de Latran, s'étaient confédérées en une congrégation unique, furent décimées par Henri VIII.

Avec l'autorisation du pape Paul V, les derniers survivants de la persécution transmirent leurs privilèges à deux bénédictins anglais du Mont-Cassin (1607). Cette précaution, confirmée dans la suite par de nombreux papes, en assura la perpétuité contre toute prescription.

Un décret de Léon XIII approuva naguère que les bénédictins de cette famille s'adonnent, en souvenir de leur origine, à l'apostolat extérieur et mènent une vie *mixte*, c'est-à-dire mi-active et mi-contemplative. Ils dénombrent actuellement cinq abbayes, trois cent quarante moines, vingt-trois convers.

3° *Congrégatian hongroise.* — A pour capitale la fameuse abbaye de Saint-Martin de Pannonie qui date de 787, et de qui dépendent une demi-douzaine d'autres monastères. Confirmation en fut promulguée en 1802.

Avant les bouleversements de la grande guerre, cette congrégation était particulièremeut riche en biens fonciers. Elle offre cette particularité de n'admettre pas de convers : ils sont remplacés par un personnel de domesques.

Si l'on s'en tient aux recensements renouvelés plusieurs fois au cours du siècle dernier, la congrégation hongroise compte de deux cents à deux cent cinquante sujets occupant douze abbayes ou résidences.

En 1921, Benoît XV a conféré à l'archi-abbé de Saint-Martin le privilège de donner, au nom du pape, la bénédiction abbatiale aux différents prélats de son obédience.

4° *Congrégation suisse.* — Elle date de 1602, époque à aquelle plusieurs monastères indépendants, dont la fondation remontait aux XIe, Xe et VIIe siècles, se groupèrent sous le patronage de l'Immaculée-Conception. Elle comporte présentement trois cents moines, une centaine de convers, cinq abbayes.

La plus connue est celle d'Einsiedeln, dont le personnel

dessert le sanctuaire de Notre-Dame des Ermites. Elle possède une filiale particulièrement florissante dans l'un des États-Unis d'Amérique.

5° *Congrégation bavaroise.* — Erigée en 1684, sur le désir d'Innocent XI, elle fut sécularisée en 1803, puis restaurée en 1868 par Pie IX qui la dédia aux saints anges gardiens. Elle comprend, à l'heure présente, une douzaine de monastères dont Saint-Boniface de Munich est le plus remarquable.

6° *Congrégation brésilienne.* — Née en Portugal, exactement à Saint-Sébastien de Bahia, en 1581, elle rompit avec la mère patrie quand le Brésil se sépara de la métropole, et devint peu de temps après, en 1827, une congrégation autonome.

La persécution s'abattit sur elle sous le gouvernement de l'empereur don Pedro. La législation de 1855 interdit en effet aux bénédictins brésiliens de se recruter. Il leur était défendu de recevoir des novices, qu'ils fussent originaires du Brésil ou qu'ils arrivent de l'étranger. C'était à brève échéance la mort par extinction.

A l'empire succéda la république qui se montra moins sectaire. En 1895, elle permit à des moines de la congrégation de Beuron de restaurer cet organisme débilité. Ils y réussirent.

Les statistiques de 1925 accusent le beau chiffre de sept abbayes et de plus de cent quarante moines.

7° *Congrégation de France.* — Après les désastres de la grande Révolution, la vie bénédictine fut restaurée en France par dom Guéranger.

Sur l'emplacement de l'antique prieuré de Saint-Pierre-la-Couture, il fonda le monastère de Saint-Pierre de Solesmes, fit approuver ses constitutions par le pape Grégoire XVI, qui, en même temps, affilia Solesmes à la congrégation du Mont-Cassin. Du point de vue administratif, c'était le régime des abbés élus pour trois ans.

Mais dom Couturier, le successeur de dom Guéranger, obtint du Saint-Siège, en 1877, que leur nomination soit à vie. C'était le retour aux anciennes traditions.

L'abbaye mère ne tarda pas à essaimer. Elle dénombra bientôt, à titre de fondations, les abbayes de Saint-Martin de Ligugé, de Sainte-Madeleine de Marseille, de Saint-Domingo de Silos en Espagne, de Saint-Maur de Glanfeuil en Anjou, de Saint-Wandrille en Normandie, et, en outre, les prieurés de Saint-Paul de Wisques au nord de Paris et de Ganagobie en Provence. Mais la persécution religieuse de 1901 ferma brutalement ces maisons et contraignit les occupants à se réfugier momentanément en Angleterre, en Italie, en Belgique.

En 1922, avec l'approbation du roi d'Italie, les bénédictins de Marseille exilés à Chiari ont remplacé, à l'abbaye de Hautecombe en Savoie, les cisterciens de la moyenne observance (1). Aujourd'hui tant en France qu'à l'étranger, la congrégation comporte dix abbayes, un prieuré et sept résidences.

Parmi les religieux les plus notables, contentons-nous de nommer, après le fondateur, dom Pitra († 1889), qui fut honoré de la pourpre romaine et devint bibliothécaire de l'Église de Rome ; dom Pothier, l'un des restaurateurs du chant liturgique; et à divers titres, dom Cabrol, dom Delatte, dom Leclercq, dom Besse, dom Mocquereau, etc.

La Congrégation de France comptait, en 1928, dans les dix-huit maisons de son obédience, 387 moines et 128 convers.

8° *Congrégation américano-cassinienne.* — Son érection fut autorisée par Pie IX en 1855. La fondation est allemande. Le recrutement est considérable. Il a favorisé la création d'une douzaine d'abbayes dispersées à travers

(1) Voir page 56.

l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, et dont la régularité est contrôlée par deux prélats visiteurs.

9° *Congrégation de Beuron.*— Venus d'Allemagne à Rome, les trois frères Wolter se font moines à l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs. Sur le conseil de dom Guéranger, l'aîné, dom Maur, regagne sa patrie en 1863, et fonde, dans la principauté de Sigmaringen, le monastère de Beuron. Pie IX le déclara indépendant. Dès 1872, une filiale lui naquit en Belgique : ce fut Maredsous; plus tard, une autre : ce fut le Mont-César à Louvain.

Après que le Kulturkampf les eut dispersés, les religieux s'appliquèrent, à l'étranger, soit à la restauration d'anciennes abbayes, soit à l'établissement de nouvelles fondations.

C'est ainsi que, à Prague, ils relevèrent de ses ruines l'abbaye d'Emmaüs, et, en Styrie, à Seckau, ils édifièrent et peuplèrent un monastère dont une colonie rebâtira, en 1922, l'antique monastère de Saint-Mathias de Trèves. De son côté, Maredsous essaime en Angleterre, en attendant que, au lendemain de la grande guerre, cette abbaye se détache de Beuron, comme nous le verrons.

A la faveur de l'accalmie, Beuron fut réoccupé en 1887 ainsi que Maria-Laach. En 1894, deux maisons du Portugal se virent agréger à cette congrégation, et, une année plus tard, ce fut, nous l'avons vu, parmi ses moines que l'on trouva de quoi rendre vie aux monastères épuisés de la congrégation brésilienne.

Du fait des révolutions politiques, Emmaüs a grandement souffert au lendemain de la guerre. Les moines de nationalité allemande ont dû se réfugier partie en Silésie, partie dans le Wurtemberg. Une aile des bâtiments conventuels fut confisquée par les autorités tchécoslovaques.

La congrégation de Beuron est universellement réputée pour son école spéciale de peinture religieuse qui a innové en *hiératisant* ses personnages. En 1925, elle avait

16 abbayes ou prieurés, près de 500 moines et 200 convers.

10° *Congrégation suisse-américaine.* — Elle fut fondée aux États-Unis d'Amérique par des moines suisses venus d'Einsiedeln et d'Engelberg dès 1854. C'est seulement en 1870 qu'un décret de Pie IX l'érigea en congrégation autonome. En 1881, Léon XIII confirma son indépendance. Elle compte actuellement six abbayes et un prieuré.

11° *Congrégation de Subiaco ou cassinienne de la primitive observance.* — A l'instigation du pape Grégoire XVI les PP. Testa et de Casaretto s'essayèrent, en 1840, à réformer quelques monastères de la Ligurie qui relevaient de la juridiction du Mont-Cassin.

En 1851, Pie IX groupa ces maisons en une nouvelle congrégation dite de Subiaco, dénomination, à la vérité, purement géographique : car le monastère de Subiaco était sans doute, territorialement parlant, au centre de la récente réforme; mais par ailleurs le décret d'érection ne le détachait pas, non plus que ses dépendances, de l'obédience du Mont-Cassin.

Cependant cette province de Subiaco s'accrut bientôt de communautés désireuses de passer à la réforme, et au surplus, de fondations créées de toutes pièces. Un jour vint où elle aspira à l'autonomie. En 1872, Pie IX la lui octroya, en lui assignant le titre de congrégation cassinienne de la primitive observance, avec jouissance de tous les privilèges particuliers à la congrégation du Mont-Cassin.

A son premier chapitre général qui eut lieu en 1880, on mit au point une rédaction définitive des constitutions qui fut approuvée par le Saint-Siège.

De nos jours, cinquante-deux monastères, répartis entre cinq provinces, relèvent de cette famille très prospère. Ces provinces sont celles d Italie, d'Angleterre, de Belgique, de France, d'Espagne. C'est à elle que sont affiliés les bénédictins français du P. Muard, bien con-

nus chez nous sous le nom de Bénédictins-prêcheurs ou de la Pierre-qui-Vire. Elle compte près de mille moines et trois cents convers.

Ici le régime de vie et l'horaire diffèrent assez notablement de l'horaire et du régime de vie institués par Dom Guéranger.

12° *Congrégation autrichienne.* — Elle est double : l'une, aux observances plus sévères, milite sous le vocable de saint Joseph et compte sept monastères ; l'autre, aux observances mitigées, se réclame du patronage de l'Immaculée-Conception et comprend onze abbayes. Chaque branche est gouvernée par un président.

Cette dualité date de 1889. Elle fut inspirée par Léon XIII, avec l'intention de réformer certains monastères où le recrutement, la richesse, l'influence avaient introduit peu à peu des germes de décadence.

13° *Congrégation de Sainte-Odile pour les missions étrangères.* — D'abord « société du Sacré-Cœur pour les missions étrangères », et fondée, en 1884, à Sainte-Odile, diocèse d'Augsbourg, en Bavière, elle se vit affiliée, en 1904, à l'ordre bénédictin. Elle a des missions florissantes en Corée, au Zoulouland, au Pérou, à Zanzibar.

14° *Congrégation belge de l'Annonciation.* — Erigée d'hier, en février 1920, cette congrégation est née des conséquences de la grande guerre. Pour sa formation, les abbayes de Maredsous et de Louvain se détachèrent de la congrégation de Beuron, et l'abbaye de Saint-André-de-Lophem-les-Bruges, de la congrégation brésilienne.

Telle est actuellement la répartition géographique du grand ordre bénédictin en quatorze ou quinze congrégations, selon que la double congrégation autrichienne entre en ligne de compte pour une ou pour deux.

Sous des traits de famille communs à chacune, la variété résulte des influences de milieu, de race, d'atavisme et se remarque à la diversité des observances, des aspi-

rations, de l'administration, des usages, de la vie propre.

L'ensemble est régi par l'abbé primat, agent de liaison entre les congrégations. A la tête de chaque congrégation, l'abbé-président joue le même rôle sur un théâtre restreint aux monastères de sa juridiction. Enfin, dans chacun des monastères, l'autonomie familiale se trouve sauvegardée par l'autorité monarchique soit d'un abbé soit d'un prieur titulaire.

En 1927, la Confédération bénédictine comptait, au total, 8.600 moines de chœur et convers (1).

*
* *

VI. Les Bénédictins indépendants. — En marge de l'ordre bénédictin ainsi constitué, il faut mentionner au surplus plusieurs familles religieuses qui, sans appartenir canoniquement à l'une des congrégations susdites, font profession de militer sous l'étendard de saint Benoît, à l'aide d'observances édictées ou inspirées par sa règle.

1° *Bénédictins arméniens ou méchitaristes.* — Cet institut eut pour fondateur un vénérable personnage originaire de Sébaste en Arménie, Méchitar, dont la cause de béatification est introduite en cour de Rome. Au début du XVIII[e] siècle, il établit à Modon, en Vénétie, une communauté d'antonins arméniens.

En 1715, lorsque les constitutions eurent reçu l'appro-

---

(1) Non compris les pays de Mission (Afrique, Chine, Corée, Mandchourie, Palestine et Australie), l'Ordre a encore à sa charge environ 800 paroisses, avec 1.500.000 âmes, 816 églises ou chapelles, 162 établissements d'instruction où sont élevés 20.000 enfants, et la direction de plusieurs séminaires et universités (Salsbourg, Pékin).

Signalons, en outre, que, naguère, les Papes ont confié aux Bénédictins des tâches d'importance : la revision partielle du Code de droit canonique, la revision de la Vulgate, les nouvelles éditions du chant grégorien, des travaux préliminaires à la réunion des Eglises orientales.

bation du Saint-Siège, le fondateur et ses premiers compagnons adoptèrent d'un commun accord la règle de saint Benoît. Ces constitutions ont été remises au point, avec l'approbation de l'Eglise, en 1909.

Le dessein du P. Méchitar était la propagation de la foi dans son pays d'origine. Les missionnaires qu'il envoya à Modon furent expulsés par les Turcs. Ils se réfugièrent à Venise et se fixèrent dans l'île San-Lazzaro qui devint la capitale de la congrégation.

Ils y installèrent une remarquable typographie pour l'impression des livres de liturgie arménienne.

On y peut voir aussi une collection unique de manuscrits arméniens de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Leur zèle à défendre la foi, soit dans leurs missions, soit sans leurs collèges, soit dans leurs couvents, en Transylvanie, en Crimée, en Perse, dans le Caucase, à Constantinople, leur a souvent valu le surnom de jésuites d'Orient. La papauté les en a récompensés. Pie VII concéda au général et à ses successeurs le titre d'archevêque de Sinnik, et Grégoire XVI les dota de l'église Saint-Blaise de Rome.

2° *Bénédictins méchitaristes de Vienne.*— En 1747, un religieux méchitariste de Venise fut mandé à Vienne pour la colonie arménienne. Il groupa autour de lui une nouvelle communauté et finit par former, trente ans plus tard, un institut autonome, avec Vienne pour capitale.

Ses constitutions furent approuvées par Rome en 1885. A Vienne, ces moines eurent aussi leur collège et leur imprimerie arménienne, ainsi que des missions prospères en Russie, en Mésopotamie, à Constantinople.

Identique à celui des précédents, leur costume diffère de celui des bénédictins d'Occident. Ils portent une tunique double à manches larges et le manteau à capuchon. De plus, comme tout le clergé d'Orient, ils gardent la barbe.

3° *Bénédictins olivétains.*— La fondation en est due à

Bernard Tolomei, qui, au commencement du XIV^e^ siècle, se retira dans un ermitage et groupa en une communauté régulière les disciples venus spontanément à lui.

Son initiative fut approuvée par le pape Jean XXII, qui lui conseilla de se rendre auprès de l'évêque d'Arezzo afin de recevoir de celui-ci une règle de vie. A cette nouvelle famille religieuse le prélat imposa la règle de saint Benoît avec le port de l'habit blanc. Il lui attribua en outre un blason où figurait une croix rouge plantée en pal à la cime d'une montagne et encadrée de deux oliviers : d'ou, selon toute apparence, l'origine du mot olivétain.

Les souverains pontifes des âges suivants comblèrent cet ordre de faveurs signalées. Il reçut d'eux, entre autres, l'église Sainte-Françoise-Romaine du Forum, les privilèges dont jouissaient les bénédictins du Mont-Cassin, l'autorisation de conférer aux religieux le titre de dom, etc.

C'est à lui que fut réuni, en 1582, l'ordre du Corps de Jésus-Christ. Le régime de vie est le même que chez les bénédictins, avec, en plus, le jeûne du samedi en l'honneur de Notre-Dame.

Les Olivétains ont beaucoup souffert des révolutions, Par esprit de représailles contre Pie VI, le roi de Naples contraignit les nombreux moines des provinces napolitaines à se détacher du général de l'ordre : d'où l'extinction du recrutement qui entraîna la sécularisation des biens

Naples fut imitée par la Toscane. La révolution française, puis la révolution italienne achevèrent la dispersion.

La restauration ne tarda point.

Avant la persécution de 1901, les maisons françaises étaient au nombre de quatre : Saint-Bernard de Comminges au diocèse de Toulouse, Notre-Dame de Parménie au diocèse de Grenoble, Notre-Dame de la Fin-des-Terres à Soulac-les-Bains au diocèse de Bordeaux, Notre-Dame

de la Sainte-Espérance à Mesnil-Saint-Loup au diocèse de Troyes.

En Italie les bénédictins olivétains ont cinq abbayes, deux prieurés, deux résidences. La *Revue historique bénédictine* est dirigée par un des leurs.

4° *Bénédictins sylvestrins.*— Cet ordre date des débuts du XIIIe siècle. Il fut fondé par Sylvestre Gozzolini, à Monte-Fano. Après avoir vécu quinze ans dans la solitude, il y construisit un monastère où l'on observerait la règle de saint Benoît.

Avant de mourir, il eut la joie de compter, répartis entre quatorze couvents, un grand nombre de disciples à qui il avait imposé, en signe de consécration spéciale à la Madone, l'habit bénédictin de couleur bleue.

Au milieu du XVIIe siècle, sur le désir du pape Alexandre VII, les sylvestrins furent réunis, pour former un seul ordre, aux bénédictins de Vallombreuse; mais cinq ans plus tard, Clément IX opéra la séparation : c'était en 1667.

De nouvelles constitutions furent approuvées en 1690 par Alexandre VIII. Huit monastères en Italie, une mission à Ceylan : tel est aujourd'hui le chiffre du recensement publié par les sylvestrins.

5° *Bénédictins de Vallombreuse.* — Leur fondateur est saint Jean Gualbert. Après sa conversion en coup de foudre, il avait postulé son admission dans un monastère de clunistes près de San-Miniato. Mais, préférant à la vie cénobitique la vie solitaire, il passa chez les Camaldules, qu'il quitta également pour édifier à Vallombreuse un ermitage de sa façon.

Vers l'année 1040, il admit avec lui quelques novices et vit son institut approuvé tour à tour par Victor III, en 1055 et par Urbain II, en 1090.

A ses disciples il avait proposé la règle de saint Benoît tout en préférant pour l'habit des laines d'une couleur non teinte : d'ou leur nom de *moines gris*. Plus tard, en 1550, il fallut adopter la couleur bénédictine.

C'est à Jean Gualbert qu'il convient d'attribuer la distinction des religieux entre moines proprement dits et frères lais ou laïcs, suivant la diversité des emplois, innovation qui fut imitée par les autres instituts.

Rapide fut la diffusion de cet ordre que les souverains pontifes se plurent à honorer de leur confiance. En 1704, Clément XI confirma ses constitutions, avec les additions et les interprétations dont elles complètent la règle de saint Benoît.

Il n'y eut jamais, au sein de l'institut, de réforme générale. Mais, dans le but de ranimer la ferveur primitive, les papes ont mis parfois à sa tête un supérieur général d'une autre obédience : par exemple un bénédictin, ou même un dominicain.

L'ordre a beaucoup souffert de la Révolution. Les dernières statistiques lui assignent trois monastères, dont celui de Rome annexé à l'église Sainte-Praxède.

Il est d'autres ordres religieux qui font profession d'observer la règle bénédictine avec des constitutions appropriées à l'idéal des fondateurs. Ainsi des camaldules et des cisterciens. (1)

***

VII. Les bénédictines. — Nous l'avons vu : aux œuvres multiples qui sollicitent le zèle du moine bénédictin, il en est une que la règle lui veut voir préférer aux autres. Avant tout, recommande-t-elle, la célébration de l'office divin : *nihil operi Dei præponatur.*

Pour cette fonction capitale, le premier ordre s'associa, dès l'origine, un second ordre de moniales. Les siècles du Moyen Age s'édifièrent de leur ferveur, et quand, à l'issue des guerres de religion, il fallut procéder à la

(1) Voir pages 49 et 51.

réforme des abbayes, c'est chez elles que le mouvement prit naissance.

La qualité de leur recrutement leur valut de nombreuses prérogatives. Il s'opérait, en effet, dans la meilleure noblesse du royaume. Souvent elles fournirent aussi des éducatrices de choix aux filles des princes. Il suffit de citer, pour s'en convaincre, l'importance historique de monastères tels que ceux du Val-de-Grâce, de Saint-Pierre de Montmartre, de Jouarre, de Notre-Dame de Saintes, de Chelles, de Faremoutier, de Saint-Laurent de Bourges, etc.

En France, le XVII^e^ siècle vit éclore une double fondation qui essaima bientôt à l'étranger et se répartit en deux congrégations : celle des bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, créée en 1617 par la princesse Antoinette d'Orléans, avec l'aide du P. Joseph de Paris, la fameuse *Eminence grise*, dans le but d'honorer plus spécialement la Passion du Christ et la Compassion de la Vierge ; celle des bénédictines du Saint-Sacrement fondée à Paris en 1652, en pleine Fronde, par Catherine de Bar devenue la vénérable Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, et dont la raison d'être fut l'adoration et la réparation eucharistiques.

Ajoutons à ces deux instituts celui des bénédictines du Saint-Cœur de Marie ou de Pradines qui eut pour fondatrice, sur la fin du XVIII^e^ siècle, la Mère Thérèse de Bavoz, et celui des bénédictines du Sacré-Cœur de Jésus fondé en 1898 à Montmartre, exilé dans la suite en Angleterre et en Belgique.

D'une création toute récente, les religieuses missionnaires de Saint-Benoît unissent aux exercices de la vie contemplative les œuvres spirituelles de miséricorde. Retraites fermées, journées de récollection, conférences liturgiques, préparation d'adultes au baptême, à la première communion, au mariage, à la réception de l'extrême-onction : tel est leur lot de vie active tant en France

que dans les pays de missions étrangères. (Ecrire 9 *bis*, avenue de Ségur, Paris, VII^e^).

De l'une à l'autre de ces familles religieuses l'horaire varie au gré de la diversité des constitutions. Elles s'apparentent toutefois, ainsi qu'aux bénédictines de la primitive observance, par l'unité de la règle et par l'esprit de discrétion.

***

VIII. Les oblats de Saint-Benoit. — Ainsi se nomment de temps immémorial, les simples fidèles menant par attrait leur vie chrétienne en s'inspirant de l'idéal bénédictin, et en respectant, des obligations de la règle de saint Benoît, celles dont la pratique peut se concilier avec le monde.

Tous les ordres religieux et nombre d'instituts de création récente comprennent, sous leurs obédiences, des ramifications du même genre que l'on appelle communément des tiers ordres.

Suivant le sens du titre qui leur est donné dans l'ordre bénédictin, les oblats font à Dieu, à la bienheureuse vierge Marie, au Père saint Benoît, une offrande de leurs personnes dans l'abbaye de leur choix: moyennant quoi, ils se voient admis à participer aux prières et aux mérites de ses membres.

En signe de cette agrégation, ils reçoivent, à la cérémonie de vêture, un petit scapulaire de couleur noire. L'épreuve ou essai, sous forme de noviciat, dure une année entière, au cours de laquelle le postulant doit s'exercer à la *conversion des mœurs*, c'est-à-dire à l'acquisition des vertus chrétiennes, en s'efforçant de les nuancer de l'esprit bénédictin.

De quoi ce dernier est-il fait? C'est ce qu'il nous reste à spécifier pour préciser à quoi l'on peut distinguer une vocation soit à l'oblature soit au grand ordre.

*
* *

IX. L'esprit bénédictin. — L'esprit bénédictin se remarque tout d'abord à l'attrait pour le recueillement pacifique de l'âme, lequel ne va pas sans un effort de concentration.

Le moine quitte le monde. L'oblat, dans toute la mesure du possible, réagira contre le luxe exagéré du vêtement, de l'ameublement, de la table, en même temps qu'il veillera à sauvegarder l'union au Dieu-Grâce contre l'emprise de la dissipation extérieure ou intérieure.

Le bénédictin, nous l'avons vu, est avant tout l'homme de la prière officielle de l'Église. Il voue son existence à la célébration quotidienne de la messe, autour de laquelle gravite, en l'honneur du Très-Haut, la constellation des heures liturgiques : *laudes* et *prime* le matin, *tierce*, *sexte* et *none* dans la journée, *vêpres* et *complies* le soir, les nocturnes des *matines* durant la nuit : prière excellente dont la formule est en majeure partie empruntée à la Bible ; prière organisée par l'Église ; prière dont l'exécution réclame le concours simultané de l'esprit et de la voix humaine ; prière faite au nom de la chrétienté et même de la création tout entière.

Conformément à ce programme, l'oblat se devra de préférer à la prière privée la prière liturgique. Il se conformera au protocole rituel avec tout le zèle possible. Il favorisera autour de soi, dans le rayon de son influence personnelle, familiale, patronale, l'esprit de paroisse. Il fréquentera la grand'messe plutôt que la messe basse, Il contribuera de son mieux à l'exécution du plain-chant et à l'embellissement du lieu saint.

Le moine s'astreint par un vœu d'obéissance. A l'occasion, l'oblat se montrera le défenseur du principe d'autorité, l'enfant docilement soumis à l'Église et à ses chefs.

Le moine se soumet à une série de jeûnes et d'abstinences. Cette austérité est la meilleure gardienne de l'ascèse chrétienne et favorise au surplus la vertu d'humilité, base de toute sainteté.

Dans la mesure où le lui permettent sa santé et l'accomplissement de son devoir d'état, l'oblat ne se soustrait point aux abstinences ni même aux jeûnes commandés par l'Eglise. Des épreuves courantes qui ne manquent à aucune existence humaine, il s'efforce de tirer le meilleur parti en vue de l'expiation du péché.

Saint Benoît a voulu que son disciple ne fût pas un oisif et qu'il considérât la paresse comme le pire des ennemis de l'âme. L'oblat s'adonnera donc de tout son cœur aux obligations de sa profession.

Le moine bénédictin appartient à une famille dont l'abbé est le père et dont les membres, précise le texte de la règle, se trouvent réunis dans le monastère pour militer de compagnie contre le Maudit : *acies fraterna*.

L'oblat, lui aussi, doit s'attacher à l'esprit familial soit à titre de chef, soit à titre de membre; et puisque les familles d'une même cité s'agrègent en sociétés et celles-ci en des nations qui constituent les patries, il ne reculera non plus ni devant le devoir social ni devant le devoir patriotique.

L'enfant de saint Benoît se montre respectueux des traditions et soucieux de ne point rompre à l'étourdie avec le passé. L'oblat se mettra en garde contre l'entraînement de la nouveauté qui fait litière des leçons de l'histoire et tend à remettre sans cesse en question les principes immuables sans lesquels il n'est plus nulle part d'assise ni pour la société ni pour l'individu.

I. Monographies. — D. U. Berlière, *L'Ordre monastique des origines au XII^e siècle*, de la Coll. « Pax », Maredsous et Paris, 1924; C. Buttler, *Le monachisme bénédictin*, traduit de l'anglais par Ch. Grolleau, Paris, 1924; D. J. de Hemptinne, *L'Ordre de Saint-Benoît*, Maredsous et Paris, 1924; D. B. Destrée, *Les Bénédictins*, Louvain, 1925; S. du Fresnel, *Saint Benoît, l'œuvre et*

l'âme du patriarche, Paris, 1924 ; D. Delatte, *Commentaire de la règle de saint Benoît*, Paris et Tours, 1922 ; D. U. Berlière, *L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XII^e siècle*, Maredsous et Paris, 1927 ; D. J. de Hemptinne, *Une journée chez les moines*, Maredsous, 1911 ; Ch. Silvestre, *Dans la lumière du cloître*, Paris, 1926 ; E. Schneider, *Les heures bénédictines*, de la Coll. « Les grands ordres monastiques », Paris, 1925 ; D. Guéranger, *Les oblats séculiers de l'ordre de Saint-Benoît*, Paris et Poitiers ; D. Besse, *Les oblats de saint Benoît*, Paris ; P. Deroux, *Les origines de l'oblature bénédictine*, Ligugé, 1927 ; R. Morçay, *La spiritualité bénédictine*, dans « Les écoles de spiritualité chrétienne », Liége et Paris, 1928.

II. Biographies. — D. Delatte, *Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, Paris, 1910 ; F. Rousseau, *Dom Grégoire Tarrisse, premier supérieur général de la congrégation de Saint-Maur*, Maredsous et Paris, 1924 ; *Une âme bénédictine : Dom Pie de Hemptinne*, Maredsous et Paris, 1911 ; D. B. Destrée, *La Mère Jeanne Deleloë*, Paris 1904 ; D. du Bourg, *La bienheureuse Jeanne-Marie Bonomo*, Paris, 1910 ; *La Mère Marguerite Marie Doëns*, Paris, 1910 ; Misserey, *Sœur Claire de Jésus*, Paris, 1928 ; M. de Blémur, *Eloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'Ordre de Saint-Benoît, décédées en ces derniers siècles*, Ligugé, 1924.

III. Périodiques de langue française. — 1° **Haute érudition** : *Revue Bénédictine*, trimestr., Abbaye de Maredsous, Belgique ; *Paléographie musicale*, trimestr., Solesmes et Tournai ; *Revue Mabillon*, trimestr., Ligugé. — 2° **Vulgarisation liturgique** : *Bulletin de S. Martin et de S. Benoît*, mensuel, Ligugé ; *Revue Liturgique et Monastique*, paraît aux époques liturgiques, Maredsous ; *Les Questions liturgiques et paroissiales*, tous les deux mois, Louvain ; *La vie et les arts liturgiques*, mensuel, Paris, 6, place Saint-Sulpice ; *Bulletin paroissial et liturgique*, tous les quinze jours, avec, à titre de suppléments : *l'Ouvroir*, *l'Enfant de chœur*, *la Vie bénédictine*, Lophem-les-Bruges, Belgique ; *L'artisan liturgique*, Nîmes-Rome. — 3° **Chant grégorien** : *Revue de Chant grégorien*, tous les deux mois, Grenoble ; *Revue Grégorienne*, tous les deux mois, Tournai.

Chapitre II. — Les Camaldules et Camaldulines

Nombreux sont les ordres religieux qui tiennent leur nom du nom du fondateur : ainsi des bénédictins, franciscains, dominicains... Celui-ci a emprunté le sien au berceau de la famille, suivant la coutume féodale. Il prit naissance dans une vallée des Apennins, en Toscane, laquelle constituait le fief d'un certain seigneur Maldoli : d'où la désignation géographique de Campo-Maldoli, et, par une contraction usuelle, Camaldoli.

Né à Ravenne, vers 955, saint Romuald s'était d'abord fait moine au Mont-Cassin. Mais le relâchement de la discipline monastique et les tentatives d'assassinat dont il est la victime le décident à se retirer en une solitude située non loin de Venise. Il y mène la vie érémitique en communion d'idéal avec saint Marin.

Bientôt il quitte son désert et se met à voyager à travers l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, faisant étape tantôt dans un monastère, tantôt parmi les anachorètes.

Nanti de l'expérience nécessaire à son projet, il reparaît en Toscane, et, vers 1010, pose les bases d'un nouvel institut dont l'originalité sera d'offrir aux postulants l'option possible entre la vie cénobitique et la vie érémitique.

La double famille des moines et des solitaires camaldules resta longtemps unie, sous la dépendance unique d'un même général alternativement élu par les uns et par les autres. Elle fut approuvée en 1050 par saint Léon IX, détachée de l'ordre bénédictin en 1113.

En 1523, la branche des ermites se trouva double. Entre temps en effet, un Vénitien du nom de Paolo Giustiniani avait créé des solitaires du type de Camaldoli mais autonomes. Après une tentative d'union qui n'aboutit pas, il fallut en revenir à la séparation du début.

Elle s'est prolongée jusqu'à nos jours, et, de ce chef, les disciples de saint Romuald se répartissent en trois groupes distincts : celui des moines camaldules, qui a sa maison généralice et dessert l'église Saint-Grégoire au mont Cœlius à Rome : les recensements de 1927 lui assignent cinq monastères, cinq paroisses, soixante religieux; celui des ermites de Camaldoli, qui dénombre sept résidences et soixante religieux; enfin celui des ermites de Monte-Corona, dont la principale maison est à Frascati et qui compte cent trente religieux logés dans dix ermitages.

Il y a des religieuses camaldulines.

Les cénobites observent la règle bénédictine, à quelques usages près. Les solitaires mènent un genre de vie plus austère : chaque cellule est isolée par un jardin, sans le cloître intermédiaire de la chartreuse; le silence n'est presque jamais rompu; l'abstinence est perpétuelle; toutefois l'office se récite en commun.

Cet ordre a fourni à l'Église un grand nombre de saints personnages, et, en outre, des écrivains d'un certain renom. Le fameux pape Grégoire XVI (1831-1846) appartenait au monastère du Monte-Cœlio ou de Saint-Grégoire.

Les Camaldules occupent actuellement en France l'Ermitage de N.-D. de Pitié, à Roquebrune (Var), et les Camaldulines, le monastère de la Seyne-sur-Mer (Var). Hommes et femmes portent l'habit bénédictin, mais de couleur blanche.

Les Camaldules, dans *Revue bénédictine*, t. IV, p. 356-363, année 1887; Saint Pierre Damien, *Vita S. Romualdi*, P. L., t. CXLIX, col. 953 sq; P. Lugano, *La congregazione camaldolese degli Eremiti di Monte-Corona...* Roma, 1908.

Chapitre III. — Les Cisterciens et Cisterciennes

I. Historique de l'ordre. — 1. A la fin du XI^e^ siècle, quelques moines d'une abbaye bénédictine d'Occident, Molesme en Champagne, rêvent d'une communauté où la règle de saint Benoît serait observée dans sa teneur littérale. Leur prélat, l'abbé Robert, consent à installer ailleurs le couvent de leur idéal.

Il le fait en un lieu inaccessible, situé entre la Bresse et la Bourgogne, au milieu d'une lande sauvage et marécageuse, encombrée de joncs : d'où le nom probable de Cîteaux, vieux mot bourguignon équivalant au latin *palustres junci*.

Là, sous quelques huttes de branchages qu'ils transformeront peu à peu en un monastère, ils s'exercent de concert à vivre suivant toutes les rigueurs de la loi bénédictine entendue au pied de la lettre, c'est-à-dire débarrassée de tous les adoucissements qu'autorisait la tradition : tradition vénérable, car dès 817, le synode monastique d'Aix-la-Chapelle l'avait déjà enregistrée et confirmée.

A quelque temps de là, Robert démissionne. Les successeurs Aubry et Étienne Harding donnent au nouvel institut ses premières constitutions. Saint Bernard, de Fontaine-les-Dijon, lui amène son premier contingent sérieux de postulants et se prépare dans la retraite à le faire bénéficier du prestige rayonnant de son génie et de sa sainteté.

2. Les deux siècles suivants, XII^e^ et XIII^e^, valurent à l'Ordre son âge d'or.

Sa propagation tint du prodige et la sanctification de ses adeptes, du miracle. Le chapitre général de 1152 s'en émut et promulga deux décrets restrictifs, aux termes desquels défense était faite de promouvoir de nouvelles fondations et de susciter la canonisation des religieux.

Mais la popularité des *moines blancs*, que l'on distinguait ainsi des clunistes (1) ou *moines noirs*, s'imposait à ce point que rien n'y fit. Les fondations se multiplièrent du Portugal à la Syrie, et de la Norvège à la Sicile.

Partout où ils s'établissent, les cisterciens s'attirent la confiance des suzerains et des peuples, l'estime des papes et des évêques, la gratitude des manants, la bénédiction des indigents. Ils sont appelés à pourvoir aux charges sacrées et séculières. En même temps que le crédit de l'Eglise, ils s'assurent celui des puissances séculieres, féodales puis communales.

Certes, à sa mort, l'on pouvait à juste titre proclamer de saint Bernard qu'il avait bien mérité de l'Ordre. Mais, en rendant hommage aux services de l'abbé de Clairvaux, il n'est que juste d'attribuer au primitif Cîteaux d'autres causes de prospérité.

Fruit de la fidélité aux constitutions, la sainteté à miracles des premiers cisterciens fut puissamment favorisée par l'influence des chapitres généraux.

L'œuvre principale de ces assemblées consistait à sortir de leur isolement les prélats de l'Ordre. Elles les groupaient, chaque année pour l'étude en commun des intérêts de l'institut, au spirituel comme au temporel, quitte à consigner ensuite les volontés et les vœux des Pères *capitulants* dans le livre des constitutions, à la rédaction toujours ainsi en voie de perfectionnement.

La tenue de ces chapitres annuels ne tarda pas à faire l'admiration des souverains pontifes, des autres réguliers, des corporations, des princes. Et c'était à bon droit, car leur action explique en dernière analyse le secret d'une prospérité qui devait atteindre par degrés à des sommets peu communs dans l'histoire du monachisme.

3. Vint la décadence, d'autant plus sensible que sublime avait été l'ascension.

---

(1) Voir page 29.

Suivant la triple métaphore des chroniqueurs de l'époque, il arriva que l'institut cessa d'être l'abri sacré de l'unité, principe de vie ; son étoile aux feux d'un splendide rayonnement se prit à pâlir ; ce ruisseau devenu si vite un fleuve d'importance en revint à la modestie première de son cours.

Il est et restera toujours plus difficile d'attribuer une date précise au début de ce déclin que de dénombrer ses causes principales.

Par ailleurs c'est sur un long laps de temps que s'échelonnent les influence délétères funestes à l'Ordre. Celles-ci, d'une efficacité ou prochaine ou distante, intime ou venue de l'extérieur, ne déclencheront leur résultat automatique ni d'un seul coup, ni par des interventions plus ou moins alternées.

En dehors de toute préoccupation chronologique, il semble toutefois possible de les cataloguer en deux catégories distinctes.

Le relâchement dans la tenue des chapitres généraux, et, conséquences directes de ce chômage, l'abandon de la discipline régulière, plus tard l'imprégnation païenne de la Renaissance, puis l'esprit de la réforme protestante s'insinuant à la dérobée jusque dans le cloître : tels furent, au centre de la place, les ennemis domestiques de Cîteaux. Les calamités publiques de l'époque, l'apparition et la rivalité de nouvelles familles de réguliers, les méfaits de la commende, l'ingérence despotique des princes ou des révolutions s'attaquèrent à l'Ordre du dehors et lui portèrent aussi de rudes assauts.

Toutefois, qu'on ne l'oublie pas, maintes abbayes s'ingénièrent alors à lutter contre l'ambiance démoralisatrice. De cette réaction sortirent les *congrégations* ou mouvements de réforme. Notons en France les deux principales : celle de Sept-Fons, à l'instigation d'Eustache de Beaufort : celle de la Trappe, réalisée par Bouthillier de Rancé (XVII[e] siècle).

4. Enfin la genèse de la restauration cistercienne dans notre pays mérite une mention à part.

A l'heure où la Révolution s'en prend avec un acharnement singulier à l'institution monastique, l'histoire des Ordres religieux s'interrompt d'elle-même en territoire français. Non qu'il n'y ait toujours chez nous des religieux fidèles à leur profession, dignes de leur lignée. Il n'y est plus question de moines vivant en famille leurs constitutions au grand jour, et sous le costume des ancêtres.

Pour rendre à chaque institut le droit de cité dans notre patrie, ce n'est rien moins qu'une création nouvelle, authentique résurrection, qu'il sera nécessaire en son temps de promouvoir.

Quant à Cîteaux, fait étrange, il ne connut point à proprement parler d'interruption ni dans la célébration du service divin, l'œuvre bénédictine par excellence, ni dans l'observance collective de la règle.

L'étrange se change en une admiration qui devient à son tour de la stupeur, quand on songe à l'exode qui fit les frais de cette exception glorieuse : une course d'un quart de siècle de durée (1791-1815), en charrette, à travers l'Europe, sous la direction de dom Augustin de Lestrange

***

II. État actuel des observances. — 1. Dom de Lestrange était alors maître des novices à l'abbaye de la Trappe. Sentant venir la persécution, il émigre d'abord en Suisse avec vingt-quatre de ses frères. Il s'installe à la Valsainte dont il devint dans la suite l'abbé.

Cette communauté reprit à son compte les anciens usages de Cîteaux, puis elle essaima. Parmi ses filiales, Darfeld en Westphalie se détacha bientôt de l'abbaye mère par préférence pour les règlements de Rancé.

La dualité d'observances persista même après le décret

du 1er octobre 1834, aux termes duquel le pape Grégoire XVI tentait de les unifier, en les groupant sous le titre commun de *Congregation des moines cisterciens de Notre-Dame de la Trappe*, et à ce point que, dès 1847, le Saint-Siège dut procéder lui-même au dédoublement, en rendant l'autonomie à l'*Ancienne* et à la *Nouvelle Réforme*.

Enfin, en 1892, à Rome, à l'issue d'un chapitre général, la fusion se trouva définitivement résolue. Les *cisterciens réformés de Notre-Dame de la Trappe* ou, par abbréviation, les *cisterciens réformés*, furent placés sous l'obédience d'un général unique et ne formèrent plus qu'un institut à vœux solennels. Les nouvelles constitutions qui régissent l'ensemble de l'Ordre, furent approuvées en 1894.

Ces religieux ne sont guère connus en France que sous le nom de trappistes. D'après le recensement de 1928, ils comptent une soixantaine de monastères et environ deux mille cent cinquante sujets.

Ils n'ont pas attendu l'invitation du pape Pie XI pour s'établir en pays de mission : ils ont actuellement trois maisons au Japon, deux en Chine, une dans l'Indo-Chine.

2. Indépendamment des trappistes, il existe des cisterciens dits *de la commune observance*. Leur régime de vie se rapproche de celui des cisterciens du XVIIe siècle, que le pape Alexandre VII avait approuvé en 1666.

Il comporte donc des mitigations, variables à la vérité selon l'une ou l'autre des neuf congrégations qui, depuis 1927, composent une confédération à l'instar de l'ordre bénédictin. Chacune d'elles est représentée par un assistant général. En tête préside l'abbé général.

L'ensemble se distribue de la sorte :

La *congrégation autrichienne* : avec six monastères et deux cent soixante religieux ; la *congrégation de la Haute-Allemagne*, avec sept monastères et deux cent quatre-vingts religieux ; la *congrégation italienne* avec cinq monastères et une quarantaine de religieux ; la *congrégation belge*, avec deux monastères et une soixantaine de religieux ; la *congrégation de Sénanque*, en France,

avec deux monastères dont la célèbre abbaye de Lérins, et environ soixante-dix religieux ; la *congrégation de Hongrie*, avec huit maisons et près de deux cents religieux : un bref pontifical, en date du 27 janvier 1923, l'avait séparée de la congrégation autrichienne ; la *congrégation de Bohême* avec deux abbayes et une centaine de sujets ; la *congrégation de l'Adoration du T. S. Sacrement*, avec une abbaye et un prieuré : l'abbaye est celle du Pont-Colbert près de Versailles : en tout, une soixantaine de sujets ; la *congrégation polonaise*, avec une abbaye et une douzaine de sujets.

Au total, trente-cinq monastères et plus d'un millier de religieux, sans compter les centres de missions que les cisterciens de cette observance achèvent présentement d'organiser aux Etats-Unis d'Amérique.

3. A deux titres divers, accordons une mention spéciale à la *Congrégation de Sénanque*, qui fut fondée au diocèse d'Avignon, en 1854, et déclarée indépendante de la Congrégation d'Italie vers 1882.

La principale raison de cet affranchissement est la suivante. Le P. Barnouin avait voulu créer, en France, une observance qui militât à mi-chemin entre les austérités de la Trappe et les mitigations de l'Observance commune. Ses constitutions furent d'ailleurs approuvées par Léon XIII en 1892.

C'est d'une filiale de Sénanque, Fontfroide, au diocèse de Carcassonne, qu'est sortie la fondation française, autonome elle-même dès 1904, de la Congrégation des *Moines cisterciens de l'Adoration* ou *du Corpus Christi*, établie à Pont-Colbert.

Notons enfin en Italie les *cisterciens de Casamari*, qui suivent les règlements de Rancé et dont les constitutions furent approuvées par Rome en 1864. Ils appartiennent à proprement parler à la stricte observance, mais dépendent immédiatement du Saint-Siège. Ils comptent une cinquantaine de religieux.

*
* *

III. Quelques célébrités de l'ordre. — Deux papes sont sortis de l'Ordre de Cîteaux : Eugène III († 1153) et Benoît XII († 1342). La succession d'Honorius III fut refusée par un évêque cistercien de Porto.

L'institut a donné à l'Église une quarantaine de cardinaux, des évêques en nombre incalculable. Les saints ou bienheureux inscrits au ménologe cistercien se chiffrent par centaines, malgré la discrétion de l'Ordre à honorer les siens d'un culte public.

La place occupée par lui dans les branches du savoir humain le cède notablement au rang tenu par les bénédictins, soit en raison de la part plus large laissée au travail des mains, soit à cause d'une estime moindre pour les productions intellectuelles. Cîteaux a eu néanmoins ses écoles, ses collèges, ses maîtres en théologie, en ascétisme, en exégèse, en philosophie, en histoire, en mathématiques.

A la tête de cette pléiade brille saint Bernard, docteur de l'Eglise, dont les traités de théologie, les sermons, les épîtres sont bien connus. Nommons aussi Rancé, l'émule de Bossuet, mais que ses écrits sur la vie et les vertus des moines firent suspecter de jansénisme et mirent aux prises avec Mabillon et Le Masson.

L'abbaye allemande de Bregenz publie, depuis une quarantaine d'années, une revue consacrée à l'histoire familiale : *Cistercienser-Chronik*.

*
* *

IV. Les cisterciennes. — Elles ont participé de très près aux vicissitudes de l'Ordre, et cela, dès la phase de formation durant laquelle on ne connaît que l'abbaye de

Tart, à 24 kilomètres de Dijon, fondée dès 1125. Là s'assemblèrent, en 1190, dix-huit abbesses de France. Au cours de l'âge d'or, elles atteignirent au chiffre de neuf cents couvents.

La même décadence s'affirme que chez les religieux et pour les mêmes motifs. La réaction se manifeste aussi chez les moniales, dont quelques-unes érigèrent des congrégations indépendantes : telles en Espagne, à la fin du XV^e^ siècle, celle des bernardines de la Récollection, dites aussi récollettes ; à la fin du XVI^e^, en France, près de Toulouse, celle des feuillantines, et surtout, la réforme opérée par Angélique Arnaud des deux couvents de Port-Royal de Paris fondé en 1626, au faubourg Saint-Jacques, et de Port-Royal des Champs créé dès 1204 près de Versailles.

Mais cette dernière communauté, à laquelle s'étaient ralliées d'autres abbayes, sombra dans le jansénisme : ce qui provoqua en 1710 la suppression de Port-Royal des Champs. La réforme de la Trappe fut établie dans l'abbaye des Clairets, sise au diocèse de Chartres.

A l'heure présente, l'Espagne et l'Italie comptent près de cent maisons dont la plupart ont survécu à la tourmente révolutionnaire et donnent abri à près de deux mille cinq cents religieuses soumises à la commune observance.

La moyenne observance a, elle aussi, ses moniales établies, à l'origine, au diocèse de Digne.

Enfin l'étroite observance compte les Récollettes d'Espagne, disséminées en une quinzaine de monastères, et en outre quinze couvents de cisterciennes réformées de Notre-Dame de la Trappe.

Quant au recrutement, remarquons ces proportions asymétriques : dans l'Ordre de Cîteaux, toutes observances comprises, les trappistes l'emportent en nombre sur les autres cisterciens. Chez les femmes au contraire, les trappistines représentent la minorité.

Le genre de vie est à peu près le même pour l'un et pour l'autre sexe.

Ont conservé ou adopté, en tout ou en partie, l'esprit l'habit et les usages de Cîteaux, les bernardines ou solitaires de Marie du P. Cestac, à Anglet, diocèse de Bayonne, et les religieuses bernardines d'Esquermes, faubourg de Lille. Les premières mènent la vie contemplative. Les autres s'adonnent aux œuvres de l'éducation

***

V. Le régime de vie. — Entre les contemplatifs, le cistercien a ses traits caractéristiques fort accentués. Les plus en relief sont la communauté de vie et la loi du silence.

Mitigée chez les cisterciens de la commune et de la moyenne observance, cette double austérité ne comporte aucun adoucissement dans la stricte observance. Ici, dans l'ordonnance de la journée, il n'y a nulle place pour quelque aparté prévu ou permis par la règle.

Les offices liturgiques et les exercices de spiritualité se célèbrent tous au chœur, au chapitre, dans les cloîtres. Les repas se prennent tous au réfectoire. L'étude a lieu en une salle commune, le travail manuel en collectivité, aux champs ou à l'atelier. Le repos enfin se prend en des dortoirs, sur des lits seulement séparés l'un de l'autre par une cloison d'alcôve. C'est bien là où jamais la formule de la vie cénobitique.

Parmi ses frères, le trappiste se doit créer une solitude. Il y parvient à l'aide de l'autre loi qui le régit parallèlement : celle du silence.

Ses constitutions l'avertissent que « aucune récréation ou causerie commune n'est permise pour quelque motif que ce soit ». Les *Us* ajoutent cette précision : « Les religieux ne doivent avoir entre eux aucune communication de vive voix ni par écrit. Lorsqu'ils auront quelque chose d'utile à se communiquer, ils le feront par signes. »

Il est cependant des exceptions prévues : il reste toujours loisible de s'entretenir avec les supérieurs, le directeur de conscience, le chef d'emploi, suivant le besoin ou le désir que l'on en éprouve.

Pour le détail, la journée se déroule de deux heures du matin à sept ou huit heures du soir suivant les saisons. Elle comporte une répartition bien harmonisée de prières, de travail manuel, de lecture ou d'étude. On se lève et on se couche plus tard dans l'observance commune et dans la moyenne observance.

Le costume cistercien est fait de laine blanche. Il comporte la *coule* bénédictine. Le profès se distingue du novice par la couleur noire du scapulaire. Le froc des convers est d'une teinte brune ou marron.

I. Monographies. — A défaut du *Petit Exorde* et du *Grand Exorde*, trad. et éd. Grande-Trappe, 1884, *Histoire de l'Ordre de Cîteaux*, par un moine de Thymadeuc, Saint-Brieuc, 1897 ; C. Grolleau, *La Trappe*, de la Coll. « Les grands ordres monastiques », Paris, 1930 ; A. Le Bail, *Les Cisterciens Trappistes*, de la Coll. « Les grands ordres relig. », Paris, 1925 ; E. Maire, *Les Cisterciens en France*, Paris, 1921 ; J. M. Canivez, *L'Ordre de Cîteaux en Belgique*, Forges-les-Chimay, 1926 ; H. Moris, *L'Abbaye de Lérins*, Paris, 1909 ; Dubois, *Histoire de l'abbaye de Morimond*, Dijon, 1855. Deux brochures très bien informées : C. Guillemant, *La vie des frères convers Trappistes, Saint Bernard et la fondation des cisterciennes dites trappistines*. Une admirable étude biographique mettant au point la vie que l'on mène à la Trappe : *Après le champ de bataille*. Ces trois derniers ouvrages sont édités par l'abbaye de Sept-Fons, par Dompierre-sur-Besbre (Allier).

II. Biographies. — Bersange, *Dom François Régis*, Paris, 1885 ; Boursin, *Le P. Jean-Baptiste*, Paris, 1886 : Fichaux, *Dom Sébastien Wyart*, Paris, 1910 ; Ingold, *Général et trappiste : le P. de Géramb*, Paris, 1921 ; M. B. Poussin, *Frère Yves Poussin*, convers trappiste, Paris, 1929 ; Redon, *Dom Marie-Bernard*, Lérins, 1904 ; Capelle, *Le P. Jean, abbé de Fontfroide*, Paris, 1903 ; Ces deux dernières biographies sont consacrées aux fondateurs de la Moyenne Observance. Les autres sont des *Vies* de trappistes.

Au lecteur hésitant entre la Collection *Les grands ordres religieux* de la librairie Letouzey et la Collection *Les grands ordres*

monastiques de la librairie Grasset, qu'il nous soit permis de signaler, ici, une fois pour toutes, cette différence d'ensemble : la Collection Letouzey est rédigée par des religieux plus soucieux d'exactitude historique ; la Collection Grasset est présentée par des laïques plus préoccupés d'art et de littérature.

Chapitre IV. — Les Chartreux et Chartreuses

I. La fondation. — Saint Bruno naquit à Cologne vers 1032. Il étudia à Reims, puis à Paris. De retour à Reims, il acquit en peu de temps le renom d'un écolâtre fort distingué.

Sa participation aux affaires du diocèse, en qualité de chanoine de la métropole, le mit en présence de plusieurs pratiques abusives — celle entre autres de la simonie — qui le révoltèrent et stimulèrent en lui le goût de la retraite.

Chargé d'une mission auprès du roi Philippe Ier, il se rend à Paris. Durant ce séjour à la capitale, il assiste aux funérailles d'un docteur de l'Université. Au cours des obsèques, le défunt se réveille du sommeil de la mort pour annoncer à l'assistance terrifiée sa mise en accusation, son jugement, sa condamnation au tribunal de Dieu. Ajoutons-le : bien que rapporté par les chroniqueurs chartreux, immortalisé en outre par le pinceau d'Eustache Lesueur (au Louvre), cet épisode macabre reste sujet à caution.

Écolâtre de Reims, il distribue ses biens aux pauvres et se rend à Molesme, en Champagne. Il y rencontre saint Robert qui émigrera bientôt vers Cîteaux. Mais la vie bénédictine ne répond pas à son attrait de grâce qui le pousse plutôt au désert.

Il quitte Molesme et demande à Hugues, son ancien disciple alors évêque de Grenoble, de lui désigner une solitude inaccessible. Il se retire au lieu dit *Chartreuse*,

et, avec cinq ou six amis qui le rejoignent, s'y installe sous un toit de planches (1084).

Quatre ans plus tard, un autre disciple de Bruno devient pape sous le nom d'Urbain II. Il réclame auprès de lui l'ex-écolâtre. A Rome, en plein palais pontifical, le solitaire s'efforce de concilier avec le tracas des affaires les observances de la vie religieuse. Puis il renvoie en Dauphiné ses compagnons d'exil.

Il refuse l'épiscopat, n'accepte pas d'accompagner en France le souverain pontife, s'enfonce, à l'antipode, dans la péninsule, et, parvenu au fond de la Calabre, recrute quelques nouveaux disciples avec lesquels il édifie un second établissement d'ermites de sa façon, dans le désert dit de Sainte-Marie-de-la-Tour. De là, ainsi qu'auparavant de Rome, il continue à diriger sa première fondation. Il y meurt en 1101.

***

II. Le régime de vie. — Saint Bruno quittait les siens sans leur laisser de règle monastique. Selon toute vraisemblance, il n'avait d'ailleurs point manifesté l'intention de créer un nouvel ordre religieux.

C'est seulement le quatrième successeur de Bruno, dom Guigues, qui rédigea une relation des *Coutumes*, d'après les entretiens du fondateur avec son successeur immédiat dom Landuin. Ces Coutumes tiennent compte et tirent parti des observances monastiques de création antérieure. Elles se divisent en soixante-dix-neuf chapitres et se terminent par un éloge de la vie érémitique.

On peut cataloguer l'ensemble sous trois rubriques principales : la liturgie qui s'inspire du rit bénédictin et lyonnais, le gouvernement des moines, le gouvernement des moniales et des frères convers.

En 1163, lors du troisième chapitre général tenu en Chartreuse, l'on décréta que toutes les maisons de l'Ordre, alors au nombre d'une douzaine, seraient soumises aux

décisions du chapitre annuel chargé de maintenir l'uniformité d'observances. Du même coup l'union familiale se trouvait officiellement resserrée autour du berceau de l'institut.

Dans la suite, par les soins des chapitres généraux, les constitutions primitives furent souvent rééditées. Parfois, en marge du texte, l'on adjoignit des notes explicatives et même des ordonnances capitulaires, sans jamais contre venir toutefois à l'esprit des observances primitives.

Innocent XI approuva les constitutions définitives de 1681 qui reproduisaient, en les confirmant, celles de 1581. Il y ajouta le bel éloge que l'on connaît : *Cartusia nunquam reformata quia nunquam deformata.* Les assertions tendancieuses de Rancé n'ont rien pu contre ce renom de régularité solennellement enregistré par le Saint-Siège. Dom Le Masson n'eut pas de peine à les rétorquer.

Aux termes de ces constitutions, le religieux chartreux se voue à la vie contemplative, mais à une vie contemplative dont la note spécifique accuse un régime équilibré de communauté et de solitude.

Cénobite au chœur, au chapitre, au réfectoire, à la récréation hebdomadaire, le chartreux devient ermite dans sa petite maison particulière, flanquée d'un jardinet, où il se livre isolément à la prière, à l'étude, au travail manuel, au repos. Là il récite une partie de l'office et prend presque tous ses repas.

« Dans notre Ordre, observe Lansperge le Pieux, on mène les deux vies érémitique et cénobitique, et l'une et l'autre se trouvent tellement tempérées par l'Esprit-Saint que tout ce qui, dans l'une ou dans l'autre, pouvait offrir un danger quelconque a cessé d'exister ; car l'on en a seulement conservé ce qui sert à l'avancement spirituel et à la perfection. »

Quant à la répartition des exercices sur une durée de vingt-quatre heures, en divisant chaque jour et chaque nuit en trois parties égales, on parvient à cet emploi du temps : la nuit, une partie centrale est consacrée à la

prière, et les heures d'avant comme les heures d'après sont données au sommeil.

Inversement la journée ouvrable comporte vers midi un tiers de son cours concédé au travail manuel, au repas, à la détente, et les deux autres tiers, au début et à la fin, sont réservés aux exercices spirituels.

L'horaire n'a rien de rigide. Il est sujet à des variantes qui s'inspirent de la saison, des fêtes liturgiques, de la longueur de l'office divin.

L'abstinence perpétuelle de tout aliment gras est de règle même en voyage ou à l'infirmerie. Le jeûne oblige du 14 septembre jusqu'à Pâques et tous les vendredis de l'année. Les œufs et le laitage sont prohibés en Avent et en Carême ainsi que le vendredi de chaque semaine.

***

III. Historique de l'ordre. — La Chartreuse de Calabre où était mort saint Bruno ne tarda pas à s'inféoder à l'Ordre de Cîteaux. C'est exclusivement de la Grande-Chartreuse que partirent donc les essaims pour de nouvelles fondations.

Jusqu'au début du XIIIe siècle, l'Ordre se propagea rapidement, et jusqu'à compter trente-neuf maisons nouvelles, dont deux de moniales. Au siècle suivant, l'on dénombra trente-quatre établissements de surcroît, dont douze se trouvaient occupés par des religieuses. Durant le XIVe, il y eut cent dix fondations et, au XVe, quarante-cinq. Ces chiffres ne purent pas se maintenir.

Les époques suivantes connurent des suppressions par mesure économique ou par ordre disciplinaire, par annexion ou par transfert. Puis le schisme anglican, le protestantisme, les guerres de religion préparèrent ou consommèrent la ruine d'un grand nombre de monastères.

A la veille de la Grande Révolution, les sept provinces françaises possédaient encore soixante-huit maisons.

Du vivant même du fondateur, et dès Urbain II, les

souverains pontifes ont souvent témoigné aux chartreux estime et sympathie. Plusieurs prirent l'initiative de fondations nouvelles qu'ils dotèrent de leurs propres deniers. Plusieurs enrichirent l'Ordre de privilèges d'exception. Citons le pouvoir d'absoudre les cas réservés au pape, la concession des prérogatives accordées aux ordres mendiants, l'extension à l'Église universelle du culte de saint Bruno.

De plus les papes ont parfois entonné l'éloge de la vie cartusienne, et proclamé en plusieurs circonstances que tout chartreux observateur accompli de sa règle mériterait par là-même les honneurs de la canonisation.

De très nombreux religieux sont morts en odeur de sainteté. Mais l'ordre répugne par tradition à leur procurer les honneurs d'un culte public, « préférant former des saints plutôt que les manifester au monde, » suivant la parole mémorable de Benoît XIV.

Les dignités ecclésiastiques ne les tentent pas davantage. Plusieurs, à leur corps défendant, se laissèrent imposer la pourpre cardinalice qu'un plus grand nombre réussit à écarter.

Les prieurs généraux déclinèrent toujours le titre d'abbé à perpétuité que le Saint-Siège tenta, à plusieurs reprises, d'attacher à la fonction. Par contre ils ne se dérobèrent pas de la même manière aux visites apostoliques, missions spéciales, légations diplomatiques, qui leur furent souvent confiées pour le bien de l'Eglise.

Les pouvoirs publics eux-mêmes ne ménagèrent pas aux chartreux leurs témoignages d'admiration, non plus que leur aide pécuniaire. Tour à tour, seigneurs ou communes, princes ou peuples leur attribuèrent, ici ou là, l'exemption des droits de péage ou d'autres redevances, des legs en règle ou des donations entre vifs, pour la fondation d'un couvent ou plus simplement d'une cellule, des dotations nécessaires à solder les frais de la tenue des chapitres généraux, etc.

L'ordre possède son martyrologe, qui énumère les vic-

times des hussites de Bohême (XV^e siècle), des Turcs en Styrie, de Henri VIII en Grande-Bretagne, des luthériens en Hollande et en France (XVI^e siècle), des calvinistes en Périgord (XVII^e siècle).

Le XVIII^e siècle ne porta pas bonheur aux chartreux, non plus d'ailleurs qu'à tant d'autres instituts monastisques. L'esprit janséniste, parlementaire, gallican des nations catholiques parvint à s'infiltrer dans les couvents les plus étrangers aux affaires séculières et ne manqua pas d'y provoquer des dissensions intérieures fort regrettables. Certaines communautés se détachèrent de la juridiction des chapitres généraux.

Les maisons de France réagirent contre le schisme. Mais leur destruction n'en fut pas moins décrétée par l'Assemblée Nationale. La Terreur fournit à l'Ordre un contingent d'environ cinquante martyrs et confesseurs de la foi.

Lente fut la restauration. Toutefois, à la veille des persécutions de 1902-1903, notre pays comptait encore dix chartreuses et quatre noviciats qui s'exilèrent sous la menace d'expulsion.

*
* *

IV. Les moniales chartreuses. — Les femmes se virent admises dans l'ordre vers le milieu du XII^e siècle; mais, à dater de 1605, le chapitre général n'autorisa plus de nouvelles fondations.

Les religieuses mènent à fort peu près la vie des religieux, dans un cadre presque identique, et sous l'autorité immédiate d'une hiérarchie similaire. Toutefois le régime de stricte solitude est, à leur usage, un peu adouci. Elles prennent ensemble le repas et, sauf à certains jours de pénitence plus rigoureux, la récréation. Elles habitent non en des maisonnettes isolées comme les religieux, mais en des cellules disposées sur un corridor.

La prieure, la sous-prieure, la cellerière, la maîtresse des novices composent la gradation des dignitaires.

Cependant la Mère prieure doit obéissance à la direction spirituelle d'un Père vicaire nommé à cette charge par le chapitre général, ou, à son défaut, aux ordres du coadjuteur.

Toute communauté de moniales comporte avec les choristes, des converses, des oblates ou données, des tourières. Les professes de chœur sont l'objet d'une consécration spéciale présidée par l'évêque diocésain, suivant un cérémonial antique approuvé par l'Église.

Pour elles, comme pour les religieux, l'habit est de laine blanche. Les deux pans de la cuculle (ample scapulaire) sont réunis par deux bandes latérales. On ne quitte jamais le cilice même pour le repos de la nuit.

***

V. Statistique. — D'après les derniers recensements de 1917, l'ordre dénombre quinze chartreuses, dont huit en Italie, trois en Espagne, une en Suisse, une en Angleterre, une en Allemagne. Le chiffre des religieux s'élève à sept cent cinquante. Le prieur général, qui résidait jadis à la Grande-Chartreuse, par Voiron (Isère), habite, depuis 1904, à Farneta près de Lucques (Italie). La procure générale est à Rome, via Palestro.

Quant aux moniales, elles ont présentement quatre monastères, deux en Piémont et deux en France.

A défaut des *Ephémérides cartusiennes* et des *Annales Ordinis cartusiensis*, A.-F. Lefebvre, *Saint Bruno et l'ordre des Chartreux*, Paris, 1883 ; M. Gorse, *Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux* (son action et son œuvre), Paris, 1902 ; A. Hyrvoix, *L'ordre des Chartreux*, Paris, 1885 ; *Le Chartreux, origine, esprit, vie intime*, Currière (Isère), 1896 ; Boutrais, *La Grande-Chartreuse par un Chartreux*, Grenoble, 1881 ; E. Baumann, *Les Chartreux*, de la Coll. « Les grands ordres monastiques », Paris, 1928 ; P. Sabatier, *Sainte Roseline*, moniale chartreuse, Paris, 1929.

B'

LES ORDRES RÉDEMPTEURS

Chapitre V. — Les Trinitaires

L'*ordre hospitalier de la sainte Trinité et des captifs* : tel est le titre officiel que donnent à cette famille religieuse les bulles pontificales. Elle est issue, au XII^e^ siècle, d'un vif sentiment de compassion pour toutes les infortunes de l'âme et du corps, plus spécialement du magnanime désir de remédier au pire malheur de l'époque : la captivité en Barbarie.

Maîtres du littoral méditerranéen, de presque tout le pourtour de la péninsule ibérique, les pirates sarrazins razziaient alors les bâtiments surpris. Ils enlevaient le bétail humain afin d'en trafiquer sur le marché aux esclaves, on simplement pour le plaisir d'extorquer aux faibles, en les écorchant à vif ou en les brûlant à petit feu, un aveu d'apostasie.

C'était le temps où, en chrétienté, « les femmes se passaient en pleurant quelque message apporté de... loin par un Catalan suspect, probablement renégat, ou par un juif. Après un souvenir désespéré à tout ce qu'il ne retrouvera jamais plus, le misérable énonce timidement le prix de sa rançon, chiffre fabuleux, déchirant mirage (1). »

Qui fournirait la somme réclamée, si exorbitante qu'elle put paraître, en échange de la liberté rendue à ces malheureux ?

(1) G. Bernanos, *Saint Dominique*, dans « Revue Universelle », 1^er^ décembre 1926.

Jean de Matha et Félix de Valois furent précisément suscités de Dieu pour fonder un ordre, le premier en date des ordres rédempteurs, destiné à cette œuvre de miséricorde. Il fut approuvé par le pape Innocent III, à la fin de l'année 1198.

La règle nouvelle, sous laquelle militait l'institut nouveau, faisait une déclaration d'appartenance très spéciale à la sainte Trinité. Elle exigeait la simplicité du culte et des églises. Elle désignait le supérieur de chaque couvent sous le titre de *ministre*.

La population de chaque maison se trouvait limitée au chiffre symbolique de trois clercs et de trois frères laïques. Il est vrai : la restriction allait être rapportée, quelque quinze ans plus tard, par le Saint-Siège. « Liberté est laissée à chaque couvent, stipulera le décret en cause, d'avoir autant de sujets qu'il voudra, suivant les nécessités du service. »

Les revenus globaux devaient être, aux termes de la règle, partagés en trois portions égales : deux tiers étaient affectés, le premier, à l'entretien des religieux, le second, à l'exercice de l'hospitalité ; l'autre tiers était mis en réserve pour la rançon des captifs.

On ne lésinerait jamais lorsqu'il s'agirait d'accueillir et de traiter les visiteurs, les indigents, les malades. Par contre, l'on s'astreindrait soi-même aux rigueurs de la pauvreté, en se refusant, par exemple, de porter sur soi les objets les plus usuels : un couteau, un poignard, une bourse ; en s'interdisant une monture pour les déplacements même considérables, à plus forte raison en évitant la chasse à courre avec le luxe obligé des palefrois, des chiens, des faucons qu'elle suppose.

Pauvres, les trinitaires attendaient de la charité publique les subsides nécessaires à la rançon des esclaves retenus en pays barbaresques: Ils n'étaient pas déçus. Spontanément les sympathies venaient à eux, inspirées par l'héroïsme dont ils faisaient preuve.

En attendant que fût réunie en totalité la somme d'ar-

gent libératrice (de 3 à 4.000 livres par tête de captif) les religieux se constituaient parfois prisonniers. Ils prenaient les fers des forçats en échange de la levée d'écrou.

Si les dons manuels et les revenus des fondations ne rendaient que parcimonieusement, les Trinitaires y suppléaient à l'aide de quêtes à domicile, annoncées et recommandées au préalable par l'Ordinaire des diocèses.

Une fois dotés en suffisance, certains d'entre eux partaient pour Alger, Tunis, Constantinople, Tripoli, le Maroc. Ils pénétraient dans les bagnes. Ils rejoignaient sur les chantiers les esclaves appliqués à des travaux de construction ou de démolition. Ils négociaient avec les caïds l'affranchissement du plus grand nombre.

Il fallait voir, à leur retour, ces infortunés « qui conservaient encore des marques de la cruauté de leurs maîtres, baiser, en se prosternant, cette terre de France qu'ils n'espéraient plus revoir. D'autres appelaient en pleurant des parents qu'ils reconnaissaient dans la foule... Au milieu de la joie universelle, les modestes et vénérables religieux marchaient calmes et silencieux à travers la foule qui les comblait de bénédictions (1) ».

Populaire entre tous, l'ordre hospitalier de la sainte Trinité et des captifs eut une extension rapide et durable. A la veille de la Révolution, il dénombrait en France plus de 200 maisons. Le chiffre des rançons fournies par lui s'élevait alors à 900 000.

Les circonstances ne lui avaient guère permis, à l'encontre de ce que l'on imagine communément, de ralentir ou de restreindre son activité. Au milieu du XVIII[e] siècle, le seul bagne d'Alger renfermait encore 2.000 esclaves.

Comment s'expliquer un tel état de choses, alors que la France est officiellement représentée en Barbarie par des consuls? Bien plus il existe des traités de paix stipulant, au sujet des captifs, des clauses d'élargissement très

(1) P. Calixte de la Providence, *Les plus illustres captifs*, Rome.

précises. Aux protestations de la diplomatie, le dey se contente de répondre que « les barbares sont nés pirates, qu'ils ne peuvent d'ailleurs subsister par d'autres voies ». N'est-ce pas admirable de candeur et d'audace?

En 1830, les troupes françaises eurent la surprise émue de rencontrer, parmi les derniers bagnards d'Alger, le P. Gervaiso Magnoso qui s'était voué à l'assistance de ces misérables en partageant leur cruel destin.

Aujourd'hui, s'il est vrai que la principale de leurs œuvres leur laisse du répit, il reste aux religieux trinitaires les multiples champs d'action où l'on se prodigue à secourir la misère moderne, de l'ordre matériel ou spirituel, sous ses formes multiples. On les rencontre en Italie, en Espagne, en Autriche, en Roumanie.

Ils sont encore, dans le Nouveau Monde, aux États-Unis, au Canada, à Cuba, en Argentine, au Chili. Enfin ils viennent d'échanger, pour une mission dans le vicariat de Tananarive, à Madagascar, la préfecture apostolique du Bénadir en Afrique.

En France, comme à tant d'autres, la Terreur leur fut fatale. Au milieu du siècle dernier, ils tentèrent une double restauration : l'une à Faucon, patrie de saint Jean de Matha, l'autre à Cerfroid, le berceau de l'ordre. Les expulsions de 1880 arrêtèrent brutalement cet élan rénovateur. Ils viennent enfin de se réinstaller dans notre pays. Ils ont une procure à Marseille et se disposent à repeupler deux antiques couvents de leur ordre.

Le costume est de couleur blanche, assez semblable au costume dominicain. Sur la poitrine s'étale par surcroît une croix pattée rouge et bleue. La chape et le chaperon sont noirs. Des deux observances d'autrefois, il ne subsiste plus que celle des religieux déchaux, dont la paternité est due au bienheureux Jean-Baptiste de la Conception.

A Paris, les trinitaires étaient volontiers désignés sous le nom de *Mathurins*, parce que leur couvent principal était dédié à saint Mathurin.

Parmi les religieuses, on distingue deux branches. Il y a les moniales cloîtrées, habitant une quinzaine de monastères, et les sœurs non cloîtrées réparties entre une dizaine de congrégations indépendantes.

En France, signalons au moins les religieuses trinitaires de Valence et celles de Sainte-Marthe près de Marseille. Répandues surtout en Dauphiné et en Provence, elles sont chargées des œuvres les plus variées : hôpitaux, patronages, orphelinats, cliniques, asiles de vieillards, assistance à domicile des malades et des pauvres.

Il existe, pour l'un et l'autre sexe un tiers ordre séculier. La bienheureuse Anne-Marie Taïgi, en est l'illustration la plus récente.

La confrérie de la T. S. Trinité et Rédemption des captifs, Lyon, 1680 ; H. M. Boudon, *Les grands secours de la divine Providence dans l'Ordre de la S. Trinité*, Paris, 1681 ; Carlier, *Les Trinitaires de la Rédemption*, Lille, 1866 ; P. Deslandres, *L'Ordre des Trinitaires*, Paris, 1903, 2 vol. in-8° ; P. Antonin de l'Assomption, *Les origines de l'Ordre de la T. S. Trinité d'après les documents*, Rome, 1925 ; P. Xavier de l'Immaculée-Conception, *Manuel de la Sainte Trinité*, Tours, 1912 ; *Les Religieuses trinitaires jusqu'à la Révolution et depuis la Révolution*, Valence, 1922 ; P. Ange Romano de sainte Thérèse, *Vie de saint Michel des Saintes*, Rome, 1925 ; P. Calixte, *La Vénérable Anna-Maria Taïgi et la Servante de Dieu Elisabeth Canora Mori*, Bruxelles, 1871 ; C. Reynaud, *Monographie du Couvent des Trinitaires de Faucon*, Digne, 1913 ; A. Gairal de Sérézin, *Le Prieuré de Notre-Dame de Limon*, Lyon, 1924.

Périodique de langue française. *Le Petit Messager de la Très Sainte Trinité*, mensuel, adminis. : 2, Viale del Re, Roma (14).

Chapitre VI. — Les Mercédaires

L'ordre des Mercédaires ou, suivant le titre officiel, « l'ordre sacré et militaire de Notre-Dame de la Merci »,

date de 1223. Il fut institué par Pierre Nolasque, pour prendre rang parmi les ordres de chevalerie.

Au fondateur Dieu avait imparti une compassion très vive pour le sort lamentable des captifs retenus en Barbarie. Les circonstances l'amenèrent à pied d'œuvre. Après avoir suivi Simon de Montfort à la croisade contre les Albigeois, il devint gouvérneur du fils de Pierre II d'Aragon tué à la bataille de Muret. Lorsque le prince, alors prisonnier, put rentrer dans ses États, Pierre Nolasque le suivit. Dans le royaume de Valence, il racheta plus de 400 chrétiens. En leur faveur il disposa d'un patrimoine assez cossu.

Mais ces générosités ne lui suffisaient point. Il implorait du Ciel la libération d'un plus grand nombre. Or, une nuit qu'il était en prière, il fut inspiré d'organiser, lui aussi, une famille religieuse qui se consacrerait à cette œuvre de rédemption.

Le dominicain Raymond de Peñafort, juriste de marque, se chargea de la rédaction des constitutions. Le pape Jean XXII devait leur conférer, en 1327, l'approbation canonique. Mais, dès l'année 1235, Grégoire X avait béni la fondation nouvelle.

Le recrutement de l'institut s'opérait surtout dans la noblesse. Son personnel se composait de chevaliers, de prêtres, de frères. Aux trois vœux habituels de religion, on ajoutait celui de s'offrir à prendre la place d'un esclave dont le salut éternel paraîtrait en danger.

Au surplus, l'on s'évertuait à centraliser des ressources en vue de constituer une caisse de rançons. Les statistiques relatent le chiffre de 500.000 captifs libérés contre la somme de 2 milliards de francs. A l'ordre de Notre-Dame de la Merci fut également dévolu le service spirituel des galères.

Enfin, à l'instigation de Christophe Colomb, les Mercédaires prirent à leur compte l'évangélisation des païens du Nouveau Continent. Dans l'Amérique latine, leur développement fut considérable. A l'heure présente, ils y

dénombrent encore 4 provinces, 11 couvents, un demi-millier de religieux.

Jusqu'en 1790, ils eurent plusieurs résidences, qu'ils appelaient des *commanderies*, dans le Midi de la France et une à Paris, dans le quartier du Marais. Aujourd'hui, de la Belgique où ils régissent un collège et plusieurs paroisses, ils espèrent pouvoir bientôt rentrer dans le pays natal de leur glorieux fondateur.

Au commencement du XVII^e^ siècle, ils furent réformés par le P. Jean du Saint-Sacrement, dont l'œuvre de relèvement s'étendit à la Sicile et à l'Espagne. Elle fut confirmée par le pape Clément VIII. Les provinces de religieux déchaux ont été, du reste, supprimées en 1835 (Espagne) et en 1860 (Sicile). En 1690, le Saint-Siège avait classé tous les fils de saint Pierre Nolasque au nombre des Mendiants.

Les constitutions ont été revisées naguère, entre les années 1893 et 1895. Elles vouent l'ordre aux durs labeurs des missions étrangères, sans préjudice du ministère paroissial et de l'enseignement à tous les degrés.

Le régime de vie est celui des ordres *mixtes* : alliance de la vie contemplative et de la vie active. Il diffère peu des religieux aux religieuses. C'est lui qui inspire la mesure d'austérités auxquelles se voue le tiers ordre d'hommes et de femmes du monde.

Le cardinal Raymond Nonnat († 1240), admis depuis aux honneurs des autels, appartenait à cet institut. Au livre d'or relevons encore deux écrivains de marque, Bernard de Vargas et François Salazar, plusieurs martyrs du fanatisme musulman, plusieurs centaines de victimes tombées au cours des guerres de religion.

Le costume se compose d'une robe de serge blanche avec le scapulaire et la chape de même couleur. Le blason arbore les armoiries de la maison d'Aragon, et figure en médaillon dans le costume.

Les recensements de 1922 assignent à l'ordre un chiffre

global de 750 religieux répartis entre 63 couvents, distribués eux-mêmes en 12 provinces et 2 vice-provinces.

Les PP. de la Congrégation de Paris, *Histoire de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci*, Paris, 1686 ; M. Even, *L'Ordre de la Merci pour le rachat des prisonniers*, Paris et Laval, 1916 ; *Manuel Mercédaire*, à l'usage des tertiaires séculiers de Notre-Dame de la Merci, Paris et Laval, 1916.

C

LES ORDRES MIXTES

Chapitre VII. — Les Frères Prêcheurs

I. La genèse de l'ordre. — Dès l'année 1203, Dominique de Guzman (1170-1221), chanoine régulier du chapitre d'Osma en Castille, avait songé à vouer sa vie à la conversion des hérétiques. L'inspiration lui en était venue à l'occasion d'un voyage à Toulouse où pullulaient les Cathares.

A deux où trois ans de là, 1205 selon les uns, 1206 d'après les autres, il se retrouve avec l'évêque Diégo d'Azevedo dans le midi de la France, et fait étape à Castelnau près de Montpellier.

Dans la région, les deux voyageurs rencontrent les légats cisterciens du Saint-Siège qui ne cachent pas leur impuissance à endiguer le flot montant de l'hérésie albigeoise. Ils font part au prélat de leur découragement. Ils le consultent avec confiance.

Diégo se réserve le loisir de la réflexion. Il observe, il enquête. Il croit se rendre compte de ceci : les hérétiques

gagnent du terrain parce que, se parant hypocritement des vertus évangéliques de pauvreté et de pénitence, ils attirent à leur bord les âmes de bonne foi.

Pour lutter contre eux à armes égales, il conviendrait d'abord d'abandonner ostensiblement tout appareil de luxe, de faste. Pour prendre barre sur eux, il suffirait sans doute de se livrer à la pratique fidèle, totale, de l'abnégation évangélique.

D'ailleurs l'évêque ne s'en tiendra pas à préconiser platoniquement une méthode. Il se déclare prêt à en tenter l'essai. Sur-le-champ, il renvoie en Espagne les gens de sa suite, et, sans escorte, se met à parcourir la région en simple missionnaire. Seul Dominique s'attache à ses pas. Ils vont de compagnie, partageant en frères les mêmes dangers, le même labeur.

Par eux les adversaires de la foi sont convoqués à des conférences contradictoires dont le débat se prolonge parfois une semaine durant. Ils s'y appliquent à opposer à l'erreur la doctrine révélée, présentée sous un certain nombre de formules synthétiques, concises, à l'emporte-pièce.

Contre les faux docteurs ils luttent à coups d'arguments précis, appropriés ; contre les faux ascètes ils s'acharnent par la démonstration plus éloquente encore de leur vie pauvre, patiente, mortifiée. Les conversions s'obtiennent nombreuses, se chiffrent, s'accumulent.

Un jour, des femmes de la secte des *Parfaites* viennent trouver à Fanjeaux les nouveaux apôtres, abjurent l'erreur entre leurs mains, et se retirent au monastère de Prouille pour s'y adonner, sous la direction de Dominique, à la vie contemplative.

Telle est, remarquons-le au passage, la première fondation dominicaine. Dans les entours, se fixent bientôt les rares disciples que, entre temps, l'évêque et le chanoine ont ralliés à leur cause et qui sollicitèrent d'être associés à leur ministère de nomades. C'est de là qu'ils rayonnent dans la contrée.

***

Cependant rien encore n'autorise à conjecturer que de ce grain de sénevé puisse tôt ou tard sortir un arbre à la puissante ramure, d'autant que ni les hommes, ni les événements ne semblent favoriser un tel espoir.

L'évêque Diégo meurt au delà des Pyrénées. La croisade de Simon de Montfort déchaîne la guerre et son triste cortège sur les populations irritées de Béziers, Carcassonne, Muret, Toulouse. La famine exerce ses ravages. A Dominique, à ses filles de Prouille, aux sept ou huit compagnons de son apostolat, les ressources commencent à manquer. Mais l'épreuve aura sa fin, ainsi que la Providence, son heure.

En 1215, deux postulants se présentent qui proposent de quoi organiser à Toulouse un établissement de missionnaires. Les *Frères de la prédication* acceptent l'offre gracieuse. L'évêque diocésain, Foulques, sanctionne cette fondation avec empressement, confère aux nouveaux apôtres le pouvoir officiel de prêcher, les dote en même temps du strict nécessaire.

La même année, Dominique se voit sollicité à titre de *socius*, par l'évêque de Toulouse qui se rend à Rome pour le concile de Latran. Il y voit l'occasion d'obtenir du Saint-Siège l'approbation canonique de la nouvelle famille religieuse. La déception l'attend.

Pour obvier à la multiplicité exagérée des réformateurs qui fomentent plus souvent dans l'Eglise l'agitation stérile qu'ils ne convertissent réellement, le concile a décidé de s'opposer en principe à toute création d'ordre nouveau. Il y a toutefois une échappatoire. Le pape Innocent III la signale à Dominique en lui suggérant d'abriter son œuvre sous l'égide d'une règle ancienne approuvée déjà par l'Eglise.

Le conseil est bon. A son retour à Prouille, le fondateur

réunit ses fils, — ils sont seize à présent, — et les consulte sur le projet en question. On tombe d'accord sur son opportunité. Le choix unanime se fixe sur la règle de saint Augustin.

Aussitôt, Foulques procure à ses diocésains des églises à desservir : il les astreint de la sorte à la vie canoniale. Le successeur d'Innocent III sur le siège de Pierre, Honorius II, les approuve en tant que chanoines. Néanmoins Dominique aspirait à plus de précision, car le service d'une église déterminée ne cadrait pas avec son idéal.

Au début de l'année 1217, il obtint enfin de Rome une bulle adressée aux *Prêcheurs* du pays de Toulouse. Aux termes du rescrit, il leur était enjoint de « travailler à annoncer la parole de Dieu. » C'était là le moyen ordonné à la fin que le souverain pontife, quelques semaines auparavant, avait spécifiée à Dominique en un triple compliment très flatteur : « Les frères de ton Ordre seront des champions de la foi, de vraies lumières du monde, d'invincibles athlètes du Christ. » Cette fois le saint patriarche dut être au comble du bonheur.

Cependant, par crainte de l'émeute qui menace à Toulouse, le fondateur disperse peu après son petit troupeau. Quelques disciples sont envoyés en Espagne, les autres à Paris, d'autres à Rome. En 1219, ils sont trente. Ils s'installent encore à Lyon, à Bologne. Le premier chapitre général se tient l'année suivante, dans cette dernière ville. On y fixe le mode de gouvernement de l'ordre. On y règle que sa réunion se renouvellera désormais chaque année, et que, durant le temps des assises, l'assemblée concentrera sur elle tout le pouvoir législatif, exécutif, judiciaire. Elle sera composée de plusieurs religieux de chaque couvent.

Sur ces entrefaites, les fondations s'étaient multipliées. Le chapitre de 1221 se voit contraint de répartir l'ordre en huit provinces : l'Espagne, la Provence, la France, la Lombardie, Rome, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre. En mourant, le 6 août de la même année, Dominique

laissait une œuvre stable, solide. Il promit d'ailleurs à ses fils une assistance posthume qui, sans délai, allait se faire sentir.

***

Tout jeune religieux, Jourdain de Saxe lui succéda. Charmeur d'âmes à l'instar de son maître Réginald, et, à ce titre, la terreur des mères et des fiancées, il fascine pour les attirer à l'Ordre de nombreux étudiants de Paris et de Bologne, qu'il enverra, l'heure venue, créer au loin de nouvelles fondations : en Russie, en Grèce, en Afrique. Ses coups de filet sont d'un pêcheur habile. Passant des universités en des cloîtres où la culture intellectuelle constitue le devoir d'état avant de devenir une arme de combat, ses recrues se trouvent à l'avance bien adaptées.

Bientôt les demandes affluent de toutes parts. Les écoles épiscopales et les facultés veulent des Frères prêcheurs pour enseigner les élèves. Les paroisses réclament des Frères prêcheurs pour évangéliser les fidèles.

La papauté applaudit à leurs travaux. A plusieurs membres de l'ordre elle propose l'épiscopat. Mais, à l'instigation du général, ils se déroberont par humilité. Jourdain de Saxe leur en fera même une obligation stricte. Quant à la charge d'inquisiteur, ils n'arrivent point à pouvoir la décliner, mais ils ne l'acceptent qu'à leur corps défendant.

C'est au second successeur de Dominique, Raymond de Peñafort, un juriste éminent s'il en fut, qu'il échut de codifier les constitutions rédigées, croit-on, dès l'année 1216, puis remaniées et complétées en 1220.

Après lui, Jean le Teutonique favorisa non sans succès l'extension de l'Ordre. Enfin, pour l'organisation définitive de la nouvelle famille religieuse, Humbert de Romans prit à son tour les rênes en 1252. Religieux accompli, personnalité puissante autant que sympatique, il saisit à merveille et dans toute son ampleur, l'idéal, les moyens

d'action, la souplesse d'organisme de l'œuvre voulue par saint Dominique. Il s'en expliqua en des commentaires précis sur la règle et sur les constitutions.

La politique intérieure ne l'absorba pas exclusivement. Il dut en outre lutter contre la cabale suscitée en France par Guillaume de Saint-Amour contre les Prêcheurs et les Mineurs. Il exigea une formation spéciale pour les volontaires se destinant aux missions étrangères, les astreignant non seulement à se pénétrer d'une apologétique de circonstance, mais encore à s'appliquer à l'étude des langues parlées en Barbarie par les juifs, les Sarrasins, les schismatiques.

Après avoir mis tout son soin à coordonner un programme d'études générales, il s'employa surtout à unifier la liturgie de l'Ordre. Non sans tâtonnements et plusieurs insuccès partiels, il obtint enfin la rédaction d'un cérémonial indépendant des usages locaux, où la fixation du texte, du chant, des rubriques, pourra braver les vicissitudes de l'avenir.

Rien ne manquait plus à l'Ordre de la Vérité. Pourvu de constitutions, d'une liturgie, d'une situation acquise, il avait enfin son système doctrinal que l'un de ses fils, saint Thomas d'Aquin, s'employait alors à lui édifier avec une incomparable maîtrise.

Sans doute il n'y a rien eu de hâtif dans sa croissance. Pour parvenir à l'âge adulte, il a pris son temps. Il n'en sera que plus vigoureux pour défier le destin et n'aura même pas à se prémunir, à l'instar de tant d'autres instituts religieux, contre les scissions de l'intérieur ou les déformations de l'extérieur.

***

II. Un type de religieux complexe et inédit. — Pour atteindre le but qu'il s'était proposé, Dominique avait

conçu un type de religieux jusqu'alors inconnu dans l'Eglise.

Avant cette innovation, il existait des chanoines réguliers : et ceux de Prémontré à qui il emprunta beaucoup de ses observances et peut-être aussi, partiellement du moins, de son initiative, avaient naguère réformé et perfectionné la vie canoniale. Auparavant il y avait également des moines, et les cisterciens, dont il adopta certains usages de discipline et de liturgie, venaient de hausser l'idéal de la vie monastique sur des sommets sublimes, d'aucuns disaient : inaccessibles à l'humaine faiblesse (1).

La vie apostolique, elle non plus, ne manquait pas alors d'adeptes. Certains d'entre eux, sous prétexte de réagir contre les vices de l'époque, donnaient souvent dans l'erreur manichéenne : ainsi les dissidents, Vaudois, Humiliés, Pauvres catholiques. D'autres, tels les clercs réguliers, annonçaient la pure doctrine de l'Evangile, mais sans sortir des limites imposées par le service de l'église particulière à laquelle ils se trouvaient attachés. D'autres enfin se contentaient, et par l'exemple plus que par la parole, d'exhorter à l'amour du Créateur et de la croix : ainsi les Frères mineurs,

Le trait de génie de Dominique fut de concevoir des disciples voués par état à l'apostolat doctrinal, un apostolat se ravitaillant à la source de l'étude et de la contemplation. Sa trouvaille réside dans le fait d'avoir greffé simultanément sur le même homme un chanoine, un moine, un apôtre.

« Chanoine par la profession, moine par l'austérité, apôtre par l'office de la prédication » : tel est le signalement complet que nous a transmis du profès dominicain Etienne de Salagnac.

---

(1) Voir pages 15 et 51.

*
* *

Le Frère prêcheur fait d'abord figure de chanoine. Il se voit astreint par le fondateur à la psalmodie ou au chant de l'office liturgique de jour et de nuit, de même qu'à l'assistance à la messe conventuelle. C'est à la stalle du chœur, en compagnie de ses frères, qu'il s'acquitte du devoir de la prière publique distribuée sur une durée de vingt-quatre heures depuis les vigiles jusqu'aux vêpres.

Toutefois, au couvent dominicain, l'*opus Dei* ne devra pas s'éterniser jusqu'à empiéter sur le temps consacré à l'étude, ni traîner en longueur de manière à lasser, jusqu'à l'affadir, la piété des Frères. « On récitera les heures de l'office brièvement et succinctement, ont prévenu les constitutions, de peur que les études n'en soient entravées. ». Nous voici loin des offices interminables de Cluny, loin des offices multipliés de Cîteaux et de Prémontré !

Ce que le Frère prêcheur doit trouver, quant à lui, dans les exercices du culte extérieur, c'est sans doute de quoi alimenter sa vie intérieure, mais aussi de quoi se délasser des fatigues du travail intellectuel ou des labeurs du ministère apostolique.

Par surcroît et sans surcharge, il offrira au monde le spectacle toujours édifiant d'hommages rendus au Très-Haut, suivant nn protocole à l'étiquette prévue et ponctuellement observée : car loin d'être bâti à l'écart du monde, le cloître de saint Dominique surgira de l'enceinte même des villes et des bourgs, sinon à l'abri des remparts extérieurs.

Ainsi l'office choral « fait-il partie de la substance de l'ordre, affirme le P. Mortier, au point que si la liturgie venait à disparaître, ce ne serait plus l'Ordre de saint Dominique, » l'Ordre du saint que les chroniqueurs nous

représentent non sans complaisance « assistant à l'office,... allant de chaque côté du chœur, pour... exciter à chanter à pleine voix et dévotement. »

*
* *

Chanoine, le Frère prêcheur doit s'astreindre aux trois vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance. Il est donc par surcroît un moine. Mais, on le devine, les conseils évangéliques s'imposeront à lui avec certaines nuances particulières correspondant au but qui lui est proposé. Scrupuleux sur le chapitre de la chasteté, Dominique exigeait de ses fils que, en quittant momentanément le cloître, ils fussent prêts à lutter contre le monde sans en contracter les souillures.

Aussi les voulut-il préparés corps et âme, par un régime de vie approprié, à cette sauvegarde nécessaire. Abstinences, jeûnes, veilles, dureté de la couche : voilà pour mater les sens. Solitude du cloître, application constante à l'étude, chapitres des coulpes, recueillement et vigilance : voilà pour équilibrer l'imagination.

Ajoutons à cela, une dévotion spéciale à Notre-Dame, à saint Dominique en personne dont la pureté s'affirma, de son vivant, irrésistiblement communicative, à sainte Catherine, la séraphique vierge de Sienne, à saint Thomas d'Aquin, le docteur *angélique*, sous la protection duquel le pape Pie XI, à propos de la *Milice angélique*, recommandait naguère de placer les jeunes gens et particulièrement les aspirants au sacerdoce (1).

L'obéissance du prêcheur revêt, elle aussi, sa note caractéristique. Elle exclut la servilité de l'esclave autant que l'automatisme du cadavre. Elle s'adapte filialement au désir du supérieur en la personne duquel elle discerne sans peine le père de famille : car ce dernier ne commande

(1) Encyclique *Studiorum ducem*, 1923.

qu'en vue du bien général, et à titre de vicaire du Christ dont il tient la place. « Dans notre Ordre, observait gracieusement sainte Catherine de Sienne, la discipline est toute royale. Aussi notre religion est-elle toute large, toute joyeuse, toute parfumée. »

La pauvreté, une stricte pauvreté, fut inspirée d'en-haut à saint Dominique en même temps qu'à saint François d'Assise, à titre de réaction très opportune contre les abus fréquents de l'époque. A chacun d'eux il apparut que pour lutter avec succès contre la cupidité des bénéficiaires, la pauvreté vouée par les cénobites et les anachorètes possesseurs de domaines ruraux ne suffisait plus. Ils voulurent y astreindre non plus seulement les sujets, mais les communautés elles-mêmes.

Nous les voyons en effet exiger l'un et l'autre de leurs disciples qu'ils se fassent indigents et qu'ils vivent d'aumônes. A l'exemple de leur père, les premiers dominicains se livrèrent donc à la mendicité. L'Ordre fut et demeure classé par l'Eglise dans la série des *ordres mendiants*.

Toutefois, selon la pensée de Dominique, le désintéressement absolu ne devait point prendre le pas sur l'apostolat : en tout état de cause, il demeurait un moyen en fonction de la fin, et donc conditionné par elle. C'est pourquoi, en permettant, dès la fin du xv^e^ siècle, que l'Ordre pût posséder, l'Eglise n'a pas retouché jusqu'à la mutilation l'œuvre primitive. Son intervention s'est réduite à constater officiellement que, à cause d'une baisse de la foi dans la chrétienté, en raison de difficultés corrélatives dans le recrutement des noviciats, la mendicité entraverait, loin de le favoriser, l'exercice de l'apostolat.

Elle a permis aux communautés de s'affranchir de cette servitude, en maintenant toutefois l'esprit de la loi, et en mettant en garde le cloître dominicain contre toute propension à se dilater selon la vaste amplitude de l'abbaye bénédictine.

Ainsi, de son vivant, Dominique avait-il en personne accepté pour le couvent de Toulouse, quelques modestes revenus, parce que les aumônes recueillies en pays albigeois ne suffisaient plus à la subsistance des Frères.

***

Chanoine, moine, le prêcheur est surtout un apôtre. Pour lui, toutes les autres obligations sont subordonnées à celle du ministère de la parole. La règle bénédictine astreignait avant tout à l'office divin. Les constitutions dominicaines s'expriment autrement : « L'Ordre fut spécialement fondé, prescrivent-elles, pour la prédication et le salut du prochain. »

Restait à hiérarchiser la diversité des observances. Pour conférer à sa législation l'élasticité voulue, Dominique, imagina l'utilisation de *la dispense*, avec la faculté, pour le prieur ou son suppléant, de l'octroyer à discrétion, mais « surtout, précisent les constitutions, en ce qui semblera devoir empêcher ou l'étude ou la prédication ou le bien des âmes. »

De là vient que les premiers couvents formaient en miniature de véritables universités, avec les cours réguliers d'Ecriture sainte et de théologie, auxquels d'ailleurs tous les Frères devaient assister, y compris le prélat, et avec l'intention de se former non à une prédication purement exhortative, mais à l'exposé dogmatique ou apologétique de la doctrine chrétienne.

Ainsi avons-nous vu Dominique et ses premiers successeurs dans le généralat tendre à cette fin primordiale, et, dans ce but, s'efforcer de s'assurer des recrues parmi les professeurs et les étudiants de Padoue, Paris, Bologne, Oxford.

Tel est donc au juste le type complexe de religieux rêvé et réalisé par le patriarche des prêcheurs.

En dépit de la dépendance susdite des moyens à la fin, il n'y a pas lieu de s'étonner que, suivant le temps et le

milieu, telle ou telle province ait historiquement reflété, en traits plus accentués, la physionomie tantôt canoniale, tantôt monastique, tantôt apostolique.

Parmi les trois provinces françaises (province de France avec Paris pour capitale, province de Lyon, province de Toulouse), les observances conventuelles à peine divergentes accusent une tendance prédominante à favoriser l'un ou l'autre des trois hommes qui se rencontrent et doivent s'harmoniser en tout fils de saint Dominique : le chanoine, le moine, l'apôtre.

L'habit dominicain se compose d'une tunique, d'un scapulaire et d'un capuce de laine blanche. A la ceinture de cuir est suspendu le rosaire. La chape et le chaperon sont de couleur noire.

Au total les statistiques de 1927 assignent à l'Ordre des Prêcheurs trente et une provinces, trois cent cinquante-huit couvents, cinq mille deux cent quatre-vingt quinze religieux. La France compte quinze couvents de dominicaines du grand Ordre (vie contemplative) et, en plus des maisons groupées en congrégations, neuf couvents du tiers ordre régulier indépendants.

La congrégation des Rites instruit actuellement les causes de plus de quinze cents dominicains.

***

III. L'ordre de la vérité.— Sur le blason de l'Ordre de saint Dominique figure un chien portant à sa gueule une torche ardente destinée à embraser le monde. En exergue on lit la devise : *Veritas*. La vérité, à quelles sources l'ordre dominicain la puise-t-il ? Comment l'enseigne-t-il ? Quels témoignages plus précieux lui a-t-il rendus ?

***

Nous le disions : ce n'est pas seulement au cours de ses longues et laborieuses années de préparation que le

Frère prêcheur se livre au travail intellectuel. Il y consacre toute sa vie : car, pour lui, l'étude des sciences sacrées constitue à proprement parler le devoir d'état. Dans sa variété, le programme à parcourir comporte ces deux pièces maîtresses : les études bibliques et les études théologiques.

L'étude de la Bible contribue à la formation apostolique. Le père en avait convaincu les fils par l'exemple. Deux livres ne le quittaient jamais : le recueil des épîtres de saint Paul, l'évangile selon saint Matthieu. Il ne se lassait pas de les méditer, et, faute de loisirs, il y consacrait au besoin les heures de la nuit.

Lors de l'érection des premières écoles dominicaines, la chaire d'Ecriture sainte figure au rang qui lui appartient : le premier. On y traduit sur les textes originaux les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Dès l'année 1236, un décret du chapitre général prescrit que le texte de la Bible en usage dans l'Ordre sera « revu et corrigé, c'est-à-dire expurgé des fautes de copistes, pourvu de notes marginales faisant mention des versions hébraïques, grecques, latines ».

Au premier religieux de l'Ordre honoré de la pourpre cardinalice revient l'initiative des premières concordances bibliques. Sous sa direction, cinq cents dominicains s'appliquèrent à l'élaboration de ce gigantesque travail.

On le voit : le foyer intense d'études palestiniennes qu'est aujourd'hui *l'École biblique* de Jérusalem ne constitue pas une innovation, et le P. Lagrange, l'un des premiers exégètes de notre époque, a de qui tenir.

De la parole révélée la théologie déduit les conséquences, à titre d'interprète rationnelle de la foi chrétienne. A l'Ordre de la Vérité, elle offrait un champ immense d'investigations. Il allait en faire un chantier de construction.

Disciple d'Albert le Grand, « le prodige de la nature », « la stupeur de son temps », Thomas d'Aquin, *l'Ange de l'École*, surpassera le maître en amalgamant les matériaux

épars du dogme chrétien, pour la bâtisse d'un monument unique, admirable de cohésion, de profondeur, d'équilibre.

De la *Somme Théologique*, Léon XIII pourra quelque jour proclamer qu'elle détient « une doctrine féconde... à l'abri de toute erreur et merveilleusement ordonnée (1). »

Or l'étudiant dominicain n'a pas d'autre manuel que la Somme, et le *lecteur* lui-même ne cesse point de l'approfondir à l'égal d'un livre de chevet.

***

C'est d'ailleurs par l'exposition de la doctrine thomiste que les Prêcheurs enseignent la vérité, soit qu'ils la vulgarisent dans les chaires des cathédrales ou des paroisses de campagne, soit qu'ils l'exposent et l'analysent dans les universités suivant la méthode didactique. Professeurs et prédicateurs se tiennent pour très honorés de s'assimiler, pour l'interpréter ensuite, la pensée du maître.

Comment choisir, pour une mention spéciale, dans la liste de ceux qui, à pratiquer le haut enseignement, acquirent une juste célébrité? Nommons-en quelques-uns : Pierre de Tarentaise, le premier pape dominicain, Capréole du Rouergue, le vengeur de saint Thomas, Sylvestre de Prierio, l'antagoniste de Luther, Melchior Cano, l'ordonnateur des *lieux théologiques*, Dominique Soto, qui eut une part prépondérante au concile de Trente, Thomas de Vio plus connu sous le nom de Cajétan, surnommé *le prince des commentateurs* après avoir conquis le grade suprême de maître en théologie à l'âge de vingt-six ans, enfin Bañez et Jean de saint Thomas. Ce sont là les plus illustres devanciers des Garrigou-Lagrange, des Pègues, des Hugon.

Les sciences annexes de la théologie ont, au surplus, compté dans l'Ordre des représentants de marque. Au

(1) Encycl. *Æterni Patris*, 4 août 1879.

nombre des canonistes, citons au moins Raymond de Peñafort, qui, sur l'ordre du pape Grégoire IX, collationna les décrets des prédécesseurs ou *Décrétales*. La philosophie de l'histoire revendique pour elle le nom de Melchior Cano. Saint Antonin a créé de toutes pièces la théologie morale.

En politique, Savonarole n'est pas à oublier, car, selon le mot bien connu du P. Lacordaire, « sa vertu et sa gloire s'élèvent plus haut que les flammes de son bûcher. » Jacques de Voragine sut prendre rang parmi les meilleurs hagiographes de son temps, et il serait aussi peu loyal que logique de tirer parti contre lui de l'indiscutable habileté d'un Mandonnet à disséquer aujourd'hui un document historique.

Quant à la prédication, pour en fournir une équitable idée, c'est au complet les annales de l'Ordre qu'il faudrait entreprendre de résumer, depuis l'époque lointaine, sept fois séculaire, des Jourdain de Saxe, des Réginald d'Orléans, jusqu'aux contemporains, les Janvier, les Sertillanges, les Gillet, les Padé, sans oublier l'écho mémorable de voix éteintes d'hier, celle de Lacordaire, l'illustre restaurateur de l'œuvre de saint Dominique en France après la grande Révolution, et, à titres divers, celle des Monsabré, des Ollivier, des Didon.

Les artistes n'ont pas fait défaut à la famille des prêcheurs. Ils se sont appliqués, suivant les exigences de leur vocation, à traduire par la beauté le sourire de la vérité : *splendor idæe*. Ainsi les plus connus : Fra Angelico et Fra Bartolomeo. En outre, à un degré inférieur à ces deux initiateurs de l'école mystique, Fra Sisto et Fra Benedetto. Enfin, plus près de nous et de l'école moderne, le P. Besson, l'un des premiers compagnons de Lacordaire.

*
* *

La gloire la plus pure d'un ordre apostolique lui vient

sans contredit de ses candidats au martyre (1) et de ses martyrs. A la vérité ils rêvent de fournir le témoignage suprême, celui de la vie.

Dès l'origine, le martyrologe dominicain s'encombra de noms de *témoins* intrépides. Les premiers disciples s'enflammèrent du prosélytisme ardent qui incitait le fondateur à s'expatrier pour les plages lointaines afin de porter la foi aux infidèles. Après avoir installé des fondations en Allemagne et en Pologne, saint Hyacinthe part pour la Russie, aboutit aux Balkans, et, de là, s'élance vers le Thibet et la Chine. Le bienheureux Ceslas évangélise la Silésie et la Bohême, et saint Raymond de Peñafort, Tunis et Tripoli.

Simultanément, d'autres pénètrent sous toutes les latitudes de l'ancien continent : car, à la date de 1253, trente ans après la mort de saint Dominique, le pape Innocent IV libelle de la sorte la suscription d'une adresse « aux Prêcheurs qui prêchent dans le territoire des Sarrasins, des Grecs, des Bulgares, des Cumans, des Éthiopiens, des Syriens, des Goths, des Jacobites, des Arméniens, des Indiens, des Tartares, des Hongrois, et autres nations infidèles de l'Orient ».

Après la découverte des Amériques — on sait que leur appui ne manqua pas à l'initiative de Christophe Colomb — les dominicains rivalisent encore de zèle avec les franciscains pour l'évangélisation des territoires nouveaux.

Le goût pour les missions lointaines s'affirme de plus en plus dans l'Ordre, au point de provoquer l'éclosion d'une congrégation à part. Ces spécialistes mériteront l'appellation aimable de *Frères pérégrinant pour l'amour de Jésus-Christ*. Dans leurs rangs le Ciel moissonnera les

---

(1) Ici, comme dans les pages qui suivent, il n'y a pas lieu, on le sait d'exagérer la portée de cette expression. Par vocation, le missionnaire aspire au travail apostolique avant d'aspirer à la mort, même glorieuse, du martyre.

martyrs en si grand nombre que le Saint-Siège autorisera les survivants à porter, en souvenir des disparus, la ceinture, la calotte, les chaussures rouges.

Ici, mentionnons en bloc, d'une énumération rapide, les deux cents martyrs de la première province de Hongrie, les quatre-vingt-dix compagnons du bienheureux Paul, brûlés vifs ou décapités ou percés de flèches en 1242, les quarante-sept compagnons du bienheureux Sadoc massacrés en 1260 par les Tartares, les deux cents victimes de Damiette qui furent suppliciées en 1261. Au XVI^e^ siècle, le livre d'or affichait le chiffre global de vingt-six mille confesseurs de la foi. Et la liste était loin d'être close : car, pour nous en tenir au siècle dernier, le nombre est incalculable des missionnaires dominicains tombés au Tonkin de 1838 à 1861. Et, parmi ces derniers ou leurs devanciers plus immédiats, quels géants de la sainteté !

Au XVIII^e^ siècle le P. Courtet souffre au Japon pour la foi du Christ. Les bourreaux lui plantent des alènes sous les ongles, et lui, voyant le sang couler goutte à goutte de l'extrémité de ses doigts, profère cet acte d'amour qu'il souligne d'un geste d'offrande : « Quels beaux œillets et quelles belles roses je vous offre, ô Jésus ! » En 1861, à la chute de chaque membre qu'on ampute, Mgr Melchior répète d'un ton pénétré de reconnaissance : « *Deo gratias !* » Naguère encore, le pape Pie X plaçait sur les autels cinquante-trois martyrs dominicains.

De nos jours, aux dominicains français sont attribuées les missions suivantes : la Province de France a la Mésopotamie, Saint-Etienne de Jérusalem et la Norvège ; la province de Lyon, le Tonkin ; la province de Toulouse, le Brésil.

*
* *

IV. Les auxiliaires. — Ils s'apparentent d'une manière plus ou moins proche, à l'illustre famille des Frères prêcheurs.

Vers le milieu du siècle dernier, le P. Lacordaire tenta de prolonger le bienfait de la prédication en annexant à l'Ordre un *tiers ordre enseignant*. Il s'agissait dans sa pensée d'une congrégation à vœux simples qu'il espérait voir fusionner un jour avec le grand ordre.

Quelques postulants répondirent à son appel. La confiance des familles françaises et étrangères fut peu à peu gagnée par l'appât d'un système d'éducation qui promettait d'inculquer en premier lieu « le goût de l'action et le culte de la rectitude ». En fait d'élèves, les collèges d'Oullins, de Sorèze, d'Arcueil connurent l'affluence et la qualité du recrutement.

Cependant les successeurs du P. Lacordaire avaient en vain tenté l'incorporation de l'institut à la famille des Frères prêcheurs. De 1868 à 1923 — près de trois quarts de siècle — certains rapprochements de faible importance, (ils se restreignaient à peu près au port du costume), ne suffirent pas à réaliser l'unité. Toutefois, l'année 1898 avait entre temps marqué un léger progrès : l'appellation de *tiers d'ordre*, était remplacée officiellement par celle de *congrégation des dominicains enseignants*, et la révision des constitutions tendait manifestement à l'assimilation souhaitée.

Enfin, en 1923-1924, le projet aboutit, approuvé tour à tour par la S. Congrégation des Réguliers et par le chapitre général de l'Ordre.

De ce chef, les membres de la *Congrégation missionnaire enseignante de Saint-Dominique* ne sont plus exclus de la profession solennelle. Ils participent en outre à tous les privilèges du grand Ordre. Ils coopèrent à la fin commune des prêcheurs en se spécialisant dans l'enseignement.

C'est à eux qu'avaient été confiées l'érection et la direction de l'institut *Tao-Ming*, à Pékin, lequel comprenait deux collèges, l'un pour les filles, l'autre pour les garçons.

Retenons, parmi d'autres, les noms des P. P. Captier, Martin, Le Roy.

***

L'on peut être accueilli dans l'Ordre sans avoir fait d'études préparatoires, mais seulement à titre de convers. Le Frère convers est, comme ailleurs, un authentique religieux, portant l'habit monastique, soumis aux observances des prêcheurs, vouant la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, bénéficiant par là même des riches avantages spirituels conférés à la famille de saint Dominique.

Prêcheurs, les convers le sont à leur manière, en fournissant à la communauté l'appoint fraternel de leurs sollicitudes, de leurs labeurs indispensables au fonctionnement et à la bonne tenue d'un couvent : participation lointaine sans doute mais non moins réelle aux exercices de l'apostolat. Avec une collaboration plus immédiate, ils le sont en pays de mission où leur incombent les fonctions délicates de catéchistes, d'architectes, etc.

Partout ils s'évertuent à coopérer à la tâche commune par des suffrages et des mérites que Dieu récompensa parfois dès ici-bas de faveurs signalées : ainsi en advint-il, par exemple, au cours des siècles, pour le bienheureux Martin de Porrès et le bienheureux Jean Massias.

***

Les femmes, elles aussi, contribuent à la prospérité du grand Ordre. Elles forment la deuxième branche de la famille dominicaine.

On l'a vu : le fondateur avait pressenti l'opportunité et l'importance de leur appui spirituel au point de commencer sa création par elles. Vouées à la vie contemplative, elles se livrent aux austérités que comporte ce régime, mais selon la lettre et l'esprit des constitutions dominicaines.

Suivant la lettre : car elles sont soumises à la même discipline, aux mêmes pénitences corporelles, à la même assiduité chorale que leurs frères. Elles ajoutent à cet ensemble une clôture des plus sévères et certains travaux manuels.

Suivant l'esprit : car le même mot d'ordre s'impose à elles : *Veritas*. A cet effet, leur rôle consiste essentiellement à « s'absorber dans la lumière pour devenir elles-mêmes lumineuses et, sans s'en douter, illuminer au loin », d'après la formule décisive du P. Gardeil.

Ce sera donc pour être apôtres que les *prêcheresses* s'adonneront à la contemplation. « Pendant que les religieux, leurs frères, combattent dans la plaine, précisait le pape Léon XIII, elles-mêmes, placées au sommet de la montagne, doivent sans lassitude élever vers la Reine du Rosaire des mains pures, et, par de telles offrandes, assurer la victoire au peuple de Dieu. »

Qu'une jeune fille n'ait ni la santé suffisante ni l'attrait pour la vie exclusivement contemplative, il ne s'ensuit pas pourtant que le cloître dominicain lui soit inaccessible. Durant le XIX^e^ siècle, de nombreux instituts se sont organisés en tiers ordres réguliers, avec l'intention d'offrir à certaines aspirations le régime dominicain adapté soit à l'enseignement, soit aux soins des malades, soit à la réhabilitation des femmes déchues, soit aux crèches, aux orphelinats, aux ouvroirs, aux patronages.

Mentionnons ici les principales congrégations françaises : celles de la *Mère-Agnès* fondée au Puy en 1796, de *Saint-Dominique* fondée à Ambert en 1825, du *Saint-Rosaire* fondée à Sèvres en 1852, des *Gardes-Malades* fondée à Alby en 1852, de *Saint-Dominique* fondée à Nancy en 1853, de l'*Œuvre du Refuge* fondée à Châtillon-sur-Seine en 1854, de *Sainte-Catherine de Sienne* fondée à Etrépagny (Eure) en 1854, de *Saint-Dominique* fondée à Cette en 1856, des *Réhabilitées* fondée à Monferrand (Doubs) en 1866, de *Gramond* et de *Notre-Dame du Rosaire* fondées respectivement à Gramond et à Monteils

(Aveyron) vers 1850, de l'*Œuvre du Rosaire-Perpétuel* fondée à Rouen vers 1860, des *Gardes-Malades* fondée à Auch et à Pau vers 1870, du *Sacré-Cœur* fondée à Hardinghen (Pas-de-Calais) en 1876, des *Petites Sœurs dominicaines gardes-malades des pauvres* fondée à Orléans en 1879, des *Gardes-malades* fondée à Saint-Etienne en 1880, de l'*Immaculée-Conception* fondée à Toulouse en 1885, du *Saint-Nom de Jésus* également fondée à Toulouse l'année suivante, en 1886, sans oublier l'institut vénérable des *Sœurs de charité dominicaines de la Présentation de Tours* fondé par la Mère Marie Poussepin, dès 1684, au diocèse de Chartres, et reconstitué en Touraine après la Révolution française.

*
* *

Enfin hommes et femmes retenus dans le monde par la vocation commune peuvent aussi postuler leur agrégation à l'Ordre des Frères prêcheurs. Ils composent la troisième branche ou tiers ordre séculier ou milice dominicaine. L'initiation « aux joies mystérieuses et sévères du renoncement et de la pénitence » : telle apparaît, s'il faut en croire le P. Jandel, la caractéristique du tiers ordre de saint Dominique.

Il s'affirme davantage qu'une simple confrérie. Il se définit en principe un état de vie, réclamant de ses postulants une vocation sérieuse, en même temps qu'une âme déjà trempée par la pratique de la vertu et suffisamment éclairée sur la doctrine évangélique.

Le recrutement ne s'opère donc pas sans discernement ni garanties. On exige avant tout l'attrait spécial pour l'esprit dominicain, esprit de prosélytisme alimenté aux sources de la contemplation (*Contemplari et aliis contemplata tradere...*), et, pour le distinguer des autres tiers ordres, nuancé de simplicité, de force, de suavité, de joie, de liberté, ou, selon l'analyse plus détaillée du P. Coconnier, pétri d'un « délicieux mélange de simpli-

cité et de distinction, de droiture et de discrète réserve, d'humilité et de grandeur d'âme, de force et de douceur, de foi ardente, de zèle apostolique, de prudence, faisant aimer tout ce qui est vérité et lumière, haïr tout ce qui est erreur et fausseté, rendant enfin qui le possède cher à Dieu et aux hommes ».

I. Monographies. — Bernadot, *L'ordre des Frères Prêcheurs*, Saint-Maximin, 1918 ; Jacquin, *Le Frère Prêcheur autrefois et aujourd'hui*, Paris, 1911 ; Iweins, *Les Frères Prêcheurs*, Coll. « Science et Religion », Paris, 1910 ; Duchaussoy, *Lettres à un jeune homme sur l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Saint-Hyacinthe (Canada), 1895 ; R. Zeller, *La vie dominicaine*, de la Coll. « Les grands Ordres monastiques », Paris, 1927 ; Mortier, *Histoire abrégée de l'Ordre de Saint Dominique en France*, Tours et Paris, 1920 ; Lacordaire, *Mémoire pour le rétablissement en France des Frères Prêcheurs* (résumé de l'histoire de l'Ordre depuis sa fondation en 1221 jusqu'à sa ruine en 1790) ; B. Kirsch et S. Roman, *Pèlerinages dominicains*, Paris et Lille, 1920 ; Roussel, *Manuel des Frères et Sœurs du Tiers Ordre de la pénitence de saint Dominique*, Paris, 1908 ; Aubert, *Petit manuel du Tiers Ordre de saint Dominique*, Lyon, 1923 ; Alix, *Nouveau Manuel des Frères et des Sœurs du Tiers Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique*, Paris, 1925 ; Louis, *Le Tiers-Ordre de Saint-Dominique*, Paris, 1926 ; Clérissac, *L'esprit de saint Dominique*, Saint-Maximin, 1920 ; de Ganay, *Les frères convers dans l'Ordre de saint Dominique*, Saint-Maximin, 1922 ; Noble, *Le frère convers dominicain*, Paris, 1922 ; *La Milice Angélique*, Saint-Maximin, 1926 ; P. Rousseau, *La Spiritualité dominicaine*, dans « Les écoles de spiritualité chrétienne », Liége-Paris, 1928 ; *La Congrégation missionnaire enseignante de Saint-Dominique*, Paris, 1928 ; et de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, les opuscules relatifs aux Dominicains et aux Dominicaines du Tiers Ordre.

II. Biographies. — Outre les vies de saint Dominique, de saint Thomas d'Aquin, de sainte Catherine de Sienne, etc., Chocarne, *Le P. Lacordaire*, Paris, 1866 ; Cormier, *Vie du P. Jandel*, Paris, 1892 ; Body, *Vie du P. Potton*, Paris, 1902 ; Reynaud, *Le P. Didon*, Paris, 1904 ; *Le T. R. P. Etienne-Benoît Martin*, vicaire général des dominicains enseignants, Paris, 1925 ; *Le R^me P. Hyacinthe-Marie Cormier, 76^e général de son ordre. Sa vie intime*, Avignon, 1927.

III. Périodiques de langue française. — *Revue biblique internationale*, organe de l'École pratique d'étude bibliques des

Jérusalem, trimestr.; *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, trimestr.; *Revue thomiste*, trimestr.; *La Vie spirituelle*, ascèse et mystique, mensuel, et *La Vie intellectuelle*, mensuel, Juvisy (S. et O.); *La Nouvelle Revue des Jeunes*, organe de pensée catholique et française, d'information et d'action, bi-mensuel, 3, rue de Luynes, Paris, 7e ; *L'Année dominicaine*, mensuel, et *Les Missions dominicaines*, mensuel, 222, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris, 8e ; *Le Rosaire*, Belgique, *La Revue du Rosaire*, Saint-Maximin ; *La Couronne de Marie*, Lyon : trois bulletins mensuels à l'usage des tertiaires et des associés du Rosaire.

Chapitre VIII. — Les Frères Mineurs

I. La genèse de l'ordre et ses vicissitudes. — Frères mineurs : telle est la dénomination générique de tous les religieux se réclamant de la paternité de saint François d'Assise (1182-1226) et que l'on désigne vulgairement sous le nom de Franciscains : *Franciscus*, *Franciscanus*.

Voici l'origine du titre officiel. Du vivant même du fondateur, en sa présence, l'on faisait un jour la lecture publique du texte de la règle rédigée par lui. A l'audition de cet article : *sint minores et subditi omnibus*, François interrompit le lecteur pour exprimer ce désir : « Je veux que désormais votre fraternité soit appelée l'Ordre des Frères mineurs. »

Quelle intention guidait le saint en imposant à ses disciples ce surnom ? D'un mot expressif, à la façon imagée qui lui était familière, il entendait résumer ainsi la mission confiée aux siens : celle de rappeler à la chrétienté médiévale du XIIIe siècle, encore trop imbue d'esprit féodal et trop exclusivement dévote au Christ triomphateur de la Résurrection, le Christ pauvre, humble, doux de la vie cachée et de la vie publique, et de le lui

rappeler sans doute par la prédication ou plus exactement l'exhortation morale, mais davantage encore par l'éloquence plus persuasive de l'exemple, d'un exemple singulièrement suggestif.

Ce programme, François l'avait adapté aux aspirations chevaleresques de ses contemporains : c'était là faire preuve d'une intelligence pénétrante de son époque. Servir un prince, conquérir de la gloire, mériter les faveurs de la dame de son cœur : tel était l'idéal caressé par le preux chevalier d'alors.

François n'y avait rien retouché. Il s'était contenté de préciser de la sorte : le prince auquel lui et les siens assureraient un service permanent ne serait autre que le Christ-roi. Ils y gagneraient la seule gloire sans déclin, celle du ciel éternel. Pour s'en assurer la conquête, ils tendraient vers elle de toutes les aspirations de leur âme, se dégageraient ici-bas de toute autre convoitise, voueraient ensemble une fidélité incorruptible à « dame pauvreté. » Tel était le message proposé par François à ceux de sa suite.

Mais quel sort l'avenir réservait-il à pareille entreprise? Depuis l'année 1909 qui marqua naguère le septième centenaire de la fondation de l'Ordre, le titre de Frère mineur se trouve en réalité porté par trois familles religieuses, pourvues chacune d'un général distinct et jouissant en bloc des mêmes faveurs spirituelles. Ce sont les Frères mineurs *conventuels*, les Frères mineurs *capucins*, les Frères *mineurs* provenant de l'union réalisée par le pape Léon XIII, quelque dix ans plus tôt, entre plusieurs branches de l'observance.

D'où vient cette récente répartition de l'Ordre franciscain en un triple fractionnement? En principe, suivant les uns, de l'obligation imposée par le testament de suivre la règle *ad litteram* ; d'après les autres, de plusieurs divergences de détail entre la règle tracée par le législateur et le testament aux termes duquel le père convierait les siens, sans toutefois les y astreindre, à l'imita-

tion de ses exemples : or la vie de ce dernier avait, on le sait, gravité autour de sommets dont l'ascension, reconnaissons-le, ne semble pas à la portée de quiconque.

Ecoutons le saint : « Après que le Seigneur m'eut donné des frères, lit-on dans le testament, nul ne me montrait ce que je devais faire. Mais Dieu me révéla que je devais vivre selon la forme du saint Evangile, et je la fis écrire (cette règle) en peu de paroles et simplement, et le seigneur pape (Innocent III, en 1209) la confirma (verbalement).» Souvent retouchée dans la suite, lors des chapitres annuels, cette première règle subit la surcharge de précisions, de compléments, de commentaires évangéliques. Puis, probablement sur le conseil du cardinal Hugolin, protecteur de l'Ordre, elle fut l'objet d'une dernière refonte avant d'être présentée, en 1223, à l'approbation du souverain pontife Honorius III.

Sa note caractéristique s'accusait dans ce fait que la renonciation au droit de propriété n'était plus simplement réclamée de l'individu, ainsi que chez les moines des âges précédents, mais, par surcroît, de la collectivité. De cette innovation allaient naître les dissensions, les démembrements et les réformes de la suite.

***

Cette discipline ne tarda pas, en effet, à paraître d'un rigorisme trop austère à certains disciples du fondateur, dont le nombre s'était d'ailleurs accru trop rapidement pour ne constituer qu'une élite vraiment compacte. Des oppositions se manifestèrent. François en fut attristé et déçu. Son désappointement s'exprima dans le testament. Il y insistait sur l'observance ponctuelle de la règle, en particulier du point de règle édictant l'observance de la pauvreté telle qu'il l'avait imposée.

De nouvelles discussions s'ensuivirent, plus âpres parfois que de raison. Parmi les frères, les uns se refusèrent à reconnaître force de loi à l'expression de ces

désirs *in extremis* ; les autres y virent une confirmation évidente de la règle.

Enfin de compte, le testament obligeait-il en conscience ? Tout était là. Grégoire IX à qui la question fut posée répondit, en 1230, par la négative. En même temps, le pape intervenait en imaginant le rôle providentiel de « substitut de bienfaiteurs », personnage chargé de procurer aux franciscains le nécessaire, celui du moins dont la mendicité ne les aurait pas pourvus en suffisance. Mais il rappelait en même temps l'interdiction imposée par le fondateur de posséder « tant en commun qu'individuellement. »

La dualité d'opinions n'en persévéra pas moins. Après saint Bonaventure, ministre général de 1257 à 1274 et partisan déclaré de certaines mitigations, la discorde qu'il s'était efforcé d'apaiser éclata de plus belle. Sous Martin V, en 1283, le substitut des bienfaiteurs fut remplacé par le « syndic apostolique », médiateur interposé cette fois entre le souverain pontife qui recevait les dons faits à l'Ordre et l'Ordre lui-même.

Ce moyen terme, plus précis cependant, ne s'affirma pas plus apte à calmer les divergences de vue antérieures, et le fossé demeura béant avec, d'un côté, les partisans de certains adoucissements, de l'autre, les zélateurs de la plus absolue pauvreté et qui se dénommaient eux-mêmes, pour se distinguer des premiers, *les Spirituels*.

D'un couvent au couvent voisin, voire parmi les frères de la même famille, les intransigeances dans un sens ou dans l'autre ne contribuaient point, il s'en faut, à favoriser la paix.

Les *Spirituels* étaient entrés en lutte avec la *Communauté* dès le dernier quart du XIII^e^ siècle. Les foyers de ces dissensions étaient la Provence avec P. J. Olive, la Toscane avec Ubertin de Casale, la Marche d'Ancône avec Ange de Clareno.

A son avènement au trône pontifical, Célestin V permit aux Spirituels d'Italie de se séparer. Ils formèrent

le groupe des *Célestins*. Boniface VIII se hâta de le supprimer. Plus tard, Clareno donna l'impulsion à un autre mouvement séparatiste qui se propagea à travers l'Italie. Il ne devait revenir à l'Ordre qu'en 1517.

Au milieu du XIV^e^ siècle, au cours du grand schisme, naquirent une foule de réformes : *Observants* d'Italie et de France, puis en France, en Italie, en Espagne, *Colettans*, *Amédéens*, *Frères du Capuce*. Celle des Observants obtint le plus vif succès et rallia de nombreux suffrages. On la crut bientôt appelée à infuser à l'Ordre un regain de vitalité. Une floraison brillante de bienheureux, fils très authentiques du *Poverello* d'Assise, en témoigne à sa façon, tels Bernardin de Sienne, le fondateur de trois cents couvents, Jean de Capistran, l'incomparable missionnaire des masses, Jacques de la Marche, toujours en route à travers l'Europe qu'il évangélise, le convers Didace d'Alcala, d'autres encore.

*
* *

En 1517, le pape Léon X, désireux d'unifier la famille du grand patriarche et de substituer au bariolage des noms régionalistes la dénomination originelle de Frères mineurs, choisit alors comme type de vie franciscaine le régime en honneur chez les Observants et entreprit de lui gagner les autres réformes. Pour se dérober à l'essai de concentration, certains arguèrent de difficultés qu'ils estimaient au-dessus de leurs forces. Cédant à leurs appréhensions, le pape, tout en les plaçant sous le contrôle des Observants, leur confirma l'autonomie, le droit de posséder en collectivité, et le titre de Mineurs conventuels : ils se trouvaient astreints au minimum des prescriptions de la règle.

Toutefois, le plus grand nombre des couvents consentit à passer à l'Observance, et parmi eux tous ceux de France, à l'exception du grand couvent de Paris qui demeura conventuel jusqu'en 1673. En définitive, ce ne fut pas

toujours, il faut bien en convenir, au profit de la régularité. Aux nouveaux venus il arrivait en effet d'apporter et d'introduire avec eux de vieilles habitudes de vie facile dont ils ne faisaient pas toujours mine de vouloir se départir : il en résulta et il devait en résulter de nouvelles réactions.

En Espagne, par exemple, les Frères du Capuce ou Frères déchaux, sans toutefois se détacher de la juridiction du ministre général, formèrent, dès l'an 1519, une province à part, prêts à recevoir ensuite de leur organisateur, saint Pierre d'Alcantara, des constitutions d'une sévérité telle qu'il semblait avoir recherché, au dire du P. Patrem, « la mesure d'austérités que la nature humaine peut supporter sans défaillir dans ses membres les plus robustes ».

Les Alcantarins n'étaient pas les seuls à témoigner de cette émulation. Pour répondre aux vœux de nombreux *zélateurs*, les généraux, vers le milieu du XVI^e^ siècle, instituèrent, dans chaque province, des couvents de retraite ou de récollection, accessibles aux frères plus fervents. Ces derniers reçurent en France le nom de *récollets*. En Italie, on les appela *réformés* ou *de la stricte observance*. Chez nous, ils auraient un jour leurs provinces indépendantes.

Vers 1525, parut la réforme des *capucins*, élaborée par le P. Matthieu de Bassi. Après des commencements assez étranges et plutôt difficiles, ils furent d'abord soumis au ministre général des Conventuels. Puis, à dater de 1619, ils formèrent une famille spéciale, avec un supérieur général distinct.

D'abord appelés *ermites de Saint-François*, puis, à cause de la forme particulière de leur capuce, *capucins*, ils s'appliquèrent à interpréter la prédilection du saint d'Assise pour les couvents petits, indigents, solitaires. A cette fin, ils se donnèrent des constitutions sévères.

Enfin, en 1897, sans toucher à l'organisation des mineurs conventuels ni à celle des mineurs capucins,

le pape Léon XIII reprit à son compte la tentative d'unification de son devancier Léon X. Il supprima les différentes familles d'Alcantarins, de Réformés, de Récollets qui s'étaient constituées parmi les Observants, et proposa aux Frères ainsi réunis de nouvelles constitutions. Pie X, par le bref *Septimo jam pleno* du 4 octobre 1909, devait leur attribuer le nom distinctif de *Frères mineurs de l'union léonienne*.

*
* *

Dans la bulle *Felicitate quadam*, qui prescrivait cette union, Léon XIII avait résumé, en termes précis, les traits caractéristiques de la grande famille franciscaine : « Cette sublime pauvreté que l'homme de Dieu aima souverainement, certains disciples eurent à cœur de la conserver intacte. D'autres la trouvant trop austère préférèrent l'adoucir: d'où la scission en Observants et en Conventuels. Il en fut de même de cette perfection de vie, de ces sublimes et splendides vertus qui ont brillé jusqu'au prodige dans la personne de François. Les uns voulaient les imiter avec rigueur et vaillamment : les autres avec un peu plus de latitude. Des premiers se forma la branche des Capucins. Il en résulte, en fin de compte, une triple division. »

*
* *

II. Un type de religieux inspiré des temps apostoliques. — L'innovation de François d'Assise dotant l'Église d'une famille monastique de supplément visait à produire un religieux qui se vouerait à l'observance primitive de l'Evangile, sous la direction du Saint-Siège, par amour pour la personne de l'Homme-Dieu, amour qui, en comblant le cœur, détacherait des créatures et procurerait la paix de l'âme, amour passionné qui cons-

tituerait la vertu dominante du Frère mineur de tous les âges.

*
* *

En garde contre l'abus des sectes appliquées à mettre aux prises l'Evangile et le magistère de l'Eglise, François préconisait le retour à la vie commune menée par les premières fraternités chrétiennes : cela, sans le littéralisme outrancier que d'aucuns lui ont parfois reproché, mais tout en maintenant au contraire la primauté de l'esprit sur la lettre.

La poursuite de cette fin apparaît nettement dans le texte des règles : les disciples et les historiens qui se sont appliqués à la découvrir, les uns par piété filiale, les autres par curiosité d'érudits, ne s'y sont pas trompés. Celle de 1223 débute en ces termes : « La règle et la vie des Frères mineurs est celle-ci : observer le saint Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vivant en obéissance, sans propre, en chasteté. » Mais, au dire de Jacques de Vitry dans son *Histoire Orientale*, les premiers Frères mineurs n'avaient pas attendu la promulgation de cette législation pour reprendre à leur compte les faits et gestes des fidèles de la primitive Eglise.

Le chroniqueur atteste en effet « qu'ils s'efforçaient avec soin de reproduire en eux la religion, la pauvreté, l'humilité de cette Eglise... dans l'observance des préceptes et des conseils de l'Evangile ». Et ailleurs il ajoute : « Ils vivent selon la formule de l'Eglise primitive dont il est écrit : La foule des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. »

Dans le même sens, Celano, le premier biographe, appelle François « le ministre de l'Evangile », et, la règle franciscaine « une hostie façonnée avec les miettes du pain évangélique ». Pour vaincre les hésitations d'Innocent III estimant que la règle commande une vertu surhumaine, et pour obtenir l'approbation, l'un des cardinaux, Jean Colonna, plaide ainsi la cause de François : « Ce que

réclame cet homme c'est, en somme, l'autorisation de vivre selon l'Evangile. Or, déclarer qu'une telle conformité dépasse les capacités humaines, ce sera proclamer du même coup l'impossibilité d'observer l'Evangile... »

L'argument parut irrésistible.

On peut conclure de là à quel point se sont fourvoyés les historiens qui tentèrent d'établir une opposition entre l'Ordre de saint François et ce qu'ils appelaient « l'Ordre de Jésus-Christ. » Plus averti, Gebhart démasquait cette erreur en attestant, dans son *Italie mystique* : « C'est bien par l'Evangile retrouvé que commence l'apostolat franciscain. »

*
* *

Au rebours des hérésiarques du Moyen Age qui, par réaction contre la décadence du clergé, s'attribuaient le rôle de ramener l'Église à sa pureté primitive, François n'ignore pas que l'Église est seule à promouvoir valide-ment sa propre réforme.

Loin donc de jouer au précurseur de Luther ou de Calvin, il s'attache à inculquer à ses disciples l'estime surnaturelle du « seigneur pape, » de l'évêque du diocèse, des clercs de tout rang et des religieux de tous instituts. « Nous devons... respecter les clercs, prévient-il, non pour eux-mêmes s'ils sont pécheurs, mais à cause de leur charge et de leur ministère du très saint corps et sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'ils sacrifient sur l'autel, qu'ils reçoivent et distribuent aux autres... »

Le premier des fondateurs d'instituts monastiques, il sollicite du souverain pontife la désignation d'un cardinal-protecteur de l'Ordre. Il proclame celui-ci « gouverneur... correcteur de la fraternité, afin que toujours [sa famille se montre] soumise à cette même Église, stable en la foi catholique ».

Enfin, au chapitre XIX de la première règle, on pouvait lire cette déclaration catégorique : « Que tous nos frères soient catholiques et qu'ils vivent et parlent en catholi-

ques. Si l'un d'entre eux prêche contre la foi et la vie catholique... qu'on n'hésite pas à le chasser de la fraternité ! Regardons comme nos maîtres tous les clercs et tous les religieux en ce qui concerne le salut de l'âme... et respectons en Dieu leur ordre, leur office et leur façon d'agir. »

Il y a donc méprise à prétendre, ainsi que l'ont fait certains, que l'Ordre des Frères mineurs aurait été l'œuvre des papes Nicolas III, Clément V, Innocent XI, s'appliquant à le dépouiller à l'envi de l'esprit d'indépendance que le fondateur présumé lui aurait maladroitement insufflé. Mais à l'antipode, ils errent tout autant ceux qui blâment dans la déférence franciscaine à l'autorité constituée une espèce de servilisme étroit de nature à paralyser l'initiative des sujets.

Garantie contre toute déviation par la législation monacale la plus sévère de toutes, puisqu'elle est seule à obliger en certains cas prévus — il y en a vingt-cinq — sous peine de faute mortelle, l'individualité franciscaine ne s'en développe que plus à son aise selon la variété des attraits, des aptitudes, des talents naturels. C'est pourquoi l'Ordre ne s'adonne pas à telles ou telles catégories d'œuvres spéciales ; il ne se limite point davantage à tel ou tel genre d'apostolat : toutes les entreprises sont à sa portée, à la seule condition que soit sauf le respect de la pauvreté vouée par lui.

***

Observer de très près l'Évangile, dans la soumission totale aux directives de l'Église : tel était donc le trait primordial de l'idéal conçu par François d'Assise et proposé par lui à l'imitation des siens.

Mais la volonté humaine eût failli à cette tâche rigoureuse sans l'élan du cœur. Pour obvier au grossier formalisme qui en résulterait, le fondateur exige de son disciple qu'il se passionne d'amour pour la personne du Sauveur, pour la crèche et la croix, pour l'eucharistie. Il

attend de lui qu'il ne prononce le nom de Jésus que sur le ton de la jubilation, et qu'il s'attache avec tendresse à la Madone proclamée d'enthousiasme « l'avocate de l'Ordre ».

A ces fins, l'oraison du Frère mineur s'alimente au spectacle attendrissant des mystères joyeux, douloureux, glorieux de la vie de Notre-Seigneur. Elle s'y exerce à l'aide d'une méthode intuitive, plus affective que spéculative, platonique plutôt qu'aristotélicienne, concluant enfin à des mouvements d'affection très personnels.

Pour s'unir à Dieu selon la méthode de son bienheureux père, le franciscain utilise en outre l'aide des êtres inférieurs de la nature. Il monte vers le Créateur par l'intermédiaire de la création, œuvre de la puissance de Dieu, manifestation de son amour, reflet de sa beauté, et non point, comme le prétendaient les Cathares, matière foncièrement mauvaise, piège tendu à la concupiscence. Il s'élève jusqu'à lui à l'aide d'une piété simpliste, enchantée, naïve, défiante de toute apparence du mal au point de se tenir en garde, nous le verrons, contre la science, du moins une certaine science instigatrice d'orgueil, attentatoire à l'observance de la pauvreté.

Une telle disposition d'âme postule en rigueur le détachement préalable, non plus seulement de désir mais effectif, de tout ce qui n'est pas Dieu.

Elle requiert le divorce d'avec l'ensemble des liaisons terrestres et réclame de l'âme le consentement aux noces mystiques avec la pauvreté, une pauvreté non pas quelconque, mais laborieuse, compatissante à l'indigence d'autrui, peinée de rencontrer plus minable que soi, non confuse de tendre la main et de mendier de porte en porte lorsque le travail n'aura pas suffi à fournir la subsistance de la journée, abandonnée sans retour à la Providence, productrice de liberté et de simplicité, excitatrice de joie, de cette joie parfaite enseignée à Frère Léon sur le chemin de la Portioncule.

Est-il besoin de le faire remarquer ? Il y a loin de cet

attrait d'ordre surnaturel à la manie ostentatoire d'un Diogène, aussi bien d'ailleurs qu'au programme haineux du communisme de nos jours.

Loin de se déclarer fauteur de discorde et de révolution, l'esprit de saint François tend à la pacification des âmes, prélude et garant de toute paix sociale. La paix : c'est le bien par excellence souhaité sans cesse par le pauvre d'Assise. Pour sa sauvegarde, il se montra prêt à toutes les concessions de rigueur : abandon du juste salaire, refus obstiné de tout privilège pour sa famille religieuse, acharnement à réclamer pour elle la dernière place. Elle lui suggérera cette réglementation de détail : « Je conjure mes frères d'éviter par le monde les disputes et les discussions. Qu'ils ne jugent pas autrui, mais qu'ils soient doux, modestes, réservés ! »

Dans le *Cantique du Soleil*, les pacifiques auront la faveur d'une strophe spéciale : « Loué soyez-vous, mon Seigneur, à cause de ceux qui pardonnent pour l'amour de vous, et qui supportent avec patience l'infirmité et la tribulation. Heureux ceux qui persévèrent dans la paix, car le Très-Haut les couronnera ! »

*
* *

Simple, gai, familier avec Dieu, à l'aise avec la Vierge, les anges, les hommes, ami des animaux : tel est le signalement du religieux mendiant produit par cette spiritualité.

Le type n'était pas, il s'en faut, pour déplaire au Ciel, et le Ciel l'approuva plus d'une fois, d'une manière fort significative, par l'intermédiaire de l'Enfant-Dieu se manifestant à François dans la nuit de Noël, ou s'abandonnant aux embrassements d'Antoine de Padoue, ou venant sourire divinement à Duns Scot...

Uniformément, il se reconnaît sous la diversité créée par les influences du temps, du sexe, du milieu, de la situation sociale. Il s'affirme en sainte Lydwine de

Schiedam, clouée sur un grabat, comme en saint Bonaventure, docteur de l'Eglise et législateur de l'Ordre.

On le discerne identique à lui-même sous toutes les latitudes : en Thuringe avec sainte Elisabeth de Hongrie, en Portugal avec l'autre sainte Elisabeth, petite-nièce de la précédente, en Tyrol avec saint Fidèle de Sigmaringen ; en Espagne avec Pascal Baylon, le petit pâtre devenu frère-lai dans un couvent de franciscains, à qui sa passion pour le Saint-Sacrement vaudra d'être désigné par Léon XIII comme patron des œuvres et des congrès eucharistiques ; en Espagne encore avec Pierre d'Alcantara, le réformateur au rigorisme extrême, presque inhumain ; en Angleterre avec les martyrs du schisme et de l'hérésie ; en Italie enfin où surabonde le nombre des bienheureux de l'Ordre placés sur les autels.

Il se retrouve sans peine sous la diversité des costumes particuliers à chacune des observances actuelles : Frères mineurs proprement dits, conventuels, capucins.

Les Frères mineurs de l'union léonienne portent un froc de laine brune muni de larges manches, avec un chaperon très réduit auquel adhère un capuchon. Ils se ceignent d'une corde grossière et vont pieds nus dans des sandales. Les recensements de 1928 leur attribuent plus de dix-neuf mille religieux profès répartis dans dix-sept cent quatre-vingt-sept couvents distribués géographiquement en quatre-vingt-deux provinces. C'est à eux qu'est confiée, en Palestine, la custodie de Terre Sainte.

Les Frères mineurs conventuels sont revêtus d'une robe de laine noire. Ils y ajoutent une ample mozette pourvue d'un capuchon. Leur ceinture est faite d'une cordelette blanche à trois nœuds. Ils ont disparu de France à la grande Révolution. D'après les statistiques à jour, ils dénombrent vingt-huit provinces et trois commissariats, deux cent treize couvents et dix-huit cents religieux. A Assise et à Padoue, ils sont les gardiens officiels des tombeaux de saint François et de saint Antoine.

Le costume des Frères mineurs capucins se compose d'une tunique brune aux manches étroites, à l'encolure de laquelle se trouve fixé un long capuchon de forme pyramidale. Ils ont abandonné le chaperon parce que, d'après eux, il n'était point porté par les premiers Frères mineurs, comme l'attesteraient telles miniatures et telles peintures du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. Dans le même esprit de sévérité, ils ont réduit la longueur du manteau et gardent la barbe. Depuis le règne du pape Benoît XIV, ce sont eux qui fournissent le prédicateur de la cour pontificale. D'après les statistiques de 1920, les capucins ont actuellement neuf mille six cent cinquante religieux, huit cent vingt-quatre couvents, une cinquantaine de provinces ou commissariats.

Ajoutons que, par allusion à leur ceinture, les observants et les conventuels sont souvent désignés dans l'histoire de France, avant la Révolution de 1793, sous le nom de cordeliers.

Notons enfin que sur deux cent dix-huit causes introduites en cour de Rome, au siècle dernier, en vue des honneurs décernés par l'Eglise, soixante-trois étaient franciscaines. Sur soixante-trois béatifications, dix-huit concernèrent l'une ou l'autre des familles de saint François et sur vingt-neuf canonisations, il y en eut quinze à les intéresser très spécialement.

*
* *

III. L'ORDRE DE LA CHARITÉ. — On distingue dans le blason des Frères mineurs une croix nue, et, à sa base, deux bras entrecroisés : l'un est du Christ crucifié, l'autre est de François d'Assise après le miracle de la stigmatisation. Ces armes sont parlantes. Elles symbolisent la charité, et, dans le détail, le témoignage suprême de l'amour du Christ pour François et de François pour le Christ.

De la charité, le père faisait à ses fils une obligation de famille. C'est elle qui leur a permis d'exercer, à

travers le monde, une influence à la fois sociale, apostolique, scientifique, liturgique, artistique.

***

On a pu définir l'œuvre du patriarche d'Assise « l'Ordre social par excellence. » Prendre l'initiative de vivre pauvre par préférence comportait à l'adresse de l'humanité une triple leçon : c'était d'abord réhabiliter la condition commune en lui témoignant de la sympathie; c'était ensuite prouver qu'elle n'était pas incompatible, loin de là, avec la joie véritable, la dignité de la vie, la paix de l'âme ; c'était enfin pacifier les rivalités de classes et calmer les jalousies et les haines.

Dira-t-on qu'une telle méthode d'apaisement semble faire fi, par principe, des légitimes revendications d'en bas et qu'elle se contente d'inculquer aux humbles une soumission sans fierté ? Ce serait ignorer l'intervention des Frères mineurs pour la défense des intérêts et des droits du peuple.

On les voit sans cesse favoriser les corporations, nos syndicats d'aujourd'hui. Ils instituent et propagent les monts-de-piété, l'ébauche de nos mutualités. Ils secondent en Italie l'organisation des communes, en Angleterre l'émancipation politique, en France l'indépendance nationale. Et puis leur dévouement aux petits s'affirme quotidiennement d'une manière tangible.

Partout où ils s'installent, ils partagent avec les indigents de la cité le pain qu'ils tiennent eux-mêmes de la compassion publique. Partout où ils passent, ils pourvoient à l'érection de maisons-Dieu ou d'asiles de charité, hospices ou hôpitaux. Au premier signal d'alarme, ils volent au secours des pestiférés. Ils sont les premiers pompiers de Paris. Ils fournissent aux armées en campagne le contingent des aumôniers militaires.

La considération de leurs beaux états de service arrachera cette exclamation flatteuse à l'auteur du *Génie du*

christianisme : « Vraiment, François d'Assise a formé le monde à la charité ! » Un peu plus tard, les regards tournés non plus vers le passé mais vers l'avenir, Veuillot prophétisait cette déclaration : « L'avenir est aux pieds nus ! »

Il le faut souhaiter. A notre génération plus engouée que ses devancières de la question sociale, l'Ordre franciscain n'a pas dit son dernier mot. La solution qu'il détient pourra paraître l'heure venue, d'une efficacité plus décisive que les boniments des politiciens hâbleurs, ou les palabres de réunions publiques, ou la rage de destruction du communisme niveleur. Elle réside là : en la prédication muette du pauvre d'Assise redite inlassablement par ses fils.

*
* *

Mais ce que les Frères mineurs ont reçu mission d'annoncer aux fidèles c'est principalement, aux termes de la règle, « les vices et les vertus, la peine et la gloire » ; nous dirions aujourd'hui la morale chrétienne et les fins dernières de l'homme. Ils s'en acquittèrent dès l'origine tant dans les pays de la chrétienté organisée en diocèses que dans les missions étrangères.

Dans les églises des villes ou de la campagne, ils exposent l'Evangile d'une façon simple, pratique, accessible au plus grand nombre. Ils visent surtout à toucher le cœur. Ils tendent à la réforme de la vie. Les subtilités doctrinales et les controverses de l'apologétique ne sont pas tant leur fait.

Ils pratiquent en outre le *sermo pedestris*. Lors de leurs quêtes journalières, ils portent à domicile la bonne parole, appropriée aux besoins individuels, corroborée par l'exemple de leur abnégation.

Du château féodal à la chaumière du manant, ils allaient ainsi, semeurs d'idéal et de sens chrétien, aussi prêts à défendre les humbles contre les injustices ou les exactions des grands qu'à obliger les grands à l'aide de

leurs talents ou de leur prestige, présentant à tous les mêmes leçons de salut.

Un jour, à la table du bon Louis IX, Bonaventure entend le roi exprimer sa fierté de posséder la couronne d'épines : « Il est vrai, Sire, reprend le saint docteur, le Ciel vous a fait don de trois couronnes magnifiques : la couronne de France, la couronne d'épines, la couronne du ciel. Mais ne l'oubliez pas : les deux premières vous sont seules acquises, et leur possession ne saurait vous garantir la jouissance de la troisième. »

Quant aux missions lointaines, on sait que l'ordre séraphique inaugura au Moyen Age une nouvelle phase dans l'histoire de l'apostolat. Avant la fin du XIII^e^ siècle, ses fils avaient pénétré jusqu'en Extrême-Orient : ils parcourent la Chine, les Indes, la Tartarie, en attendant de pouvoir aborder aux îles Philippines, à Ceylan, en Indo-Chine, au Japon où ils précèdent de sept années l'arrivée de saint François-Xavier.

En Europe, ils ont déjà visité la Bosnie, la Dalmatie, la péninsule des Balkans. On les a vus de même en Afrique annoncer le Christ en Egypte, en Tunisie, au Maroc, dans la région centrale des hauts-plateaux, et, dès son exploration, sur le rivage occidental du continent noir. Le XV^e^, le XVI^e^, le XVIII^e^ siècle datent leur passage et leur établissement en Australasie.

Entre temps, après avoir joué leur rôle, un rôle de premier plan, dans la découverte des Amériques, ils se sont appliqués non sans vaillance à gagner à la civilisation chrétienne les vastes contrées du nouveau monde.

Successivement, les territoires correspondant aux Antilles, à Panama, au Mexique, à la Colombie, au Vénézuela, à l'Equateur, au Pérou, au Chili, à l'Argentine, au Paraguay, ont été par eux évangélisées. Puis ce fut le tour des amples pays du Nord : les Etats-Unis, le nouveau Mexique, la Californie, conquêtes laborieuses qui favorisèrent indirectement les progrès de la géographie, des arts mécaniques, des langues vivantes, des sciences natu-

relles, mais au cours desquelles le sang des martyrs coula par torrents.

Mentionnons ici la part prise par les récollets français, champions de l'influence nationale autant qu'apôtres du Christ, dans l'entreprise moralisatrice du Canada, où Champlain les avait appelés dès l'année 1615. Ils allaient être rejoints, au siècle suivant, par les capucins français, prêts à renouveler outre-mer les merveilles d'héroïsme déployées par leurs aînés pour la défense du catholicisme en France contre les entreprises du protestantisme.

Notons aussi que, grâce aux Frères mineurs, les lieux consacrés en Palestine par la présence du Christ sont jusqu'ici restés acquis en grande partie à l'Eglise romaine, cela en dépit des rivalités des orthodoxes et à l'encontre des persécutions turques. Ils ont ainsi, au prix de plusieurs milliers de martyrs, prolongé l'œuvre des croisades.

A l'heure présente, les Franciscains français ont des missions à Port-Saïd, en Palestine, au Maroc et au Chantong ; les Capucins français, en Syrie, à Simla, Ajmer, Djibouti, Galla, Constantinople ; les Tiercelins français au Matto-Grosso (Brésil). Dans les pays infidèles, l'Ordre dénombre au total environ deux mille cent missionnaires, trois cent vingt paroisses, trois mille sept cents chrétientés, quatre cents collèges et trois cents écoles, dont la prospérité atteste la mise à profit du savoir-faire et de l'expérience des aïeux.

*
* *

Dès le berceau, l'Ordre franciscain mit au service de la charité les ressources de la culture scientifique.

Il est vrai : François avait d'abord manifesté à l'endroit de la science une certaine défiance. Sans l'avoir en plus médiocre estime que ses contemporains du Moyen Age, il la croyait difficilement conciliable avec la stricte pau-

vreté : les bibliothèques somptueuses des abbayes bénédictines lui inspiraient de l'appréhension. De plus, sa vocation le détournait de doubler sans nécessité l'œuvre de Dominique appliqué, à la même époque, à faire d'elle un instrument de conversion.

Cependant, sur le conseil du cardinal Hugolin, il céda de son intransigeance et désigna de son propre mouvement le premier lecteur de l'Ordre, Antoine de Padoue. Dès 1221, le couvent de Bologne eut son école de théologie qui attirait aux leçons les frères des autres contrées. Mais le renom s'en trouvera bientôt éclipsé par la réputation de l'école de Paris qui fera de notre capitale le cerveau de l'Ordre, Assise en demeurant le cœur.

A Paris, Alexandre de Halès, docteur de l'université, s'était mis à enseigner avant de se donner à la famille franciscaine.

A Oxford, les mineurs suivent d'abord les cours publics, puis ils se suffisent à eux-mêmes, grâce à l'établissement des couvents d'études ou *studia*. D'ailleurs ceux-ci se multiplient partout. Ils se verront souvent incorporés aux centres intellectuels : ainsi à Toulouse et Alcala.

On y enseignait une *somme théologique* et une *somme des vertus*, ouvrages où Alexandre de Halès avait condensé son enseignement sur la Bible et sur le *Livre des sentences* de Pierre Lombard. Cette doctrine fut mise au point ainsi que complétée par l'élève de Halès, Bonaventure, le *docteur séraphique*, l'émule de Thomas d'Aquin. Deux écoles rivalisaient alors de génie et d'influence : l'école dominicaine tendant à s'écarter sur plusieurs points de l'ancienne université de Paris ; l'école franciscaine plus attachée aux traditions, et qui, de ce fait, conserva quelque temps la suprématie.

Un nouveau chef lui échut en la personne de Duns Scot, le *docteur subtil*. D'abord professeur à Oxford, il excella ensuite à Paris, avec son deuxième commentaire du *Livre des Sentences*, ses vingt et une *Quodlibétiques*,

ses trente-neuf *conférences parisiennes*. Contre les Frères prêcheurs, il défendit la cause mariale de l'Immaculée-Conception, reprenant à son compte la thèse précédemment soutenue par saint Norbert contre saint Bernard.

Halès, Bonaventure, Scot, auxquels il convient d'ajouter Guillaume d'Occam, le *docteur invincible* : ces noms émergent, au titre de chefs d'écoles, parmi de moins illustres. D'autres toutefois mériteraient mieux qu'une simple mention. Ainsi l'anglais Roger Bacon, le *docteur admirable*, en qui l'on discerne aujourd'hui, de façon fort curieuse, le savant précurseur de toutes les inventions modernes ; les chroniqueurs Thomas de Celano, Bernard de Besse, Salimbene, Guillaume de Ruysbrouk, les commentateurs de la Bible Arlotto de Prato et ce Nicolas de Lyre dont il fut chanté que

Si Lyranus non lyrasset,
Totus mundus delirasset ;

le compositeur d'offices Julien de Spire, le musicien Henri de Pise, le poète Jean Tisserand, plus tard enfin le canoniste Anaclet Reiffenstul. Entre temps, au concile de Trente, cent trois théologiens de l'Ordre avaient pris part aux discussions doctrinales.

*
* *

Le règne de la charité, les Frères mineurs l'ont considérablement affermi grâce à leur action liturgique. Un simple coup d'œil sur certaines de leurs initiatives en peut convaincre.

Alors que chez les cisterciens et les chartreux, la nef principale appartient au chœur, chez les franciscains elle se trouve réservée au peuple ; les religieux ne gardent plus pour eux qu'une place restreinte devant ou derrière l'autel majeur.

Ce n'est pas tout : cette nef est meublée d'une chaire d'où l'on prêche à l'assistance les dévotions populaires à

la Passion, à l'Enfant-Dieu, au nom de Jésus; elle est décorée de stations du chemin de la croix, en nombre d'abord variable, et, au temps de la Noël, on y dispose une crèche.

On y favorise surtout parmi les fidèles l'amour de l'eucharistie et la confiance en la Vierge-Mère. A cette fin, Jean Parent, ministre général, préconisa l'usage des tabernacles fixes, de même que Bernardin de Sienne divulgua la récitation de la *couronne* franciscaine ou chapelet à sept dizaines. De plus on pense, non sans raison, que les premiers *angelus* s'envolèrent des clochers des Frères mineurs.

Enfin, grâce à leur propagande, le missel et le bréviaire de la cour romaine furent adoptés par l'Eglise latine presque au complet.

*
* *

Après avoir reçu du *Poverello* un thème inédit, un cadre neuf, un esprit nouveau, l'art, représentation du beau, n'a pas en retour manqué de servir plus ou moins indirectement la cause de la charité franciscaine. Les mélodies suaves composées par leur père, *les laudes du Seigneur*, *les laudes du Très-Haut*, *la salutation à la Vierge*, les mineurs les firent connaître au peuple. Mais à leur tour ils se prirent eux-mêmes d'inspiration poétique et non toujours sans succès.

Pour son lyrisme enflammé, Jacopone da Todi est proclamé « le troubadour de la Vierge. » Le Frère Pacifique recevra de Frédéric II le laurier de la poésie. Les *méditations* de Jean de Caulibus aident au développement des spectacles populaires. Le XIV^e^ siècle verra naître le pur chef-d'œuvre des Fioretti. On sait au surplus l'influence exercée par l'esprit franciscain sur l'auteur de la *Divine Comédie* de même que sur Pétrarque et sur le Tasse.

Au lendemain de la canonisation de François, en

l'honneur du saint nouveau, et, dans la suite, à la gloire de ses fils placés sur les autels, les arts plastiques ont à leur tour rivalisé d'habileté : l'architecture, avec la basilique d'Assise, « la plus belle église du monde », au dire de Taine, avec celle de Padoue, avec les églises de Sainte-Croix à Florence et de Sainte-Marie la Glorieuse à Venise ; la peinture, avec les vingt-huit fresques de Giotto et de ses élèves à Assise (basilique supérieure), avec la décoration de Sainte-Croix de Florence qualifiée par Ozanam de « véritable musée » et due aux pinceaux de Giotto, d'Orcagna, de Gaddi, pour en arriver, de nos jours, aux compositions isolées de Boutet de Montvel, de Joseph Aubert, de Maurice Denis ; la sculpture enfin avec, en Italie, mille créations diverses ciselées dans le bronze ou dans le marbre.

On admire à Naples une statue de François d'Assise due au ciseau de Lista. Elle symbolise l'action du saint sur le génie représenté par Christophe Colomb ; mais on y voit aussi le Dante et Giotto qui figurent le premier la poésie, le second la peinture.

*
* *

IV. Les auxiliaires. — Relevons la parenté au deuxième et au troisième degré. Mais le premier Ordre a ses auxiliaires dans la personne des Frères convers.

Ici comme ailleurs ils forment le contingent des religieux voués par vocation au service domestique des clercs ou des prêtres appliqués de leur côté soit au travail de l'étude, soit au labeur du saint ministère. Aux convers incombent les charges de sacristain, de concierge, d'infirmier, de jardinier, de cuisinier. Ils s'occupent aussi du vestiaire.

Trois particularités les distinguent des Frères lais d'autres instituts. Durant le noviciat, ils reçoivent, sous le même habit, la même formation morale, et du même maître, que les novices-clercs. Après la profession, ils peuvent être envoyés à la quête quotidienne des

aumônes nécessaires à la subsistance de la communauté. De seuil en seuil, la besace à l'épaule, ils vont tendre la main, au titre de nourriciers des pauvres du bon Dieu.

Ils ont un certain nombre de modèles placés par l'Eglise sur les autels et, pour patron spécial, saint Didace, Espagnol du xv^e^ siècle, d'une humilité et d'une charité suaves.

*
* *

Ce n'est point en intervenant activement, mais en fournissant le nécessaire appoint de ses suffrages et de ses mérites que le second Ordre secourt le premier. Il se recrute exclusivement parmi les femmes, surnaturellement associées à la fin poursuivie par le fondateur.

D'habitude, on le désigne sous le nom d'Ordre de Sainte-Claire. La règle qui le régit en fut donnée par François à Claire Sciffi, une première fois de vive voix en 1212, une deuxième fois par écrit en 1224. Elle fut confirmée par le Saint-Siège en 1253. Son esprit reflète celui de la règle des Frères. Il consiste, lui aussi, à « garder le saint Evangile de Notre-Seigneur... dans l'obéissance, sans rien en propre, et dans la chasteté. »

Les premières clarisses, appelées à l'origine « Pauvres-Dames », vivaient autant d'aumônes que du travail de leurs mains, sans accepter des postulantes la dot de rigueur, sans revenus ni biens-fonds.

Cette législation reçut de saint Bonaventure quelques adoucissements. Il la modifia surtout en autorisant l'acceptation de la dot, et le droit pour les collectivités de posséder un domaine et des rentes. Le tempérament en question avait spécialement en vue le monastère royal de Longchamp, fondé par une sœur du roi Louis IX. En 1264, le pape Urbain IV en imposa la jouissance à l'Ordre tout entier, soumis de la sorte à la règle dite des Urbanistes ou deuxième règle de Sainte-Claire. Cependant, par faveur, quelques monastères obtinrent le *statuo quo* ou *privilège de la très sainte pauvreté*.

Au cours du XV^e^ siècle, saint Bernardin de Sienne et sainte Colette de Corbie, l'un en Italie, l'autre en Belgique et en France, restaurèrent la première règle dans sa pureté primitive, et le retour aux austérités ancestrales fut général, non toutefois unanime. Il y eut dès lors en surcroît les clarisses Colettines.

Enfin le XVII^e^ siècle marqua l'apparition d'une nouvelle branche gagnée à la réforme du P. Matthieu de Bassi, et qui, pour cette raison, reçurent le nom de capucines.

Les trois observances subsistent.

Urbanistes, colettines, capucines, au nombre de plus de 12.000, ont leurs constitutions et leurs usages. Pour le gouvernement des monastères, elles ont conservé le régime politique en faveur au Moyen Age : chaque communauté reste autonome sous la direction de l'abbesse

La vie qu'on y mène est strictement contemplative et cloîtrée, moins solitaire qu'au Carmel. Elle comporte le lever de nuit, la nudité des pieds, le jeûne permanent sauf le jour de Noël et le dimanche, ou pour le moins, chez les mitigées, l'abstinence perpétuelle, la psalmodie ou le chant de l'office canonial, le silence presque continuel.

Le costume se compose de trois tuniques et d'un manteau, l'ensemble, d'un drap grossier. La tunique de dessus conserve presque partout la couleur grise, choisie à l'origine par François et dite « couleur d'alouette ». Les urbanistes y ajoutent un scapulaire ; de plus, elles se chaussent durant les rigueurs de l'hiver, tandis que les colettines n'usent pas même de sandales. La ceinture est faite d'une corde de laine ou de chanvre ou de rafia.

Chez les clarisses, le travail peut avoir pour objet ce qu'il y a de plus pénible. Il comprend indistinctement l'entretien du vestiaire, la culture du jardin, et, si besoin est, la réparation du bâtiment. Mais il s'étend aussi à la confection des ornements sacrés et du linge d'autel. Au gré de l'obéissance, la main délicate lâche la bêche ou la truelle à mortier pour l'écheveau de soie ou la palette et

les pinceaux. Pour les relations extérieures, la communauté utilise les sœurs tourières qui n'appartiennent plus au deuxième mais au troisième ordre.

*
* *

A l'imitation d'un illustre devancier, saint Norbert, le fondateur de l'ordre de Prémontré (1), François d'Assise avait institué, pour les personnes déjà fixées dans le monde ou sans une vocation spéciale, un tiers ordre séculier.

A une époque impossible à préciser, il se manifesta, parmi les membres libres de ces fraternités d'hommes et de femmes, certaines aspirations vers la vie religieuse. Dès le XV^e^ siècle apparaissent en effet, sous la dénomination nouvelle de tiers ordres réguliers, un certain nombre d'instituts nationaux ou provinciaux, soumis à des supérieurs et voués aux œuvres de miséricorde. Sous prétexte d'en promouvoir l'unification, le pape Pie V résolut de les assujettir au ministre général des Frères mineurs. L'initiative pouvait sembler hardie. En réalité elle ne fut pas heureuse, car elle hâta le déclin de ces nstitutions.

Les communautés finirent même par ne plus guère subsister qu'en Italie. Elles y survécurent grâce à l'intervention de Sixte-Quint qui, en 1586, restitua son généra autonome à la congrégation italienne. Depuis, celle-ci s'est maintenue et comprend aujourd'hui six provinces, cent cinquante religieux, trente couvents. Des couvents de *Tiercelines* que la France possédait avant la grande révolution, il ne reste que celui de Lyon, dernier survivant dit « de la Stricte-Observance ».

Le XIX^e^ siècle, si fécond en fondations religieuses, a vu s'ériger ici et là quelques rares groupements d'hommes, tel celui d'Ambialet (Tarn), avec sa belle mission du Matto-Grosso, mais par contre de nombreuses congrégations de femmes, organisées en tiers ordres réguliers de

(1) Voir page 17.

Saint-François. Pour la rédaction des constitutions qui les régissent, l'on s'est habituellement inspiré de la règle approuvée par le pape Léon X, en y adaptant des vues particulières, des précisions d'ordre pratique, voire une ascèse et une mystique qui ne rappellent parfois que d'assez loin l'esprit franciscain.

Nés d'hier, ces instituts offrent à leurs 34.000 membres les uns la vie mixte, les autres, la vie active. Ils sont voués pour la plupart aux œuvres plus ou moins modernes : écoles gratuites ou payantes, asiles, crèches, hôpitaux, dispensaires, patronages, orphelinats, maisons de santé, missions étrangères, etc.

Il ne peut être ici question que d'une sèche énumération des principales créations de nationalité française. Prévenons-en : pour quelques-unes, en petit nombre, il n'y a pas eu fondation proprement dite, mais seulement restauration de foyers presque éteints, ou groupement de maisons jusque-là isolées, ou encore réadaptation aux temps nouveaux.

Les diocèses d'Arras, du Puy, de Nantes sont pourvus de maisons mères d'où partent pour de multiples destinations des franciscaines dites de *Calais, de Montfaucon* (Loire), *de Saint-Philbert-de-Grandlieu* (Loire-Inférieure). Il existe également des communautés indépendantes de franciscaines dans les diocèses de Bayeux, de Fréjus, de Quimper, de Toulouse.

En outre, nommons les franciscaines *de Notre-Dame des Anges*, ou *dites de Notre-Dame des Anges*, les premières à Lille, les secondes à Cambrai ; les franciscaines *gardes-malades* de Paris et d'Amiens ; les franciscaines *de l'Immaculée-Conception* du Mans ; les franciscaines *de la Mission* à Clermont ; les franciscaines *Missionnaires de Marie* aux Châtelets, près de Saint-Brieuc, dont le recrutement tient du prodige : elles étaient quarante-deux en 1880 ; aujourd'hui, elles sont cinq mille six cent dix-huit ; les franciscaines de *Notre-Dame du Calvaire* du diocèse de Rodez ; les franciscaines *de Notre-Dame de*

la Compassion dites *Petites Sœurs des Ames du purgatoire*, à la Devèze, diocèse de Saint-Flour; les franciscaines *de Notre-Dame de Pitié* du diocèse de Séez; les franciscaines *de Notre-Dame du Temple* au Dorat près de Limoges ; les franciscaines *Oblates du Cœur de Jésus* de Nantes ; les franciscaines *de la Petite Famille du Sacré-Cœur de Jésus* à Alais, diocèse de Nîmes ; les franciscaines *de la Propagation de la Foi* à Lyon-Montplaisir ; les franciscaines *de la Providence agricole* du diocèse d'Auch ; les franciscaines *des Providences agricoles* dites *Servantes de Jésus* du diocèse de Belley ; les franciscaines *de la Régulière Observance* à Bordeaux ; les franciscaines *du Sacré-Cœur* au diocèse de Grenoble ; les franciscaines *de Sainte-Elisabeth* à Lyon et à Versailles ; les *Petites Sœurs de Saint-François d'Assise* à Angers; le *Tiers Ordre de Saint-François* dites *Servantes de Marie* à Blois; le *Tiers Ordre des franciscaines de l'Immaculée-Conception* à Lons-le-Saunier, à Montpellier, au Puy, au Meslier-Blanzy, diocèse d'Autun ; les *Orantes de Marie Médiatrice*, au diocèse de Versailles.

A titre d'exception et sous la rubrique « sœurs contemplatives » ajoutons à cette nomenclature les franciscaines *de l'Adoration réparatrice* à Paris ; les franciscaines *de la Sainte Famille* à Marseille ; les franciscaines *du Saint-Sacrement* du diocèse de Troyes.

*
* *

Fournissent enfin au premier Ordre de Saint-François l'appui de leurs sympathies, de leurs aumônes, de leurs prières, les membres de l'un et de l'autre sexe appartenant, en très grand nombre, au tiers ordre séculier.

Approuvée et défendue par plus de quarante papes, cette agrégation authentique à la famille séraphique a été, naguère et à plusieurs reprises, préconisée par

Léon XIII, puis, hier encore par Pie XI (1) comme l'antidote par excellence contre les maux dont souffre la société moderne : la passion du lucre, du plaisir, de l'indépendance, du luxe, un luxe insolent. Ainsi que toutes les fraternités du même genre, cette association puissante a ses obligations et ses privilèges. Mais pour le chiffre de ses adhérents — plus de trois millions de membres répandus dans tout l'univers — elle l'emporte de beaucoup sur toutes les confréries similaires.

Parmi son élite s'accrédite de jour en jour le mouvement de plus en plus en vogue des « franciscanisants », savants et artistes notoires, spécialistes de la question franciscaine.

Il s'est fixé pour tâche de replacer en belle lumière la personnalité du patriarche de l'Ombrie. Il s'exerce dans le domaine de l'histoire, de l'art, de la littérature, plutôt qu'il n'aborde le terrain de la raison pure, sans négliger toutefois la réhabilitation de Duns Scot. Tout en applaudissant à son zèle, l'Ordre des Frères mineurs le souhaiterait parfois plus nuancé de mesure et d'attachement à la tradition.

I. Monographies. — A défaut du *Manuale historiæ Ordinis Fratrum Minorum* du P. Holzapfel et des *Annales Minorum :* P. Achille Léon, *Saint François d'Assise et son œuvre*, histoire de l'ordre des Frères Mineurs des origines à nos jours, Paris, 1928 ; P. Gratien, *Histoire de la fondation et de l'évolution de l'Ordre des Frères Mineurs au XIII^e siècle*, Paris, 1928 ; *Les Franciscains*, Québec, 1917 ; Marie-Bonaventure, *Aperçu historique sur l'Ordre des Frères Mineurs*, Lille, 1900 ; H. de Barenton, *Les Capucins français*, Paris, 1903 ; L. Palomès, *Des Frères Mineurs et de leurs dénominations*, Palerme, 1901 ; Ubald d'Alençon, *Leçons d'histoire franciscaine*, données à l'Institut catholique de Paris ; H. de Lucerne, *L'idéal de saint François d'Assise*, trad. de l'allemand par le P. Eusèbe de Bar-le-Duc, Paris, 1924 ; de Kerval, *Saint François et l'ordre séraphique*, aperçu historique, Vanves, 1898 ; H. de Barenton, *Les Franciscains en France*, Coll. « Science et Religion », Paris, 1903 ; Ubald d'Alençon, *L'âme franciscaine*,

(1) Encyclique *Rite expiatis*.

Paris, 1913; Bernardin de Paris, *L'esprit de saint François*, Paris, 1880; P. Le Carou, *L'office divin chez les Mineurs au XIII^e siècle*, Paris, 1928; P. Godefroy, *Sous le signe de l'oder : essai sur la restauration en France du Tiers Ordre régulier franciscain*, Paris 1928; P. Théobald, *La spiritualité franciscaine*, dans « Le écoles de spiritualité chrétienne », Liége-Paris, 1928; L. Gillet, *Histoire artistique des Ordres mendiants*, Paris, 1912; M. Beaufreton, *Anthologie franciscaine du Moyen Age*, Paris, 1921; B. Kirsch et H. S. Roman, *Pèlerinages aux sanctuaires franciscains*, Paris et Lille, 1920; F. Ozanam, *Les poètes franciscains en Italie au XIII^e siècle*, Paris, 1882; René de Nantes, *Les origines de l'Ordre de Sainte-Claire*, Paris, 1913; *Les Frères convers dans l'Ordre franciscain*, Paris; P. Abel, *Une école de perfection*, ou sanctification de l'âme par le tiers ordre de saint François, Paris, 1923; Eugène d'Oisy, *Manuel du tiers-ordre de Saint-François*, Paris et Gembloux, 1925; J. Ancelet-Hustache, *Les Clarisses*, Coll. « Les Grands ordres monastiques », Paris, 1929, et de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, les opuscules relatifs aux Franciscains, aux Capucins, aux Clarisses, aux divers instituts modernes de Franciscaines.

II. Biographies. — Outre les vies de saint François, de saint Bonaventure, de sainte Claire, de sainte Colette, etc., P. Roure, *Figures franciscaines*, Paris, 1913; G. Goyau, *Figurines franciscaines*, Paris; F. Ozanam, *Les petites fleurs de saint François d'Assise*, Paris, 1924; L. de Clary, *L'auréole séraphique*, vie des saints et des bienheureux des trois ordres de saint François, Paris, 1883-1884; P. Ernest-Marie, *Le P. Marie-Antoine* et *Le P. Alfred Mermillod*, Toulouse; P. Elzéar, *Le P. Hugues*, Paris et Gembloux, 1925; J. Cruppi, *Le Père Ange, maréchal de France et capucin*, Paris, 1928; Mgr Laveille, *Marguerite Sinclair*, Paris, 1928; *Une âme d'élite, Marie de l'Enfant-Jésus*, Avignon et Arras, 1912; P. Navatel, *Marie-Colette du S.-Cœur*, Paris, 1922; *Fleur de cloître, Marie-Céline de la Présentation*, Lille et Bruges; P. Ladislas, *Mère Marie Sainte-Claire*, fondatrice des Franciscaines Servantes de Marie, Blois, 1921.

III. Périodiques de langue française. — *Archivum franciscanum historicum*, polyglotte et trimestr., Quaracchi, près de Florence; *La France franciscaine*, mélanges d'archéologie, d'art et de littérature, trimestr., Paris; *Les études franciscaines*, mensuel, Angers; *Etudes franciscaines*, tous les deux mois, Paris; *Orient*, tous les deux mois, Toulouse; *La Revue d'histoire franciscaine*, organe des franciscanisants, trimestr., Paris; *Le Maroc catholique*, mens., Casablanca; *La Terre Sainte*, mens.,

Jérusalem; *Le Héraut*, hebdomad., Roubaix; de nombreux organes du tiers ordre, parmi lesquels : *La Vie franciscaine* mens., adm. 9, rue Marie-Rose, Paris, 14e; *L'Union séraphique*, mens., adm. 2, rue des Epinoches, Mâcon; *Revue franciscaine*, mens., 36, rue Pierre-Duhem, Bordeaux; *La Fraternité*, mens., 19, rue de Vincennes, Rennes.

Chapitre IX. — Les Servites

L'Ordre des « servites ou serviteurs de la bienheureuse vierge Marie » date du XIIIe siècle. Il prit naissance en Toscane.

La péninsule souffrait alors de factions rivales sans cesse aux prises. La nouvelle famille religieuse fut, semble-t-il, suscitée du Ciel pour opposer au scandale de l'injustice, de la violence, de l'insurrection, un exemple durable, singulièrement éloquent, de concorde, de désintéressement, de paix.

En même temps, à la détresse causée par cet état de choses elle signalait ce recours aimable : la Vierge au cœur transpercé de glaives. Elle rappelait enfin le réconfort que la dévotion à la *Pieta* tenait à la disposition des éplorés.

Plusieurs personnages ont collaboré à la fondation. Bonfils Monaldi, Bienvenu Bonajuncta, Manet dell' Antella, Amédée des Amidei, Hugon des Uguccioni, Sostène des Sostegni, Alexis Falconieri étaient de riches commerçants florentins. Membres assidus et fervents de la célèbre et très ancienne confrérie des *Laudesi*, les « louangeurs », ils se déterminèrent, au cours d'une réunion de piété, à répondre à l'appel de Dieu qui les invitait à renoncer au monde pour se consacrer au service de la Madone. C'était le jour de l'Assomption de l'année 1233.

De retour à la maison, chacun règle aussitôt sa situation de fortune. On distribue l'argent aux pauvres. On

se dispose à rejoindre les compagnons en une masure d'aspect chétif située aux portes de Florence, la villa Camarzia.

Là, leur « Dame et Maîtresse » manifesta le désir de voir ses fils dévots pratiquer une retraite plus rigoureuse. C'est pourquoi, à la fin de mai 1234, ils s'établirent sur le mont Senario, à trois lieues de la ville, pour mener l'existence des ermites.

Il fallait cependant vivre. Un jour qu'ils allaient de porte en porte en mendiant leur pain, ils furent salués du titre de « Serviteurs de Marie » par une troupe de bambins.

Une autre fois, des acclamations d'un même genre jaillirent spontanément, sur leur passage, des lèvres d'un nourrisson porté dans les bras de sa mère : il s'agissait là du futur saint Philippe Benizi qui devait entrer dans l'ordre puis le gouverner en qualité de cinquième général. A la suite d'une révélation d'en-haut le dominicain Pierre de Vérone confirma cette appellation gracieuse qui leur resta.

Six ans plus tôt, en 1240, les nouveaux religieux avaient arrêté leur choix à la règle de saint Augustin, élaboré la rédaction de constitutions, déterminé le genre de vie de leur préférence. C'était la vie « mixte » avec, en fait d'apostolat, un programme d'enseignement, de prédication, de missions, de service paroissial.

En 1243, ils commencent à essaimer. Ils fondent tour à tour les couvents de Pistoie, de Sienne, d'Arezzo. L'année suivante, les supérieurs de chaque maison se réunissent en un premier chapitre à l'issue duquel Bonfils Monaldi est élu prieur général de l'ordre. En 1256, le pape Alexandre IV renouvelle l'approbation provisoire de l'Eglise. Elle deviendra définitive en 1304, de par un décret de Benoît XI.

Manet dell' Antella, dès l'année 1265, se trouvait en mesure d'envoyer en Asie Mineure un premier effectif de missionnaires. A dater de là, si l'on excepte quelques

inetrruptions qui tiennent au recrutement de l'institut, l'évangélisation des infidèles figurera toujours chez les servites le ministère de choix, consacré au demeurant par de nombreux martyrs. Leur liste glorieuse va du bienheureux Antoine de Viterbe († 1309) au P. Ignace Mayr torturé pour la foi en 1914. Enfin, au xv[e] siècle, le souverain pontife Martin V classa l'ordre parmi les mendiants.

Les derniers recensements dénombrent 85 couvents. L'Italie en a 43. Le reste se répartit entre les Etats de l'Europe centrale, les Iles Britanniques, les Etats-Unis, le Canada. En plus de ses deux résidences de Bruxelles et de Spa, la Belgique possède le collège international de Louvain.

En France, plusieurs Pères desservent, au diocèse de Versailles, la paroisse de Saint-Gratien ainsi que la chapelle publique de la rue de Pontoise à Montmorency.

Enfin sont confiées à l'ordre plusieurs missions étrangères : dans le Sud-Africain, le vicariat apostolique du Swaziland, en Argentine et au Brésil, la prélature *nullius* du Haut Acre et du Haut Purus dans les territoires de l'Amazone.

Par privilège, les servites de Marie fournissent à la famille pontificale son confesseur. Ils ont la direction et l'administration de l'*archiconfrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs*.

Le Cardinal Lépicier, théologien de renom, appartient à l'institut.

L'habit distinctif, de couleur noire, se compose d'une tunique, d'un scapulaire d'un capuce et d'un manteau. La ceinture est de cuir.

La famille admet des convers. Elle agrège aussi des tertiaires séculiers.

Elle comporte par surcroît des communautés de femmes. Les unes sont cloîtrées ; les autres mènent la vie mi-contemplative, mi-active. La création de ces dernières

est attribuée à la nièce de l'un des sept fondateurs : sainte Julienne Falconieri.

Elles participent du même esprit, observent les mêmes constitutions que les Pères. Pour elles l'apostolat s'exerce dans les pensionnats, les patronages, les ouvroirs, auprès des pauvres et des malades. Mais, elles s'appliquent d'abord à « fixer le regard sur Marie, la toute belle, l'Immaculée, la Mère de Dieu et la Mère des hommes, surtout sur la Vierge dolente, reine des martyrs. »

A. M. Lépicier, et H. M. Grannec, *L'Ordre des Servites de Marie*, Paris, 1920; A. M. Lépicier, *Annes monastiques*, Paris et Bruxelles, 1924; S. Ledoux, *Histoire des sept Fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie*, Paris, 1888; A. M. Lépicier, *Sainte Julienne Falconieri*, Bruxelles, 1913; P. Soulier, *Histoire de saint Philippe Bénizi*, Paris, 1886; P. J. Dourche, *Une servante de Marie, Anne-Julienne de Gonzague*, Montmorency, 1927.

Periodique de langue française. — *Le Messager de la Très sainte Vierge*, mensuel, administr. : rue de Pontoise, 25, Montmorency (Seine-et-Oise).

Chapitre X. — Les Carmes

I. Historique. — S'il faut en croire les chroniqueurs carmélitains, l'ordre remonterait à la plus haute antiquité. Il s'apparenterait en ligne directe aux ascètes que l'on nommait dans l'Ancien Testament les fils des prophètes ou réchabites ou thérapeutes ou esséniens, et, de plus près, aux disciples du prophète Élie, menant, sur la cime palestinienne du Carmel, une vie spécialement consacrée au service du Dieu d'Israël.

En dépit des difficultés soulevées à ce sujet par la critique historique, l'Église ne s'est jamais inscrite en faux contre cette revendication. Elle a permis que, dans la basilique Saint-Pierre de Rome, la statue du prophète Élie figurât parmi les fondateurs d'ordres et à titre de fondateur de l'ordre du Carmel.

Naguère encore, elle concédait aux Carmes, à la date du 13 mai 1919, le privilège liturgique d'une préface propre pour la fête de celui que saint Jérôme ne craint pas d'appeler « le Père de l'ordre monastique », et le ménéloge romain, « saint Élie ». Enfin, elle autorise à penser en toute liberté, que les disciples d'Élie et d'Élisée se perpétuèrent à travers l'Ancien Testament jusqu'à la venue du Messie. En dernier lieu, ils auraient été préparés à la foi chrétienne par la prédication de Jean-Baptiste, en qui, d'ailleurs, sur la foi du Christ, palpitait l'esprit d'Élie. Telle est, du moins, l'assertion explicitement relatée dans l'office de Notre-Dame du Mont-Carmel (16 juillet) (1).

Une fois gagnés à la cause de la Bonne Nouvelle, ils modelèrent leur ascétisme sur les conseils évangéliques, sans rompre pour autant avec les pratiques ancestrales d'oraison, de pénitence, de solitude. Plus tard, un patriarche de Constantinople, Jean XLIV, s'inspira de la tradition pour codifier à leur usage une règle aussi complexe que touffue.

Lorsque, à la suite des croisades, un certain nombre d'occidentaux postulèrent leur admission dans l'ordre, ces constitutions parurent ne plus cadrer avec la nouvelle diffusion de l'institut. A la prière du carme Brocard, patriarche de Jérusalem, saint Albert consentit à rédiger des règlements à la fois plus compréhensifs et plus précis, que l'on appellera plus tard la « Règle primitive ».

En 1245, le Saint-Siège place l'ordre des Carmes parmi les ordres mendiants, après les dominicains, les franciscains, les augustins. Ils s'adonnent dès lors plus activement à l'apostolat extérieur, mais sans abandonner les exercices de la contemplation.

---

(1) Qu'on nous permette cette précision : il n'est pas question d'ériger ici en thèse l'autorité historique du bréviaire. Il y a longtemps que les Bollandistes se sont expliqués sur ce point, et leurs conclusions paraissent décisives.

Les croisades, qui mirent en relations les deux mondes si divers de l'Occident et de l'Orient, avaient contribué par là-même à pourvoir l'institut de sujets. Il y eut plus. Parmi les croisés qui rentrèrent en Europe, un certain nombre prirent à cœur de le faire connaître et parfois érigèrent des fondations : c'est ainsi que le roi saint Louis IX, à son retour en France, établit à Paris, en 1253, le couvent de la place Maubert, auquel s'ajouta, dans la suite, celui des Billettes, rue des Archives.

Bientôt, sous le coup des persécutions musulmanes, les religieux quittent en masse l'Orient et affluent en Occident. La période de ferveur se prolonge. Mais, plus tard, la décadence générale du monachisme n'épargna pas les Carmes, d'ailleurs sous l'influence de causes communes : la guerre, la peste noire, les famines, le schisme d'Occident.

Pour favoriser une restauration de la régularité, le pape Eugène IV préconise, en 1431, des adoucissements à l'austérité de la règle d'inspiration basilienne, des mitigations au sujet du silence, de l'abstinence perpétuelle, de la retraite dans les cellules.

Cependant certains religieux réagissent et prennent la tête de mouvements de réforme, dont le succès, tantôt sérieux, tantôt moins consistant, se trouvera vite éclipsé par l'intervention géniale de sainte Thérèse d'Avila.

Non contente de revenir à la règle primitive et d'embrasser toutes ses rigueurs, l'illustre réformatrice du Carmel n'hésitera pas à y ajouter. Après avoir gagné à sa cause, son propre monastère, avec l'aide de saint Jean de la Croix, elle entraîne à sa suite plus de trente couvents d'hommes et de femmes, lesquels, en 1580, se sépareront définitivement des carmes de l'antique observance, pour former enfin, à dater de 1593, un ordre à part, celui des carmes déchaux, indépendant de l'ordre des grands carmes ou carmes chaussés.

Bien plus, la vigueur insufflée par elle à son œuvre est telle que, sortant bientôt des frontières d'Espagne, la

réforme thérésienne gagnera successivement les pays les plus lointains de la chrétienté : les Indes, la Chine, l'Amérique du Nord, pour y établir tantôt des missions, tantôt des *déserts*.

C'est seulement en 1610, trente ans après la mort de la sainte, qu'elle posséda son premier établissement à Paris, rue de Vaugirard, dans l'immeuble occupé de nos jours par l'Institut Catholique et que l'on nomme encore aujourd'hui « la maison des Carmes ».

Toutefois les femmes avaient devancé les hommes de quelques années. Déjà six carmélites espagnoles, fidèles disciples de la grande rénovatrice, venaient de fonder le Carmel du faubourg Saint-Jacques qui, de 1605 à 1668, allait donner naissance à soixante-deux monastères français.

La Révolution française fut particulièrement fatale à l'Ordre. La bourrasque une fois apaisée, le sauveur de la situation vint encore d'Espagne, en la personne du P. Dominique de Saint-Joseph.

A Bordeaux, sur la fin de l'année 1839, il releva le premier couvent carmélitain. Sous son impulsion la restauration ne languit pas. En peu de temps, l'institut se trouvait en mesure de dénombrer dans notre pays dix-sept résidences réparties entre deux provinces.

Tout faisait présager un nouvel âge d'or, lorsque la défection trop fameuse du P. Hyacinthe Loyson, ainsi que les persécutions gouvernementales de 1880, renouvelées en 1901, arrêtèrent soudain cet élan et ruinèrent ces promesses. L'après-guerre s'annonce bien. Quant aux carmes chaussés, une tentative de restauration en France, vers la fin du second Empire ne résista pas aux expulsions de 1880. Mais ils songent à revenir dans notre pays.

Les carmes chaussés et déchaux comptent environ 300 couvents et résidences et 5.000 religieux. Les carmélites ont en France, 123 maisons, et, hors de France, une trentaine d'établissements.

*
* *

II. L'esprit de l'ordre. — Il peut se définir par l'attrait surnaturel pour l'oraison, la solitude, la pénitence. La source où il se puise jaillit vraiment des hauteurs du Carmel, où le prophète Elie s'était retiré pour s'adonner à la prière et aux austérités, et d'où il ne sortait que pour porter aux rois et aux peuples les ordres de Dieu.

En ramenant l'institut décadent à la pureté primitive et en y adjoignant quelques austérités de surcroît, sainte Thérèse voulut secourir l'Église dans la lutte contre le relâchement des mœurs, prôné et encouragé par le protestantisme.

Les exercices de la vie contemplative se déroulent donc au Carmel avec la même régularité que dans les autres ordres voués, soit totalement soit en partie, à la contemplation. Ils comportent seulement quelques particularités qui nuancent l'esprit carmélitain.

Aux trois vœux de religion, le Carme déchaux ajoute celui de ne briguer aucune fonction ecclésiastique, et de n'accepter aucune prélature sauf sur l'injonction formelle du Saint-Siège.

Chaque jour, il consacre deux heures à l'oraison mentale, dans un oratoire commun à tous les religieux. A moins d'en être dispensé par sa charge, il ne doit sortir de sa cellule que pour se rendre, sur l'invitation de la cloche et suivant l'heure du jour ou de la nuit, là où l'exige la règle.

Le lever à minuit, l'abstinence perpétuelle sauf en cas de maladie, le jeûne quotidien depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques, la grossièreté du vêtement, la dureté de la couche, la pauvreté de la cellule, bref, tout cet ensemble d'austérités compose au religieux un milieu favorable aux entretiens avec le Ciel, et, s'il est prédicateur, le prépare à souhait au ministère apostolique.

Ajoutons que les frères et les sœurs ne manqueront pas de collaborer à son succès par leurs mérites et leurs implorations.

Essentiellement apostolique, l'ordre travaille sans relâche à la réalisation de l'Église intégrale. Au Carmel ainsi qu'à la Trappe, revient l'honneur d'avoir préludé aux désirs si pressants de Pie XI en établissant des monastères en pays de missions.

Les Carmélites ont actuellement 15 couvents en Extrême-Orient et 9 en Palestine, en Australie, au Canada, à Madagascar.

Pour en accroître la population, une maison spéciale fut naguère fondée à Cholet, diocèse d'Angers, en vertu d'un bref du Saint-Siège. Mais il y a lieu d'escompter un recrutement indigène parmi les néophytes généreuses, détachées du monde, souvent plus aptes à la vie contemplative que les Européennes.

Dès 1902, les Pères belges, de retour en terre de Malabar (Indes anglaises) où les Carmes avaient, au XVII^e^ siècle, trois établissements, y réédifièrent une résidence. Ils viennent d'adjoindre au couvent un noviciat pour les aspirants de la région.

***

III. La vie au Carmel. — On peut se faire une idée de l'existence menée par les religieux du Carmel en parcourant l'horaire d'une journée, à cela près que les dimanches et les jours de fête comportent quelques variantes.

On se lève une première fois au milieu de la nuit pour la psalmodie des matines et des laudes. Puis on retourne en cellule pour se reposer jusqu'au deuxième lever, dont le signal est donné à cinq heures. Il est suivi de la récitation de prime et de tierce. A cinq heures et demie a lieu la première oraison qui se prolonge jusqu'à six heures et demie.

Suit la messe, point culminant de l'office liturgique. A dix heures et demie s'effectue le retour au chœur pour sexte, none et le premier examen de conscience. A onze heures, le dîner suivi en toute saison d'une heure de récréation. A deux heures, se récitent ou se chantent les vêpres invariablement suivies de la récitation des litanies de Lorette.

L'oraison du soir est sonnée à cinq heures. Elle s'achève par la psalmodie de complies. Puis, c'est le souper ou la collation, le dernier examen de conscience au chœur, enfin la rentrée en cellule. En été, le repas du soir est suivi d'une récréation d'une heure de durée, à l'issue de laquelle a seulement lieu l'office de complies.

Tels sont les principaux exercices qui se partagent la journée du carme. Durant les entr'actes, il se tient chez lui et vaque à la prière privée, à la lecture, à l'étude, à la préparation plus immédiate de la prédication.

Les moniales observent un règlement un peu différent. L'office des matines a lieu pour elles, non à minuit, mais par anticipation à vingt heures, ce qui fixe le coucher, un peu plus tôt un peu plus tard, selon le chant ou la récitation de l'office, vers vingt-trois heures. L'étude est en partie remplacée par le travail manuel, couture, broderie, etc., que la récréation n'interrompt pas.

A l'un comme à l'autre des enfants du Carmel, cet ensemble harmonisé de prière et de labeur réserve, au dire d'un vénérable auteur mystique, « une existence vraiment angélique... qui achemine à grands pas vers la vie éternelle ».

L'ordre a d'ailleurs ses saints et ses bienheureux qu'il ne manque pas de proposer à l'imitation de ceux qui postulent de se sanctifier sous son égide. Citons parmi les principaux : saint Cyrille de Constantinople, saint Simon Stock, saint Albert de Sicile, saint André Corsini, sainte Marie-Madeleine de Pazzi, la bienheureuse Marie de l'Incarnation, les seize bienheureuses carmélites de Compiègne martyres de la Révolution, le vénérable Père Jean

de Jésus-Marie, fort estimé de Bellarmin et de Bossuet, et, pour finir par une contemporaine, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face, du Carmel de Lisieux, prodigue de miracles, sympathiquement connue du monde entier.

Mais au calendrier carmélitain, deux noms célèbres brilleront toujours d'un éclat incomparable : ceux de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. En outre il convient de les citer en tête de l'école mystique qui, dans l'ordre du Carmel, mérite une mention à part.

Les disciples du prophète Élie et de sainte Thérèse ont aussi fourni des savants à la chrétienté. Nommons, en théologie, les *Salmanticenses* ; en philosophie, le P. Jean de Bacon, désigné souvent sous le beau titre de *Doctor resolutus* ; dans les lettres, le bienheureux Jean Spagnoli, le compatriote, d'aucuns ont osé dire : l'émule de Virgile ; en exégèse biblique, Sylveira ; en musique, le P. Flecha, maître de chapelle réputé à la cour de Charles-Quint et de Philippe II, et, hier encore, l'artiste juif converti du Saint-Sacrement, le P. Hermann Cohen, dont les cantiques à l'eucharistie dénotent une âme sublime autant qu'un compositeur de talent ; dans les sciences enfin, des géomètres, des physiciens, des architectes de valeur.

Dans l'écusson de l'Ordre figure au centre la cime d'une montagne se terminant en pointe chez les Carmes chaussés, en croix chez les Carmes déchaux.

*
* *

IV. Le Carmel, ordre de Notre-dame. — Observons d'abord, que parmi les instituts religieux, il en est peu qui ne se réclament du patronage de la Vierge Marie. L'on dirait entre eux d'une pieuse rivalité s'ingéniant à la découverte des titres les plus recommandables auprès de la Madone. Les uns en appellent à quelque intervention miraculeuse, soit à leur berceau, soit à tel ou tel

tournant de leur histoire. Les autres s'appuient sur le crédit que leur vaut tel protocole d'ordre rituel ou disciplinaire qui les consacra dès l'origine au service de la Mère de Dieu.

Sans remonter à la préhistoire de la Vierge-Mère que le regard perçant du prophète Élie avait déchiffrée dans une nuée figurative, sans même parler du culte que les fils des prophètes lui vouèrent de son vivant, l'on peut s'en rapporter aux déclarations de l'Église pour qualifier l'ordre carmélitain d'ordre de la très sainte vierge Marie.

L'Église, en effet, le désigne habituellement par cette dénomination distinctive : l'*ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel,* qu'elle prend soin d'expliquer d'ailleurs au cours de l'office liturgique réservé à la solennité de Notre-Dame du Mont-Carmel. Au surplus, elle n'a pas manqué de confirmer l'authenticité d'une révélation de Notre-Seigneur à l'adresse de sainte Thérèse, aux termes de laquelle l'institut se trouve désigné sous le titre de « l'ordre de la très sainte Vierge ».

Aussi bien, en plusieurs circonstances de marque, Notre-Dame se plut à agréer cette appartenance spéciale. A saint Simon Stock elle indiqua, en 1251, la coupe de l'habit qu'elle désirait voir porter à ses enfants, et, au pape Jean XXII, quelques années plus tard, les privilèges de prix attachés par elle au port intelligent et pieux de son scapulaire : la préservation de l'enfer, la délivrance rapide des feux du purgatoire.

Religieux ou religieuse, l'enfant du Carmel est donc voué, par le fait d'une donation très spéciale, au service d'honneur de Marie.

Reçu à titre de postulant, il s'engage à consacrer sa vie « à la bienheureuse vierge Marie du Mont-Carmel », en attendant que, par sa profession, il se lie plus tard, en même temps qu'à Dieu, à la sainte Vierge. Une fois profès, il se trouve astreint, par devoir d'état, à étudier de très près la physionomie de la Mère de Dieu, à lui faire honneur en imitant ses vertus. Pour la réalisation

de ce programme, la règle et le coutumier du monastère lui viennent en aide.

A chaque sonnerie de l'heure, le religieux se prosterne pour réciter l'*Ave*. A la messe, entre la bénédiction du prêtre et le dernier évangile, le célébrant a la faculté de réciter le *Salve Regina*, et, au temps pascal, le *Regina cœli*.

Chaque fête mariale est préparée par un jeûne de vigile. Chaque samedi, à tour de rôle, un carme est désigné comme *chapelain de Marie* : cette fonction l'astreindra quotidiennement, la semaine suivante, à réciter au nom de ses frères les litanies de la Vierge et à dire, si les rubriques le tolèrent, la messe *de beata*.

Chaque samedi encore, de par une prérogative octroyée par le souverain pontife, on chante au chœur la messe votive privilégiée de Notre-Dame du Mont-Carmel. Le soir du même jour, la communauté se réunit autour de l'autel de la Madone pour l'exécution du *Salve Regina*.

Enfin, tous les mois, doit avoir lieu dans chaque monastère une procession en l'honneur de la Vierge-Mère, *Decor Carmeli*, procession à laquelle le Saint-Siège a attaché le gain possible d'une indulgence plénière.

*
* *

V. Les tiers ordres réguliers. — Il ne s'agit pas ici du tiers ordre séculier. Celui-ci groupe autour du premier ordre ou contingent des religieux, et du deuxième ordre fourni par les moniales, un certain nombre de personnes du monde s'inspirant pour leur vie chrétienne de l'esprit du Carmel, et participant, durant leur vie et après leur mort, aux suffrages du grand ordre.

Par tiers ordre réguliers, il faut entendre des instituts autonomes affiliés à la famille carmélitaine, mais voués aux œuvres extérieures.

Le *Carmel apostolique* date de 1880. Né en France, exactement en Bourgogne, il offre l'esprit, les dévotions, le

costume du Carmel, aux jeunes filles que leur santé ou leur besoin d'activité tiendraient, à leur regret, éloignées de la vie purement contemplative.

Cette congrégation compte, à l'heure présente, dix couvents établis tant en France qu'à l'étranger. La variété des œuvres la rend accessible aux attraits les plus divers. C'est elle qui collaborait, avec les sœurs de Lisieux, aux travaux préparatoires à la canonisation de la petite sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face.

L'habit se compose d'une tunique et d'un scapulaire de couleur brune, d'un manteau et d'un capuce de couleur blanche, d'une ceinture de cuir assez large.

I. Monographies. — P. Joachim de l'Immaculée-Conception, *L'Ordre des Carmes*, Paris; P. André de Sainte-Marie, *L'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel*, Bruges; Un Carme déchaussé, *Le Carmel*, Paris, 1922; Un Carme déchaussé, *L'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel*, Paris et Avon, 1923; B. Zimmerman, art. *Carmes*, dans le *Dictionnaire de Théol. cathol.* t. II, col. 1776-1792; P. Benoît-Marie de la Sainte Croix, *Les saints déserts des Carmes déchaussés*, Paris 1928; J.-B. Eriau, *L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques*, Paris, 1928; M. Vaussard, *Le Carmel*, de la Coll. « Les grands ordres monastiques », Paris, 1929; P. Paul de la Croix, *Vade-Mecum des Tertiaires du Carmel*, étude sur la vocation et l'esprit du tiers ordre du Carmel, Bruges, 1925; M. Moreau, *La spiritualité carmélitaine*, dans « Les écoles de spiritualité chrétienne », Liége-Paris, 1928.

II. Biographies. — Avec les vies de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix, avec les autobiographies bien connues de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de sœur Elisabeth de la Trinité, C. Sylvain, *Vie du R. P. Hermann, en religion Augustin-Marie du T. S. Sacrement*, Paris, 1880; P. Marie-Armand de Saint-Joseph, *Vie du R. P. Firmin de la Nativité*, carme déchaussé du couvent d'Amiens, Paris, 1920; Houssaye et Gay, *Vie de la R. M. Thérèse de Jésus* (Xavérine de Maistre), Paris, 1909; *Mère Marie de Jésus*, fondatrice et prieure du Carmel de Paray-le-Monial, Paris et Paray, 1922; J.-B. Eriau, *Une mystique du XVII^e siècle, Sœur Catherine de Jésus*, Paris, 1928.

III. Périodiques de langue française. — *Le Carmel*, mensuel, réd. : 122, rue d'Esquermes, Lille; *Les Etudes carmélitaines*, paraît environ deux fois l'an, réd. : le Petit-Castelet, par Tarascon, Bouches-du-Rhône; *Les Annales de sainte Thérèse de Lisieux*, mensuel, Lisieux.

3. — LES TEMPS MODERNES

A. Le XVI[e] siècle.

Les Minimes.
Les Barnabites.
Les Frères de saint Jean de Dieu
Les Camilliens.
Les Jésuites.

B. Le XVII[e] siècle.

Les Oratoriens.
Les Prêtres de la Mission.
Les Sulpiciens.
Les Eudistes.
Les Prêtres des Missions Etrangères.
Les Frères des Ecoles chrétiennes.

C. Le XVIII[e] siècle.

Les Prêtres et les Sœurs missionnaires du Saint-Esprit.
Les Rédemptoristes et Rédemptoristines.
Les Passionistes et Passionistines.

Du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, au cours de la période dite des Temps Modernes, il est possible de distinguer trois nouvelles phases dans l'histoire générale de la vie religieuse.

1. Le double élément, contemplation et action, dont les ordres *mixtes* avaient réalisé la synthèse, se trouve peu à peu dissocié. L'activité du prosélytisme s'accentue. Non que la vie intérieure, âme de tout apostolat, soit abandonnée. On prétend seulement à des méthodes moins uniformes, plus souples, capables d'obtenir de l'apôtre un rendement immédiat. La découverte du Nouveau Monde, la révolte protestante réclament un renfort apostolique.

Entre temps, les enfants, les pauvres, les malades bénéficient de ces innovations.

2. Le clergé séculier est en décadence. Pour le suppléer dans l'évangélisation des fidèles et l'administration des sacrements, puis pour le ramener à la ferveur désirable, voici les congrégations séculières. Les œuvres d'éducation, les missions d'Extrême-Orient auront aussi désormais leurs instituts de spécialistes.

3. Avec une tendance de retour à la vie *mixte*, d'autres créations consacrent leur dévouement, soit en chrétienté soit en Barbarie, aux classes de la société les plus abandonnées. Etudiants, gens de la campagne ou de métiers sans noms, race nègre : tels sont leurs clients préférés.

Le grand exemple de la Passion du Christ se trouvera par surcroît rappelé bien à propos aux disciples de Voltaire.

A

Le XVI^e^ siècle

Chapitre I^er^. — Les Minimes

L'Ordre des Minimes fut institué en Calabre, vers 1435, par saint François de Paule. Le régime de vie proposé par le fondateur était d'une austérité singulièrement rude. A ses adeptes il imposait la nudité totale des pieds, le coucher sur la dure, une nourriture restreinte et monotone comportant pour l'ordinaire du pain et de l'eau, et, certains jours, à titre d'adoucissements, le menu du Carême.

En 1474, l'institut reçut du pape Sixte IV l'approbation canonique. En même temps, il fut classé parmi les ermites. Sur le désir du fondateur, Alexandre VI lui assigna, vingt ans plus tard, le nom d'ordre des *minimes*, ce qui signifiait *les plus petits de tous*. Dans la suite, Jules II approuva le vœu par lequel ils s'engagent à ne toucher aux aliments gras que pour raison de santé. Ils furent, par Pie V, mis au nombre des mendiants.

En dépit de la sévérité de la règle, la famille de François de Paule se multiplia assez rapidement en Calabre et en Sicile. Mais sa diffusion définitive lui fut assurée par une circonstance où se manifesta l'intervention directe de la Providence.

Appelé en France par le roi Louis XI qui, subjugué par sa réputation de sainteté, voulait l'avoir auprès de lui pour mourir, François passa les monts. Le roi rendit le dernier soupir assisté par le saint. En récompense de

ce service insigne, Charles VIII, le fils et successeur de Louis XI, fit édifier un couvent de Minimes à Plessis-les-Tours, puis un autre à Amboise. De ces deux centres, ils allaient rayonner en d'autres provinces et jusqu'en Espagne.

A Paris, ils eurent deux couvents, l'un dans le quartier aristocratique du Marais, l'autre à Chaillot. Celui du Marais datait de 1611. Doté par Marie de Médicis, il possédait une des plus belles églises de la capitale. Bossuet y prononça le panégyrique de saint François de Paule.

Chez nous, dans le langage populaire, on désignait habituellement les Minimes sous le nom de *bons-hommes*, par une allusion ironique à l'humilité d'accoutrement et d'attitude du fondateur. Les courtisans de Louis XI, pendant son séjour parmi eux, l'avaient appelé lui-même le *bonhomme*. En Espagne, on les surnommait plus élégamment les *Pères de la victoire* : la reprise de Malaga aux Arabes fut attribuée par Ferdinand le Catholique au crédit de leurs prières.

Une bure noire, avec un capuce adhérent au scapulaire, compose la tunique du religieux minime. En guise de ceinture, il porte une corde noire à cinq nœuds. En vertu d'une dispense octroyée au XVII^e^ siècle, la chaussure est admise.

Le blason exhibe un soleil flamboyant. Au milieu du disque de feu, on lit, sur trois lignes superposées, le mot décomposé en ses trois syllabes : *Ca Ri Tas*.

L'ordre des Minimes atteignit jadis le chiffre approximatif de 450 maisons et 14.000 religieux. Aujourd'hui, il comprend un demi-millier de sujets répartis entre six provinces. L'Italie a 21 couvents et l'Espagne 1 couvent.

Dabert, *Histoire de saint François de Paule et de l'Ordre des Minimes*, Périgueux, 1875 ; Pradier, *Saint François de Paule, fondateur des Minimes*, de la Coll. « Les Grands fondateurs d'Ordres », Tours et Paris, 1892 ; Roland, *Histoire de saint François de Paule et de son couvent du Plessis-les-Tours*, Paris, 1874.

Chapitre II. — Les Barnabites

Les barnabites forment une congrégation de clercs réguliers fondée à Milan, vers le milieu du XVI^e^ siècle, par saint Antoine Marie Zaccaria avec l'aide de deux gentilshommes milanais. La dénomination canonique de l'institut est celle-ci : *clercs réguliers de saint Paul*.

Le nom de barnabite a très tôt prévalu. Il vient de ce que, peu de temps après leur fondation, les disciples de Zaccaria furent pourvus, à Milan même, d'une antique église dédiée à l'apôtre saint Barnabé.

Les constitutions qui régissent cette famille religieuse furent élaborées sous la haute direction de saint Charles Borromée, puis sanctionnées, vers 1580, par le pape Grégoire XIII.

Le but avoué de ses membres était de lutter contre la funeste emprise du protestantisme par toutes les armes appropriées de l'apologétique catholique : prédication, collation des sacrements de pénitence et d'eucharistie, enseignement, missions dans les paroisses organisées mais aussi chez les hérétiques et chez les infidèles, administration des églises avec toutes les fonctions et les charges du pastorat.

On eut aussi recours au zèle des barnabites pour promouvoir certaines réformes du clergé tant séculier que régulier. Saint François de Sales les appela en Savoie et Henri IV en Béarn, puis en France.

On leur attribue, non sans raison, la rédaction de l'un des premiers catéchismes qui aient été publiés, et l'on croit communément que la célébration réparatrice des *Quarante Heures* fut ordonnée sinon instituée par leur fondateur.

En théologie ils n'ont pas fait école. Néanmoins il

serait injuste de ne pas mentionner le renom que nombre de barnabites se sont acquis dans le domaine des sciences dogmatique et morale : Ils ont toujours compté des consulteurs de grand talent dans les diverses congrégations romaines.

Parmi les Français nommons au moins Gerdil, l'antagoniste avec lequel eut à compter le mouvement encyclopédiste du XVIII[e] siècle, auteur de *Considérations sur la religion* dont le charme littéraire va de pair vec la valeur doctrinale, enfin ouvrier de première main dans la rédaction du concordat de 1801 et pour la réorganisation religieuse de la France au lendemain de la grande Révolution.

Très éprouvée par la législation du début du XIX[e] siècle, la congrégation se reconstitua en 1815. Elle dénombra bientôt sur ses rôles une vingtaine de résidences ou de collèges en Italie, deux paroisses à Vienne en Autriche, deux maisons en Belgique et deux en France. En 1920, elle avait 35 maisons et 400 religieux environ.

Le costume des barnabites est celui du clergé séculier contemporain de la fondation.

Le sceau de l'institut représente saint Paul debout, appuyé sur l'épée emblématique et tenant en mains le livre des Epîtres bibliques.

Le blason évoque, lui aussi, l'apôtre des nations : au pied de la triple montagne que domine la croix, figurent un glaive et une palme, et, de chaque côté de la croix, se lisent les deux lettres initiales qui composent le chiffre de Paul : P. A. c'est-à-dire en langue latine *Paulus Apostolus*.

Ungarelli, *Bibliotheca scriptorum e congregat. cler. reg. Sti Pauli*, Rome, 1836; biographies de saint Antoine Marie Zaccaria, celle par exemple de Dubois, Tournai; *Les Barnabites*, de la Coll. « Les grands Ordres religieux », Paris, 1924; S. Declerq, *Le R. P. Schilling, barnabite*, Bruxelles, 1928.

Chapitre III. — Les Frères de Saint-Jean de Dieu

Le fondateur de l'institut des Frères de Saint-Jean de Dieu naquit en Portugal, exactement à Montemor-o-Novo, petite ville du diocèse d'Evora, le 8 mars 1495. Le nom de Jean qu'il reçut au baptême fut complété plus tard, à l'issue d'une gracieuse apparition de l'Enfant Jésus, par le nom de Dieu. Dès lors Jean fut communément désigné par cette appellation qui sonne comme un titre de noblesse : Jean de Dieu.

Au foyer paternel, on lui inspira un amour très tendre pour la Madone. Il y entendit en outre le récit légendaire des prouesses fabuleuses, héroïques, qui agitaient alors la péninsule. Grisé par les chansons de geste, l'enfant se sent envahi, lui aussi, par l'humeur vagabonde.

En cachette il quitte la maison paternelle pour émigrer au loin. Arrivé dans la campagne madrilène, il s'engage comme pastoureau chez un hobereau du pays. L'âge venu, il troquera la houlette contre l'épée.

Le voici soldat. Expulsé de l'armée continentale à la suite d'une incartade disciplinaire, il s'offre à partir pour l'Autriche en vue de guerroyer contre les Turcs. On l'enrôle. La campagne terminée, il rentre en Espagne. Il redevient berger, puis il accompagne en Afrique un compatriote condamné à l'exil.

De retour à Gibraltar, il se fait colporteur de livres et d'images de piété. De là, sur une inspiration du Ciel, il gagne Grenade. Le souvenir de ses fautes, la pensée pénible des expiations sanglantes qu'elles ont coûtées au Christ de la Passion le pénètrent d'un profond mépris pour lui-même. Il s'humilie au point de révéler en public les pages peu reluisantes de son passé d'aventurier. Il ira plus loin, et jusqu'à simuler la folie.

On le voit en effet s'exposer de bon cœur aux quolibets

de la foule, aux poursuites malignes ou brutales des passants, à l'incarcération. Parmi les aliénés, il est soumis au traitement alors commun : on le roue de coups. De l'asile il ne sortira pas guéri de sa démence simulée, mais attendri de pitié pour ses codétenus, résolu à vouer sa vie à l'amélioration de leur sort.

Après avoir pris conseil du bienheureux Jean d'Avila, son directeur de conscience, et fait bénir son pieux dessein par Notre-Dame de Guadalupe en Estrémadure, il reparut à Grenade pour la fondation projetée.

Pourvu d'un immeuble, il organisa ses services. Infatigable, il suffisait à tout. Tour à tour cuisinier, apothicaire, infirmier de salle et de garde, il assiste les moribonds, il ensevelit les morts. Il vaque encore à la répartition des divers menus, aux soins de propreté des locaux, à l'approvisionnement de la dépense.

Au dehors, on peut le rencontrer chargé des fagots du bois mort ramassé dans la forêt, ou portant l'eau puisée à la fontaine voisine, ou ployé en deux sous la hotte à provisions. Chaque jour, il parcourait les rues et les places publiques en quête de vivres ou de ressources. La nuit venue, il se contentait d'un temps de repos dérisoire pris sur une natte étendue sur la dure.

La Providence finit par lui susciter des auxiliaires, puis des disciples. Elle lui inspira de la sorte la création d'un nouvel institut de charité voué au service des aliénés, des malades, des incurables. Jean profita d'abord de ce renfort de personnel pour agrandir sa maison-Dieu et pour multiplier les œuvres de miséricorde à Grenade et ailleurs.

En 1550, il mourut, jour pour jour, à l'âge de cinquante-cinq ans. Ainsi la date du 8 mars marque son *dies natalis* non seulement en conformité avec le calendrier de l'Eglise, mais aussi en accord avec l'état civil de la terre.

Vingt ans plus tard, en 1571, l'institut inauguré par Jean de Dieu fut autorisé par le pape Pie V à militer sous la règle de Saint-Augustin, et pourvu de privilèges que

les souverains pontifes de la suite confirmèrent et accrurent.

La « Congrégation de Jean de Dieu », plus connue en France sous le nom de congrégation des « Frères de la Charité », dénombrait, à la veille de la Révolution, près de 3.000 religieux et 280 couvents-hôpitaux. Elle fut restaurée dans notre pays dès l'année 1819. Depuis cette époque elle s'est épanouie chez nous, à Paris, à Lyon, à Lommelet (Nord), à Dinan, à Marseille, au Croisic, en œuvres d'assistance dignes de l'âge d'or. D'après les statistiques de 1927, les hospitaliers de Saint-Jean de Dieu ont, au total, onze provinces et deux délégations, cent quinze hôpitaux et plus de deux mille religieux,

On admet des prêtres pour l'exercice du saint ministère auprès des malades et des religieux. Le costume est, à peu de choses près, celui des bénédictins, la coule en moins.

R. Meyer, *Vie de saint Jean de Dieu*, et notice sur son ordre, Abbeville, 1897 ; P. Magnin, *Vie populaire*, Paris, 1887.

Chapitre IV. — Les Camilliens

Les religieux camilliens furent fondés par saint Camille de Lellis qui naquit vers 1550 dans le Royaume de Naples, mourut à Rome en 1614, et fut canonisé par Benoît XIV en 1746.

La vie du fondateur abonde en vicissitudes étranges. D'abord soldat, il s'adonne à la passion du jeu. Il s'y ruine et entre chez les Capucins. A cause d'un ulcère à la jambe, il se voit écarté de la profession. Il quitte le noviciat, se guérit, revient au couvent, retombe malade et finit par souscrire au conseil de saint Philippe Néri l'avertissant que Dieu l'attend ailleurs.

A l'hôpital où il est admis à titre de serviteur, il s'applique à discerner dans la personne des malades des mem-

bres souffrants de Jésus-Christ. Il s'enthousiasme de les servir à ce titre. Il insuffle ses dispositions à quelques compagnons de tâche.

Sans négliger la prière et le service des infirmes, il se met à étudier la grammaire puis la théologie, en vue de se préparer à la réception des saints ordres : il était alors âgé de plus de trente ans. Une fois prêtre, en 1584, Camille édifia son institut en lui spécifiant comme fin l'assistance corporelle et spirituelle des malades et des blessés non seulement dans les hôpitaux, mais aussi dans les maisons particulières, et, en temps de guerre, sur les champs de bataille. Saint Camille réalisait ainsi pour l'Italie ce que, au début du même siècle, saint Jean de Dieu avait fait pour l'Espagne.

Approuvé d'abord en 1586 par le pape Sixte-Quint, l'institut fut, en 1591, érigé par le pape Grégoire XIV en un ordre régulier, exempt de la juridiction épiscopale, avec cette particularité que les frères-lais pouvaient aspirer aux principales charges de l'ordre. Plus tard, Innocent XI et Innocent XII (1684-1687) rétablirent chez *les clercs réguliers pour le service des infirmes* la hiérarchie commune.

Le but pratique de l'ordre, autant que la ferveur des premiers camilliens, favorisa la diffusion. Mais la Révolution française, puis la Révolution italienne lui portèrent successivement de rudes assauts. Cependant la restauration suivit de près.

Selon le recensement de 1927, cette famille religieuse compte actuellement six provinces, quarante-cinq résidences, cinq cents religieux répandus en Italie, en France (à Angers), en Allemagne, en Espagne, au Pérou et en Hollande.

Le costume est celui des prêtres de l'époque de la fondation avec, en plus, une croix rouge sur la poitrine.

Aux trois vœux habituels de la profession solennelle, ils ajoutent celui de soigner les malades. Ils font aussi quatre vœux simples aux termes desquels ils s'engagent,

en bloc, à ne point s'immiscer dans l'administration temporelle des hôpitaux et à ne pas rechercher les dignités ecclésiastiques.

L'Ordre de Saint-Camille de Lellis, de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1925; Hélyot-Badiche, *Dictionnaire des Ordres religieux*, Migne, Paris, 1847.

Periodique de langue française. — *Le Messager de Saint-Camille*, mensuel, avenue des Sorbiers, Tournai.

Chapitre V. — Les Jésuites

I. Les enfances. — A Manrèse, où, en l'an 1522, il s'était retiré après sa conversion pour vaquer à la prière et à la pénitence, Ignace de Loyola avait reçu des grâces de lumière prodigieuses. Il en a relaté lui-même la portée : « Dans l'hypothèse où l'Evangile n'aurait pas révélé l'objet de la foi chrétienne, la connaissance intime qu'il en avait alors conçue lui eut suffi pour le déterminer à en témoigner jusqu'au sacrifice de la vie ».

Cette initiation personnelle à la vie intérieure, il en avait marqué les étapes dans le livre des *Exercices spirituels*. La méthode suivie par lui « pour apprendre à se vaincre soi-même et pour régler à l'avenir tout l'ensemble de sa vie sans prendre conseil d'aucune affection désordonnée », il l'avait proposée aux premiers compagnons que, par esprit de prosélytisme, il s'était attaché à l'Université de Paris.

Ces six disciples, Pierre Lefèvre, François-Xavier, Jacques Laynez, Alphonse Salmeron, Nicolas Bobadello, Simon Rodriguez, un Savoyard et cinq Ibères, s'étaient, en 1534, groupés autour de lui « pour travailler de conserve à la gloire de Dieu. » De là à entreprendre la fondation d'un nouvel institut religieux, il y avait loin. Ni l'un ni l'autre n'y songeaient.

Leur ambition se restreignait à vouloir sauver les âmes

en danger de perdition, danger accru par la décadence du clergé. Ils s'expliquaient la nécessité primordiale de se maintenir en état d'y réussir par la sanctification personnelle.

Pour favoriser celle-ci, l'un des moyens les plus indiqués, leur semblait être un pèlerinage à Jérusalem. Ignace avait déjà fait le sien, et en avait tiré grand fruit. En cours de route, ils examineraient à loisir si leur zèle s'exercerait en Barbarie ou dans la chrétienté. Ils y ajouteraient la pratique de l'abnégation évangélique dans le respect intégral du célibat ecclésiastique et l'observance de la plus stricte pauvreté.

La mention de ces deux dernières clauses sonnait déjà comme un rappel à l'ordre. Elle formulait une protestation discrète contre les principaux abus de l'époque : trafic des indulgences, mauvais emploi des biens ecclésiastiques, relâchement moral du clergé.

Quant à l'obéissance, il n'en était entre eux pas même question. Parmi ses intimes, Ignace était le maître incontesté, mais il n'exerçait de droit aucune autorité. Ce détail ne manque pas de saveur, si l'on songe à l'importance de la discipline dans l'organisation ultérieure d'un institut de militants, dans la coordination d'une *Compagnie* dont la destinée sera de faire pièce à l'anarchie luthérienne et de démasquer à point les fauteurs de la fausse réforme.

Les Turcs étaient alors en guerre avec la Sérénissime République de Venise. Dans l'impossibilité de cingler vers la Terre Sainte, les *compagnons* se rabattirent sur Rome pour y résoudre le problème de leur affectation.

Ordonnés prêtres — Lefèvre seul l'était au moment du départ de Paris — ils décidèrent de se mettre simplement à la disposition du Saint-Siège. Le pape Paul III accueillit avec empressement leur offre de service. C'était l'année 1538.

Cependant il avait fallu ouvrir les rangs à de nouvelles recrues. Le groupe allait en s'accroissant. Depuis quatre

ans que l'on partageait la même existence de prédication, d'assistance dans les hôpitaux, de catéchisme, d'exercices spirituels, certains désirs se manifestaient, certains besoins aussi, concernant l'avenir.

Pour que la famille se perpétuât, ne serait-il pas indispensable de fixer dans ses lignes capitales une règle de vie dont on solliciterait l'approbation canonique ? Au cours d'un conseil dont les séances se prolongèrent plusieurs mois durant, cette opinion prévalut.

Ignace, à proprement parler, n'avait pas présidé les discussions. Une seule fois son intervention se déclara autoritaire : ce fut pour éliminer l'appellation d'*Ignatiens* ou, suivant la langue espagnole, d'*Iniguistes*, que d'aucuns attribuaient à ses disciples. Ainsi désignait-on couramment les fils de Dominique ou de François d'Assise sous les noms de Dominicains ou de Franciscains. A son avis, le nouvel institut devait être dénommé « compagnie ou congrégation ou religion ou ordre de Jésus ». De là, par la suite, le nom de Jésuites.

Un autre cas se posait d'urgence. Nous le disions : au début, en dépit ou à cause de l'influence personnelle prépondérante d'Ignace, le cercle d'amis n'avait pas de président. Dans la suite, le nombre grossissant, chacun avait exercé l'autorité à tour de rôle. Mais si l'on devenait *religieux*, le vœu d'obéissance s'imposerait sur-le-champ. Il faudrait donc procéder à l'élection d'un détenteur du pouvoir.

Ainsi fut adoptée l'idée d'un général à vie, nonobstant certaines hésitations : car les observances claustrales ne cadraient pas avec l'idéal des compagnons, et, à la suite de cette détermination, ils appréhendaient de se voir assimiler aux Ordres monastiques.

Enfin ils réglèrent l'admission possible, dans la « Société de Jésus », de *coadjuteurs*. Ceux-ci resteraient distincts des profès, de par leurs aptitudes et leur préparation intellectuelle. Mais leurs services ne seraient pas moins profitables à l'ensemble.

En juin 1539, les séances de prières, d'études, de discussions avaient abouti à un statut légal. Il fut immédiatement soumis à l'agrément pontifical. A trois mois de là, Paul III en approuvait oralement la teneur.

L'année suivante, le pape promulguait en son honneur la bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*. Elle conférait au nouvel institut l'investiture canonique. Tout en « approuvant, confirmant, bénissant » la Compagnie, tout en lui « garantissant la stabilité perpétuelle », le Saint-Siège ajoutait : « Nous prenons les Pères sous notre protection... Nous les autorisons à rédiger les constitutions particulières qui leur permettront d'atteindre la fin de leur société, de travailler à la gloire de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, au salut du prochain, et cela, librement et de plein droit. » On était en 1540.

La faveur papale arrivait à propos. Aux yeux de certains canonistes, l'œuvre d'Ignace de Loyola prenait figure d'innovation, d'une innovation téméraire, dangereuse. Il s'ensuivit des discussions sans fin, mais non sans précédents. Ainsi, trois siècles plus tôt, François d'Assise et Dominique avaient provoqué des protestations du même genre, en inaugurant un régime monastique inédit (1).

Il est vrai : Ignace allait plus loin dans la voie des initiatives. Pour les siens, il réclamait avec hardiesse la suppression de l'office choral, du costume distinctif, des chapitres provinciaux et locaux. Par contre il postulait une durée de deux ans d'épreuves pour les novices, la liberté d'admettre les sujets formés soit aux vœux solennels, soit aux vœux simples, une autorité souveraine pour le supérieur général. A ce dernier reviendrait directement la charge d'assigner à chacun des religieux un emploi de catéchiste, de prédicateur, de professeur, de confesseur ou de missionnaire.

Privilège d'exception : le rescrit pontifical, il l'avait

(1) Voir pages 80 et 104.

obtenu dès avant la rédaction définitive des *Constitutions*. Consolé de la défection luthérienne, le Saint-Siège venait de répondre avec magnificence à la profession de dévouement qui se lisait dans le statut initial : « Quant à l'obéissance au souverain pontife, on ira plus loin que ce qui est de précepte pour tous les fidèles. On fera le vœu d'être entièrement entre ses mains pour toutes les missions qu'il daignera confier. »

*
* *

II. La croissance. — Tandis que les premiers religieux se dispersaient à travers le monde, Ignace se mettait à l'œuvre. L'élaboration des constitutions lui demanda les seize années de vie qui lui restaient.

Pour aboutir au résultat désirable, il se livre tour à tour à l'étude des règles monastiques, à l'examen des causes de progrès ou de décadence pour le monachisme, à la réflexion prolongée au sujet de tel ou tel point de détail à rejeter ou bien à admettre. Il s'adonne à la prière, aux macérations, aux veilles, à la solitude, aux supplications éplorées, à l'offrande du saint sacrifice.

La rédaction terminée fut revisée par les profès présents à Rome. Ensuite, pour soumettre les règlements à l'épreuve de l'expérience, le rédacteur les fit pratiquer aux Pères disséminés dans les diocèses ou dans les pays de mission. Enfin, avec l'aide de son secrétaire Polanco, le fondateur se réserva de remanier, de perfectionner le texte définitif qu'il surchargea d'un surcroît d'annotations.

Après la mort d'Ignace, en 1556, la première *Congrégation générale* n'eut qu'à promulguer ces ordonnances. Grégoire XIII les confirma solennellement.

Comment comprenaient-elles la formation du religieux de la Compagnie de Jésus ? Par quels moyens la réaliseraient-elles ? Ignace avait voulu créer un institut

de *clercs réguliers*, astreints par vocation à certaines des fonctions sacerdotales jugées par lui plus utiles à l'Eglise.

Pour s'en convaincre, il n'est que de parcourir le préambule appelé l'*Examen général* et les dix livres qui composent les *Constitutions*.

Ils réclament d'abord un soin minutieux à apporter dans le recrutement de la Société. Ils énumèrent de nombreux cas d'élimination. Le désir de former une troupe d'élite s'accuse au net dans la procédure imposée pour la réception, le choix des postulants. L'accueil ne doit comporter aucune avance. Au cours d'une longue semaine appelée le « temps de la première probation », le candidat fera sa première retraite dans l'isolement le plus complet. Cependant, quatre fois par jour, il recevra la visite du religieux chargé de lui exposer le sujet de l'oraison sur les fins dernières.

A l'issue des exercices spirituels, s'il a conclu son *élection* en faveur de la Compagnie, il entendra le détail des obligations à contracter, sous une forme interrogative d'une sécheresse bien propre à dégonfler l'enthousiasme irréfléchi. « Etes-vous disposé à renoncer au siècle, à toute possession, à tout espoir de biens temporels ? Etes-vous disposé à mendier votre pain, au besoin, de porte en porte, pour l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur ? Consentez-vous à vivre en quelque pays du monde que ce puisse être, où les supérieurs jugeront que vous serez plus utile ? Etes-vous résolu à obéir aux supérieurs qui tiennent pour vous la place de Dieu, en toutes les choses où vous ne jugerez pas la conscience blessée par le péché ? Vous sentez-vous déterminé à repousser... tout ce que les hommes esclaves des préjugés mondains aiment et embrassent ? Voulez-vous accepter et désirer de toutes vos forces ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur aima et embrassa ? Consentez-vous à vous revêtir de la livrée d'ignominie qu'il a portée, à souffrir comme lui, par amour et par

respect pour lui, les opprobres, les faux témoignages, les injures, sans toutefois y avoir donné sujet ? »

La première épreuve a-t-elle été subie avec succès ? Le postulant est admis au noviciat. Il y entre soit à titre de *novice scolastique* avec la perspective du sacerdoce et de l'apostolat, soit à titre de *novice coadjuteur* c'est-à-dire de futur religieux laïque, soit même comme *novice indifférent*, si la question de l'avenir n'est pas encore résolue. Il y entre pour y séjourner deux ans.

Ces deux années, exclusivement consacrées à la prière et à la méditation, débuteront par un mois d'initiation intégrale aux *Exercices spirituels* rédigés par le saint fondateur.

Dans la suite, auront lieu les *expériments*, c'est-à-dire l'application du sujet à tel pèlerinage de pénitence, à telle œuvre méritoire de charité auprès des malades ou des indigents.

En doublant la durée jusqu'à lui annuelle du noviciat, en imposant aux siens une formation intensive, le fondateur manifestait ses intentions. Le religieux de sa création est par lui destiné à vivre plus tard sans l'abri continuel ou intermittent du cloître. En conséquence il lui faut une ample provision de ce recueillement assuré par une intimité prolongée avec Dieu.

Mais où saint Ignace fit preuve, pour l'époque, d'un esprit d'initiative vraiment remarquable, le voici. Admis à prononcer des vœux, le novice jésuite se lie dès lors à perpétuité à la Compagnie, mais sans réciprocité de la part de la Compagnie. Car il n'est pas encore pourvu d'une formation achevée. Il lui faudra se soumettre, en effet, à une probation ultérieure, à longue échéance.

En attendant, s'il est affecté aux travaux d'intérieur, aux soins domestiques, il s'adjoint au groupe des *coadjuteurs temporels formés*. Est-il destiné aux labeurs du saint ministère ? Il rejoint alors le *scolasticat* ou résidence des étudiants. On l'applique aussitôt à un programme plus ou moins détaillé de littérature, de philo-

sophie, de théologie, avec, en guise d'intermède, un stage de *régent* comme surveillant ou professeur dans un collège de la Compagnie. Vers l'âge de trente ans se placera la réception des ordres sacrés.

Le cycle des études une fois parcouru, le jésuite est rappelé dans la retraite. Pendant un an, il refait son noviciat, en vue de renforcer l'esprit surnaturel que les études pourraient avoir atténué, et pour se mettre, selon l'expression de saint Ignace, « à l'école de l'amour ».

A l'issue de ce *troisième an de probation*, le religieux sera peut-être appelé à émettre des vœux solennels, comportant l'engagement de la Compagnie à l'égard du sujet. Mais pour cela, il faudra que le succès des études scolastiques autorise cette promotion, sans préjudice d'ailleurs d'un dernier examen.

A cette profession solennelle le nouveau religieux ajoutera plusieurs vœux simples : celui de ne briguer aucune charge dans l'institut, aucune prélature dans l'Eglise, celui de maintenir dans son rayon d'influence l'estime, le respect, l'obligation de la pauvreté.

Aux *coadjuteurs spirituels formés*, c'est-à-dire aux membres de la société qui n'ont pas rempli les conditions voulues, il reste à renouveler à ce moment leur profession simple qui ne lie pas l'Institut envers eux.

Ajoutons-le : les religieux vivent sur le pied de l'égalité la plus fraternelle. Parmi eux, l'esprit de caste règne si peu que, pour l'ordinaire, dans les collèges, le commandement se trouve exercé par les coadjuteurs spirituels.

Quant aux profès, les fameux « Jésuites secrets » de la légende et des pamphlets, ils n'ont guère qu'un privilège : celui de nommer les *socii* des supérieurs aux assemblées de la Société ou à celles de la province. Enfin, une fois relevé de sa charge, tout supérieur cesse à l'instant d'être l'objet de toute distinction. A l'issue de son remplacement, il rentre simplement dans le rang.

Tel était le type du religieux rêvé par Ignace de Loyola, précisé par ses réflexions, fixé pour l'avenir tant dans le

détail des *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, que dans leur résumé, la règle proprement dite, ou, suivant le titre officiel, le *Sommaire des Constitutions*.

***

III. L'épanouissement. — Pour lutter avec succès contre l'hérésie qui semait alors ses ravages en Suisse, en Hongrie, en Grande-Bretagne, en Suède en Allemagne, en France, « punition visible du relâchement du clergé » selon Bossuet, pour préserver de la contagion révolutionnaire les autres pays de la chrétienté, le nouvel institut devait être pourvu d'une forte discipline.

Le fondateur l'avait marqué à cette empreinte. La Compagnie l'a toujours conservée, pour l'admiration et l'attirance des uns, au scandale vrai ou simulé des autres.

D'où vient donc chez les jésuites, l'autorité ? Comment s'exerce-t-elle du haut en bas de la hiérarchie ? A quelles autres obligations se trouvent voués supérieurs ou subalternes ?

1. A la nouvelle de la mort du général, la *Congrégation provinciale*, composée des recteurs de collèges et des profès les plus anciens, procède à l'élection de deux députés chargés d'accompagner à Rome le supérieur de la province. Les provinciaux du monde entier et leurs assesseurs se forment là en *Congrégation générale*.

Par voie de suffrages, ils désigent d'abord un *président* appelé à succéder au défunt. Ils le pourvoient aussi *d'assistants*, agents de liaison entre le président et les groupes de provinces. Mais avant de laisser le pouvoir souverain à ce *préposé général*, l'assemblée revise les constitutions en vue d'abrogations, de modifications, d'interprétations ou d'adaptations toujours possibles. Cela fait, elle se dissout et disparaît.

Dès lors, c'est au général nommé à vie qu'il appartient d'exercer le commandement suprême. Ses droits sont

immédiats sur le moindre de ses sujets. Il accueille ou il écarte tels postulants. Il décide des érections de provinces, de missions, de collèges, de résidences. Il interprète la loi. Il est le médiateur qualifié entre ses inférieurs et le Saint-Siège.

Sous le faix de cette administration vaste, complexe, il succomberait s'il n'était aidé par le conseil des *assistants*. Il est aussi secondé par l'*admoniteur*, à qui saint Ignace a demandé de « veiller sur son âme ». Rompant avec la forme plus ou moins élective des gouvernements monastiques, le fondateur a remis à la volonté du préposé général la nomination des supérieurs subalternes. A l'image du généralissime, chacun d'eux se trouvera pourvu de son conseil et de son admoniteur, pour le moins d'un *ministre*.

Comme contrepoids à l'absolutisme du pouvoir, le droit d'appel s'exerce en secret. De la décision du recteur, le subordonné peut en référer à celle du provincial, de celle du provincial à celle du général. Au besoin même, ce dernier pourrait être déposé par la Congrégation générale soumise directement au pape.

2. Telle est l'organisation politique de la Compagnie. Au dire du P. de Ravignan, « elle porte avec elle beaucoup de force et de douceur, beaucoup d'éléments d'ordre et de paix, beaucoup de garanties et d'appuis conservateurs. C'est un rouage facile et régulier qui développe tranquillement son action. Toujours plusieurs consciences veillent par devoir auprès de l'autorité, l'éclairent, l'avertissent avec respect et rendent compte à l'autorité supérieure. »

De cette conception au grief d'arbitraire ou de rigueur ou de compression de toute initiative individuelle, il y a certes loin. Les droits du supérieur se trouvent déterminés, et donc limités, par la lettre et par l'esprit des Constitutions. Sauf exception postulée par un bien prépondérant, l'obéissance n'est pas requise sans un

examen préalable de l'aptitude, voire de l'attrait du sujet.

L'histoire en mains, il est aisé de se rendre compte de la sagesse et de l'empressement de la Société de Jésus à orienter ses fils vers les spécialisations de l'ordre scientifique, littéraire, artistique, apostolique, social, en tenant compte des goûts, des dispositions, de la préparation antérieure de chacun.

Aussi bien, pour exacte, ponctuelle, qu'il la désire, la soumission demandée par Ignace doit être animée, aux termes mêmes des Constitutions, de joie, de spontanéité, d'amour. Plutôt qu'imposée, elle sera donc sollicitée par la bonté du supérieur, son habileté à ouvrir puis à maintenir la confiance, le sentiment de ses propres responsabilités.

En des échanges loyaux de père à fils et de fils à père, il n'y a vraiment pas lieu de faire intervenir le jeu du redoutable PERINDE AD CADAVER dont saint Ignace n'est même pas l'auteur.

On ne voit pas non plus comment pourrait sortir de là, soit le jésuite de la légende, espèce d'automate ou d'aveugle manié au gré d'un tyran ou d'un tyranneau capricieux, soit la Société de Jésus familière au roman et au cinéma, espèce de collectivité amorphe, ingénieuse, souple, mais sans considération ni pitié pour l'individu (1).

3. En même temps que l'obéissance, Ignace réclamait de ses disciples qu'ils vouâssent la pratique intégrale de la chasteté religieuse. Nous l'avons vu abattre la clôture claustrale réputée jusqu'à lui protectrice de la vertu. Il avait en outre supprimé l'uniformité des observances rituelles. S'il rompt ainsi avec la législation monastique des âges antérieurs, c'est qu'il attend des siens, en

(1) Ce qui semble exact, c'est que la Compagnie fut suscitée « pour assurer, en l'adaptant aux conditions de vie des temps modernes, la discipline ascétique de la volonté chrétienne » (J. Maritain).

échange, une vie intérieure renforcée par l'oraison mentale, la vigilance, la mortification suggérée à chacun selon les temps, les lieux, les circonstances, les occupations.

Opposait-il de la sorte ascétisme et liturgie ? S'il est exact qu'il renonçait à la liturgie laudative et sacrificielle, il reste que, à titre de clerc, le jésuite est formellement destiné à la prière officielle de l'Eglise par la récitation du bréviaire, de même qu'à la célébration de la sainte messe (1).

De ses enfants, Ignace exigeait au surplus une pauvreté absolue. La pauvreté il l'estime lui-même « à l'égard d'une mère ». Il l'appelle « le rempart de la vie religieuse ». Afin d'en garantir l'observance, il impose au profès le vœu de réagir contre tout relâchement possible à ce sujet.

Toutefois, il ne songea pas à appauvrir uniformément les collectivités, à l'instar des fondateurs d'ordres mendiants. Le travail intellectuel auquel les siens se trouvent astreints par devoir d'état lui avait paru peu compatible avec une telle indigence. Sans nul doute, ses souvenirs d'étudiant l'avaient pourvu sur ce chapitre d'une expérience concluante. Et puis l'histoire des fils de saint Dominique ne lui donnait-elle pas raison ?

Ces réserves faites, il ne lui sembla point opportun d'astreindre au même régime d'abnégation les collèges et les maisons professes. Pour celles-ci il souhaite, en guise de revenus, un abandon total à la Providence.

De là, dans les constitutions de la Compagnie, cette clause stipulant que les aumônes reçues à l'occasion du saint ministère et bénévolement offertes par les fidèles seront dépensées au jour le jour, au gré des besoins de la communauté, pour l'acquisition de l'indispensable.

Quant aux collèges, Ignace les voulait dotés, afin que l'enseignement pût être dispensé gratuitement. La construction et l'entretien de l'immeuble, le service de la

(1) Cf. F. Cavallera, *Ascétisme et Liturgie*, Paris, 1914.

chapelle, l'entretien des maîtres, l'ensemble des frais généraux incombaient alors à un ou plusieurs bienfaiteurs : souverains pontifes, princes, prélats, communes émancipées qui assuraient l'avenir à l'aide de fondations plus ou moins généreuses.

A Rome, le pape Grégoire XIII créait le collège germanique et le collège romain. En France, le roi Henri IV faisait bâtir à ses frais celui de la Flèche, l'évêque Guillaume Duprat, celui de Clermont, plus tard collège et enfin lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Ainsi, avec plus de nuances que ses devanciers, le fondateur de la Compagnie de Jésus astreignait ses disciples au triple vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance.

***

IV. L'expansion. — Ignace avait entendu consacrer sa famille religieuse à l'évangélisation des fidèles et des gentils. Enseignement du catéchisme, exercices spirituels dispensés sous forme de missions paroissiales ou de retraites collectives ou privées, administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie, travaux d'érudition sacrée ou profane : tel était à ses yeux le programme le plus apte à dilater les frontières du royaume de Dieu.

Au bref il n'avait écarté des préoccupations des siens que les attributions curiales et les charges sédentaires spéciales aux moines et aux chanoines réguliers. Mais le lot de choix, ce fut, dès l'origine, l'application aux labeurs des missions étrangères, ou à l'enseignement dans les collèges.

1. Dans la rédaction de ses ordonnances, le saint fondateur avait utilisé ce mot de *mission* avec l'acception très générale qu'il comporte. En se mettant à la discrétion du Saint-Siège, ses premiers fils s'offraient en effet pour les mandats les plus variés. Ils se virent comblés. Nous savons qu'aux uns fut conférée la tâche fort ingrate de réformer

les couvents en décadence. Aux autres était demandé le service délicat de réconcilier des partis rivaux dont les discordes ravageaient la région ou la cité.

D'autres encore sont envoyés faire face à l'invasion de l'hérésie menaçante, agressive. D'autres enfin travailleront, jusqu'à l'usure prématurée ou jusqu'au martyre, à la conversion du schisme, du protestantisme, du paganisme, en Moscovie, dans les Amériques, aux Indes, aux Iles Britanniques où la persécution sanglante durera cent ans.

Dès l'année 1542, François-Xavier avait ouvert les portes de l'Asie aux nouveaux apôtres. A sa mort, le Japon et les Moluques s'en trouvaient pourvus. Ils devaient se maintenir aux Moluques jusqu'à la conquête hollandaise, au Japon jusqu'à la disparition de leurs quatre-vingt-onze martyrs (1597 et 1622).

En même temps, les missionnaires jésuites pénétraient dans l'Indoustan, en Malaisie, au Brésil, au Congo; peu après, en Ethiopie, en Angola, et dans le Monomotapa. La mission de l'Indoustan leur coûtait trente-trois martyrs; celle de la Malaisie, onze; celle du Brésil, onze encore; celle de l'Ethiopie, dix.

Le siècle qui les avait vu naître n'était pas encore achevé et déjà ils exerçaient leur ministère au Mexique en le fécondant du sang de seize des leurs, au Pérou et au Chili avec seize autres victimes, en Chine avec sept martyrs, aux Philippines avec quinze, aux îles Mariannes avec treize, au Paraguay avec vingt-six, à Constantinople, à Panama, au Maduré, en Syrie, dans l'Archipel enfin.

Au début du siècle suivant, ils aborderont au Canada où Jean de Brébeuf, Isaac Jogues et leurs compagnons, béatifiés en 1925, jetteront, Dieu sait au prix de quels labeurs et de quels tourments, les fondements d'une chrétienté magnifique.

Là, chez les Hurons, les P. P. Brébeuf, Daniel, Davost mèneront « une vie qui dépassera leurs rêves de souffrance ». « Trente-cinq fois, au cours d'un trajet de trois

cents lieues, Brébeuf arrêté par des rapides devra prendre son canot sur ses épaules; plus de cinquante fois, il devra le traîner dans le lit du fleuve, là ou l'eau manque » pour se voir enfin « laissé seul par ses guides, sans ressources, sans abri, dans une baie déserte ».

Quant à Jogues, en tournée chez les Iroquois, il fut bâtonné puis mutilé de morsures sauvages aux pieds et aux mains. Ses doigts étaient « spécialement visés... On lui en brûlait un; à coups de dents un autre était broyé; on forçait une captive chrétienne de lui en scier un troisième ». On lui arracha les ongles; « on extirpa même les os de ses deux index ». Et quand il reparut à Paris, il fallut recourir au pape Urbain VIII pour qu'il lui fût possible de célébrer la messe avec ce qui lui restait en fait de mains (1).

Avec le même zèle fougueux, déterminés aux pires sacrifices, d'autres jésuites entreront tour à tour en Cochinchine, dans le Cambodge, dans l'Indo-Chine et le Siam, au Tonkin, dans le Bengale, en Martinique, dans la Guyane et le Laos.

A la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^, la Compagnie dénombrera des fondations en Amérique, en Californie, en Crimée, dans le Kurdistan, l'Orénoque, la Louisiane, le Darien, le Caboul, le Karnatic. Son apostolat aux Antilles, dans la Louisiane, en Californie et en Floride s'était payé de dix-sept missionnaires mis à mort en haine de l'Evangile.

A ces statistiques émouvantes ne manquons pas d'ajouter les quarante victimes de l'anglicanisme, les treize victimes du schisme russe, les vingt-cinq victimes du luthérianisme, les cinquante victimes du calvinisme, les trente et une victimes de la Terreur. Nous obtiendrons ainsi, en chiffres approximatifs, le martyrologe de la Société de Jésus de 1550 à 1800.

---

(1) Cf. G. Goyau. *Les origines religieuses du Canada*, Paris, 1924, *passim*.

Les trophées du XIXe siècle ne seront pas indignes de cette moisson de palmes glorieuses. Mentionnons, pour l'année 1859, le massacre de Mgr Planchet en Mésopotamie; pour 1860, le massacre de cinq religieux dans le Liban et d'un missionnaire en Chine; pour 1862, le massacre au Pon-Tong du P. Willaume. En 1887, à Scutari, les Musulmans assassinent le frère Pastore. En 1894, un jésuite indien est exécuté par les idolâtres du Maduré. En 1896, c'est à Madagascar, le meurtre du P. Berthieu. En 1901 et 1902, cinq jésuites périrent en Chine lors de l'insurrection des Boxers.

A l'heure présente, parmi les 2.400 jésuites de toute langue voués en messagers de l'Evangile à la conversion des infidèles, les provinces françaises fournissent en hommes et en ressources les importants vicariats apostoliques de Nankin et du Tcheu-li Sud-Est, en Chine; de Tananarive et de Fianarantsoa, à Madagascar; de Trichinopoly et de Tusicorin au Maduré; de Trincomalie à Ceylan; les missions du Liban, de la Haute-Egypte, de l'Arménie. En Syrie, ils ont fondé l'Université Saint-Joseph de Beyrouth; à Chang-haï, en Chine, celle de l'Aurore; au Caire, à Tien-Tsin, à Zi-Ka-Wei, à Trichinopoly et à Madras, de vastes écoles.

Les jésuites belges évangélisent le Kwango au Congo et l'immense district du Bengale, aux Indes. Ils dirigent le séminaire pontifical fondé pour tous les diocèses des Indes à Ceylan.

Tel est, en raccourci, le bilan des missions étrangères confiées à la Compagnie de Jésus.

2. Dans sa bulle d'approbation, le pape Paul III avait, en termes précis, défini le programme de l'institut : « Promouvoir le salut des âmes, répandre la vie et la doctrine chrétienne, maintenir la vraie foi et la communiquer, notamment par l'instruction chrétienne de la jeunesse. » Pour réaliser ce dernier point, Ignace avait lui-même ouvert des collèges dans presque toutes les contrées de

l'Europe et jusqu'aux Indes. A sa mort, on en comptait une centaine.

Selon le type alors courant, ils consistaient en des externats comprenant chapelles, salles de classe, logement du corps professoral, et, pour l'ordinaire, une affluence d'élèves considérable, allant parfois à plusieurs milliers.

L'enseignement s'efforçait de réagir contre l'infiltration sournoise ou brutale du protestantisme.

Les écoles luthériennes ne manquaient pas d'ailleurs, en Suisse et en Allemagne du moins, d'un certain lustre. Elles avaient gravement compromis et parfois supplanté complètement les universités catholiques.

En réaction contre cette concurrence funeste, la pédagogie des jésuites s'est constituée peu à peu en un corps de doctrine pratique. Le fondateur en émit les principes complétés, à la fin du XVI^e^ siècle, par le préposé général Claude Aquaviva. Ces règlements appelés *Ratio studiorum* eurent force de loi jusqu'en 1773.

En France, lorsque, après l'organisation de l'Université impériale, la Compagnie rouvrit des collèges pour quelques années, de 1818 à 1828, puis d'une façon durable après 1850, les changements profonds survenus dans les mœurs depuis la Révolution la contraignirent à des retouches multiples. Ainsi, à l'imitation des lycées-casernes, il fallait bien qu'elle adoptât le régime de l'internat.

Toutefois, si le cadre scolaire, si les programmes d'études subirent des transformations, l'esprit initial demeura le même.

On continue d'exiger des maîtres une préparation technique et un dévouement à toute épreuve, de veiller aux exercices physiques de même qu'à la salubrité des locaux habités ou fréquentés par les élèves, de pourvoir surtout à l'éducation morale et religieuse des enfants et des jeunes gens.

Selon le vœu d'Ignace, les recteurs devaient viser « à ce que les éducateurs ne se ménagent point et se montrent zélés, regardant comme leur unique affaire le progrès

scientifique pour eux et pour les autres ». La *Ratio studiorum* de 1599 insistait sur la nécessité de « former comme une pépinière de maîtres solidement instruits », d'affecter une certaine partie des revenus de chaque collège à « l'agrandissement des bibliothèques », de préparer les nouveaux professeurs à leurs nouvelles fonctions « par la lecture, la dictée, l'écriture, le corrigé, et autres exercices scolaires ».

Les langues classiques composeraient le fond de l'enseignement. Pour le grec, on en puiserait la connaissance dans les historiens, les orateurs, les poètes, non sans avoir au préalable expurgé les manuels. A la traduction de Démosthène, de Platon, de Thucydide, d'Homère, d'Hésiode, on ajouterait celle des écrits de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze.

Pour le latin, l'étude de Cicéron avait la préférence, sans exclusivisme toutefois. Car les élèves devaient être initiés à la lecture presque intégrale d'Horace et de Virgile, exception faite pour ce dernier de quelques églogues et du quatrième livre de l'Enéïde. Enfin ils prenaient contact avec l'histoire romaine racontée par Salluste, César, Tite-Live, Tacite.

Parmi les concurrents, l'émulation était soigneusement entretenue à l'aide de récitations publiques, de compositions, d'académies, de *disputes*, de distributions de prix, de représentations dramatiques. La culture sagace du sens de l'honneur, le rappel de la sanction ne faisaient pas non plus défaut.

En outre, les Pères ne se désintéressaient nullement en pédagogie des questions d'hygiène et de bien-être. Déjà, le premier règlement rédigé par saint Ignace en personne, dès l'année 1556, n'avait pas craint d'entrer dans le détail des soins d'ordre matériel à procurer aux écoliers. On y lisait des recommandations de ce genre : « On se gardera de tout excès de travail. Les heures d'études seront réglées. Elles n'excéderont pas les forces des élèves. Le temps des récréations sera sagement fixé.

Pour la nourriture, on donnera ce que réclame le corps. »

Plus tard furent introduits dans l'horaire de la journée le temps de la leçon de *maintien* et la séance de gymnastique. La nécessité de cours spacieuses pour l'aération et le jeu, l'utilité de bâtiments scolaires à l'aspect accueillant devinrent, elles aussi, l'objet de la sollicitude des recteurs. Sur ce terrain que l'on croit trop volontiers exploré depuis peu, il est incontestable que les jésuites se montrèrent des initiateurs avisés.

Enfin les Pères se préoccupaient par-dessus tout de l'âme immortelle des élèves. « Les maîtres, avait recommandé saint Ignace, ne s'imagineront point qu'ils n'aient à s'occuper que de littérature... Ils feront tous leurs efforts pour graver profondément dans le cœur des élèves mêmes les plus jeunes, les principes de la foi catholique ».

Tel est l'objectif suprême. Vers lui doivent tendre tous les efforts du jésuite éducateur. Pour lui, l'on maintiendra coûte que coûte dans les collèges le réseau des dévotions solides, traditionnelles : la messe quotidienne, la réception fréquente des sacrements, la congrégation de la sainte Vierge. Au surplus, l'atmosphère entretenue autour des enfants par le rayonnement impérieux de la vertu, de la piété, du dévouement chrétien, ne manquera pas de stimuler la ferveur.

*
* *

V. Les épreuves. — Le zéle déployé par la Compagnie de Jésus pour la défense de l'orthodoxie lui avait rapidement acquis un prestige singulier.

Les collèges débordaient d'élèves recrutés dans toutes les classes de la société, y compris la noblesse et la première bourgeoisie. Les missions prospéraient parmi des difficultés d'adaptation considérables, mais avec des succès dont les noms de Mathieu Ricci en Chine, de Robert de Nobili aux Indes, d'Alexandre de Rhodes en Extrême-

Orient, de Jean de Brébeuf et de Marquette au Canada rappellent les plus méritoires. Des jésuites occupaient souvent à la cour des princes, en Espagne, en Portugal, en France, en Pologne, en Autriche, en Bavière, les importantes mais délicates et parfois dangereuses fonctions de conseillers ou de confesseurs. Ainsi du P. Pierre Coton près de Henri IV, et du P. de la Chaise près de Louis XIV.

Des rivalités d'école, de juridiction ou de profession, des jalousies inévitables ne tardèrent pas à se faire jour en Europe et jusque dans les missions. Habiles à profiter des faiblesses ou des erreurs de quelques particuliers, les intrigues allèrent souvent beaucoup plus loin, jusqu'à la calomnie caractérisée.

Les protestants d'Angleterre, de Bohême, de Suède, d'Alsace, d'Allemagne incriminaient volontiers le nouvel institut de sorcellerie, de dol, d'empoisonnement, de captation d'héritages. Ces propos odieux trouvèrent trop facilement de l'écho, même chez nous.

Chez nous, l'Université et en outre plusieurs des parlements, celui de Paris en particulier, continuaient à se tenir en défiance contre les empiétements possibles du Saint-Siège. Leur tendance gallicane à revendiquer « les droits nationaux » de l'Eglise de France ne pouvait que leur inspirer de la prévention contre des réguliers « ultramontains ».

Non contents de jouir du privilège d'exemption commun à tous les ordres religieux, ceux-ci faisaient au souverain pontife un vœu spécial d'obéissance. De plus ils se libéraient par faveur de l'ensemble des observances claustrales. Ils étaient jugés, selon l'équitable expression de G. Goyau, « à la fois trop captifs et trop libres : trop captifs du pape et des supérieurs ; trop libérés dans la conduite générale de leur vie, d'un rigorisme littéral et pesant ».

Au XVIII^e siècle, l'antagonisme s'accusa davantage encore. Le « libertinage » des encyclopédistes et des phi-

losophes, l'esprit de représailles du jansénisme, les préventions du ministre Choiseul, les mesquines rancunes d'une favorite, entreprirent de tirer parti d'un procès financier où, par la faute d'un seul, le P. Lavalette, tout le corps fut inculpé.

Mais, ose affirmer Jean Guiraud, « s'ils avaient sanctionné et appuyé les intrigues de la Pompadour pour demeurer à la Cour, jamais leurs ennemis n'auraient eu raison d'eux : jansénistes, philosophes, gallicans ne devinrent tout-puissants contre eux que lorqu'ils eurent l'appui déclaré de madame de Pompadour et de sa créature Choiseul ».

Bref, en 1763, Louis XV approuva, non sans hésitation, un décret du Parlement prononçant la dissolution en France de la Société de Jésus.

Sans doute ils n'étaient pas bannis du royaume, à la façon dont ils l'avaient été du Portugal, cinq ans plus tôt, par le ministre Pombal. Licence leur était laissée d'exercer le ministère ecclésiastique, mais sous la juridiction des évêques, à titre de clercs séculiers.

Toutefois, pour mitigée qu'elle pût paraître, cette mesure d'ostracisme figurait le signal attendu par les États voisins. Le pape Clément XIII eut beau s'interposer. En 1765, il fulmine la bulle *Apostolicum pascendi* défendant l'institut contre les diffamations qui l'enserrent de plus en plus, et lui renouvelant les approbations de ses devanciers. Cette intervention n'aboutit pas à grand'chose.

Déjà liguée contre les jésuites et les harcelant de tracasseries administratives, l'Espagne finit, en 1767, par les déporter dans les États pontificaux. A la suite de démêlés avec la cour romaine, la Sicile, puis le duché de Parme imitèrent l'Espagne. Les princes bourboniens s'attirèrent les protestations du Saint-Siège. Résultat : certains États du pape furent occupés militairement, Avignon et le Comtat Venaissin par les troupes françaises, Bénévent et Pontecorvo par les troupes napolitaines.

Sur ces entrefaites, Clément XIH vint à mourir. Immédiatement, les cours de France et d'Espagne avisèrent de faire pression sur le conclave pour obtenir du successeur éventuel des garanties appréciables. Aux cardinaux français et espagnols le futur Clément XIV avait donné l'assurance qu'un décret de dissolution ne lui semblait pas chose canoniquement impossible. Après son élection, il s'engagea plus à fond. Assez vite il lui parut dans la suite être allé trop loin. Alors il s'efforça de temporiser, d'user de transactions.

Mais les partisans ne se montrèrent pas d'humeur à se satisfaire de demi-mesures diplomatiques. Intimidé par leurs menaces, Clément XIV signa de l'anneau du pêcheur le bref *Dominus ac Redemptor* qui supprimait d'un trait de plume l'œuvre de saint Ignace. C'était l'année 1773.

Aux termes de la sentence, le choix était laissé aux membres de la Compagnie entre l'incardination dans un diocèse ou l'agrégation à un autre ordre de réguliers. Les résidences pourraient continuer d'être habitées, à la condition que leurs occupants ne se livreraient plus aux fonctions du saint ministère.

A Rome, en vue de prévenir toute tentative de restauration, le préposé général Ricci se vit incarcéré avec ses assistants et plusieurs notables de son entourage. Pour légitimer cette peine préventive, on leur intenta un procès auquel devait mettre fin, deux ans plus tard, la mort du P. Ricci.

C'est dans les missions étrangères que la série d'évictions inaugurées par Pombal et les ministres de Charles III d'Espagne, achevées par la destruction de l'institut, eut les suites le plus difficilement réparables.

A Clément XIV, décédé lui-même depuis un an, avait succédé Pie VI. Dans toute la mesure où le lui permit la surveillance étroite des Bourbons, il protégea subrepticement les jésuites soit dispersés, soit continuant à vivre ici ou là en communauté. En Pologne russe, Catherine II

les patronnait. En Silésie prussienne, Frédéric II les maintint et les favorisa longtemps.

Enfin, en 1814, après un interdit de quarante ans, la Société de Jésus fut officiellement rétablie par une bulle du pape Pie VII. Mais l'animosité qui depuis le berceau s'était plus ou moins acharnée à sa perte ne désarma pas pour cela. Trouvant parfois son instrument en des sociétés secrètes où l'irréligion agressive pénétrait de plus en plus, elle se doublait cette fois de l'hostilité de l'esprit révolutionnaire, produit naturel du philosophisme voltairien et de la Réforme protestante.

Bientôt les expulsions violentes reprirent de plus belle. Chassés tour à tour des Pays-Bas, de la Russie, de l'Espagne, du Brésil, de la Nouvelle-Grenade, du Portugal, de la Suisse, de l'Allemagne, spoliés en Lombardie, en Sicile, à Venise, les jésuites ne furent guère mieux traités en France.

Sous Charles X, pour plaire au parti libéral, les ordonnances de 1828 leur enlèvent le droit d'enseigner. En 1871, la Commune massacre cinq des leurs. En 1880, une sentence de dispersion est prononcée contre eux. En 1901, par la loi dite des Associations, ils se voient rejetés avec les autres religieux, hors du droit commun.

Enfin, à l'issue de la dernière guerre, après avoir largement payé leur dette de sang au pays envahi (1), ils commencèrent à bénéficier d'une tolérance plus large, revendiquée d'ailleurs en termes énergiques par l'un d'entre eux.

De ces manœuvres de haute lice ou des luttes d'escarmouches aussi peu loyales, a jailli toute une floraison de légendes présentant arbitrairement le jésuite sous un jour odieux, vil, criminel. La caricature varie à l'infini, selon le signataire.

Elle n'est pas également méchante sous la plume de l'apostat polonais, auteur des trop fameux *monita secreta*,

(1) Cf. A. Brou, *Jésuites morts pour la France*, Paris et Tours, 1919.

et sous la plume d'Etienne Pasquier, d'Antoine Arnauld, du grand Pascal, ces deux derniers, jansénistes notoires. Elle se fait plus fielleuse dans les romans d'Eugène Sue, plus éloquente dans les pamphlets de Michelet ou de Quinet, plus naïve dans les tirades de Paul Bert, mieux informée dans les papiers tendancieux de M. de Récalde.

Pittoresque étalage de travestis ! Voici le jésuite délateur, le jésuite accapareur de successions, le jésuite rabatteur de vocations. N'oublions pas le jésuite partisan de la morale relâchée, le jésuite administrateur d'immenses comptoirs coloniaux ou d'entreprises financières véreuses, le jésuite politicien, régicide, astucieux...

A s'en rapporter à ces témoignages écrasants, ils composeraient en bloc, les uns à bon escient, les autres à leur insu, une espèce de franc-maçonnerie cléricale passivement soumise à des chefs exécrables.

Faut-il rire de bon cœur ou s'abaisser à la réfutation de telles divagations ? « Si les jésuites pris en corps sont ce que l'on dit, rétorque d'un mot décisif le P. Belanger, il est absolument impossible à un honnête homme d'être jésuite. Car il lui est absolument impossible d'ignorer les méfaits, les tendances scandaleuses de son institut. Donc, pas de milieu : ou la Compagnie de Jésus est innocente des scélératesses qu'on lui prête, ou tous ses membres sont des canailles. »

***

VI. Les gloires. — Consultons encore le P. Belanger. « Sans doute, continue-t-il, dans l'admirable histoire de la Compagnie si profondément inconnue de ceux qui la jugent, on peut relever des erreurs et des fautes. Parmi ses membres, tous ne sont pas, autant qu'ils le devraient, vertueux, savants, habiles... En revanche [la Compagnie] a produit, en grand nombre, des savants distingués, des

éducateurs émérites, des missionnaires dévoués jusqu'à la mort.., des martyrs et des saints » (1).

Pour la réalisation de l'idéal proposé par le fondateur, formulé par la devise bien connue « *ad majorem Dei gloriam* : pour la plus grande gloire de Dieu », certains disciples ont poussé le dévouement jusqu'à l'héroïsme de la sainteté. Quinze d'entre eux furent canonisés et l'un d'eux avec le titre de Docteur de l'Eglise ; quatre-vingt-onze ont été proclamés bienheureux. Pour ses quatre cents ans d'existence, l'institut a le droit d'être fier de son calendrier.

A vrai dire, remarquons-le, ce livre d'or s'intitulerait avec plus d'exactitude un martyrologe, tant le nombre des témoins sanglants du Christ y prédomine. Parmi les autres, exaltés par l'Eglise à titre de confesseurs, plusieurs furent du moins, selon la topique expression de Lavigerie, des « candidats au martyre (2) ».

Ainsi du grand thaumaturge François-Xavier, acclamé à Rome comme le patron des missions catholiques. Ainsi de Pierre Claver, l'apôtre des nègres esclaves d'Amérique. Ainsi de Lefèvre, l'apôtre des huguenots de la Rhénanie. D'autres enfin s'épuisèrent prématurément dans les labeurs d'un ministère ingrat : ainsi de François Régis, de Hiéronymo, de Julien Maunoir, de Baldinucci, les admirables missionnaires du Vivarais, de la Bretagne, de l'Italie.

Dans la Société de Jésus, la science, une science aux allures parfois combatives, a, elle aussi, de remarquables représentants, doublés souvent de conquérants. Citons le bienheureux cardinal Robert Bellarmin (1542-1621), le controversiste romain redouté de l'hérésie ; François Suarez (1548-1617), le défenseur espagnol « de la foi catholique contre les auteurs de la secte anglicane », à

(1) Cf. *Les Méconnus*, Paris, 1901, p. 139.

(2) Nous avons déjà dit le sens vrai de cette expression. Voir page 90.

propos du serment d'allégeance exigé par Jacques Ier ; Léonard Lessius (1554-1623), le casuiste flamand dont les thèses sur la prédestination et la grâce passionnèrent longtemps l'opinion ; Denis Petau (1583-1652), le chronologiste orléanais qui fut en même temps un historien et un théologien de marque ; Jacques Sirmond (1559-1651), le confesseur du roi Louis XIII qui publia de nombreux traités des Pères de l'Eglise et des auteurs ecclésiastiques ; Jean Maldonat (1534-1583), d'origine espagnole, mais qui professa en France et s'imposa comme exégète par ses commentaires des Evangiles.

Nommons encore parmi les théologiens Louis Molina, Grégoire de Valentia, Jean de Lugo ; puis à titres divers, un catéchiste illustre : Pierre Canisius (1521-1597), apôtre de l'Allemagne et de la Suisse, naguère proclamé docteur de l'Eglise ; un historien fameux : Jean Bolland (1596-1665) continué par Daniel Papebroch et dont l'activité se perpétua en une pléiade de puissants hagiographes ; un spirituel précis, pratique, sagace, Alphonse Rodriguez (1529-1616) dont la *Pratique de la perfection chrétienne* sert de manuel à de nombreux instituts religieux et fut traduite en toutes les langues ; un mystique intimement uni à l'apostolat de sainte Marguerite-Marie dans l'extension du culte du Sacré-Cœur : le bienheureux Claude de la Colombière (1641-1682).

Plus près de nous enfin, au compte du XIXe siècle, âge peu fertile en théologiens notables, rappelons que les cardinaux J.-B. Franzelin et Louis Billot ont illustré la chaire de l'Université Grégorienne à Rome, tandis que le P. L. de Grandmaison préparait sur *Jésus-Christ* une œuvre apologétique d'une assise solide et durable.

A l'admiration et à l'imitation de la jeunesse, les collèges de la Compagnie peuvent offrir trois gracieuses incarnations de la simplicité et de l'innocence évangéliques. La sanctification hâtive, diligente, rappelle ici, par de nombreux traits, notre sainte Thérèse de Lisieux :

il s'agit de Stanislas de Kostka, de Jean Berchmans, de Louis de Gonzague.

Quant à l'histoire de la prédication, elle retiendra le nom de Bourdaloue, « âme pure, modeste, soumise », dont le talent se révéla au soleil du grand siècle, et, pendant cinquante ans, sans connaître d'éclipse ; le nom de Ravignan, établissant au siècle dernier par le rayonnement d'une vie austère autant que par le calme de la démonstration, que « seule de toutes les grandeurs morales, la sainteté chrétienne n'a rien perdu de son efficacité dans notre âge, et n'a pas besoin, pour agir sur les âmes, d'apparaître enveloppée dans les brouillards d'un âge lointain. »

Elle sauvera de l'oubli le nom de son successeur dans la chaire de Notre-Dame, le P. Félix, qui traita dix-sept ans de suite, avec une maîtrise et un sens de l'adaptation incomparables, ce sujet alors brûlant d'actualité : le progrès par le christianisme ; celui du P. Milleriot, le convertisseur populaire, le légendaire « pêcheur de gros poissons » dans les quartiers ouvriers de Paris. Enfin, pour passer délibérément sous silence les vivants — et même le P. Pinard de la Boullaye, — n'oublions pas les deux Seigneri, Vieyra, Pierre Skarga, etc.

D'après les statistiques de 1928, la Compagnie de Jésus comprend 6 assistances, 40 provinces ou vice-provinces, 20.630 religieux, dont 2.870 français.

Les jésuites portent le costume ecclésiastique du pays où ils résident.

L'un des chroniqueurs les plus abondants de l'institut a consigné ses impressions d'érudit en une synthèse fort suggestive que l'on nous permettra d'utiliser en finissant.

Nous ne l'ignorons pas : l'*Histoire religieuse, politique, littéraire de la Compagnie de Jésus* par J. Crétineau-Joly fut souvent taxée de partialité, désavouée pour insuffisance de critique. Toutefois, expurgée de certaines outrances de détail, les lignes qui suivent n'en traduiront

pas moins avec mesure la conclusion générale à retenir de ce chapitre.

« Depuis 300 ans, écrivait-il vers 1840, la Compagnie a fourni plus d'hommes distingués, elle a remporté plus de victoires, essuyé plus de défaites, enfanté ou accompli plus de choses extraordinaires, évoqué plus d'hostilités et d'enthousiasme qu'aucune corporation.

« Née pour la lutte, toujours sur la brèche..., se servant de toutes les armes qu'un prêtre peut manier, échappant à un danger pour se précipiter dans un autre, tenant tête tout à la fois aux esprits les plus éminents et aux peuplades les plus barbares, bravant les orages, les faisant naître parfois, triomphant ici, succombant là, mais combattant partout et sans cesse, mais vivant au milieu des controverses ou expirant dans les tortures, elle s'est improvisée le porte-drapeau de l'Eglise catholique...

« Depuis le premier instant de leur fondation..., les Jésuites n'ont pas cessé de remplir le monde du bruit de leur nom. Religion, morale, politique, poésie, sciences exactes, art oratoire, littérature, voyages, érudition, découvertes, beaux-arts, tout a subi leur influence, tout a été de leur domaine... Par l'éducation qu'ils dispensaient à tous d'une main vraiment libérale, ils ont inculqué aux générations naissantes les principes qu'il était de leur devoir de répandre.

« Ainsi maîtres du présent par les hommes faits, disposant de l'avenir par les enfants, ils ont réalisé un rêve que, jusqu'à saint Ignace, personne n'avait osé concevoir (1). »

Plusieurs instituts de religieuses vivent de la spiritualité ignatienne et même d'après les constitutions de la Compagnie. Ainsi des *Auxiliatrices des Ames du Purgatoire*, des *Dames du Cénacle*, et surtout des *Dames du Sacré-Cœur* fondées par M. S. Barat, au lendemain de la Révolution, pour l'éducation des jeunes filles de la société.

La Compagnie n'a pas de tiers-ordre. Mais aux prêtres

(1) *Op. cit.* t. Tournai, 1846, p. 5 sq.

séculiers désireux de se sanctifier selon ses méthodes, elle offre l'association des *Prêtres du Sacré-Coeur*.

I. Monographies. — De Ravignan, *De l'existence et de l'institut des Jésuites*, Paris, 1855; J. Brucker, *La Compagnie de Jésus*, esquisse de son institut et de son histoire, Paris, 1919; H. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, 5 vol. parus, allant jusqu'à la mort de Louis XIII, Paris, 1910-1926; J. Burnichon, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France au XIX^e siècle*, Paris, 1914-1922; A. Brou, *La Compagnie de Jésus*, Paris, 1903; A. Brou, *La Compagnie de Jésus*, Paris, 1903; A. Brou, *La Compagnie de Jésus, sa place dans l'évolution de la vie religieuse*, « Revue des Jeunes », 25 octobre 1917; A. Brou, *Les Jésuites de la légende*, Paris, 1906; J. Guiraud, *Histoire partiale, histoire vraie*, t. IV, *L'Ancien Régime*, 2^e partie, Paris, 1923; H. Ferté, *Programmes et règlements des études de la Société de Jésus* (*Ratio atque institutio studiorum S. J.*) avec les modifications de 1832 et 1858, Paris, 1892; P. Delbrel, *Les Jésuites et la pédagogie au XVI^e siècle*, Paris, 1894; A. Schimberg, *L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus sous l'Ancien Régime*, Paris, 1912; Herman, *La pédagogie des Jésuites au XVI^e siècle*, Louvain, 1914; J. Huby, *Christus*, Paris, 1919; A. Brou, *Les martyrs jésuites du Canada*, Toulouse, 1926; P. de la Rochebrochard, *La spiritualité de saint Ignace*, dans « Les écoles de spiritualité chrétienne », Liége-Paris, 1928.

II. Biographies. — Outre les vies de saint Ignace, de saint François-Xavier, de saint Louis de Gonzague, de saint Jean Berchmans : Ch. Clair, *Le P. Olivaint*, Paris, 1878; A. de Pontlevoy, *Le P. de Ravignan*, Paris, 1860; E. Laveille, *Le P. de Smet*, Paris, 1920; G. Guitton, *Un preneur d'âmes : L. Lenoir S. J.*, Paris, 1920; L. Bouchon, *Le P. Henri Auffroy*, Paris, 1923; P. Doncœur, *Le P. Alexis Hanrion*, Paris et Toulouse, 1922; P. Lhande, *Le Père Longhaye*, Paris, 1923; H. Bouvier, *Frédéric Bouvier*, Paris, 1925; A. O'Rahilly, *Vie du P. William Doyle*, Paris, 1927; E. Laveille, *Etudiant et Missionnaire, Xavier van den Peereboom*, Louvain, 1928.

III. Périodiques de langue française. — *Les Etudes*, revue catholique d'intérêt général, bimensuel, Paris; *Recherches de science religieuse*, semimensuel, Paris; *Revue des questions scientifiques*, trimestriel, Louvain; *Nouvelle Revue théologique*, mensuel, Tournai et Louvain; *Analecta Bollandiana*, trimestriel, Bruxelles; *Bibliothèque des Exercices spirituels de saint Ignace*, trimestriel, Paris et Enghien; *Revue d'ascétique et de mystique* trimestriel, Toulouse; *Messager du Cœur de Jésus*, revue de vie

chrétienne et d'action catholique, organe officiel de l'Apostolat de la Prière, mensuel, Toulouse et Tournai; *Hostia*, ascèse et action eucharistiques, organe officiel de la Croisade eucharistique, paraît tous les deux mois, Toulouse; *Chine, Ceylan, Madagascar*, bulletin illustré des missionnaires français de la Compagnie de Jésus, province de Champagne, trimestriel, Lille; *Relations de Chine*, id., province de France, trimestriel, Paris.

B

Le XVII[e] siècle

Chapitre VI. — Les Oratoriens

I. Un triple oratoire. — 1. L'intention de Philippe Néri en groupant, au XVI[e] siècle, quelques prêtres à San-Girolamo della Carità, ensuite à la Vallicella, n'était point de fonder un ordre religieux. Le saint visait, entre autres choses, à procurer à certains confrères les avantages de la vie commune.

Le 15 juillet 1575, le pape Grégoire XIII approuva le premier Oratoire. Sur le modèle de cette communauté, des filiales s'organisèrent. Elles se multiplièrent assez rapidement mais en conservant leur autonomie. A la veille de la grande révolution, presque toutes les villes de la péninsule se trouvaient pourvues de résidences d'oratoriens.

L'occupation française du premier Empire ne leur fut pas favorable, non plus d'ailleurs que l'unification italienne qui suivit de près la restauration oratorienne de 1860. La résidence de Rome, confisquée par le gouvernement, sert encore aujourd'hui de palais de justice.

Aux « Filippini » n'ont manqué ni les savants, ni les saints. Citons au moins Baronius et le bienheureux

Antonio Grassi. Mais, si l'on excepte Milan, l'Italie n'a plus pour le moment de recrutement.

2. Au rebours de l'indépendance laissée à chaque maison, l'Oratoire de France fondé par Pierre de Bérulle, affermi par le P. de Condren, au commencement du XVII^e^ siècle, réunissait toutes les communautés sous l'autorité d'un supérieur général. La bulle *Sacrosanctæ* du 10 mai 1613 consacra canoniquement les vues du fondateur. Elle vouait le nouvel institut à toutes les œuvres du ministère sacerdotal et, en premier lieu, à la formation des clercs.

M. de Bérulle n'avait excepté des fonctions dévolues aux siens que l'éducation des enfants et des jeunes gens. La restriction lui avait été, paraît-il, inspirée par le désir de ne pas empiéter sur les collèges de la Compagnie de Jésus.

Le pape Paul V ne crut pas devoir souscrire à la clause exclusive. De la bulle d'approbation il aurait fait raturer, affirment les uns, la réserve susdite. Cette retouche du texte premier est, à vrai dire, expliquée par d'autres avec moins de bienveillance. Le 21 septembre 1901, le cardinal Perraud, alors supérieur général de l'Oratoire, écrivait à l'auteur de *Saint Vincent de Paul et le sacerdoce* : « Je me suis associé plus d'une fois, au regret exprimé au cours de votre livre quand vous avez rappelé que l'Oratoire de France eut été plus fidèle à ses origines et au but que lui avaient assigné Pierre de Bérulle et le pape Paul V, s'il s'était uniquement occupé de l'œuvre importante par-dessus tout de la formation des clercs aux devoirs et aux vertus du sacerdoce. »

Assez tôt, le jansénisme se fit à l'Oratoire de France maints et maints adeptes, ce qui, de l'aveu même du P. Largent, « altéra chez un très grand nombre...,surtout au XVIII^e^ siècle, le primitif esprit de leur institution ». Quesnel et Soanen figurent parmi les plus connus. La congrégation se débarrassa d'ailleurs par la suite de ces indésirables. Quant aux apostats de la Convention, les

Fouché, les Lebon, les Billaud-Varenne, ils n'appartenaient à l'institut qu'à titre d'auxiliaires laïques.

Supprimée en 1792, l'œuvre de Bérulle et de Condren fut restaurée en 1852 par le P. Pétetot. L'approbation du Saint-Siège, octroyée en 1864, enregistra le titre d'Oratoire de Jésus et de Marie-Immaculée. Elle désignait comme champ d'apostolat l'éducation de la jeunesse, la prédication, la science, ce qui inspira au P. Gratry cette définition : « L'Oratoire est un lieu de prière, d'étude dans la prière et de propagation évangélique par la parole et par la plume. »

En 1904, sous le généralat du cardinal Perraud, évêque d'Autun et membre de l'Académie française, la persécution religieuse fut fatale à l'Oratoire de France. Il s'est reformé depuis. A la suite des deux phases précédentes, il semble à la veille de connaître un véritable âge d'or.

3. L'Oratoire anglais est né d'une pensée de Newman, désireux de sauver de leur isolement les néo-convertis d'Angleterre. A Rome, en mai 1847, ils reçurent les ordres sacrés. Puis ils se réunirent au monastère de Sainte-Croix de Jérusalem. Là, un Philippin, désigné par Pie IX, les forma selon les règles et l'esprit du saint fondateur.

De retour dans leur pays, ils essaimèrent entre plusieurs résidences dont ils sauvegardèrent l'autonomie à l'image de l'oratoire italien. Leur influence fut considérable. Le prestige de Newman et la spiritualité de Faber n'ont pas peu contribué à la diffusion de cet éclat. Leur statistique à jour mentionne trois maisons et une cinquantaine de membres.

***

II. La mission des prêtres de l'Oratoire de France. — Reprenant en sous-œuvre la pensée de Philippe Néri, le P. de Bérulle avait désiré avant tout « relever l'état de prêtrise », c'est-à-dire ramener le clergé décadent de son

époque à la ferveur, élément primordial de tout apostolat véritable.

A l'instar des grands réformateurs du grand siècle, les Vincent de Paul, les Eudes, les Olier, il estimait que « les prêtres séculiers ne le doivent céder en rien aux réguliers ». Il les croyait suffisamment astreints, par le fait de leur sacerdoce, à « viser à la perfection la plus haute ».

Son expérience le persuada que l'éparpillement des clercs servait mal l'acquisition ou le maintien de la vertu D'après lui, le groupement en des communautés soumises à l'autorité d'un supérieur, et, pour ce qui regarde l'exercice du saint ministère, à la juridiction de l'évêque, offrait au contraire aux ecclésiastiques des éléments de sanctification et des gages de succès apostoliques qu'il jugeait superflu de chercher ailleurs.

La « liaison particulière à Jésus-Christ,... le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech et la source du sacerdoce dans l'église chrétienne » : tel est le programme qui tiendra place, à l'Oratoire, des vœux de religion.

Au lieu de conformer sa conduite à tel ou tel aspect de l'Evangile, en rapport avec l'idéal proposé aux siens par chacun des fondateurs d'ordres ou d'instituts religieux, l'oratorien devra tendre à calquer chacun de ses *dicts et gestes* sur le modèle de l'Homme-Dieu. Avant d'agir, il se demandera de quelle manière le « Verbe Incarné » se comportait en telle ou telle circonstance de sa vie mortelle.

A cette fin, il désirera se familiariser sans cesse avec le livre des Evangiles gracieusement appelé par le P. Gratry le recueil des *verba Verbi*. Il y cherchera « sa règle ». Il en lira chaque jour un chapitre entier, tête nue et à genoux.

Sur les traces du divin Maître, il se fera des amis des compagnons du Christ sur la terre : il se liera d'intimité avec l'archange Gabriel et la pénitente de Magdala.

Quant à la physionomie de la Vierge Marie, il lui faudra se laisser captiver par elle, en raison, dit le P. de Condren, « de l'alliance spéciale que les prêtres contractent avec elle dans la production de Jésus-Christ ».

Enfin, il ne limitera pas son dévoûment au Christ historique. Il voudra l'étendre au Christ total, à son corps mystique qu'est l'Eglise. Car, observe encore le P. de Condren, « la congrégation... se tiendra toujours au rang de servante de l'Eglise », « prête, ajoute le P. Bourgoing, à exercer, sans nulle exception, toutes les fonctions du sacerdoce ».

La disposition de l'Oratoire à satisfaire les aspirations et les aptitudes les plus variées du sacerdoce, le P. Amelote la soulignait non sans une savoureuse emphase, dès l'année 1643, dans sa biographie du P. de Condren. « Etes-vous capable des grandes études ? [Notre congrégation] vous donnera du repos, des livres et des chaires même pour enseigner. Vous sentez-vous porté à la pénitence ? Vous trouverez chez elle des exemples de l'abstinence des chartreux. Le zèle de la maison de Dieu vous dévore-t-il le cœur ?... Elle vous donnera le choix des missions et des œuvres.... Aimez-vous le chant et les cérémonies ? Elle vous donnera un ministère de chantre dans un chapitre. »

Et l'historiographe de conclure avec complaisance : « Sa charité fait qu'elle est toutes sortes de communautés, et cependant elle ne ressemble à aucune. »

Cette compréhension universelle, conforme aux vues éclairées des fondateurs et du restaurateur de la vie oratorienne dans notre pays, se trouve attestée par la diversité des services rendus à l'Eglise de France, tant sous l'Ancien Régime qu'au cours du siècle dernier.

Après avoir préparé à leur mission d' « instituteurs du clergé » les fondateurs de la Mission (1625), de Saint-Sulpice et de la congrégation des Eudistes (1642), l'Oratoire accepte la direction de 15 séminaires. Il se consa-

cre à l'éducation de la jeunesse française dans plus de 30 collèges.

Il contribue à la réforme de l'éloquence sacrée avec Senault, Lejeune, Mascaron, Massillon. Il fait œuvre d'exégèse et de critique biblique avec R. Simon, Lamy et Morin. Avec Thomassin, il excelle en théologie et en histoire ecclésiastique.

Il ouvre ses rangs à Malebranche, le philosophe digne de Descartes, de Pascal, de Leibniz, de Newton, celui que J. de Maistre saluera de cet éloge : « la plus haute expression de la métaphysique et le plus sublime représentant du spiritualisme chrétien ».

Il connaît enfin des chroniqueurs tels que le P. Lelong, l'auteur de la *Bibliothèque historique de la France*, et le P. Le Cointe, l'auteur des *Annales ecclésiastiques de la France.*

La rénovation du XIX^e^ siècle, moins glorieuse certes, ne s'est pas montrée cependant trop indigne de ce livre d'or. Cinq collèges, externats de lycéens ou petits séminaires, dont la fameuse école restaurée de Juilly et l'école Massillon à Paris, ont de nos jours abrité des éducateurs à succès.

L'enseignement supérieur revendique, soit en Sorbonne, soit à l'Institut catholique de Paris, Gratry, Perreyve, le cardinal Perraud, Lescœur, Largent, Mgr Baudrillart, archevêque titulaire de Mélitène (Arménie) et membre de l'Académie française.

La chaire chrétienne fut illustrée par Pétetot, Gratry, les frères Perraud, Largent, Lallemand, Lescœur, comme elle retentissait naguère des accents enflammés du P. Sanson, prédicateur de Notre-Dame.

L'histoire et la biographie ont enregistré et retiendront des noms de biographes et d'historiens de marque : Mgr Baudrillart et Mgr Laveille, les PP. Ingold et Lecanuet, sans compter des liturgistes, des archéologues, des astronomes d'une valeur indiscutée.

*
* *

III. La vie a l'Oratoire. — Elle peut se définir une existence de prêtre séculier vivant en famille, sous un règlement commun à tous les confrères, appliqué à l'une des fonctions sacerdotales imposée ou autorisée par le supérieur.

Dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing, le troisième général de l'institut, Bossuet s'est attaché à mettre en un relief saisissant, l'originalité de la création bérullienne.

« [A sa compagnie, dit-il du fondateur, Bérulle] n'a pas voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Eglise, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. »

Et, accumulant les antinomies apparentes, l'orateur continuait : « Là, une sainte liberté fait un saint engagement. On obéit sans dépendre. On gouverne sans commander. Toute l'autorité est dans la douceur et le respect tient sans le secours de la crainte. La charité qui bannit la crainte opère un si grand miracle. Et, sans autre joug qu'elle-même, elle sait non seulement captiver mais encore anéantir la volonté propre (1). »

Quant aux observances qui composent à l'Oratoire sa physionomie et son signalement, elles ne furent pas rédigées d'un seul jet de plume, mais au gré des « diverses occasions, des conférences et rencontres de piété que [M. de Bérulle] faisait naître ». Après sa mort, le P. de

(1) *Œuvres complètes de Bossuet*, Nancy, 1862, t. I, p. 502. — Sans aller jusqu'à qualifier, avec le P. Doncœur, ces antithèses oratoires de « *concetti* fragiles, pardonnables à celui qui n'était, en 1622, que le jeune abbé Bossuet », il est permis de regretter que le panégyriste n'ait pas montré de quelle manière l'absence du vœu d'obéissance justifie et au besoin tempère l'usage de la liberté.

Condren mit la dernière main à ce recueil d'usages. Le Parlement de Paris l'enregistra à la date de 1630. Depuis, le règlement n'a pas subi de modifications essentielles.

Il fixe l'emploi du temps de chaque journée. A plusieurs reprises, il insiste sur le devoir de l'oraison. Chacun s'y livrera, la plume à la main, une heure durant. N'est-il pas indiqué que les membres de l'Oratoire, suivant l'expression du pape Paul V, « fassent profession d'une dévotion particulière à Jésus-Christ passant les nuits en prière pour les hommes » ?

Il leur prescrit la célébration quotidienne de la sainte messe, à l'encontre de l'usage alors courant de ne monter à l'autel que de loin en loin. Il attire leur attention sur le chapitre du travail, des lectures de piété, des récréations. Il rappelle l'obligation de vaquer aux exercices spirituels sept jours par année. Il recommande l'étude des sciences sacrées. Il laisse à chacun la libre disposition des intentions de messes. Il fixe une allocation en raison du travail fourni.

A l'Oratoire, conclurons-nous avec le cardinal Perraud, « la liberté est grande mais limitée par les règles les plus sages ; elle trouve son contrepoids nécessaire dans cet esprit de renoncement que le prêtre de l'Oratoire doit porter dans tous ses actes, non en vertu de vœux religieux, mais par suite de son sacerdoce et de son union intime avec Jésus-Christ. »

En préférant à la conception séparatiste de saint Philippe une fédération comportant un supérieur général, le P. de Bérulle avait semblé se conformer à la monarchie absolue de son temps et de son pays. Toutefois, s'il adopta ce régime politique, il voulut en corriger les abus possibles par un équilibre opportun.

La congrégation, à dire vrai, se gouverne elle-même par le mandat de ses assemblées générales. Aux députés des diverses maisons incombe la charge de nommer « les officiers », de contrôler leur administration, de retoucher

aux règlements, avec l'approbation du Saint-Siège, si le bien commun vient à l'exiger.

Au procès-verbal de la première assemblée générale de 1631, figurent, sous la rubrique *session V* et *session IX*, les deux clauses principales de la constitution oratorienne : « La puissance et autorité suprême et entière de la Congrégation réside dans le corps de la Congrégation dûment assemblée, à laquelle le général même demeure soumis, et est obligé de suivre la pluralité des suffrages en toutes choses, sa voix néanmoins comptant pour deux... Le général peut, pour un temps, donner des ordres et mandements qui seront suivis jusqu'à la prochaine assemblée, en laquelle les dits ordres et mandements étant proposés, il sera au pouvoir de ladite assemblée de les faire passer en lois et constitutions stables ou en ordonner autrement. »

***

IV. La pédagogie oratorienne. — Elle fut fixée dans ses grandes lignes, dès 1634, par le P. de Condren. Aux termes de cette *Ratio docendi a magistris et professoribus Congregationis Oratorii Domini Jesu observanda*, les efforts de l'éducateur doivent tendre à promouvoir à la fois « une sérieuse formation littéraire et scientifique, une vie morale et religieuse intense. »

Pour en inculquer le bienfait aux élèves revêches à toute docilité, il ne lui était pas interdit d'user de la férule. Mais, « il y a, prévenait un maître, membre de la Congrégation, d'autres voies que le fouet pour ramener les enfants à leurs devoirs : une caresse, une menace, l'espérance d'un récompense ou la crainte d'un punition font plus d'effet que les verges ».

L'innovation principale de la pédagogie oratorienne porta sur le langage scolaire. De Condren ouvrait ainsi la voie

aux initiatives ultérieures de Jean-Baptiste de la Salle. (1)

L'Université et la Compagnie de Jésus astreignaient au parler latin. Le P. de Condren prescrivit l'usage de la langue maternelle jusqu'à la classe de quatrième. En outre il l'imposa, pour l'enseignement de l'histoire, jusqu'à la fin des études. Enfin il exigea que les éléments de la grammaire latine fussent rédigés en français.

L'Oratoire prit au surplus figure de précurseur, en avance encore sur le fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, en introduisant au programme le rudiment des sciences mathématiques, physiques et naturelles, exclues jusqu'à lui de l'enseignement secondaire d'alors.

Ainsi, sans faire fi des méthodes transmises et consacrées par la tradition, la pédagogie de l'Oratoire ne s'en rend pas esclave. L'esprit compréhensif de l'institut se retrouve ici. Il incite sans cesse les éducateurs à la recherche ou à l'adoption de procédés nouveaux ou de nouveaux manuels. Ceux-ci, d'où qu'ils viennent, remplacent les anciens dès que leur supériorité se trouve à l'usage, vérification faite, dûment constatée.

Outre les biographies ou les *Œuvres complètes* de saint Philippe Néri, du cardinal de Bérulle, du P. de Condren, du cardinal Newman, de Faber, de Gratry, de Perreyve, du cardinal Perraud : Marciano, *Memorie historiche della congreg. dell' Oratorio*, Naples, 1693-1702; A. Perraud, *L'Oratoire de France au XVII^e^ et au XIX^e^ siècle*, Paris, 1866; A. Gratry, *Les Sources*, contenant le discours de l'auteur sur le devoir intellectuel des chrétiens au XIX^e^ siècle et la mission des prêtres de l'Oratoire, 6^e^ édit., Paris, 1907; de Bérulle, *La direction spirituelle, mémorial de direction pour les supérieurs*, avec notes de G. Rabeau, Paris et Saint-Maximin, 1926; J.-M. Courcoux, *Constitutiones Congregationis Oratorii Jesu et Mariae Immaculatae* ad praescripta Codicis juris canonici conformatae, Saint-Brieuc, 1926; M. Leherpeur, *L'Oratoire de France*, Paris, 1926; A. George, *L'Oratoire*, de la Coll. « Les grands Ordres monastiques », Paris, 1928; A. Largent, *La France chrétienne dans l'histoire*, Paris,

(1) Voir page 228.

1895; Woodhead, *The Institutions of the Oratory*, Oxford 1867 ; H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* III, La Conquête mystique, L'Ecole française, Paris, 1921 ; Faber *The Spirit and Genius of S. Philipp*, Londres, 1850; E. Cloyseault *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, Paris, 1882-83; P. Ingold, *L'Oratoire et la Révolution*, Paris, 1885 ; P. Lallemand, *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, Paris 1888; M. Hamel, *Histoire du Collège de Juilly*, Paris, 1868; L. Baudiment, *La Spiritualité de l'Oratoire*, dans « Les Ecoles de spiritualité chrétienne », Liége-Paris, 1928.

Chapitre VII. — Les Prêtres de la Mission

I. Le point de départ. — En résignant la cure de Clichy pour entrer, en qualité de gouverneur, dans la famille de Gondy, Vincent de Paul avait paru fuir les responsabilités du ministère pastoral. En réalité, ce détour apparent allait l'amener, à temps voulu, au point culminant de sa destinée : la régénération du clergé de France.

On était au début de l'année 1617. Il y avait quatre ans déjà que M. Vincent vaquait à ses nouvelles fonctions A Gannes, non loin du château de Folleville en Picardie, un paysan se mourait. Il avait la réputation d'un parfait honnête homme. Or, à l'issue d'une visite du prêtre-précepteur, le mourant déclara, de son propre mouvement, que, sans la confession générale qu'il venait de faire, il était damné.

Mme de Gondi en conclut l'état de perdition de nombreuses âmes tenues pour sauvées. Elle supplia Vincent d'évangéliser les gens de ses terres. Il y consentit avec l'aide d'un autre prêtre. Mais l'affluence des fidèles fut tellement compacte que, pour l'administration du sacrement de Pénitence, il fallut faire appel aux jésuites d'Amiens.

De cette mission paroissiale le premier sermon fut donné le 25 janvier 1617, en la fête de la conversion de

saint Paul. Cette date reste chère aux lazaristes, à l'égal d'un anniversaire de naissance.

La générale de Gondi applaudit à ce succès. Non sans raison elle y discerna l'opportunité de tels exercices spirituels. Elle chargea M. Vincent d'obtenir de la Compagnie de Jésus, puis de l'Oratoire, enfin de M. Bourdoise, l'engagement de les renouveler périodiquement de cinq ans en cinq ans. A cette fin, elle offrait une fondation de 16.000 livres. La proposition n'aboutit pas.

Quant à Vincent de Paul, il songeait alors à toute autre chose qu'à souscrire à ce contrat. En dépit d'efforts sincères, il ne parvenait pas à s'acclimater parmi le grand monde. En secret, il aspirait à se retirer dans une cure de campagne. Un jour, avec l'approbation de M. de Bérulle qui le dirigeait depuis son arrivée à Paris, il quitte subrepticement les Gondi. Il part pour la Bresse. Le 1er août 1617, il était installé curé de Châtillon-les-Dombes.

Cinq mois plus tard, sur l'ordre de l'évêque de Paris et de son père spirituel, il lui fallut reparaître auprès de ses élèves. Mais pour lui faciliter la tâche reprise, M. de Gondi la restreignit à la haute direction, avec un subalterne aux ordres du gouverneur.

Le zèle de l'aumônier y trouva son compte. Avec le soin spirituel des galères dont M. de Gondi était le général, et l'établissement de confréries de la charité sur le modèle de celle de Châtillon, Vincent se préoccupait de renouveler, en faveur des paysans, le bienfait de la mission de Gannes.

De plus en plus, l'importance capitale de ce ministère s'imposait à son attention. Il devenait urgent de suppléer à l'insuffisance du clergé rural dont l'incapacité, l'incurie, la vie facile ou criminelle, le mettaient hors d'état de distribuer aux fidèles les secours indispensables de la religion. Qu'on y songe : certains pasteurs ignoraient jusqu'à la formule de l'absolution. La messe était célé-

brée avec une variété de rites qui en rendait l'assistance ingrate autant que peu édifiante.

En 1620, à Montmirail où les Gondi séjournaient alors, M. Vincent eut la consolation de recevoir l'abjuration d'un hérétique notable, touché de voir enfin « l'Église romaine... prendre soin de l'instruction et du salut des pauvres villageois ».

Quatre ans après, toujours soucieuse de la fondation manquée de 1617, Mme de Gondi eut une inspiration. Elle en fit d'abord approuver le bien-fondé à son mari ainsi qu'à son beau-frère, Jean-François de Gondi, le premier archevêque de Paris. De concert, ils résolurent tous les trois de s'employer à obtenir de Vincent de Paul la création d'une société de missionnaires voués spécialement à l'évangélisation des populations de la campagne.

A leur grande surprise, et sans qu'il fût besoin d'un siège en règle, la résistance prévue ne se produisit point. C'est que la proposition cadrait de tous points avec un projet que le serviteur de Dieu roulait dans sa tête, depuis quelque temps déjà. Au cours d'une retraite faite à Soissons, il venait précisément d'en arrêter les grandes lignes.

Tout de go, il acquiesça donc aux avances qui lui étaient faites. Du prélat il accepta un immeuble inoccupé, proche de la porte Saint-Victor, appelé collège des Bons-Enfants. Il s'y retira, après la mort de la comtesse de Gondi.

De là, avec les deux premiers compagnons dont l'avait pourvu la Providence, il circulait à travers les agglomération de la banlieue et au delà. Les nouveaux apôtres prêchaient surtout la crainte de Dieu. Le Ciel bénissait visiblement leurs labeurs. D'autres ecclésiastiques sollicitèrent bientôt la faveur de se joindre à eux.

En 1633, une bulle du pape Urbain VIII approuva l'œuvre de M. Vincent sous le nom de *Société des Prêtres de la Mission*. La même année, la petite communauté émigra du collège des Bons-Enfants au prieuré de Saint-Lazare, plus tard prison Saint-Lazare. D'où le nom, en

langue vulgaire, de lazaristes. En France, il ne tarda pas à prévaloir.

*
* *

II. Le développement. — A trois ou quatre ans de là, l'humble institut se vit par la force des choses amené à dilater son zèle hors des limites primitivement tracées. Au ministère des missions paroissiales, il ajouta tour à tour les exercices des ordinands, les conférences et les retraites ecclésiastiques, enfin l'œuvre des séminaires.

1. Si préoccupé qu'il fût du salut des fidèles, le fondateur ne perdait pas de vue le triste état du clergé d'alors. Il recherchait les causes de cette déchéance. Il les ramenait volontiers à ce vice initial : le défaut de préparation aux ordres majeurs.

Or, un jour qu'il voyageait avec l'évêque de Beauvais, après un silence prolongé, le bon prélat s'ouvrit à lui de ses réflexions et de ses projets. Il s'agissait d'inviter désormais au palais épiscopal les futurs ordinands, en vue de les disposer, par quelques jours de leçons et de recueillement, à l'exercice des fonctions sacrées.

Le *socius* applaudit avec joie à « cet excellent moyen pour remettre petit à petit en bon ordre le clergé de ce diocèse ». Il accepta même d'inaugurer à Beauvais la première retraite d'ordination. Inédit, le fait ne passa pas inaperçu. L'exemple fut suivi.

En 1631, l'archevêque de Paris promulgua que, à l'avenir, les aspirants aux saints ordres seraient astreints, dix jours à l'avance, à se retirer chez les Prêtres de la Mission, pour se préparer à recevoir avec plus de fruits les grâces du sacrement de l'Ordre. De Paris l'innovation rayonna peu à peu à travers la France. Elle pénétra même à l'étranger. Le Saint-Siège devait la consacrer, en 1659, par une approbation laudative du pape Alexandre VII.

Toutefois, ce succès ne faisait pas illusion à son promoteur. Sans doute, les réflexions, les impressions, les

résolutions suggérées par la mise en relief des responsabilités et des grandeurs du sacerdoce situaient les âmes en d'excellentes dispositions. Mais pouvait-on compter indéfiniment sur leur persévérance ? N'était-il pas à propos de favoriser la fidélité par des moyens à longue portée ?

2. Or, à l'issue d'une retraite d'ordination, « un vertueux ecclésiastique » partit de cette appréhension pour solliciter l'institution d'une « sorte d'union entre les clercs qui auraient la volonté de vivre conformément à la sainteté de leur vocation. A cet effet il demandait que [M. Vincent] trouvât bon de les faire assembler quelquefois à Saint-Lazare, pour conférer ensemble des vertus et des fonctions propres à leur ministère » .

A cette requête le serviteur de Dieu acquiesça sans hésitation. Vers le 24 juin 1633, la première des célèbres *Conférences du mardi* réunit, chez les Prêtres de la Mission, un certain nombre d'ecclésiastiques parmi lesquels l'on compterait quelque jour M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, Abelly, le biographe de saint Vincent, Bossuet lui-même.

Cinquante ans plus tard, au procès de béatification, l' « aigle de Meaux » devait témoigner, en termes émus, de l'édification qu'il emportait de ces réunions, où le prestige du serviteur de Dieu s'exerçait même avant qu'il eût ouvert la bouche.

Cette nouvelle initiative partie de Saint-Lazare eut du retentissement. D'autres diocèses s'en inspirèrent pour le plus grand bien du clergé de France.

3. En sus des exercices préparatoires aux ordinations et des conférences ecclésiastiques, les premiers prêtres de la Mission s'adonnèrent encore à l'œuvre des séminaires.

Avant saint Vincent de Paul, avant son contemporain M. Olier, il existait en France des séminaires. Ces séminaires avaient d'ailleurs fourni d'assez piètres résultats. Par une fausse interprétation du concile de Trente —

décret du 15 juillet 1563 — l'on groupait en famille dans le même local, et, qui pis est, l'on assujettissait au même régime de vie, les enfants faisant leurs humanités et les graves étudiants en théologie.

Ce fut le mérite de M. Vincent de discerner les inconvénients de cet amalgame et de préluder à la séparation sans précédent entre grands et petits séminaires. A l'épreuve, ce procédé donna les meilleurs résultats. L'expérience ne devait pas tarder à être utilisée par de nombreux diocèses de France et de l'étranger.

A la veille de la Révolution, les lazaristes avaient, dans notre pays, la direction de neuf petits et de cinquante-trois grands séminaires. Ils y préparaient aux fonctions du saint ministère, non seulement d'après les indications d'un programme d'études déterminé, mais encore selon telle formation inculquée par le fondateur. Car M. Vincent avait pris la peine d'élaborer un règlement, auquel devrait s'astreindre à l'avenir son personnel d'éducateurs.

De son vivant, il avait manifesté, en maintes circonstances, l'importance qu'il attachait à ces fonctions de choix. Il n'estimait « aucun emploi au monde plus nécessaire et plus désirable » que celui « d'élever [les clercs] dans le véritable esprit de leur condition qui consiste particulièrement en la vie intérieure et en la pratique de l'oraison et des vertus. Car ce n'est pas assez de leur montrer le chant, les cérémonies et un peu de morale. Le principal est de les former à la solide piété et dévotion ».

*
* *

III. L'idéal. — Pour l'œuvre de régénération sacerdotale qu'il avait rêvée, Vincent de Paul comptait aussi sur la puissance victorieuse de l'exemple. Il l'attendait des siens. Aux prêtres de la Mission, il avait imparti les avantages et les obligations de la vie religieuse, mais sans leur laisser prendre le titre de religieux. Ainsi, par

la dignité de leur vie, ils convaincraient plus aisément les prêtres déchus ou relâchés de la possibilité de se sanctifier et de sanctifier dans le monde.

Avec la maturité qu'il apportait en toutes choses, toujours désireux « de côtoyer et non pas d'enjamber la Providence », il mit trente-trois ans à rédiger ses constitutions. Quelles en étaient les caractérisques ? Tâchons de les saisir sur le vif en parcourant ce que l'on nomme à Saint-Lazare « l'abrégé des constitutions ou règles communes de la congrégation de la Mission ».

M. Vincent établit d'abord que le Christ est le modèle à suivre, plus spécialement le Christ de la vie publique, évangélisant les pauvres d'après une méthode bien à lui. L'on y voit intervenir tout à tour le désintéressement, la pureté, l'obéissance, la charité, la modestie, la vertu de religion, l'esprit de prosélytisme (ch. I).

Il adjure ses missionnaires de régler leur conduite sur les maximes de l'Evangile, non d'après celles du monde maudit par Jésus. Il attire leur attention sur les vertus chrétiennes qu'il désire pour les siens. Leur ensemble composera à l'institut son signalement : la simplicité, la douceur, la mortification, l'humilité, le zèle pour le salut des âmes (ch. II) .

Il insiste ensuite sur l'esprit de pauvreté. Dans la compagnie, on ne voue pas le détachement effectif, à la manière des religieux. Mais le fondateur réclame qu'on s'y affectionne (ch. III).

Il supplie que l'on se soumette aux précautions les plus sévères en vue de sauvegarder la chasteté. A tout prix l'on épargnera à la congrégation le moindre soupçon malveillant sur ce chapitre (ch. IV).

Il prescrit l'obéissance ponctuelle au pape, aux archevêques, aux supérieurs, au règlement. Il conseille en outre la pratique très sage, en matière de docilité, de ne rien demander, de ne rien refuser (ch. V).

Comment Vincent de Paul aurait-il oublié de faire mention des indigents et des malades ? A la charité de ses

fils il recommande aussi les hôtes et les serviteurs (ch. VI).

Il condamne l'affectation, la dissipation, la légèreté, qu'il estime de graves défauts pour un missionnaire (ch. VII). Il préconise la cordialité des relations entre confrères au temps des récréations. Il prohibe la médisance avec sévérité, qu'il s'agisse d'ailleurs du dénigrement des individus ou des collectivités (ch. VIII).

Il règle que les rapports avec les étrangers se borneront à la nécessité. On y veillera à édifier toujours. On s'y désintéressera des questions de testaments, de procès, de mariages (ch. IX).

Vient ensuite l'énumération des exercices de piété auxquels le législateur astreignit les siens : une heure quotidienne d'oraison mentale, la confession hebdomadaire, la célébration quotidienne de la sainte messe, chaque jour la lecture du *Novum* et la lecture spirituelle, la retraite annuelle de huit jours, la direction de conscience, la pratique de l'union à Dieu, la dévotion à l'Eucharistie et à Notre-Dame (ch. X).

Dans les missions, on ne fera rien sans l'approbation de l'évêque ou l'avis du curé. En guise de rétribution, on n'acceptera que le gîte (ch. XI).

En chaire, on s'abstiendra de la singularité, de la vanité, de la nouveauté. Partout on se gardera des atteintes de l'ambition ou de la jalousie, de l'abattement dans l'échec, de la vaine complaisance dans le succès, de tout désir de prééminence pour soi ou pour la Compagnie (ch. XII).

Au bref, « la vie d'un chartreux à la maison et d'un apôtre à la campagne » : tel était l'idéal entrevu et proposé par Vincent de Paul.

*
* *

IV. La destinée. — A parcourir les *Mémoires* multiples rédigés tour à tour par les supérieurs généraux, successeurs de M. Vincent à la tête de la compagnie, on se rend compte d'un zèle ardent à sauvegarder, à travers les vicissitudes des temps, la lettre et l'esprit des constitutions.

Pour eux, au service de Dieu, il n'est point de petites choses. Tantôt ministres de l'intérieur, tantôt ministres des affaires extérieures, ils envisagent le prêtre de la Mission ou résidant ou en campagne. Le moindre détail consacré par la tradition revêt à leurs yeux de l'importance.

L'uniformité du vêtement, dans l'espèce le costume ecclésiastique, l'exclusion des instruments de musique, l'appellation de « Monsieur » *sine addito* à l'adresse des confrères, la lecture des gazettes, les abus à refréner à table ou au vestiaire, l'administration du temporel : tout cela est traité avec la même gravité de ton que la réception des postulants, la conduite des paroisses et des séminaires, le maintien de « la petite méthode » en prédication, l'expansion de l'institut en Europe et en Barbarie.

Est fréquemment rappelée l'obligation de la méditation en commun et de la récitation collective du bréviaire. Il y est aussi question de la rédaction du cérémonial et de la cause en cour de Rome du vénéré fondateur.

On y trouve mentionnées la condamnation des *Maximes des saints* et du *Cas de conscience*, une sage mise en garde du personnel contre le quiétisme et le jansénisme, une profession de soumission à la bulle *Unigenitus*.

On y annonce la suppression de la Compagnie de Jésus (1) et son remplacement, en pays de missions étrangères, par l'institut des lazaristes.

On y lit, à temps voulu, des allusions aux contre-coups des guerres et des révolutions sur « la petite Compagnie ».

Daté du 15 janvier 1661, signé de M. Alméras qui prit les rênes du gouvernement après la mort du fondateur, le premier Mémoire renseigne sur le mode d'élection du supérieur général. Il ouvre ainsi quelques perspectives sur le régime politique de Saint-Lazare.

---

(1) Voir page 173.

L'*assemblée générale* chargée d'élire le supérieur général sera précédée d'une *assemblée domestique* et d'une *assemblée provinciale*. La première désignera, à la pluralité des voix, par scrutin secret, le *socius* du supérieur local : est de droit candidat tout prêtre appartenant depuis huit ans à la congrégation. Pour la seconde, les supérieurs locaux et les députés des diverses maisons, seront invités par le *visiteur* à procéder à l'élection de deux prêtres de la province, en vue de l'accompagner à Paris quatre ou cinq jours avant la tenue des assises.

Dans la suite, M. Alméras facilitait les rapports par correspondance entre les inférieurs et les supérieurs majeurs. Il rappelait l'obligation, pour chaque supérieur local, « d'écrire, au moins de six mois en six mois, au général ou au visiteur, pour les informer de sa conduite et de l'état de chaque particulier de sa famille, afin qu'il puisse avoir la consolation de savoir en quelles dispositions sont toutes choses ».

Enfin il délimitait l'exercice de l'autorité et prévoyait les abus de pouvoir de la part des Ordinaires : « Nous sommes entièrement soumis à nos seigneurs les évêques quant à nos fonctions qui regardent le prochain, mais... un supérieur particulier ne peut consentir à la visite de sa maison ni de ses inférieurs, si elle n'est faite par l'ordre et de la part du général ».

Cependant un certain relâchement avait fini par s'introduire à Laint-Lazare. A la veille de la Révolution, une réforme s'imposait là comme ailleurs. Les événements s'en chargèrent violemment. Dès le 13 juillet 1789, la maison-mère fut pillée de fond en comble. Puis, ce fut le désarroi de la dispersion. Pendant la Terreur, de nombreux fils de saint Vincent subirent le massacre ou la déportation.

Après la mort de M. Cayla, le général d'alors réfugié à Rome, le pouvoir suprême fut exercé par deux vicaires généraux dont l'un n'avait autorité que sur les sujets français et sur les Filles de la Charité. Venu en France

pour le sacre de Napoléon Ier, le pape Pie VII avait obtenu le rétablissement de l'institut. Par un décret en date du 27 mai 1804, l'existence légale lui fut restituée en considération des missions françaises de la Chine et du Levant. Puis, par un bref du 19 juin 1807, le Saint-Siège rendit à la Compagnie l'unité du gouvernement.

L'élu de la situation, M. Hanon, eut bientôt maille à partir avec l'empereur désireux de soumettre les Filles de la Charité à la direction administrative des évêques. Aux protestations émises par lui Napoléon répondit, le 26 septembre 1809, par la suppression de l'institut, suivie de l'enlèvement et de l'incarcération de M. Hanon, qui demeura en prison jusqu'à la chute de l'Empire.

Une ordonnance royale datée du 3 février 1816 restitua les droits civils. Les tiraillements s'apaisèrent. Tout commençait à rentrer dans l'ordre lorsque M. de Wailly présida à la restauration officielle de l'institut, à titre de supérieur général.

Un de ses successeurs fut moins heureux. A la suite d'opérations financières malhabiles, suivies de procès retentissants, la compagnie fut menacée de la ruine. A l'assemblée sexennale de 1841, M. Nozo demanda pour lui l'assistance d'un vicaire général. Cette solution n'en fut pas une. Alarmées, certaines provinces de l'étranger esquissèrent un mouvement séparatiste. Elles intervinrent en ce sens auprès du Saint-Siège qui réclama la démission de M. Nozo.

Grâce aux négociations habiles de M. Etienne parti de Paris pour Rome avec M. Aladel, « la Compagnie sortit de cette lutte terrible non seulement victorieuse, mais encore sans y avoir reçu la moindre blessure ».

L'assemblée générale qui suivit élut M. Etienne supérieur général. Il s'employa aussitôt « à rétablir et conserver dans toute son intégrité l'œuvre du saint fondateur ». Et en effet, au cours des trente-trois ans de son généralat, les vocations se multiplièrent et l'extension de l'institut y gagna.

D'après les derniers recensements, la Compagnie des Prêtres de la Mission dénombre aujourd'hui 16 provinces en Europe ; 4 provinces, 11 vicariats apostoliques en Asie ; 2 provinces en Afrique ; 10 en Amérique ; 1 en Océanie. Plus de 4.100 religieux, dont 2.620 prêtres, occupent 240 maisons ou résidences.

Dans les missions étrangères on travaille sous l'égide d'illustres devanciers : Jean le Vacher, mis à mort en Alger, à la bouche d'un canon, en 1683, pour avoir refusé de coiffer le turban ; le bienheureux François-Régis Clet, étranglé en Chine, en haine de la foi vers 1830 ; le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, martyrisé lui-même en Chine en 1839 (1).

Quant aux diocèses organisés, par les séminaires et les retraites ecclésiastiques, par les exercices spirituels donnés dans les paroisses, ils bénéficient eux aussi du zèle sans apprêt ni prétention, mais cordial, mais prévenant, qui voue les prêtres de la Mission *ad salutem pauperum* et *ad cleri disciplinam*.

Ici et là, chacun selon ses aptitudes, des frères coadjuteurs fournissent à l'institut l'apport de leurs suffrages, de leurs talents, de leur dévouement.

I. MONOGRAPHIES. — *Regulae seu Constitutiones communes Congregationis Missionis*, Parisiis, 1658; P. Coste, *La Congrégation de la Mission, dite de Saint-Lazare*, Paris, 1927; E. Mott, *Saint Vincent de Paul et le sacerdoce*, Lille et Paris, 1900; P. Coste, *Saint Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens, Documents*, 14 vol. in-8°, Paris, 1920-1924; P. Coste, *Lettres choisies de saint Vincent de Paul*, Coll. « Science et Religion », Paris, 1911; P. Pourrat, *La Spiritualité chrétienne*, t. III, 1re partie, Paris, 1925; *Annales de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité*, t. LXXXIX-XC, Paris, 1925.

(1) Le séminaire indigène de Saint-Vincent de Paul de Kashing (Chékiang-Chine), destiné à la formation de jeune clercs lazaristes, vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Ce séminaire qui compte actuellement une cinquantaine de clercs tous chinois et originaires des différents vicariats confiés aux Lazaristes a, au cours de ces vingt-cinq ans, formé 98 prêtres parmi lesquels 37 européens et 61 chinois.

II. Biographies. — Outre les vies de saint Vincent de Paul, du bienheureux Clet, du bienheureux Perboyre : Larigaldie, *Le vénérable Justin de Jacobis*, Paris ; L. Brétaudeau, *Pierre-René Rogue*, Paris et Lille, 1908 ; R. Gleizes, *Jean Le Vacher*, Paris, 1914 ; M. Collard, *Une rose empourprée, l'esclave martyr Pierre Bourgoin*, Annecy, 1925 ; Un prêtre de la Mission, *Une âme de prêtre, Georges Hachiti, missionnaire lazariste*, Paris, 1925 ; *M. Dillies, directeur au séminaire académique de Lille*, Souvenirs, Lille, 1925.

III. Périodiques de langue française. — *Bulletin de l'archiconfrérie de la Sainte-Agonie*, paraît tous les deux mois, Paris ; *Bulletin des Missions des Lazaristes français*, paraît tous les deux mois, Paris ; *Une Mission de Chine*, paraît tous les deux mois, Evreux ; *La Mission de Péking*, trimestr., Péking ; *Les Rayons*, bulletin marial d'étude, d'action et d'information, paraît tous les deux mois, Gentilly ; *La Réparation sacerdotale*, organe des prêtres réparateurs, trimestriel, Paris.

Chapitre VIII. — Les Prêtres de Saint-Sulpice

I. L'origine de la Compagnie. — Sur la fin de l'année 1641, en « une maison fort médiocre » de Vaugirard, Jean-Jacques Olier, abbé de Pébrac, et deux autres disciples du P. de Condren, François de Caulet et Jean du Ferrier, ouvraient un séminaire. Dès le mois de juillet suivant, ils étaient de retour à Paris. La nomination de M. Olier à la cure de Saint-Sulpice venait de les déterminer à l'abandon de ce modeste gîte.

Ils s'installèrent d'abord rue Guisarde, non loin de l'église, assez petitement d'ailleurs. En 1645, ils firent l'acquisition d'un terrain spacieux situé rue du Vieux-Colombier. L'architecte du Louvre, Le Mercier, allait y édifier, pour leurs premiers clercs, un immeuble imposant aux vastes proportions, aux lignes simples et sévères. Très tôt, le langage populaire désigna les occupants du nom de prêtres de Saint-Sulpice, ou encore de Sulpiciens. Dans la suite, le droit consacra l'usage.

Quels étaient donc les projets des nouveaux venus ? S'ils déploraient comme d'autres la décadence du clergé d'alors, ils entendaient aussi y remédier. Mais comment ? A vrai dire, ils n'avaient point à se le demander. Depuis soixante-quinze ans, en une session fameuse, le concile de Trente avait donné des instructions à ce sujet et promulgué des ordonnances publiées officiellement dans notre pays une trentaine d'années auparavant. Toutefois, en France, les quelques essais tentés isolément par les évêques n'avaient point abouti.

De l'institution des séminaires, M. Olier et ses compagnons devaient faire leur œuvre directe, unique, personnelle. Directe : en la réalisant du premier coup. Unique : en abandonnant pour elle tout autre apostolat. Personnelle : en s'associant par le menu à la vie de leurs disciples.

Par là leur projet se distinguait des desseins similaires de vertueux ecclésiastiques, alors inquiets des mêmes symptômes de déclin, passionnés pour la même cause. C'était Bourdoise (1) et sa communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet se transformant peu à peu en un séminaire paroissial. C'était Vincent de Paul annexant tour à tour à sa congrégation de la Mission les retraites des ordinands, les conférences des mardis, enfin le séminaire des Bons-Enfants. C'était l'Oratoire de France déviant mystérieusement de sa fin primitive pour s'attarder à la tenue des collèges, avant de fonder Saint-Magloire, le premier séminaire diocésain de Paris. C'était enfin le P. Eudes menant de front et les missions de campagne et l'établissement du séminaire de Caen, le type des séminaires de Normandie.

---

(1) On connaît la boutade du rude M. Bourdoise à propos du clergé de cette époque : « J'ay esté fait ecclésiastique en un temps là où pour bien faire, je jugeay que je ne pourois mieux faire qu'en faisant le contraire de tout ce que je voyois estre fait par la plupart des ecclésiastiques, et mesmes des plus sçavants. »

A Saint-Sulpice, on ne s'astreindrait à nul autre régime de vie que la règle observée par les jeunes clercs. En outre, on se consacrerait sans nul partage à la rénovation diligente du clergé de France. Il restait cependant à préciser une spiritualité, une méthode, une appropriation des moyens à la fin.

*
* *

II. L'œuvre spéciale de la formation du clergé. — Le séminaire de Saint-Sulpice s'écartait délibérément de deux groupements déjà connus : le collège et le noviciat religieux.

Pour préparer le prêtre à exercer dans le monde le saint ministère, il parut d'abord essentiel aux nouveaux directeurs de se pénétrer de plus en plus de l'esprit de Jésus-Christ, l'âme et le prototype du sacerdoce de l'Alliance nouvelle. Sans mésestimer le cadre historique des mystères de l'Evangile, ils iraient plus à fond, jusqu'aux dispositions intimes du Christ.

S'en imprégner pour en vivre : tel est l'objectif sans cesse rappelé par le petit directoire de M. Olier : *Pietas Seminarii*. Il y expose la méthode à suivre ; l'oraison qui aspire l'Esprit divin, l'Eucharistie qui offre au communiant la révérence due au Père, la charité due au prochain, l'humilité due à soi-même. C'est par la Vierge-Mère qu'il désire qu'on accède au Fils, sans oublier deux autres médiateurs qui eurent ici-bas avec le Sauveur des rapports de prédilection : saint Joseph et saint Jean.

Des écrits du quatrième évangéliste, la spiritualité sulpicienne suppose une étude fidèle. Elle les égale aux épîtres de saint Paul pour favoriser l'union de l'âme au Christ et, par le chef, aux autres membres de son corps mystique qu'est l'Eglise.

Cette doctrine bérulienne le fondateur l'avait reçue, en somme, du P. de Condren. Il lui restait à l'adapter à son dessein particulier à l'aide des conciles, des Pères,

des institutions de saint Charles, des maximes de M. Vincent.

L'expérience vécue, les échanges de vue avec les séminaires voisins créèrent peu à peu des usages sans cesse en voie de perfectionnement et de mise au point. M. Tronson reprit les ébauches tracées par M. Olier. Il légiféra puis interpréta.

Ses commentaires autorisés : *Forma Cleri*, les *Examens Particuliers*, dénotent, sous leur forme aujourd'hui désuète, une psychologie avertie, exercée. Ils témoignent qu'on se séparait de l'esprit de saint Charles quant à la discipline extérieure, stimulée davantage ici par la confiance que par la contrainte. Ils prouvent qu'on s'éloignait aussi du règlement des Bons-Enfants, de Saint-Nicolas du Chardonnet, de Caen, de Saint-Magloire, en s'assujettissant par profession aux mêmes exercices que les élèves.

Ailleurs, les maîtres vivaient, en partie du moins, en marge de la communauté des clercs. Ici, nulle distinction de ce genre, les maîtres se faisant une obligation de la présence effective à toutes les réunions de piété, à tous les entretiens pieux de la maison.

Quant à la formation intellectuelle donnée au séminaire, en principe, elle se limita d'abord presque exclusivement à des répétitions sur la matière des cours suivis en Sorbonne. Aux plus jeunes, les humanistes et les philosophes, on dispensait des conférences d'Ecriture sainte, de dogmatique, d'histoire de l'Eglise. Enfin, à l'usage des ecclésiastiques déjà pourvus de canonicats ou de cures, docteurs ou licenciés en théologie, l'on insistait sur la casuistique, la pastorale, la liturgie.

Dès que, du vivant même de M. Olier, le séminaire de Paris dut, à la demande des évêques, essaimer en province, une autre situation se dessina. Il fallut se préoccuper d'un enseignement plus homogène. Là, en, effet les aspirants aux ordres sacrés avaient besoin qu'on suppléât à l'université manquante ou trop distante.

Des programmes furent élaborés. On y visait à l'exposé d'une doctrine plus pratique que spéculative, solide plus que brillante, approfondie plus qu'en extension. On utilisait à cette fin, relate M. Levesque, « des manuels comme Abelly, Tolet, Bonal, Colet, ou bien des manuscrits composés par des professeurs du séminaire. Parmi les ouvrages les plus méritants en ce genre, on peut citer les abrégés de théologie de Tournély composés, sous le titre de *Prælectiones theologicæ*, par des professeurs du séminaire Saint-Sulpice, MM. de la Fosse, Montaigne, Legrand. Les traités de *la Religion* et de *l'Eglise*, œuvre de M. Regnier, étaient également très estimés. » (1)

Plus tard enfin, à la disparition des facultés de théologie, les Sulpiciens se chargèrent chez eux de l'enseignement complet des sciences sacrées. Par leurs soins des manuels furent édités.

A l'heure actuelle, il n'est pas une branche du savoir ecclésiastique dont ils n'aient tiré des « précis » souvent adoptés par d'autres congrégations, qu'il s'agisse d'ailleurs de dogmatique ou de morale, d'herméneutique ou d'exégèse, d'histoire ecclésiastique ou de droit canonique, de liturgie ou de pastorale, d'ascétique ou de mystique. Les noms de MM. Tanquerey, Mourret, Vigouroux, Hébert, sont présents à tous les esprits.

A leur tâche austère, les membres de la Compagnie se livrent de conserve, sous l'autorité d'un supérieur dont le devoir est d'associer, le plus étroitement possible, ses collaborateurs au gouvernement de la maison sur « toutes les questions de quelque importance, comme les appels aux ordinations, les délais, renvois, et toutes les mesures disciplinaires à prendre pour le bien de l'œuvre ». Les décisions s'imposent à la « majorité des voix ».

---

(1) *Revue des Jeunes*, 25 sept. 1918, p. 333, art. « Le Séminaire et la Compagnie de Saint-Sulpice. »

***

III. L'évolution de la compagnie. — L'opportunité de l'œuvre suffit à son lancement. Son bon renom fit sa fortune. Les cadets de famille voulurent se préparer aux ordres sacrés en passant par cette « pépinière féconde d'illustres et savants prélats, d'ecclésiastiques distingués par leur piété et leur zèle pour le service de l'Eglise ».

Toutefois le recrutement aristocratique n'inspira nul mépris pour les vocations d'un plus bas lignage. Aux étudiants pauvres des bourses ou des demi-bourses étaient offertes. Bien mieux, M. Tronson, deuxième supérieur général, fit construire, attenant à l'immeuble, une première succursale appelée « petit séminaire » parce que le prix de la pension y était, au début, de 200 au lieu de 400 livres, plus tard de 350 au lien de 700. M. Robert, enfin, perfectionna une deuxième annexe à quarante places gratuites. On l'appelait la section des *robertins*. L'accession était au concours.

Ces bâtiments juxtaposés étaient situés sur l'emplacement du séminaire actuel, spolié en 1905, qui les remplaça en 1820, après le dégagement du parvis, dégagement décrété sous l'Empire.

Est-ce à cet établissement complexe mais unique que se limitait la création de M. Olier? Sans aucun doute. Il en avait calqué le gouvernement intérieur sur le type du collège apostolique : un chef et douze assistants « en quoi consisterait, disait-il parfois, le corps essentiel de la maison».

Au-delà, il admettait seulement la possibilité d'une espèce de prêt momentané du personnel pour la fondation des séminaires de province. Ces *messieurs* ainsi détachés reviendraient à Paris, l'œuvre similaire une fois terminée. Il y avait loin de là à la conception d'une congrégation de confrères ou même d'une confédération de

maisons. Cependant certains évêques du royaume en favorisèrent l'éclosion.

En sollicitant du fondateur de Saint-Sulpice un supérieur local ou des directeurs, les prélats avaient souvent l'intention de les maintenir en fonctions. Ils les voulaient longtemps à demeure, quitte à favoriser le recrutement de la Compagnie par l'envoi de vocations idoines, et tout en respectant leur indépendance juridique : car, sujets de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ils étaient par là sous l'obédiance immédiate du Saint-Siège. Les diocèses de Viviers, du Puy, de Clermont furent ainsi pourvus.

A la veille de la grande Révolution, les Sulpiciens dirigeaient en France une vingtaine de séminaires, autant que la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, moins, il est vrai, que les Prêtres de la Mission. Mais leur influence dépassait de beaucoup ce cercle restreint. Leurs méthodes éprouvées avaient plus ou moins inspiré des imitateurs à l'étranger comme en province. La Savoie, les Iles Britanniques, le Canada, les Pays-Bas en devaient bénéficier, en attendant que le Levant, l'Arménie, le Brésil, les Etats-Unis en tirent le même profit.

Entre temps, pendant la Terreur, la Société avait, selon l'expression de M. Emery, « donné pour la cause de l'Eglise plus de sang que les autres congrégations, bien que la moins nombreuse ». Dix-huit martyrs, dont huit massacrés à Paris, ont leurs noms inscrits dans ses fastes glorieux. A son actif, mentionnons aussi l'apostolat missionnaire des Etats-Unis et du Canada, jusqu'à l'institution d'églises régulièrement établies.

La Compagnie de Saint-Sulpice dénombre environ 400 membres. Elle vient de fonder en Indo-Chine, un séminaire régional indigène au profit de quatre vicariats apostoliques confiés aux Missions Etrangères de Paris. Elle compte au Canada et aux Etats-Unis deux provinces prospères. Celle des Etats-Unis a sa « solitude » particulière.

Les solitudes ou noviciats retiennent pendant un an les

aspirants déjà prêtres : elles n'en reçoivent pas d'autres. Le costume est celui du clergé séculier du pays habité.

J.-H. Icard, *Traditions de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice pour la direction des grands séminaires*, Paris, 1886; *Constitutions de la Compagnie de Saint-Sulpice*, Rome, 1922; G. Letourneau, *La mission de J.-J. Olier et la fondation des grands séminaires en France*, Paris, 1906; J.-H. Icard, *Doctrine de M. Olier expliquée par sa vie et par ses écrits*, Paris, 1891; H. Joly, *La Compagnie de Saint-Sulpice*, de la Coll. « Science et Religion », Paris, 1914; L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne* ou *Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, 3 vol., Paris, 1900; H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, Paris, 1923, t. III.

Périodique de langue française. — *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice*, 3, place de l'Ancienne-Comédie, Limoges.

Chapitre IX. — Les Eudistes

I. La fondation. — La congrégation de Jésus et Marie, plus connue sous le nom d'institut des Eudistes, eut pour fondateur le P. Eudes (1601-1680). Voici à quelle occasion. Supérieur de l'Oratoire de Caen et chef des missions de Normandie, il s'attristait à la vue du peu de résultats des exercices spirituels donnés par lui dans les paroisses de la province. Il lui semblait surtout que les effets salutaires eussent dû se prolonger plus longtemps. Il rechercha les raisons de cet insuccès.

A bon droit, il crut pouvoir l'attribuer bientôt à l'ignorance du clergé, à son incurie pitoyable à l'égard des fonctions sacrées, parfois même à la dissolution de ses mœurs.

C'était là voir juste. Ne l'oublions pas. Nous sommes à l'époque où de tristes circonstances, en particulier le défaut de loisirs, de maîtres, de ressources pécuniaires,

engendraient presque fatalement un état de choses déplorable qui dictait au bon M. Vincent lui-même ce verdict sévère : « Les prêtres vivant aujourd'hui comme font la plupart sont les plus grands ennemis qu'ait l'Eglise de Dieu. »

Pour remédier à la crise et à son contre-coup retentissant, le P. Eudes eut l'idée d'organiser à Caen un séminaire. On était en 1642, l'année même où M. Olier, curé de Saint-Sulpice de Paris, s'inspirant des institutions de saint Charles et des prescriptions du S. Concile de Trente, d'une pensée de M. Bourdoise, « excitateur clérical » à Brou puis à Chartres, enfin des maximes de saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission, établissait dans la capitale du royaume, et pour les mêmes motifs, le séminaire de Saint-Sulpice, l'année même où s'ouvrait aussi le séminaire des Bons-Enfants dépendant de Saint-Lazare (1).

Mais pour que le P. Eudes pût s'adonner à cette œuvre nouvelle, il lui fallait d'abord quitter l'Oratoire. Par un retour sur leurs projets primitifs, et pour se consacrer à l'éducation des enfants et des jeunes gens, les disciples de Bérulle avaient en effet résolu de laisser à d'autres la partie de leur programme qui concernait la formation des ecclésiastiques. Le P. Eudes en ferait son affaire, même au prix d'un cruel sacrifice.

Certes il lui en coûtait de laisser l'Oratoire. Cependant il se sépara de ses frères, fort de l'autorisation préalable de l'évêque de Bayeux, et, en outre, formellement approuvé par Richelieu. Déjà, lors des états généraux de 1614, le grand ministre avait manifesté de l'inquiétude au sujet de la décadence du clergé. Il lui souriait de voir encore quelqu'un se sacrifier à son relèvement.

Pour mener à bien l'entreprise en question, Eudes avait besoin de collaborateurs. La Providence lui en suscita.

---

(1) Voir pages 191 et 203.

Ce fut l'embryon d'une nouvelle famille religieuse dédiée à « la communauté de Jésus, Marie, Joseph... sa règle, son exemplaire, son modèle », consacrée aux Cœurs de Jésus et de Marie, baptisée successivement des noms suivants : « congrégation des Prêtres du Séminaire de Jésus et de Marie », puis « congrégation des Noms et des Cœurs de Jésus et de Marie ».

De concert l'on se mit au travail. Le succès prévu ne se fit pas attendre. En peu de temps le diocèse de Bayeux se trouva pourvu de prêtres préparés, par la doctrine et par la vertu, une vertu éprouvée, au ministère des âmes.

Aux ordinands improvisés et trop souvent sans vocation des âges précédents furent heureusement substitués des ecclésiastiques dignes de leurs sublimes fonctions, disposés à chaque ordination par plusieurs mois de recueillement et de réflexion dans cette « académie de science et de sainteté » : ainsi désignait-on le séminaire normand.

Peu à peu le triomphe de la cause chère entre toutes au P. Eudes fut connu et vanté au loin. Il retint, en 1645, l'attention sympathique de l'Assemblée générale du Clergé de France. Celle-ci expédia une adresse de félicitations au novateur et à ses compagnons. En outre, elle leur demandait de faire bénéficier de l'innovation les diocèses limitrophes de la Normandie. Le fondateur s'y prête volontiers. Tour à tour il recommence pour Coutances, Lisieux, Rouen, Evreux, voire Rennes, ce qu'il avait inauguré à Caen. Partout le succès couronne ses efforts.

Toutefois, ce souci primordial n'accaparait ni tout le zèle ni toute l'activité du P. Eudes. Pour lui et pour les siens, il y ajouta le cumul des missions de campagne. Le puissant prédicateur qu'il avait été tout d'abord revivait en entier dans l'exercice de ce ministère de surcroît.

De leur province, Eudes et les premiers eudistes passèrent bientôt en missionnaires dans l'Ile-de-France, en Bourgogne, en Champagne, en Bretagne. Partout où ils

paraissent, ils évangélisent les fidèles, ils groupent les ecclésiastiques pour des conférences et des retraites pastorales, ils s'appliquent en chemin à propager le culte des saints Cœurs de Jésus et de Marie. Eudes tient à cette dévotion, et pour en favoriser l'expansion, il s'est mis à composer un office et des formules de prières.

En même temps, il érige des églises et des chapelles qu'il dédie sous ce vocable. Il provoque des solennités en cet honneur. Il conseille cette forme de piété aux communautés de moniales..., toujours en haleine, infatigable au point de captiver l'admiration du grand laborieux que fut Bossuet, et de mériter de M. Olier cet éloge peu banal : « Le P. Eudes est la rareté de son siècle. »

La formation du clergé dans les séminaires, les missions paroissiales, la diffusion du culte des cœurs de Jésus et de Marie : tel est donc le triple objectif que se proposa le fondateur en pourvoyant l'Eglise d'un nouvel institut.

*
* *

II. L'INSTITUT. — On le sait : sans faire fi le moins du monde des vœux de religion, ni le cardinal de Bérulle, ni M. Olier, ni Vincent de Paul, n'ont cru opportun d'y astreindre les membres de leurs sociétés respectives. Sous leur impulsion, oratoriens, lazaristes sulpiciens, ne composèrent pas à proprement parler, au sens canonique du mot, des congrégations religieuses, mais des groupements d'ecclésiastiques vivant en commun. C'est à cette conception que se rallia dès l'abord le P. Eudes.

Il n'y a pas à chercher au loin le double motif de sa détermination. Nommons d'abord cette raison d'ordre pratique : la certitude partagée par lui que les évêques ne confieraient la formation du clergé diocésain qu'à des prêtres non exempts de leur juridiction.

Il pensait aussi que, pour travailler efficacement à la régénération des clercs, il n'était que d'inspirer aux ordi-

nands l'estime du sacerdoce et le sens de la sainteté de vie qu'elle postule en rigueur de logique. Or, proféré par un régulier, l'argument risquera toujours l'échec et portera moins. On en devine cette fois l'échappatoire : déjà victime de cette illusion courante, à savoir que l'état religieux prime la dignité sacerdotale, l'auditeur intéressé le taxera volontiers d'exagération et d'instinct fera ses réserves.

Tout autre apparaîtrait l'éloquence d'un prêtre séculier corroborant son enseignement moral et disciplinaire de la puissance irrésistible de l'exemple : ainsi opinait Jean Eudes.

En conformité de pensée avec les réformateurs du clergé de son temps, il voulut donc, pour la direction des séminaires confiés à ses disciples, non des religieux, mais des prêtres assemblés en une famille. Envers elle chacun se lierait, durant sa cléricature, après une probation de trois ans et trois mois de durée, à l'aide d'une promesse d'obéissance assez semblable d'ailleurs à l'engagement qui soumet le clerc à son Ordinaire. L'admission de frères laïcs fut aussi décidée.

Si l'on y regarde de près, l'on se persuade aisément que, somme toute, cette discipline ne le cède point en austérité à celle des instituts à vœux simples. Il est vrai : chez les eudistes, l'esprit de pauvreté ne commande pas la renonciation au patrimoine ; il est permis d'user à sa guise de ses revenus personnels. Quant à l'argent perçu à l'occasion du saint ministère, il doit être versé dans la bourse commune qui pourvoit en retour aux besoins de tous les sujets.

Cette réserve faite, et sur le chapitre de l'abnégation de la volonté, le fils du P. Eudes n'a rien à envier au régime monastique. « L'humilité et l'obéissance sont les deux propres et spéciales vertus de la congrégation », affirment les constitutions.

Toutefois, quand il traitait de la charité fraternelle, le fondateur insistait davantage encore. Cette reine des

vertus évangéliques lui semblait propre à cimenter le contrat de fidélité appelé, chez lui, à tenir lieu de l'engagement par vœu.

L'organisation politique de la société sent assez son XVII[e] siècle. Le supérieur général exerce un pouvoir absolu. Il est nommé à vie par l'assemblée générale qui contrôle son administration à échéances périodiques. A lui de décider et de promulguer la nomination ou la déposition des supérieurs locaux, l'attribution du personnel à telle ou telle résidence, l'admission des postulants, la visite des communautés, l'érection des fondations. Quatre assistants composent son conseil. Mais s'ils ont une voix décisive quand il est question du temporel, ils ne jouissent, au spirituel, que d'une voix consultative.

Dans l'emploi auquel il est affecté, chaque eudiste doit tendre à calquer sa vie sur l'idéal tracé par la règle et par les constitutions. La première est double : il y a « la règle du Seigneur Jésus ». Elle énumère les obligations qui incombent aux membres de l'institut à titre de chrétiens et de prêtres. Il y a en outre « la règle de la très sainte Vierge ». Elle mentionne les vertus plus spécialement proposées à leurs efforts.

Quant aux constitutions, elles détaillent, en une série de treize chapitres, un genre de vie, des pratiques d'ordre spirituel, des prescriptions multiples inspirées des conseils évangéliques. A la première lecture, le texte en paraît obscur. En fait, il a besoin, pour être compris, d'explications que le législateur a pris soin de consigner ailleurs.

De la règle et des constitutions l'étude concertée incite, d'un élan généreux, à l'imitation de Jésus et de Marie. Elle provoque, sur leurs traces, au détachement de tout le créé pour n'aspirer qu'à l'immuable de l'éternel, au recueillement que favorisent à l'envi l'oraison mentale, la psalmodie liturgique, le recours fréquent à l'aide divine, la purification de l'intention. Elle encourage à la peine, aux sacrifices que coûte le rachat des

âmes. Elle fait estimer, affectionner la vie commune dont le charme se rehausse de la modestie de chacun, de l'empressement à obliger autrui, du ton cordial et discret des conversations.

En prendre connaissance « avec simplicité et sans prévention », c'est-à-dire selon la méthode conseillée par le P. Martine, c'est y découvrir « un sens si droit, un esprit si ecclésiastique, un si riche ensemble de moyens propres à former et à entretenir un bon gouvernement, si puissants aussi pour soutenir les sujets dans la ferveur et la piété, qu'il faut convenir que l'esprit de Dieu seul pouvait en être l'auteur ».

Presque introuvables jusqu'à hier, au point que les eudistes eux-mêmes en étaient fort mal pourvus, les écrits du fondateur se trouvent aujourd'hui colligés en une douzaine de volumes compacts. A cette publication récente et d'un réel mérite ont travaillé les P. P. Lebrun et Dauphin.

*
* *

III. L'expansion. — Ainsi qu'il arrive habituellement, les disciples du fondateur de la congrégation de Jésus et de Marie n'ont pas cru dévier de l'orientation du début, en dilatant leurs cadres, en multipliant leurs méthodes d'évangélisation. Au gré des circonstances et suivant les besoins des temps modernes, ils adaptèrent leur zèle à des formes d'apostolat autres que la direction des séminaires et les missions de paroisses.

Tour à tour, dans le nouveau comme dans l'ancien continent, on les a vus s'adonner non sans succès à l'enseignement secondaire, aux aumôneries militaires, au ministère paroissial soit à la ville, soit à la campagne, aux œuvres sociales, et plus particulièrement à celle de Notre-Dame des Armées créée par eux, enfin au service des pèlerins, comme dans le sanctuaire de Domrémy où le souvenir des P. P. Létendard et Marchal est toujours

vivace. Au surplus ils sont tout naturellement désignés pour présider à la direction spirituelle des Filles de Notre-Dame de Charité du Refuge ou du Bon-Pasteur dont le fondateur fut aussi le P. Eudes.

Leur expansion s'est accrue parfois de la persécution gouvernementale dont ils furent l'objet. Ainsi Dieu se plaît-il à tirer le bien du mal. La Révolution française avait anéanti les établissements de l'institut. Il ne recouvra d'existence officielle que vers 1826.

En 1903, les eudistes durent encore abandonner à la rapacité des liquidateurs les quatre collèges qu'ils dirigeaient en France : Saint-Martin de Rennes, Saint-Sauveur de Redon, Saint-François-Xavier de Besançon, Saint-Jean de Versailles, ainsi que le petit séminaire de Valognes et le juvénat de Saint-Louis de Plancoet.

En retour, les Amériques les accueillirent en leur offrant un apostolat fécond et varié que le général de l'époque, le P. Le Doré, sympathiquement connu du monde entier († 1919), s'empressa d'accepter.

Cent cinquante Pères et une cinquantaine de frères laïcs trouvent, au Canada, de quoi exercer leur zèle à travers le vaste vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent, dans les séminaires de Chicoutimi, Halifax, Rimonski, Valleyfield, dans les collèges de Caraquet et de Church-Point. De son côté, l'Amérique latine occupe environ cinquante sujets tant dans les missions de Colombie que dans les séminaires de Pamplona, de Panama, de Carthagène des Indes, d'Antioquia, de San-Cristobal.

Le blason de la congrégation représente « un cœur unique surmonté d'une croix, encadré d'un côté d'une branche de lis et de l'autre d'une branche de roses, et renfermant à l'intérieur un regard de Jésus et de Marie ». Le « cœur unique » de la légende héraldique figure, à n'en pas douter, celui de l'Homme-Dieu. Sa présence s'explique en ces armoiries. A l'encontre d'une opinion courante et trop répandue, et au dire du cardinal Billot,

« le culte du Sacré-Cœur repose si peu... sur les révélations de sainte Marguerite-Marie, qu'il existait déjà, approuvé et béni par l'Eglise, avant les événements de Paray-le-Monial. Le P. Eudes l'avait établi et l'avait trouvé... dans les plus belles pages de l'Évangile et les plus pures sources de la théologie ».

Le costume des eudistes ne se distingue en rien de l'habit ecclésiastique. Les dimanches et les jours de fête, les frères laïcs revêtent une soutanelle. Au même titre que dans les familles religieuses proprement dites, l'on peut se faire agréger à la société et participer à ses mérites et à ses suffrages tout en restant dans le monde : car les fils de saint Jean Eudes ont, eux aussi, leur tiers ordre. Il offre cette particularité : l'on y voue le célibat.

Les recensements à jour mentionnent les chiffres de vingt maisons abritant environ 400 membres. Il existe des noviciats et des scolasticats en Europe, au Canada, en Colombie.

P. Eudes, *Œuvres complètes*, Vannes et Paris, 1905-1911; De Montzey, *Le Père Eudes et ses Congrégations*, Paris, 1869; Heimbücher, *Die Orden und Kongregationen der kathol. Kirche*, Paderborn, 1896, t. III, p. 449-462; *Le bienheureux Jean Eudes, sa spiritualité*, Saint-Maximin, 1924; D. Boulay, *Le bienheureux Jean Eudes*, Paris, 1905-1908; P. Georges, *Saint Jean Eudes*, Paris, 1925; Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, Paris, 1923, t. III; *The catholic Encyclopedia*, New-York, 1912, vol. V, p. 596; *La Vie Spirituelle*, juin 1925, n° exclusivement consacré à l'œuvre de saint Jean Eudes.

Ouvrage d'ensemble : P. Pisani, *Les compagnies de prêtres du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris 1928.

Chapitre X. — Les Prêtres des Missions-Etrangères

La Société des Missions-Etrangères a son siège à Paris, 128, rue du Bac, VII^e.

I. Origine. — Les Missions-Etrangères de Paris datent

du milieu du XVII^e^ siècle. Elles furent en grande partie l'œuvre de Mgr Pallu et de Mgr Lambert de la Motte.

Nommés par le Saint-Siège vicaires apostoliques en Extrême-Orient, les cofondateurs quittèrent la France entre 1660 et 1662. Avant leur départ, ils confièrent le sort de la jeune société à des procureurs chargés d'administrer ses biens et de veiller à son recrutement. A cet effet, ils édifièrent, rue du Bac, une maison mère qui prit le nom de Séminaire des Missions-Etrangères. Cet établissement obtint aussitôt l'approbation du pape Alexandre VII et la reconnaissance légale des pouvoirs publics.

En Asie, le nouvel institut fit bientôt merveille. Du Tonkin, du Cambodge, de la Cochinchine, les apôtres formés à Paris pénétraient dans le Siam. Le calme relatif dont jouissait alors ce royaume autorisa tour à tour la création d'un séminaire général à Juthia, l'ordination d'une trentaine de prêtres chinois et annamites, la consécration d'un évêque indigène, l'institution d'une société de religieuses aborigènes : les *Amantes de la Croix*.

En même temps que leur foi, les missionnaires servaient leur patrie. Les deux causes sont inséparables. Grâce à eux, des relations diplomatiques se nouèrent entre le Siam et la France. Le commerce extérieur s'en trouva bien.

La Révolution et l'Empire marquent un temps d'arrêt dans cette suite de réussites. Les vocations se raréfient. Les aumônes des fidèles se réduisent à rien. Successivement le séminaire de la rue du Bac est spolié et racheté, fermé puis rouvert. Mais de l'épreuve la Société sortira plus vivante.

A partir de 1822, ses progrès tiennent du prodige. Ils s'expliquent d'ailleurs par un concours de circonstances vraiment providentiel. L'initiative heureuse de la *Propagation de la Foi* imagine la coopération bénévole, par l'aumône du sou hebdomadaire, de tous les pays de la chrétienté : son fonctionnement systématique permettra

désormais de pourvoir les missionnaires des ressources indispensables.

De plus, les découvertes scientifiques et les progrès de la civilisation rapprochent les continents asiatique et européen et débusquent les barbares de leur isolement millénaire.

Enfin, le sang des martyrs n'est pas seulement, suivant la pensée bien connue de Tertullien, une « semence de chrétiens », mais encore une multiplication d'apôtres : il stimule la foi, il échauffe l'enthousiasme, il pique d'honneur. Or, une fois de plus, la loi se vérifia de point en point. Pour en faire la preuve, qu'il suffise de quelques chiffres parallèles.

Au cours du XIX^e^ siècle, la Société eut à glorifier le triomphe de 16 de ses membres, aujourd'hui bienheureux, et d'une centaine d'autres martyrs indigènes, prêtres, catéchistes, religieuses fidèles. D'autre part, de 1822 à 1922, elle fut à même d'envoyer à l'Asie plus de 2.930 missionnaires, alors que, pendant ses 160 premières années d'existence, son contingent n'avait pas atteint le nombre de 300. De telles statistiques parlent haut et clair.

*
* *

II. Les œuvres. — On s'enrôle dans la Société des Missions-Etrangères en vue d'évangéliser les populations de l'Asie, soit en exerçant le saint ministère soit en contribuant à la formation du clergé indigène. Le séminaire de la rue de Bac ne prépare ses clercs qu'à cet apostolat.

Le clergé indigène se dispose à la réception des saints ordres dans le *Collège général* de l'île de Pinang en Malaisie. Dix nationalités diverses s'y rencontrent. La même foi, la même discipline unissent les âmes en les orientant vers une fin commune. La maison a fourni à l'Eglise des prêtres par centaines, quatre-vingt douze martyrs, vingt-cinq bienheureux.

Immense est le champ d'action à cultiver ou à défricher. Il comprend la presqu'île Malaise, la Birmanie, le Siam, le Laos, le Cambodge, la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin, le Kouang-tong, le Kouang-si, le Kouy-tchéou, le Yun-nan, le Setchoan, le Thibet, la Mandchourie, la Corée, le Japon aux deux tiers, puis, au Sud de l'Inde, la colonie française de Pondichéry, le royaume du Maïssour et plusieurs *collectorats* anglais.

Convertir les païens : tel est, sans doute, l'objectif commun. Mais les moyens varient autant que la diversité des climats ou des races.

Pour forcer l'entrée d'une peuplade de l'Inde, le P. Ligeon imagine de se présenter en ermite pénitent. Sa vie austère fait l'admiration des sauvages. La défiance s'apaise. Ils viennent à lui. Une chrétienté s'organise qui devient un centre. En cinquante ans, le germe a produit 15 districts et 50.000 catholiques.

En Annam, le P. Garin pénètre dès l'année 1880. Il fait étape au village de Van-ban. Les habitants n'ont jamais vu la figure d'un Européen. Le nouveau venu fait sensation. Autour de lui le mouvement de curiosité s'amplifie. Le Père en profite pour parler de son Dieu. Les catéchumènes se présentent. Les baptêmes suivent. Ils se multiplieront à l'infini après le martyre de l'héroïque missionnaire, cinq ans plus tard.

Ailleurs, par exemple dans les forêts de la Cochinchine orientale, l'apprivoisement des Bahnars se montrera plus revêche. Le P. Dourisboure et ses compagnons auront fort à faire contre la suspicion, la haine, la jalousie des chefs de tribus et des sorciers. A l'encontre des pires difficultés, ils parviendront à organiser une chrétienté où les baptisés se dénombrent à l'heure présente par milliers.

En Tartarie enfin, c'est par la navigation que s'insinuent les PP. Franclet et Venault. Leur bateau descend le Soungari jusqu'à son confluent avec le Saghalien. Il arbore la croix et le pavillon français. Surtout il porte à bord la sainte réserve, et c'est sous les espèces eucharis-

tiques que le Christ prend d'abord possession de cette partie septentrionale de la Mandchourie. Elle recense aujourd'hui 25.000 chrétiens.

Que d'aventures romanesques, périlleuses, ahurissantes, dans le récit de ces expéditions épiques, alors que la peine de mort menaçait les prédicateurs de l'Evangile, leurs guides, leurs serviteurs. Les déplacements n'étaient possibles que sous les déguisements les plus hétéroclites, ceux du portefaix, du chemineau, du matelot. Ces temps fabuleux semblent-ils révolus? Du moins l'accalmie ne règne pas sans soubresauts.

*
* *

III. Organisation et régime de vie. — Les Missions-Etrangères de Paris ne composent pas un institut de réguliers, mais une société de droit pontifical. On n'y émet ni le vœu de pauvreté, ni le vœu d'obéissance. Tous les associés, évêques, prêtres, frères-coadjuteurs, sont soumis au même règlement. Le pouvoir suprême s'exerce sur chacun d'eux. Aux termes des constitutions, le supérieur préside simultanément aux destinées du Séminaire et de la Société. Il est assisté d'un conseil central dont chacun des membres représente un groupement de missions.

L'assemblée générale tient ses assises tous les dix ans. Elle nomme le supérieur général et ses deux assistants. Elle traite ensuite des questions relatives à la législation de la Société.

Deux conditions spéciales sont imposées pour l'admission. Il faut être de nationalité française, ou, du moins, parler la langue française à titre de langue maternelle ; il faut en outre n'avoir pas plus de 35 ans d'âge. En entrant, on promet de consacrer sa vie entière à l'évangélisation de l'Extrême-Orient. On reçoit en retour la garantie formelle des secours de l'ordre spirituel et de

l'ordre temporel. Nul n'appartient définitivement à la Société qu'après trois ans de service actif.

Souvent remaniées depuis, d'après les leçons de l'expérience ou sur les désirs du Saint-Siège, les règles des Missions-Etrangères avaient été dès l'origine élaborées sous le titre d'*Institutions Apostoliques*. En fait de discipline générale et sur le chapitre de l'ascèse, elles n'imposent rien qui ne soit requis par la dignité et la sainteté de la vocation sacerdotale.

*
* *

IV. Les auxiliaires. — Ils sont d'abord fournis par les petits et les grands séminaires asiastiques. Ils le sont aussi par le séminaire général où trouve accès, venue de n'importe lequel des vicariats apostoliques, toute vocation sérieuse. A l'heure présente, les 37 missions confiées à la Société occupent près de 1.300 prêtres autochtones, formés par ces établissements. On sait à quel point le Saint-Siège encourage aujourd'hui le recrutement indigène. Les Missions-Etrangères de Paris ont devancé, elles aussi, dès leur arrivée en Extrême-Orient, les sages directives de l'Eglise.

A ce premier effectif, il convient d'ajouter le contingent des religieuses japonaises, indiennes, annamites, chinoises, coréennes. Il se chiffre par cinq ou six milliers. Auprès des néophytes et des païens, auprès des pauvres petits orphelins et des enfants abandonnés, elles rivalisent d'abnégation et de dévouement avec les sœurs de toute robe fournies par la France.

A l'institut s'apparentent de plus près les *Amantes de la Croix* dont la paternité revient de droit, nous le disions, à Mgr Lambert de La Motte. A noter ce trait de famille : parmi les vœux de religion, elles ne prononcent que le vœu de chasteté.

Lors des persécutions, les *Amantes de la Croix* se distin-

guèrent par leur mépris du danger. Combien de confesseurs de la foi n'ont dû qu'à la vaillance de ces saintes filles le privilège insigne de s'armer du Viatique avant d'affronter le dernier supplice. Maintenant, elles dirigent une centaine d'écoles paroissiales. Elles préparent et les âmes des enfants et les âmes des adultes au passage du prêtre, à l'action de la grâce.

A l'enseignement de la religion, les catéchistes prêtent un concours dévoué. Ils ont de qui tenir. Parmi leurs devanciers, plusieurs sont honorés du titre de bienheureux pour avoir fourni au Christ le témoignage du sang.

Les statistiques à jour attribuent à la Société des Missions-Etrangères de Paris 1.150 missionnaires et 170 aspirants.

La Société des Missions-Etrangères, dans Coll. « Les Ordres religieux, Paris, 1923; P. Launay, *Nos Missionnaires*, Paris, 1888 P. Launay, *La salle des Martyrs du Séminaire des Missions-Etrangères*, Paris; P. Launay, *Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères*, 3 vol. in-8°, Paris, 1894; P. Launay, *Les bienheureux martyrs de la Société des M.-E.*, Paris, 1921; Louvet, *La Cochinchine religieuse*, 2 vol., Paris, 1885; Louvet, *Vie de Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin Occidental*, Paris, 1891; J. E. Drochon, *Un chevalier apôtre*, Paris, 1909; *Le bienheureux Théophane Vénard*, Paris, 1911; *Lettres choisies de Théophane Vénard*, Paris, 1909; F. Trochu, *Le bienheureux Théophane Vénard*, Lyon, 1929.

Périodiques. — *Bulletin de la Société des M. E.*, Hong-Kong, mensuel; *Les Annales de la Société des M.-E.*, Paris, semi-mensuel.

Chapitre XI. — Les Frères des Ecoles chrétiennes

I. L'institut. — Pour remédier à l'abandon ou trop souvent croupissaient, depuis les dévastations du XVI^e^ siècle, les enfants des campagnes, et pour leur enseigner, avec le rudiment des lettres et des sciences, la doctrine

chrétienne, un gentilhomme de Reims devenu chanoine, M. Jean-Baptiste de la Salle, eut, en 1680, l'inspiration de créer une congrégation de religieux instituteurs qui renonceraient en principe au sacerdoce.

Quand il mourut en 1719, après avoir fait lui-même la classe pendant près de quarante ans, il laissa pour continuer son œuvre 274 disciples s'appliquant à former, dans 27 écoles, 9 000 élèves. Ces chiffres suffisent à prouver l'opportunité de la fondation. En 1724, le roi Louis XV, par lettres patentes, octroya au nouvel institut l'existence légale. L'année suivante, le pape Benoît XIII l'approuva, en lui attribuant le titre officiel de « congrégation des Frères des Écoles chrétiennes ».

Cordialement accueillis par les classes populaires, le Frères se virent au contraire en butte aux vexations des jansénistes et des philosophes : des jansénistes que M. de la Salle avait contribué à démasquer, tout en se montrant, à leur gré, trop attaché au Saint-Siège; des philosophes qui n'eurent jamais que du mépris pour les petites gens. A « la canaille », par exemple, Voltaire souhaitait « un joug, un aiguillon, du foin ». La Chalotais ajoutait à l'adresse des disciples de M. de la Salle : « Il faut chasser les Frères à grand'manches..., car ils apprennent à manier la plume, outil dangereux en certaines mains. »

Non plus que les encyclopédistes, la Révolution ne se montra tendre pour ces humbles serviteurs du tiers état. Avant de porter sa tête sur l'échafaud, certain religieux breton dira fièrement leur fait aux sans-culottes bravaches et déconcertés : « Je dirige une école gratuite. Si vos protestations d'attachement au peuple sont sincères, si vos principes de fraternité ne sont pas une formule hypocrite et menteuse, mes fonctions me justifient, et, loin de pouvoir m'être imputées à crime, elles me confèrent un droit sacré à votre reconnaissance! » La déclaration était nette. Mais, à quelque époque que ce soit, le sectarisme

haineux n'entend ni la logique ni les revendications du droit.

En 1803, grâce à l'intervention du cardinal Fesch, oncle du premier consul, l'institut renaît de ses cendres. De passage à Lyon, le pape Pie VII bénit ce renouveau. C'est le signal d'une merveilleuse expansion.

Les campagnes et les villes, l'étranger comme la métropole voient apparaître les Frères. Ils se répandent en Belgique, en Autriche, en Angleterre, en Espagne, à Rome, et, de Rome, dans tous les États de la péninsule. Ils passent les mers pour gagner l'Orient, l'Asie Mineure, la Cochinchine, les Indes anglaises, le Japon, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud. A temps voulu, les colonies françaises seront, elles aussi, pourvues du contingent désirable : l'Algérie, la Réunion, Madagascar les verront aborder chez elles. Partout où ils paraissent, ils s'efforcent, selon la parole de Benoît XIII, de « prévenir les désordres que produit, parmi les indigents et les ouvriers, l'ignorance, cause de tous les maux. »

Cependant, à mesure que les classes inférieures de la société aspiraient à un instruction plus complète, la congrégation se trouva corrélativement portée, elle aussi, à satisfaire ces nouvelles aspirations. Les écoles primaires furent complétées par des pensionnats. Ici l'on accueillait des élèves d'un âge plus avancé, à qui l'on inculquait le programme de l'enseignement moderne. Celui de l'enseiment classique était exclu : car, par un trait de génie qu'on lui a parfois reproché sans discernement, le fondateur avait interdit à ses disciples l'étude des langues mortes.

Enfin, après que les progrès de l'industrie et du commerce l'eurent encore exigé, les Frères adjoignirent aux petites classes et aux pensionnats les écoles professionnelles et techniques, chargées de former pour l'agriculture, la métallurgie, les arts mécaniques ou les beaux-arts, des contremaîtres, des comptables, des artisans et

des artistes, des chefs de culture et de fabrication, des ingénieurs diplômés.

En même temps ils s'évertuent à prolonger au delà du temps de scolarité le bienfait de leur enseignement. Cours d'adultes, patronages, cercles d'études, maisons de famille, mutualités, orphelinats, amicales, associations économiques, groupements sportifs : nulle des œuvres postscolaires dont ils ne sachent utiliser le bienfait au mieux des intérêts de leurs élèves et selon l'esprit de leur vocation.

Aux yeux des disciples de Jean-Baptiste de la Salle, l'éducation prime l'instruction. Ce n'est pas une simple fonction de pédagogue qu'ils se sont voués à exercer en postulant leur admission dans l'institut, mais une part du ministère sacré.

Léon XIII, le pape de la béatification (1888) et de la canonisation (1900) de M. de la Salle, s'est plu à la définir en ces termes : « Vous vous occupez de cette partie ... du troupeau de Jésus-Christ : les enfants, que votre divin Maître aimait tant et qu'il voulait autour de soi Vous les dirigez dans la voie du bien et des saintes doctrines de la foi et de la religion. La mission qui vous fut confiée de les élever et de les instruire vous confère une part très noble à l'apostolat catholique. C'est pourquoi la sainte Église a votre œuvre pour très agréable. »

Le sceau de l'institut blasonne cette noble déclaration. Il porte, sur un fond d'azur, une étoile à sept branches et la devise qui l'interprète : *Signum fidei.*

***

II. L'apport pédagogique. — « Les Frères des écoles chrétiennes ont transformé les méthodes de l'enseignement primaire; c'est à eux que revient l'honneur d'avoir, les premiers, osé faire pénétrer dans les écoles populaires des procédés rigoureusement scientifiques. » De qui cette constatation si élogieuse? D'un juge non suspect de partialité : le fanatique Ferdinand Buisson.

Enumérons en quoi consistèrent les principales innovations introduites par eux dans la pédagogie, sans oublier d'où partit l'impulsion. En effet chacune de ces trouvailles de prix se trouve déjà signalée par les écrits spirituels du saint fondateur, en particulier dans son ouvrage fameux sur la *Conduite des Ecoles*.

1. Avant M. de la Salle, malgré les protestations récentes de Port-Royal et les essais heureux de la pédagogie oratorienne, l'enfant du peuple était encore initié à la lecture à l'aide de la langue latine, depuis longtemps étrangère au peuple. Par lui le procédé réputé intangible fut changé. Il exigea que l'élève utilisât d'abord les premières notions accessibles à son intelligence et à son cœur, celles de la langue maternelle, et c'est en français qu'il rédigea ses alphabets, ses catéchismes, ses manuels de grammaire, d'arithmétique, de civilité, de religion.

2. Avant M. de la Salle, l'enseignement individuel avait la préférence. Le professeur réservait pour l'ordinaire une leçon à chacun des élèves. L'enseignement simultané, c'est-à-dire s'adressant à toute une catégorie d'élèves avait la plus mauvaise presse. Le nouveau maître battit en brèche le préjugé avec un tel succès que certains historiens désignent indistinctement l'enseignement simultané tantôt sous ce nom, tantôt sous le nom de *lasalien*.

3. Avant M. de la Salle, il n'existait pas d'établissements de préparation pédagogique. Des tentatives louables avaient naguère échoué à Lyon et à Rouen. C'est lui qui, pour favoriser et garantir le recrutement des maîtres, inaugura la première école normale, sous la dénomination de *séminaire des maîtres pour la campagne*.

Il devançait ainsi de plus d'un siècle, l'initiative géniale de Pestalozzi. D'ailleurs, dans les pays non inféodés à la franc-maçonnerie, les Frères dirigent encore aujourd'hui une quinzaine d'écoles normales officielles.

4. Avant M. de la Salle, l'enseignement secondaire était rigoureusement classique, par opposition à ce que l'on appela depuis l'enseignement moderne. En réponse aux aspirations nouvelles, le saint fondateur crut devoir, à l'usage de certains élèves, renforcer le programme scientifique, au détriment du latin et du grec. A cette fin, il fonda, à Saint-Yon, près de Rouen, une institution prototype des créations subséquentes.

5. Avant M. de la Salle, il n'y avait pas d'écoles professionnelles où préparer à leur tâche future les agriculteurs, les commerçants, les industriels, les artisans. C'est lui qui ouvrit la première à Paris, en 1699, sur la paroisse Saint-Sulpice. Six ans plus tard Saint-Yon fut aussi pourvu de la sienne. Les disciples ont fidèlement marché sur les traces du maître.

L'exploitation agricole a bénéficié de leurs nombreux cours supérieurs, secondaires, élémentaires d'agronomie. Naguère, leur institut réputé de Beauvais fut rattaché à l'institut catholique de Paris.

Le commerce et l'industrie ont, eux aussi, profité largement de la compétence, des efforts, du zèle des « créateurs, vulgarisateurs, champions de l'enseignement technique. » Pour nous limiter à Paris, le pensionnat de Saint-Nicolas, fondé par les Frères, est une maison-modèle à laquelle, au dire de M. Buisson, « l'étranger rend hommage et qu'il ne se lasse pas d'étudier pour tâcher d'en reproduire les traits essentiels. » On peut en dire autant du pensionnat de Passy émigré à Froyennes, dans le Hainaut. La Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne ont souvent envié à la France la tenue de ces deux établissements.

L'art enfin, en Belgique surtout, fut toujours, de la part des disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle, l'objet d'une sollicitude particulière. Le programme général de cette branche comporte différentes spécialités. L'architecture, la peinture, la construction, la section des métiers ont chacune son enseignement à part.

6. Avant M. de la Salle, aucune institution ne favorisait

le désir naturel à l'apprenti et à l'ouvrier de perfectionner son savoir à ses heures de liberté. Créés à Paris, en 1698 et 1703, sous le nom d'écoles dominicales, les cours d'adultes furent interrompus par la bourrasque révolutionnaire. Ils reprirent leur tâche dès 1830, tantôt avec le concours bienveillant et l'appui officiel des pouvoirs publics, tantôt à l'encontre des tracasseries de plus d'un genre suscitées par les susceptibilités ou les rivalités de la Contre-Eglise.

Perfectionnement de méthodes régressives ou stationnaires, création d'organismes réclamés par les progrès de la vie économique et sociale : en ces deux mots peuvent se résumer les innovations pédagogiques dues à l'institut du saint fondateur.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il les appliqua sans découronner l'enfant de son titre de noblesse surnaturelle ? Elle n'est pas de lui, la sotte prétention « d'élever en rabaissant ». Il en laissera sans regret la folle initiative aux laïcisateurs d'un autre âge. Pour lui, il lui suffit, selon l'expression d'un illustre historien belge, de « servir la vraie démocratie, celle qui resserre entre les hommes les liens de la fraternité et facilite l'ascension des humbles vers la vérité de l'Evangile ».

***

III. Le « cher frère ». — Bassement injurié par Voltaire, le « frère ignorantin », fut vengé par la sympathie et la gratitude du peuple qui le proclama « le cher frère ».

Vulgarisé par l'art, — portrait, peint par Horace Vernet et reproduit par la gravure, du légendaire Frère Philippe, portrait du Frère Joseph, des *Francs-Bourgeois*, dû au talent de Paul Mathey, sans parler des statues du fondateur par Falguière, Montagny, Oliva, — son costume singulier le révèle aisément : « costume suranné, disait Maurice Barrès, mais bien français, le plus français qui

soit après celui des sœurs de Saint-Vincent de Paul ». Il se compose d'une robe de bure noire, d'un manteau aux longues manches flottantes, d'un rabat blanc, d'un tricorne de feutre.

Sous cet uniforme de la charité se cache un religieux laïc, voué par état à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, et se préparant à sa tâche par la pratique de la perfection chrétienne autant que par l'étude des lettres et des sciences.

Ce double objectif lui est proposé dès son admission dans *le petit* ou *le grand* noviciat. Il stimulera ses efforts tout au long de la carrière professorale : car le saint fondateur attend sans doute, de son disciple la compétence voulue, mais il le veut voir surtout chaperonné par un cortège de douze vertus : « gravité, silence, humilité, prudence, sagesse, patience, retenue, douceur, zèle, vigilance, piété, générosité. »

Ce n'est pas tout. « Les Frères de la société, invite le prologue de la règle, animeront toutes leurs actions de l'esprit de foi. Ils auront toujours en vue les ordres et la volonté de Dieu qu'ils adoreront en toutes choses, et par lesquels ils auront égard de se conduire et de se régler. »

Saint Jean-Baptiste de la Salle insistait aussi sur l'amour des âmes : « Faites connaître par toute votre conduite, réclame encore la règle, que vous vous regardez | dans l'exercice de vos fonctions | comme les ministres de Dieu, vous acquittant de cet emploi avec une charité ardente... Appliquez-vous y de toute l'affection de votre cœur. » A l'égard des enfants, les Frères sont conviés à s'inspirer de la dilection spéciale que Notre-Seigneur leur témoigna durant sa vie mortelle.

Le législateur rappelle encore que, pour ses fils, la foi et la charité doivent se nuancer d'esprit apostolique et s'extérioriser en « fruits de salut ». Les constitutions précisent en effet que « la fin de l'institut est de donner l'éducation chrétienne..., d'exposer la doctrine de Jésus-

Christ..., de puiser dans l'Evangile les vérités dont il faut instruire » les élèves.

Pour la réalisation de ce programme, les moyens à mettre en œuvre sont le recours à Dieu, les leçons, le bon exemple. Ils concourront au résultat visé suivant l'ordonnance d'un emploi du temps dont nulle parcelle n'est laissée à l'abandon.

L'oraison tient une place prépondérante dans la vie du cher Frère. Le lever matinal de quatre heures lui permet de vaquer à la méditation une heure durant. Car avant « de parler de Dieu et de parler pour Dieu », il convient que le maître se rende habile à « parler à Dieu ». La messe et la communion le munissent ensuite de la provision de forces à utiliser au long de la journée ouvrable.

A huit heures, commence la classe précédée de la prière. Les enfants lisent, écrivent, calculent, dessinent, écoutent une leçon d'histoire, de grammaire, de botanique. A chaque demi-heure, le petit auditoire est ramené au souvenir de la présence de Dieu. Et puis il s'agit d'exciter l'attention, l'effort, le sérieux, par un zèle toujours en haleine, par un enseignement pratique, rationnel, secondé par l'intuition, par un dévouement de tous les instants, par « la manière douce et ferme » à la fois, « propre à perfectionner ceux que l'on conduit ».

S'il faut en arriver aux sanctions, on aura successivement recours aux réprimandes, aux pénitences, aux corrections, mais sans oublier que l'encouragement vaut mieux que la répression.

Interrompue vers onze heures, la classe reprend le soir vers une heure pour se poursuivre avec la même succession d'exercices alternés. A quatre heures, l'instruction religieuse aura son tour: doctrine chrétienne, histoire sainte, histoire de l'Eglise, éléments de liturgie et de spiritualité. La fin de la journée réserve au Frère le temps de corriger les devoirs, de classer les compositions, de vaquer en outre à ses derniers exercices de piété.

On en conviendra sans peine: hors de la perspective

de la foi, une telle existence n'offrirait aucun aliment à la nature avide de jouir, de posséder, de parader. Elle ne saurait que lui paraître terne, ingrate, sans nul attrait.

Aussi le saint fondateur a-t-il pris soin d'avertir son disciple d'avoir à s'en tenir à l'optique surnaturelle : « Faites réflexion à ce qu'écrit saint Paul : c'est Dieu qui, dans l'Eglise, a établi des apôtres, des prophètes, des docteurs, et vous serez persuadés que c'est lui aussi qui vous a établis... Une des marques que vous en donne le même apôtre, c'est qu'il y a divers ministères... et diverses opérations... Vous ne devez pas douter que ce soit un grand don de Dieu que la grâce qu'il vous a faite de vous charger d'instruire les enfants, de leur annoncer l'Evangile, de les élever dans l'esprit du christianisme. »

En rigoureuse logique, c'est encore à l'esprit de foi qu'il en appelle, en leur commentant le blason de l'institut, lorsqu'il leur adresse des recommandations d'ordre pratique : « Le bon maître fera toute sa satisfaction, toute sa joie d'instruire sans relâche, sans distinction, sans nulle acception des personnes, tous les enfants, quels qu'ils soient, ineptes, ignorants, riches ou pauvres, bien ou mal disposés, catholiques ou protestants » : programme capable en vérité de promouvoir le perfectionnement de l'éducateur autant que celui de l'élève.

***

IV. L'INFLUENCE. — Les services que l'institut était appelé à rendre aux classes sociales les plus déshéritées devaient le pourvoir tôt ou tard d'un immanquable crédit. Il se trouva bientôt renforcé d'un triple ascendant inattendu.

1. Après la période de stagnation du XVIII[e] siècle, l'expansion de la famille de M. de la Salle déborda les cadres

primitifs, et jusqu'à enrichir d'autres sociétés similaires d'un âge postérieur. Seulement en France, dans la première moitié du XIX^e^ siècle, il n'y eut pas moins d'une douzaine de congrégations vouées à l'enseignement des garçons. Or leurs fondateurs s'inspirèrent plus ou moins de l'esprit d'initiative, des règles ou des constitutions, du zèle averti ou des méthodes didactiques des Frères des Ecoles chrétiennes.

Nommons en raccourci : les Frères de la Doctrine chrétienne de Solesmes (diocèse de Cambrai), et ceux de Nancy ; les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel (diocèse de Vannes) suscités par Jean Marie de Lamennais et ceux de Saint-Gabriel, de Saint-Laurent-sur-Sèvres (diocèse de Luçon), créés par le B^x^ Grignion de Montfort mais restaurés par G. Deshayes ; les clercs de Saint-Viateur et les Petits Frères de Saint-Genis-Laval (diocèse de Lyon) ; les Frères de Marie ou Marianistes fondés à Bordeaux ; les Frères des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde de Montebourg (diocèse de Coutances) ; les Frères de la Société de la Croix de Jésus de Ménestrel, et les Frères de la Sainte-Famille (diocèse de Belley) ; les Frères et Pères de Notre-Dame de Sainte-Croix dits de Saint-Joseph (diocèse du Mans) ; les Enfants de Marie-Immaculée de Chavagnes (diocèse de Luçon).

Il n'en coûtera nullement aux vénérés novateurs d'avouer leurs emprunts : « Je ne connais rien d'aussi sage en fait de règles pour des frères instituteurs que celles de M. de la Salle », dira l'un. « Nous n'avons visé qu'à suivre autant que possible la règle des Frères des Ecoles chrétiennes et à nous servir de leur méthode d'enseignement, » diront les autres.

De plus, l'institut des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde, créé par Marie-Madeleine Postel pour l'éducation des filles de la classe populaire, adopta sans y rien changer les constitutions de notre saint. Dans le décret d'héroïcité des vertus de la fondatrice béatifiée par Pie X et

canonisée par Pie XI, on lit en propres termes: « De même qu'il avait été divinement pourvu à l'éducation des jeunes garçons par saint Jean-Baptiste de la Salle, père des écoles chrétiennes, de même les jeunes filles ont reçu pour mère et maîtresse la servante de Dieu Marie-Madeleine Postel. »

Notons enfin que l'Irlande a ses *Christian Brothers* qui, à l'instigation du P. Rice et avec l'approbation de Pie VII (1829), vivent sous la même règle, ont adopté les mêmes armoiries, instruisent dans 80 écoles suivant les mêmes méthodes.

2. Le généralat glorieux et prolongé du F. Philippe (1838-1874) — de ce supérieur qui, à la stupéfaction de Taine, commandait à 10.000 hommes d'une cellule aussi austère que celle du dernier de ses sujets, — ce généralat valut à la congrégation une extension remarquable. Il l'enrichit de 726 maisons en France et de 276 à l'étranger : ce qui fait un total de 1.002 fondations.

A sa mort, l'impulsion se prolongea. Lors de la persécution violente de 1904 graduellement préparée depuis 1880, les religieux auxquels une législation maçonnique, sous le fallacieux prétexte d'une neutralité impossible, interdit l'enseignement dans la mère patrie, s'éloigneront la mort dans l'âme, quitte à faire bénéficier l'étranger du scandaleux ostracisme dont ils sont les victimes.

Dans les 43 pays différents qui les accueillent alors, l'honorabilité de leur vie, la qualité de leur enseignement, leur souci constant de se tenir en dehors des conflits d'ordre politique ou confessionnel leur méritent l'estime et la sympathie générales. Partout où ils passent, ils contribuent au bon renom de la France, et, à leur insu, font condamner sévèrement leurs persécuteurs.

La confiance qu'on leur témoigne hors de chez eux se prouve par une statistique récente. En 1922, leurs écoles atteignaient le chiffre total de 824 et le nombre global de leurs élèves était de 210.843. L'Europe avait 427 écoles et 91.905 élèves. L'Asie, 54 écoles et 21.775 élèves. L'Afrique,

55 écoles et 15.131 élèves. L'Amérique, 282 écoles et 81.095 élèves. L'Australie, 5 écoles et 937 élèves.

Malheureusement, en raison des difficultés actuelles du recrutement français, le nombre s'accroît des établissements qui n'ont plus de maîtres de nationalité française. Or, les pays rivaux s'empressent de remédier à la carence à l'aide de leurs ressortissants. Il en résulte que l'influence française, laborieusement introduite et maintenue par les Frères, est en passe de péricliter au profit d'étrangers que le sectarisme n'aveugle pas.

Si l'on excepte en effet la Belgique et le Canada où les religieux luttent avec succès contre l'invasion de la langue anglaise ou flamande, la société ne compte plus que 276 écoles où le personnel enseignant soit en majorité français. Elles se répartissent de la sorte :

1° Colonies et pays de protectorat ou de mandat français : Algérie, la Réunion, Madagascar, Indochine (1), Tunisie, Syrie;

2° Europe : Bulgarie, Grèce, Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Monaco, Italie, Espagne et îles Canaries.

3° Levant : Turquie, Palestine, Egypte.

4° Moyen et Extrême Orient: île Maurice, Malacca, Rangoon, Talping, Ipoh, Hong-Kong.

5° Amérique du Sud et Amérique centrale : Chili, Argentine, Bolivie, Brésil, Equateur, Colombie, Pérou, Vénézuéla, Panama, Nicaragua.

6° Amérique du Nord : Mexique, Etats-Unis (Nouveau Mexique, Louisiane, Cuba), Canada.

---

(1) Les Frères des écoles chrétiennes viennent de décider d'établir près de Nhatrang, une maison centrale de formation en Indochine. Il y a actuellement 120 Frères des écoles chrétiennes en Indochine. De ce nombre, 72 sont annamites, 36 français, 10 cochinchinois, 1 tonkinois et deux chinois. Il y a en Annam 4 écoles avec 595 élèves, en Cochinchine, 4 écoles avec 1904 élèves, et au Cambodge, 2 écoles avec 415 élèves.

Devant la gravité du péril, les Frères ne pouvaient manquer de s'alarmer. Récemment, ils sollicitèrent des pouvoirs publics l'autorisation de se recruter d'office au titre « d'institut *missionnaire* des Frères des écoles chrétiennes ». Eloignés sans raison des écoles de France, ils pourraient du moins continuer à se dévouer à l'expansion française à l'étranger (1). Noble vengeance dont seuls peuvent se montrer capables d'authentiques disciples du Christ.

3. En maintes circonstances, les services rendus par la famille de saint Jean-Baptiste de la Salle à la cause religieuse et patriotique furent exaltés par des voix autorisées et d'autant plus qualifiées qu'elles émanaient parfois d'adversaires irréductibles de l'enseignement congréganiste. Il nous plaît en terminant d'en réunir une gerbe lumineuse capable d'illustrer, à sa manière, l'institut des Frères.

« Je ne m'explique pas l'espèce de fanatisme dont quelques uns sont animés contre les Frères (Napoléon Ier). — Je voudrais voir les Frères dans toutes les villes (Guizot). — Et moi dans tous les villages (Thiers). — Les Frères ne se sont pas contentés d'appliquer les programmes de l'Université ; ils les ont parfois devancés (F. Buisson). — J'ai trouvé parmi les Frères des chimistes, des mathématiciens, des géographes, des grammairiens, des comptables remarquables, des dessinateurs prodigieusement distingués, et je n'oublierai jamais un homme de lettres fort modeste que les académiciens auraient salué avec respect s'ils n'eussent ignoré son existence (Général Ambert). — Personne mieux que les Frères ne sert ici [en

(1) Une fois pour toutes, précisons ici que le missionnaire vise à christianiser, non à européaniser ou à franciser. Il ne s'en prend point, pour les faire disparaître, aux traits d'une nationalité. Il propose, en l'adaptant aux mœurs locales, la civilisation catholique. Mais l'estime et la sympathie qu'on lui voue ne peuvent manquer de rejaillir sur son pays.

Egypte] les intérêts de la patrie française. Ceux qui le contestent sont aveuglés par la passion et ne se doutent pas des conséquences fâcheuses que peut avoir, au point de vue national, la campagne qu'ils mènent contre votre institution admirable (Toussaint Suzzarini, fondateur de l'*Alliance française* en Egypte). — Les fondations de Jean-Baptiste de la Salle ont droit à l'estime et à la reconnaissance des amis de l'instruction (Compayré). — Je ne crois pas que l'œuvre des Frères à l'étranger compte un seul adversaire (le comte d'Haussonville). »

Là-dessus l'académicien cite Gambetta, Waddington, Barthélemy Saint-Hilaire, de Freycinet, Flourens, Goblet, rendant hommage, avec une touchante unanimité « au dévouement patriotique avec lequel les Frères ont toujours poursuivi la propagation de la langue française dans les pays où ils sont établis. »

J. Herment, *Histoire de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Namur, 1922 ; Mgr Chassagnon, *Lettres à un jeune homme sur l'Institut des Frères...*, Paris, 1900-1912 ; *Les Frères des Ecoles...*, de la Coll. « Les Ordres religieux», Paris, 1924 ; G. Rigaut, *Les Frères des Ecoles chrétiennes*, de la Coll. « Les grands Ordres monastiques », Paris, 1928; J. Herment, *Manuel d'histoire de la pédagogie*, Gembloux, 1923; Mgr Grente, *Une mission dans le Levant*, Paris, 1923 ; *Vue panoramique sur l'Institut des Frères...*, Paris, 1923 ; M. Barrès, *Rapport sur le projet tendant à autoriser l'Institut missionnaire des Frères...*, Paris, 1923 ; G. Goyau, *Pionniers de la plus grande France*, dans la « Revue des Deux Mondes », 15 mai 1923 ; P. Lamour, *L'influence française en Turquie et les Frères...* dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 novembre 1923; F. Laudet, *Saint Jean-Baptiste de la Salle, instituteur des instituteurs*, Tours-Paris, 1929; *Un religieux éducateur, le Frère Auguste-Hubert*, directeur du Pensionnat de Passy-Froyennes, Paris.

C

Le XVIII[e] siècle

Chapitre XII. — Les Prêtres et les Sœurs missionnaires du Saint-Esprit

I. La lente formation et l'extension rapide. — La congrégation porte un nom qui rappelle d'abord la date de sa naissance : c'était la solennité de la Pentecôte, fête de l'Esprit-Saint, de l'année 1703.

Elle doit le jour à un jeune clerc du collège Louis-le-Grand. Claude Poullart des Places était d'origine bretonne. La compassion pour les étudiants sans pain et pour les âmes à l'abandon l'obsédait depuis quelque temps. En vue d'aider quelques camarades indigents, il leur offrit les avantages de la vie commune. Il les déciderait dans la suite à se vouer aux « emplois ecclésiastiques les plus inférieurs ».

La petite société survécut à sa mort prématurée, en dépit des oppositions jansénistes, grâce à la protection de l'archevêque de Paris, aux subsides généreux des rois Louis XIV et Louis XV. En 1726, des lettres patentes lui furent décernées.

Le dessein de l'institut naissant allait se précisant. Il tendait à « évangéliser partout les pauvres et les infidèles, mais en se portant de préférence aux œuvres pour lesquelles on trouve le plus difficilement des ouvriers

apostoliques (1) ». La règle primitive se réduit à dix chapitres. Elle stipule l'obligation de la pauvreté et de l'obéissance, sans astreindre toutefois aux vœux de religion.

Le séminaire de la rue des Cordiers se vit bientôt assailli de sollicitations flatteuses, à l'égal de Saint-Sulpice. Aux prêtres sortis de son enceinte, les évêques de France proposaient la formation de leurs clercs. Ils les associaient à l'administration des diocèses. Grignion de Montfort y vint chercher ses premiers disciples. En quinze ans, la société des Missions-Étrangères de Paris recrutait, parmi eux, sept vicaires apostoliques pour l'Extrême-Orient.

D'autres, les plus nombreux, partaient pour l'Acadie, Terre-Neuve, le Canada, en attendant que, par suite de la suppression des jésuites, l'institut fût appelé à remplacer la Compagnie à Cayenne et au Sénégal reconquis.

Supprimés à leur tour par les décrets de l'Assemblée Législative, les prêtres du Saint-Esprit furent rétablis, grâce à M. Bertout, en même temps que la Congrégation de la Mission et que le séminaire des Missions-Étrangères. Le Saint-Siège et le gouvernement français les chargèrent spécialement d'assurer le service religieux dans les colonies. Ils devaient y pourvoir soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un clergé formé par eux, plus ou moins associé à l'institut. La tâche était lourde. La Providence se réservait de l'alléger.

Avec deux camarades d'origine créole rencontrés au séminaire de Saint-Sulpice, MM. Tisserand et Le Vavasseur, un converti israélite de lignée alsacienne venait d'organiser, en 1842, une famille de missionnaires placée sous le vocable du saint Cœur de Marie, destinée à l'évan-

---

(1) Est née, à Paris, en 1917, de la même pensée, la congrégation des *Fils de la Charité*, avec comme moyen le ministère paroissial et comme fin l'évangélisation de la classe populaire. Ecrire : 82, rue de l'Université, VII[e].

gélisation de la race noire, esclaves ou affranchis depuis peu.

En rédigeant un règlement à leur usage, François-Marie-Paul Libermann s'était limité à des directions d'ordre spirituel. Quant à l'administration temporelle, il en avait abandonné la gérance à la bonté et à la sagesse divines.

Ses premiers disciples, touchés de « l'état d'ignorance, de misère, de corruption..., de délaissement absolu » où croupissaient ceux que, à faux, l'on croyait être les descendants maudits de Cham, s'étaient embarqués pour l'Afrique dès l'année suivante, accompagnés de frères laïques, rejoints ensuite par des religieuses d'instituts français.

Parmi de multiples difficultés inhérentes à son recrutement et à ses fondations, Libermann traçait alors un programme complet de la conquête du continent noir à l'Évangile. Précurseur avisé de l'apostolat africain, il ouvre magistralement la voie par où passeront après lui les Missions africaines de Lyon et les Pères Blancs (1). Il tend à « constituer une société chrétienne complète qui donne à ces peuples malheureux, avec la foi catholique, tous les bienfaits de la civilisation. A cet effet il recommande de créer des écoles. Il pousse à l'agriculture, aux métiers manuels. Il insiste pour que ses missionnaires travaillent sans plus tarder à la formation d'un clergé indigène ».

En Europe, « il met à contribution toutes les bonnes volontés : en Angleterre, en Savoie, en Belgique, il tente de fonder des séminaires qui lui fourniront des ouvriers évangéliques, car pour lui la conversion de l'Afrique n'est pas une œuvre nationale, mais catholique... »

« Il reçoit dans sa maison de jeunes noirs aspirant au sacerdoce, et, pour les autres enfants recueillis par ses missionnaires sur la côte d'Afrique, il négocie la fonda-

(1) Voir page 290 et page 295.

tion, dans le Midi de l'Europe, d'une école industrielle et agricole ».

On le voit : la fin poursuivie par le vénérable Libermann s'apparentait de très près à celle de la société du Saint-Esprit. Sous l'action visible de la Providence, les circonstances amenèrent peu à peu des échanges de vue, des transactions, des directives papales, d'où la fusion désirable devait sortir.

Elle fut réalisée le jour de la Pentecôte de l'an 1848. Le P. Libermann devenait supérieur général de la fédération qui s'ensuivait. Des règles communes régissaient désormais les membres de la Congrégation du Saint-Esprit et les sujets de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie.

Depuis, l'union a produit de la force. En France, avec les encouragements des grands évêques de l'époque, Gousset, de Salinis, de Dreux-Brézé, Berthaud, le cardinal Pie, l'institut lutte, contre l'intransigeance masquée du gallicanisme et du libéralisme, pour la restauration dans notre pays des doctrines romaines.

Au centre de la catholicité, il édifie un séminaire français (1853) qui se verra honoré, par Léon XIII, du titre de « séminaire pontifical », royalement doté par Pie XI, et dont le prestige ira croissant.

Surtout il achève de s'organiser.

En 1855, les vœux de religion jusqu'alors facultatifs et privés deviennent obligatoires et publics. En 1878, les constitutions sont approuvées, au titre provisoire, par la S. Congrégation de la Propagande, puis confirmées, en 1909, par la S. Congrégation des Religieux, sanctionnées enfin par le Saint-Siège, en 1922, après adaptation au Nouveau Code de législation canonique.

Successivement l'extension gagne l'Irlande (1859), l'Allemagne (1864), le Portugal (1868), les États-Unis (1874-1917), la Belgique (1905). A peine abordés, ces pays sont pourvus de collèges, d'écoles apostoliques, de noviciats, de résidences, où se perpétue l'esprit traditionnel fait

d'austérité et d'amabilité, formulé par la devise *cor unum et anima una*, symbolisé par le blason : une colombe blanche aux ailes éployées sur un cœur transpercé, entre deux tiges de lis.

La Congrégation du Saint-Esprit dénombre, à l'heure actuelle, plus de 2.000 membres. Elle dépend du Saint-Siège par la médiation de la Propagande auprès de laquelle l'accrédite un procureur général. La maison mère est à Paris. Elle sert de résidence au supérieur général et à son conseil.

***

II. L'œuvre coloniale et les Missions africaines. — Le premier missionnaire partant, à dater de la fusion, prit tout de suite place parmi les « as » de l'apostolat. A l'île Maurice, cette ancienne Ile-de-France à laquelle la pastorale de Bernardin de Saint-Pierre avait conféré la célébrité, le P. Jacques-Désiré Laval (1803-1864) convertit 67.000 noirs. Il eut à ses obsèques un cortège de 40.000 personnes. Mieux encore, sa cause de béatification est introduite en cour de Rome.

En même temps, sous l'impulsion du P. Libermann, d'autres ouvriers apostoliques se dirigeaient vers l'île Bourbon, vers Haïti, vers les Antilles. Par ses soins, les anciennes possessions françaises, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, étaient érigées en diocèses réguliers. Après la loi dite de Séparation, ces districts allaient redevenir pays de mission. La congrégation fut alors chargée de les pourvoir d'évêques et de prêtres. Ceux-ci sortent en majorité du séminaire colonial annexé à la maison mère de Paris et dirigé par elle.

Au zèle des prêtres du Saint-Esprit sont encore confiées les îles Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane française, la portion du Brésil située dans le bassin des Amazones. Toutefois, pour eux, remarquons-le, c'est à l'Afrique que reste le primat.

Depuis plus de cinquante ans, ce continent détermine le principal champ d'action où tant et tant des leurs ont glorieusement semé leurs sueurs, leur sang, leurs os, depuis le débarquement des sept premiers au cap des Palmes (Libéria) le 29 novembre 1843. A eux, le Sénégal, la Gambie, les Rivières du Sud, la Guinée française, Sierra-Leone, la Nigeria, le Gabon, d'où, par la suite, ont été tour à tour détachés en préfectures et vicariats distincts, tous les districts de l'Afrique équatoriale.

Nommons, le doigt sur la carte géographique de leurs missions, le Loango, le Congo français, l'Oubangui et le Chari, par où ils atteignent d'un côté le bassin du Tchad, et de l'autre, celui du Nil, à la distance de 3.000 kilomètres des côtes. Plus loin encore, voici à 4.800 kilomètres, le haut Congo belge, puis le Congo portugais et les provinces de l'Angola, Loanda, Benguela, Mossamédès, avec, à l'intérieur, les pays de la Lounda et du Mwata-Yamvo qui les portent sur le Zambèze. Depuis la guerre, il faut ajouter à leur compte l'importante mission du Cameroun où les catholiques ne sont pas loin de 100.000.

A l'est repérons les Comores, les îles malgaches, le nord de Madagascar, enfin toute l'Afrique orientale confinant à l'Abyssinie et rejoignant le bassin du Nil déjà encerclé. A travers l'immensité de ces territoires ils ont souvent, la croix en main, réduit à merci les trafiquants d'esclaves, les sorciers et les féticheurs, les chefs de tribus justiciers, cruels et vindicatifs, les habitués de l'anthropophagie. Ils ont en outre initié les nouveaux venus à leurs procédés civilisateurs, leur épargnant ainsi les tâtonnements et les méprises du début.

Dans les missions lointaines comme dans les centres européens, l'institut admet des frères auxiliaires ou coadjuteurs. Ils peuvent être appelés à remplir, suivant l'attrait et les aptitudes, les fonctions les plus variées. Catéchistes, instituteurs, jardiniers, maçons, agriculteurs, menuisiers, imprimeurs, ajusteurs : nombreux sont

les moyens qui s'offrent à eux de collaborer de plus ou moins loin à l'évangélisation des noirs.

Depuis 1922, le prêtre et le frère peuvent être aidés, auprès des femmes et des enfants, par des « Sœurs missionnaires du Saint-Esprit ». Cette récente fondation de Mgr Le Roy possède déjà, dans les colonies françaises, des écoles, des ouvroirs, des asiles, des dispensaires, des léproseries, et, par surcroît, une œuvre dite « des fiancées » chargée d'initier les jeunes indigènes à la tenue du ménage.

Le recrutement tient du prodige. Après cinq ans d'existence, les sœurs dénombrent près de 150 sujets. Déjà elles sont établies au Cameroun, à Majunga, à la Martinique. Elles portent un joli costume d'infirmière adapté aux pays tropicaux, avec, brodé sur le scapulaire blanc et sur le manteau noir, l'insigne de l'Esprit-Saint.

A. Limbour, *La Congrégation du Saint-Esprit*, Lille, Paris, 1901 ; *La Congrégation du Saint-Esprit*, de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1926 ; A. Le Roy, *La Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie*, « Revue des Jeunes », 10 sept. 1919 ; *Lettres spirituelles du Vénérable Père Libermann*, 3 vol., Paris, 1892 ; Mgr Le Roy, *Au Kilima-N'djaro*, Paris, 1914 ; H. Le Floch, *Claude-François Poullart des Places*, Paris, 1905 ; Cardinal A. Pitra, *La Vie du V. P. Libermann*, nouv. éd., Paris, 1913 ; J. Groell, *Le R. P. Amet Limbour*, fondateur de l'école apostolique des petits clercs de Saint-Joseph, Grenoble, 1926 ; G. Goyau, *Mgr Augouard*, Paris, 1922 ; R. Lerouge, *Un fils du V. Libermann, le P. Arsène Mell*, Paris, 1927 ; M. Ponet-Bordeaux, *Une Vie de Missionnaire, Mgr Hyacinthe Jalabert*, évêque de Télepte, vicaire apostolique de la Sénégambie (1859-1920), Paris, 1924 ; J. Roserot de Melin, *Le P. Paul Roserot*, Rome-Paris, 1922 ; M. Briault, *Sous le zéro équatorial*, Paris, 1927.

Périodiques de langue française. — *Annales Apostoliques* revue des missions des PP. du Saint-Esprit, mensuel, réd., 30, rue Lhomond, Paris (5e) ; *Le Lis de Saint Joseph*, mensuel, Allex (Drôme) ; *L'Echo des missions des Pères du Saint-Esprit*, mensuel, réd. Neufgrange, près de Sarreguemines (Moselle).

Chapitre XIII. — Les Rédemptoristes et Rédemptoristines

I. L'institut. — Après la plaidoirie malheureuse qui l'avait déterminé à se retirer du monde, le gentilhomme napolitain qui portait le beau nom d'Alphonse de Liguori (1696-1787) abandonna la basoche pour la cléricature. Une fois prêtre, il ne se sentit nullement tenté de mettre au service de la chaire chrétienne le langage distingué dont il avait tant de fois illustré le barreau de sa ville natale. Dédaigneux désormais de toute grandiloquence, il s'appliquait de préférence à la prédication familière.

Son zèle visait à l'évangélisation du plus grand nombre. Les âmes des cochers de fiacre, des gens de petits métiers, des lazaroni, lui semblaient mériter et appeler des soins au même titre que les âmes de l'élite de la société.

En dépit de ses tendances à l'effacement, la notoriété dont, à Naples, jouissait sa famille, s'attachait aux pas de l'humble apôtre. Il résolut d'échapper à ce dernier halo d'une gloire persistante pour s'enfoncer dans une obscurité définitive. Ainsi perdrait-on sans doute jusqu'à son souvenir.

Après avoir subi, de la part de son père qui le voulait prélat, un siège en règle, il quitta la capitale et, suivi de quelques clercs désireux de l'imiter, gagna la campagne de Scala. Les pâtres que l'isolement de la montagne privait de tout secours religieux apitoyèrent son grand cœur. En eux il en vit d'autres : tous ceux que le clergé d'alors, tassé, pour y vivre en famille, dans les cités bourgeoises de la péninsule, abandonnait à leur triste sort.

C'est pour les âmes ainsi délaissées que la charité d'Alphonse allait concevoir puis engendrer une famille religieuse nouvelle, parente de celle de saint Vincent de

Paul (1). Ses membres se consacreraient, par l'apostolat populaire, au salut des gueux. Ils suppléeraient les lazaristes qu'un décret arbitraire du roi venait de contraindre au silence.

On était en 1749. Après des tâtonnements laborieux, traversés de dissensions pénibles entre les premiers compagnons du fondateur, la congrégation du *Très-Saint Rédempteur* ou des *Rédemptoristes* ou des *Liguoriens* fut approuvée par Benoît XIV, aux termes du bref *Ad pastoralis*...

La sanction solennelle du Saint-Siège porta bonheur au recrutement. Les plus modestes chapelles du royaume de Naples retentirent bientôt des harangues enflammées des nouveaux missionnaires. De lui-même l'objectif des commencements s'était précisé. Maintenant les fils d'Alphonse de Liguori s'adressaient à la masse des fidèles, tout en se dévouant plus volontiers aux déshérités de la fortune.

Cependant, remarquons-le, les temps étaient peu favorables à la prospérité des instituts de réguliers. Qu'on se rappelle, en les assignant à cette époque, — la deuxième moitié du XVIII[e] siècle —, d'une part les intrusions de la politique séculière dans le gouvernement de l'Eglise, aboutissant en fin de compte à la suppression de la Compagnie de Jésus ; d'autre part les infiltrations insidieuses de l'esprit encyclopédiste et janséniste dans la plupart des cloîtres. Détail digne de remarque : cette atmosphère généralement débilitante, loin de nuire à notre jeune organisme, allait au contraire aider à son développement.

En 1784, sous la conduite de Clément-Marie Hofbauer, venu de Pologne à Naples pour être admis dans la congrégation, un premier essaim de rédemptoristes part de Naples pour s'établir en Pologne. A Varsovie, on leur confie l'église de Saint-Bennon où ils réalisent tout de

(1) Voir page 191.

suite des prodiges de conversion. Le P. Hofbauer est bientôt rejoint par un Champenois. Ce premier rédemptoriste français, le P. Joseph Passerat, parut éminemment investi, lui aussi, de l'esprit de saint Alphonse.

Surviennent les guerres de la Révolution et de l'Empire. Expulsé de Pologne, le P. Hofbauer introduit l'institut en Autriche. Le P. Passerat se met à la tête du groupe ambulant des missionnaires, qui, quinze ans durant, devra errer à travers l'Allemagne et la Suisse, évangélisant les fidèles à chaque étape.

Cependant, à la faveur du calme relatif dont jouissait la péninsule, les Pères d'Italie se sanctifiaient et sanctifiaient autrui. Citons, pour cet âge d'or, le nom des Villani, des Mazzini, des Sportelli, des Cafaro, des Alexandre de Meo, des Janvier Sarnelli, des Antoine Tannoia, sans oublier le jeune et gracieux thaumaturge particulièrement dévoué, de son vivant, à la cause des humbles, le « frère servant » saint Gérard Majella.

Le rétablissement de la paix en Europe coïncida, pour l'œuvre du fondateur, avec l'âge adulte. En 1819, les Rédemptoristes pénètrent en France par l'Alsace. Ils reparaîtront ou s'installeront tour à tour en Autriche, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Espagne, en attendant qu'ils déploient leur zèle sur un champ d'apostolat plus lointain : le Congo belge, les Antilles, la Guyane hollandaise, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Pérou, les Philippines.

Les statistiques les plus récentes attribuent à l'institut 21 provinces, 10 vice-provinces, environ 300 résidences, et 5.000 religieux.

***

II. Le religieux. — Les constitutions classent la famille de saint Alphonse parmi les congrégations *mixtes*, menant à la fois la vie contemplative et la vie active. Pour le religieux sorti du noviciat et du *studendat*, l'année courante

se répartit approximativement entre six mois d'un apostolat intensif et six mois d'une retraite fervente.

1. A la résidence, l'ascèse et la mystique liguoriennes se ramènent à trois principaux traits : l'union au divin Rédempteur, l'amour tendre de la sainte Vierge, l'esprit d'oraison.

L'union au divin Rédempteur est favorisée par la contemplation assidue de la croix, laquelle figure d'ailleurs, accostée de la lance du centurion et de l'éponge du soldat romain, dans le blason de famille. Le culte eucharistique et la pratique des vertus évangéliques visent au même résultat. L'amour de la sainte Vierge se manifeste par le recours cordial, confiant, incessant, à Notre-Dame du Perpétuel-Secours, la Madone miraculeuse de l'institut, celle qui garantit au juste la persévérance comme elle assure au pécheur le retour à Dieu. Enfin l'esprit d'oraison resserre le contact avec les puissances d'en-haut et renouvelle, vivifie, accroît dans le missionnaire « l'âme de tout apostolat ».

Ces essors vers le ciel se trouvent facilités par un régime de vie approprié.

Il prescrit chaque année une retraite de dix jours ; chaque mois une récollection de vingt-quatre heures ; chaque jour enfin trois méditations, deux examens de conscience, une lecture spirituelle, une action de grâces d'une demi-heure après la célébration de la sainte messe, une visite au Saint-Sacrement, la récitation du chapelet

Il réclame en outre que, chaque semaine, l'on tienne le chapitre des coulpes ; que, tout le temps de l'Avent, l'on respecte l'abstinence ; que les fêtes de la sainte Vierge soient préparées par une vigile de jeûne. Il spécifie que chacun prendra son sommeil sur une simple paillasse. Il exige que chacun se donne la discipline tous les trois jours.

Enfin, aux vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, le fondateur a jugé bon d'en ajouter un quatrième : le vœu de persévérance, étayé lui-même d'un

serment bilatéral aux termes duquel la congrégation et le sujet s'engagent réciproquement à la fidélité mutuelle.

Par là, saint Alphonse voulut cimenter l'union de ses enfants, fortifier en eux l'esprit de famille. Son désir le plus vif était que la communauté vécut en parfaite concorde. A cette fin, il a positivement exclu de chez lui tout germe possible de dissension. Chez les siens, le « frère servant », même dernier venu, n'est pas moins bien traité que le premier supérieur de la maison.

2. En mission, le rédemptoriste n'est plus astreint qu'à quelques exercices spirituels. Par contre, il est tenu de se dépenser au service des âmes d'une manière assidue, docile, vigilante. Ses règlements l'obligent à prêcher avec simplicité, sous le contrôle du directeur de la mission. Ils lui interdisent toute relation profane avec le dehors.

En accumulant ainsi les mesures de prudence, le législateur a voulu sauvegarder l'apostolat populaire contre tout péril extérieur d'altération possible. De plus il l'a prémuni à l'avance contre tout danger de déformation.

En fait de prédication, il n'est pas permis à ses disciples d'accepter des stations d'Avent ou de Carême, des discours d'apparat ou de circonstance. Ils ne peuvent non plus prendre à leur charge des paroisses ou des aumôneries, ni la direction des séminaires, ni les fonctions d'éducateur. La formation des sujets est poussée dans le sens de la spécialisation exclusive.

Les retraites collectives au clergé et aux fidèles, aux religieux et aux religieuses, les missions en pays chrétiens, sans préjudice de l'apostolat exercé chez les infidèles : tel est le lot déterminé qui échoit à la congrégation du Très-Saint Rédempteur.

En fait, la restriction susdite se resserre encore au profit des paroisses des villes et des campagnes auxquelles les rédemptoristes dispensent les exercices spirituels. C'est là, au dire des Règles et Constitutions, « la Rédemption continuée et opérée sans interruption dans le monde

par le Fils de Dieu, au moyen de ses ministres... Ils maintiennent la ferveur, séparent l'ivraie du bon grain, fortifient les faibles, affermissent les forts, relèvent ceux qui sont tombés, dissipent les erreurs et déjouent les ruses du démon ».

Quand, dans une paroisse moyenne, le ministère du pasteur et de ses vicaires semble devenir insuffisant, le remède n'est pas autre. Or, de l'aveu de religieux appartenant à d'autre instituts, c'est justice de saluer, en saint Alphonse de Liguori, le législateur émérite des missions paroissiales, tant il perfectionna la méthode en vue du meilleur rendement.

En France, les rédemptoristes entendent chaque année de 7 à 800.000 confessions générales. Ils dénombrent annuellement 50.000 retours à Dieu. Une seule mission d'ensemble, comme celle que 72 d'entre eux viennent de donner à Marseille, peut ramener d'un coup dans le chemin du salut 20. 000 âmes égarées.

Le costume est celui des prêtres napolitains du XVIII^e^ siècle, soutane et manteau d'une coupe spéciale. Un petit rosaire pend à la ceinture.

*
* *

III. La religieuse. — Dans la famille de saint Alphonse, ainsi que dans la famille de saint Dominique, les filles figurent au rang des premiers-nés. Ici, elles sont, avant les fils, issues d'une communauté de moniales dont le fondateur avait d'abord, à Scala, entrepris la réforme. Leur vie est strictement contemplative. Elles prononcent le vœu de clôture perpétuelle. Leurs suffrages et leurs mérites vont d'abord, nul n'en sera surpris, à l'œuvre apostolique de leurs frères.

Aux exercices de piété des Pères en résidence elles ajoutent la psalmodie de l'office divin et certaines pratiques de dévotion et de récollection. Particularité fort

appréciable: outre les deux récréations quotidiennes d'après le déjeuner et d'après le dîner, il y a, chez elles, une journée complète de détente chaque semaine. Elles n'ont ni l'abstinence perpétuelle ni l'interruption du sommeil. Le bienheureux Père a voulu que, chez elles comme chez ses fils, l'esprit de famille fût soigneusement entretenu et développé.

Très décoratif, le costume comporte une tunique rouge, un scapulaire et un manteau bleu azur, deux voiles superposés, l'un blanc, l'autre noir. Sur la poitrine apparaît brodée l'image du divin Rédempteur.

Les rédemptoristines ont, à l'heure actuelle, des monastères dans tous les pays d'Europe, ainsi qu'au Brésil et au Canada. Elles reçoivent des sœurs converses.

La Congrégation du T.-S. Rédempteur, de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1922; P. A. Desurmont, *L'Institut des Rédemptoristes fondé par saint Alphonse de Liguori*, dans le « Mémoire pour la défense des congrégations religieuses... » Paris, 1880, p. 249 sq.; Heimbucher, *Die Orden und Congregationen der katholischen Kirche*, t. III, p. 288 à 306; A. George, *Le T. R. P. Achille Desurmont, C. S. R., Provincial de France*, Paris, 1924; M. Haringer, *Saint Clément-Marie Hofbauer*, Tournai, 1910; P. Girouille, *Le P. Joseph Passerat*, Paris, 1924; P. Drouard, *Henri Payen*, Paris, 1926; P. Alphonse, *Vie du P. Berthe*, Paris, 1927; A. George, *Sauvons la France par les missions paroissiales*, Paris, 1907; A. George, *Sœur Marie Berchmans, rédemptoristine*, Paris, 1925; P. Favre, *Sœur Marie-Céleste de la Volonté de Dieu, rédemptoristine*, Saint-Etienne, 1928.

Périodiques de langue française. — *L'Apôtre du Foyer*, mensuel, Saint-Etienne; *La Sainte Famille*, mensuel; *Revue de l'Archiconfrérie du Cœur eucharistique de Jésus*, mensuel, 170, boulevard Montparnasse, Paris (XIV^e^); *La voix du Rédempteur*, mensuel, 27, rue Hors-Château, Liége.

Chapitre XIV. — Les Passionistes et Passionistines

L'institut des Passionistes, ou, suivant la dénomination officielle, des « clercs déchaux de la Sainte-Croix et Passion de Jésus-Christ », fut fondé, vers 1735, par saint Paul de la Croix, en vue, s'il faut en croire le P. Faber, « d'effrayer la torpeur du XVIII^e^ siècle... et pour ramener sur la terre l'esprit de sévérité des anciens monastères, au mépris de tous les usages et de tous les adoucissements introduits dans les temps modernes (1). »

En groupant autour de lui quelques confidents de ses pensées intimes, le saint avait en effet l'intention de les former à un apostolat spécial. Il croyait opportun de ramener l'attention de la chrétienté sur les plaies du divin Crucifié. Ainsi avait fait en son temps, pour d'autres raisons, saint François d'Assise.

Aux siens Paul proposa de s'engager, par un quatrième vœu, à prêcher le Calvaire et la croix. En tête de ses constitutions, il inscrivit ce défi de l'Apôtre des Gentils à l'entêtement des Juifs, à la sagesse des Grecs : « Quant à nous, nous enseignons Jésus et Jésus crucifié. »

Les épreuves ne manquèrent pas à l'œuvre naissante. L'une d'elles fut particulièrement douloureuse : l'abandon presque total des premiers compagnons. En outre, le Saint-Siège hésitait à octroyer l'approbation canonique en raison des rigueurs de la règle nouvelle. Enfin le pape Benoît XV accorda tour à tour le décret laudatif, puis un rescrit de confirmation (1741-1746). Une bulle de Clément XIV, datée de 1769, conféra l'autorisation définitive, avec les privilèges des anciens ordres monastiques.

---

(1) *Progrès de l'âme dans la vie spirituelle*, t. II, p. 203, Paris, 1857

C'est dans un cadre de vie contemplative que le religieux passionniste se sanctifie et se prépare à sanctifier autrui sous l'égide du crucifix. Chacune des « retraites » ou couvents de l'ordre campe, autant que possible, dans la solitude. Les austérités claustrales y sont en vigueur. Jeûnes, abstinences, disciplines, veilles, s'ajoutent à la nudité des pieds. Les exercices spirituels s'échelonnent toutefois selon l'ordonnance d'un horaire qui ménage les forces humaines.

On se lève une première fois, vers une heure du matin, pour la psalmodie des nocturnes et des laudes. Le deuxième réveil a lieu vers cinq heures. Il est suivi de la récitation de prime et de tierce, puis d'une heure d'oraison au cours de laquelle a lieu la célébration de la sainte messe. Après une légère réfection, chacun se rend au travail commandé par l'obéissance ou par l'exercice du ministère ou par l'initiative personnelle. Au milieu de la matinée, à la suite d'une promenade silencieuse dans l'enclos de couvent, tous se retrouvent au chœur pour sexte et none. Puis c'est le temps du déjeuner, de la récréation, du repos facultatif en cellule. Entre vêpres, la lecture spirituelle, la reprise du travail, la psalmodie de complies, l'oraison du soir, s'intercale encore la promenade solitaire de l'après-midi. Vers huit heures, chacun se retire pour le sommeil de la nuit.

Les occupations de l'intérieur varient suivant que l'on est novice, étudiant, missionnaire ou convers. Mais le régime de vie est le même pour tous, sans acception des personnes. Paul de la Croix ne se lassait pas de rappeler à ses disciples l'importance des services rendus aux prêtres et aux clercs par les simples frères lais voués « aux quêtes, à la préparation des repas, à l'entretien de la propreté, aux soins des malades ».

Les chroniques de l'institut relatent, sitôt après les défections du début, une diffusion visiblement bénie de Dieu. Du vivant même du fondateur, en dépit des obsta-

cles suscités par l'enfer, quatorze retraites avaient été érigées. Les vocations affluèrent.

La grande révolution ralentit ce mouvement. Il reprit son allure vers 1838 sous l'impulsion du P. Dominique de la Mère de Dieu. Le P. Dominique introduisit et accrédita les siens en Belgique et en Angleterre. Dans le royaume uni, il fut l'Ananie de Newman. Sa cause est introduite en cour de Rome.

En outre l'ordre essaima d'Italie aux Etats-Unis, en Espagne, en Argentine, au Mexique, au Brésil, en Chine, en Australie, en Palestine, en Bulgarie. La France compta de nouveau les maisons de Boulogne-sur-Mer, d'Hardinghen, de la Roche-sur-Yon, de Bordeaux, de Latane en Guyenne, de Melay-Montaigue en Vendée.

Les quatorze résidences anglaises accusent une prospérité peu commune. Il semble manifeste que l'ordre de saint Paul de la Croix a reçu mission de collaborer activement à l'œuvre importante de la réunion des églises britanniques à l'Eglise romaine. D'avance la sympathie lui était assurée auprès des anglicans dont on connaît le goût pour la prédication de la Passion.

A Rome, les Passionistes ont leur maison mère des Saints-Jean-et-Paul, le sanctuaire de la *Scala-Santa*, un couvent à Rocca-di-Papa, non loin de la Ville éternelle.

Au total, les recensements de 1918 affectent à l'institut un ensemble de 13 provinces, 118 retraites, 2.600 religieux. Gabriel de l'Addolorata (1838-1862), canonisé en 1920 et proposé à la jeunesse contemporaine comme modèle et patron de surcroît, en est la gloire la plus récente et la plus aimable.

Le costume se compose d'une tunique de bure noire serrée à la taille par une ceinture de cuir à laquelle pend le rosaire. Le manteau est de la même couleur. Il porte à la poitrine ainsi que la tunique, le chiffre gréco-latin de Jésus crucifié: Jesu XPI Passio. Les lignes de ce « signe » se détachent en blanc sur le fond noir de l'habit. Les

seules chaussures admises sont les sandales. Les religieuses se couvrent la tête d'un voile noir.

Le cérémonial de la profession propre à l'ordre est d'une suggestion émouvante. Le novice s'avance dans le sanctuaire une croix sur l'épaule. Il reçoit du célébrant une couronne d'épines. Il se prosterne à terre pour entendre le récit évangélique de la Passion.

Les *Religieuses de la Sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ* fondées, en 1771, par saint Paul lui-même, avec l'aide de Mère Marie Crucifiée de Jésus, alors moniale bénédictine de Corneto, forment le contingent officiel des auxiliaires contemplatives. Leur rôle de réparatrices, le Sauveur daigna le définir lors d'une apparition fameuse à l'extatique vierge de Lucques, Gemma Galgani, qui aspirait à entrer chez elles. « Ce sont elles, proclama le Christ, qui apaisent le juste courroux de mon Père. »

Les Passionistines se substituent aux pécheurs plus spécialement le vendredi de chaque semaine. La clôture est stricte. Le jeûne est seulement de trois jours par semaine, hormis les temps de l'Avent et du Carême.

P. Joachim de l'Immaculée-Conception, *Quant à nous ?... Jésus crucifié !*, Paris, 1923 ; *The catholic Encyclopedia*, New-York, 1911, vol. XI, p. 521 sq. ; Pius a Spiritu Sancto, *The life of S. Paul of the Cross*, Dublin, 1868 ; P. Bernard, *Vie de saint Gabriel de l'Addolorata*, Paris-Bruxelles-Rome, 1921 ; P. Joachim, *Vie du bienheureux Strambi*, Latané-Tonneins (Lot-et-Garonne), 1926 ; *Mère Marie-Thérèse-Marguerite du Sacré-Cœur*, Mamers, 1923 ; P. Félix de Jésus Crucifié, *Gemma Galgani*, Latané-Tonneins.

Périodique de langue française. — *La Revue de la Passion*, mensuel, rédact. à Mérignac, près de Bordeaux.

4. — L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Instituts du Sacré-Cœur.
Instituts de Marie.
Les Oblats de Marie-Immaculée.
Les Assomptionistes.
Les Missionnaires d'Afrique.
Les Pères Blancs et Sœurs Blanches.
Les Prêtres et les Servantes du Saint-Sacrement.
Les Salésiens.
Les Pères et les Religieuses de Sion.

Au lendemain de la Révolution de 1789, l'Église de France entreprend un labeur gigantesque de restauration. Les ruines de l'ordre spirituel et de l'ordre matériel se sont accumulées. Il s'agit de les réparer. D'où, parmi d'autres initiatives, la multiple floraison d'instituts nouveaux tendant à s'adapter aux besoins nouveaux.

Le principe de la division du travail accentue la spécialisation. Pour le cadre, on s'inspire soit des ordres *mixtes* du Moyen Age, soit des congrégations *actives* ou des groupements séculiers des Temps Modernes. Plus en relief apparaît aussi la dévotion préférée, excitatrice de ferveur et de zèle. Les uns militeront sous l'égide du Sacré-Cœur, les autres, sous la bannière de la Vierge Marie, d'autres encore, dans le rayonnement du Sacrement de l'autel.

L'apostolat est urgent. En attendant la résurrection ou le retour en France des anciens instituts, on s'organise pour parer à leur disparition. Enseignement, missions paroissiales et lointaines, prédication, puis, plus tard, œuvres de presse, œuvres sociales et eucharistiques : rien ne sera négligé. On s'applique dans la suite à promouvoir plus activement l'unité de l'Eglise par la conversion des païens, des schismatiques, des israélites.

Chapitre Ier. — Instituts du Sacré-Cœur

Sans parler des associations religieuses de femmes, nombreux sont les instituts de réguliers qui luttent dans

l'Église sous l'étendard du Sacré-Cœur. Ils ont tous pris naissance au cours du siècle dernier. Leur objectif se trouve plus ou moins stipulé par les constitutions. Il est uniforme. Ces sociétés tendent indistinctement à rendre et à faire rendre au Cœur sacré de l'Homme-Dieu le culte d'adoration et de réparation auquel il a droit.

Citons, en suivant l'ordre chronologique : la congrégation dite de Picpus, les frères du Sacré-Cœur, les prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, les oblats du Sacré-Cœur, les missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, les fils du Sacré-Cœur, les ouvriers diocésains du Sacré-Cœur (1), les prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin.

1° *La congrégation des Sacres-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle dans le Très Saint Sacrement de l'autel, dite de Picpus* : telle est, au complet, la dénomination canonique de la première en date. Sa formation fut conçue, en pleine Terreur, par l'abbé Coudrin, prêtre poitevin. Elle vit ensuite le jour à Paris, rue de Picpus.

L'idée du fondateur était d'une opportunité trop évidente. Il visait à restaurer la foi religieuse naguère si combattue en France par les sectes maçonniques de la Révolution. Les moyens préconisés par lui se ramenaient à deux : la prédication de l'Evangile et les labeurs de plus longue haleine qui concernent l'éducation de la jeunesse.

Pour la création d'une annexe féminine qui se vouerait à l'instruction des jeunes filles, la Providence lui adjoignit une femme fort éprouvée, elle aussi, par les événements tragiques de l'époque : Mme Aymer de la Chevalerie.

L'approbation du Saint-Siège fut octroyée dès l'année 1817.

---

(1) Nous ne citons ces deux instituts que pour mémoire, ni l'un ni l'autre n'étant français.

A quelque temps de là, vers 1825, le recrutement abondant du noviciat permit l'envoi de nombreux missionnaires à l'étranger. Dans les archipels et dans les îles de l'Australasie, où ils abordèrent les premiers, l'anthropophagie sévissait encore.

Pendant la Commune de 1871, la maison mère de Paris fut livrée au pillage, la chapelle profanée. Et les fédérés fusillèrent, rue Haxo, quatre religieux.

Après les persécutions de 1880-1902, les Picputiens, s'expatrièrent dans l'Amérique du Sud : au Chili, où leur collège de Santiago regorge d'élèves ; au Pérou, où les deux séminaires de Huaraz, grand et petit, sont confiés à leur zèle ; dans l'Equateur enfin, où ils comptent plusieurs établissements.

Le P. Damien (†1889), d'héroïque mémoire, appartenait à cette congrégation. Ses frères en religion continuent son apostolat auprès des lépreux de Molokaï.

Est aussi membre de cette famille le P. Matheo Crawley-Bœvey, universellement connu comme apôtre de l'intronisation du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers chrétiens

Avant la dernière guerre, l'institut comptait 6 provinces, 40 résidences, 600 religieux. Depuis 1927, il dénombre neuf provinces dont trois de missions, cinquante résidences, plus de huit cents religieux.

Le costume est de couleur blanche. La mozette échancrée laisse voir, brodée sur le scapulaire, l'image du cœur de Jésus et du cœur de Marie juxtaposés.

2° *Les frères du Sacre-Cœur* furent fondés à Lyon en 1821, par le P. Coindre, des missionnaires de Lyon.

Selon l'intention du fondateur, ces nouveaux religieux devaient être appliqués, eux aussi, à relever à leur manière les ruines amoncelées par la Révolution française, en se vouant à l'enseignement des enfants du peuple, dont ils conduiraient les plus doués jusqu'à l'accès des carrières commerciales et même libérales.

De Lyon, la société transféra dans la suite sa maison mère à Paradis près Le Puy. Puis il fallut s'exiler en Espagne, après la fermeture officielle des nombreux pensionnats de France.

Après avoir été, en 1891, l'objet d'un bref laudatif de la part du Saint-Siège, l'institut reçut, trois ans plus tard, l'approbation provisoire de ses constitutions.

A Rome, la procure générale lui est commune avec la famille des Petits-Frères de Marie de Saint-Genis-Laval, originaire également du diocèse de Lyon.

3° *Les prêtres du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram* ont vu le jour au diocèse de Bayonne. Ils se réclament, non sans une légitime fierté, du très humble prêtre que l'Eglise vient d'inscrire au catalogue des bienheureux : le basque Michel Garicoïtz.

Leur existence remonte aux années 1832-1841. Ils s'adonnent selon l'esprit de leur vocation, au ministère de la prédication et à l'enseignement secondaire.

Ils ont eu la joie de voir leurs constitutions définitivement approuvées en cour de Rome en 1901. Mais, depuis 1903, la maison généralice siège, hélas ! au delà de la frontière, à Irun en Espagne.

D'après les recensements de 1922, ils dénombrent en Europe sept résidences, et, outre, dix autres centres d'évangélisation en Palestine, en Chine et au Chili.

4° *Les oblats du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur Immaculée de Marie*, connus encore sous les noms de *Pères de Pontigny* ou *Missionnaires de Saint-Edme*, furent institués à Pontigny, au diocèse de Sens, en 1843. Le très austère P. Muard, futur fondateur des bénédictins-prêcheurs de la Pierre-qui-Vire, orienta ses fils aînés vers les établissements d'enseignement libre. Il leur demanda par surcroît de venir en aide aux prêtres des paroisses dans les diocèses particulièrement dépourvus d'un clergé indigène. L'approbation pontificale leur fut octroyée en 1911.

5° *Les missionnaires du Sacré-Coeur d'Issoudun* ont eu pour fondateur le P. Chevalier, prêtre du diocèse de Bourges. Ils datent leur bulletin de naissance d'une journée mémorable : celle de la définition et de la promulgation du dogme de la conception immaculée de la Vierge : 8 décembre 1854. C'était d'un heureux augure. La diffusion du nouvel institut tint en effet du prodige.

Il comporte un quadruple groupement. Il y a la branche des missionnaires ; celle des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur ; celle des prêtres séculiers qui travaillent dans leur ministère respectif et de concert avec les religieux, à la propagation du culte du Sacré-Cœur ; enfin celle du tiers ordre, où peuvent se faire agréger les fidèles de l'un et de l'autre sexe.

D'après les statistiques de 1918, les Pères à eux seuls, atteignent au chiffre de 900 sujets répartis en 5 provinces ; 400 d'entre eux sont appliqués au ministère des missions étrangères à Cuba, à Porto-Rico, au Brésil, dans la Nouvelle-Guinée hollandaise et anglaise, aux îles Philippines, Gilbert, Marshall et Célèbes.

A Issoudun, au berceau de la fondation, les religieux desservent en outre une splendide basilique dédiée à Notre-Dame du Sacré-Cœur. La Vierge est honorée là sous les vocables particulièrement attrayants de *Trésorière du Coeur de Jésus*, de *Dispensatrice des grâces* dont il dispose, de *Patronne des causes difficiles et désespérées*.

L'archiconfrérie qu'elle préside groupe des millions et des millions d'adhérents. Son image miraculeuse qui fut, en 1869, l'objet d'un couronnement solennel, est sans cesse visitée par de fervents pèlerins. Ils affluent surtout le 8 septembre, jour anniversaire du couronnement de la statue, et le 17 octobre, jour anniversaire de la consécration publique de la France à Notre-Dame du Sacré-Cœur, au nom de soixante-quatre évêques français.

La société des missionnaires d'Issoudun eut ses constitutions définitivement approuvées en 1891. Elle en obtint confirmation en 1907.

D'une même vénération elle entoure le souvenir du P. Chevalier, son père très affectionné, et la mémoire de Mgr Verjus, évêque missionnaire, mort en odeur de sainteté. Le P. Bourjade, missionnaire mort prématurément en Nouvelle-Guinée, et, pendant la dernière guerre, officier aviateur d'une valeur d'exception, appartenait à cette congrégation.

6° *Les prêtres du Sacré-Cœur de Jésus de Saint-Quentin* au diocèse de Soissons, ont eu pour fondateur, en 1877, le P. Dehon, qui était encore, il y a peu d'années, leur supérieur général. Leur but, au dire des constitutions, est de rendre au cœur de Jésus le culte qu'il demanda lui-même à sainte Marguerite-Marie et de travailler à son règne dans le monde.

Ils s'y emploient de nos jours soit en s'adonnant, en France, au ministère de la prédication et des œuvres sociales, soit en annonçant l'Evangile dans leurs missions lointaines de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique.

D'abord diocésain, l'institut rayonna bientôt jusqu'au Canada, au Brésil, aux Indes hollandaises, en Suède.

Honoré dès 1885 d'un bref très laudatif, qui débute par ces mots : « Cette société est née comme une fleur odoriférante au milieu des ronces de notre temps... », il fut, en 1906, définivement approuvé par le Saint-Siège. Il compte aujourd'hui le chiffre imposant de 980 religieux, répartis entre 4 provinces, 2 vicariats et 3 préfectures apostoliques. L'Europe comporte une cinquantaine de résidences.

A l'exception des Picputiens, ces religieux n'ont pas de costume distinctif. Ils portent celui du clergé séculier.

P. Croharé, *Une âme forte, Le bienheureux Michel Garicoïts*, Paris, 1926; *Les Frères du Sacré-Cœur*, de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1922; P. V. Jourdan, *La Congrégation des Pères des S. S. Cœurs*, dite de Picpus, même Coll. Paris, 1928; *Les Religieuses des SS. Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration*

perpétuelle du Saint-Sacrement (Picpus), même Collection, Paris, 1924 ; G. Bertrand, *Le R. P. André Prévost*, Paris-Lille-Bruges ; P. Dehon, *Le R. P. Alphonse-Marie Rasset*, assistant des prêtres du S.-C. de Jésus de Saint-Quentin, Paris-Lille-Bruges.

Chapitre II. — Instituts de Marie

Quatre familles de religieux sont nées, en France, du pieux désir de promouvoir dans le monde le culte de la Mère de Dieu. Ce sont, en suivant l'ordre chronologique : la Compagnie de Marie, la Société des Marianistes, la Société des Maristes, l'Institut des Frères de Marie.

I. La compagnie de Marie. — Pour perpétuer la tâche d'évangélisation entreprise par lui et menée à bien à travers la Bretagne, la Vendée, la Saintonge, le Poitou, Grignion de Montfort avait eu, au début du XVIII^e^ siècle, l'inspiration de grouper, « sous l'étendard et la protection de la sainte Vierge », quelques prêtres zélés. Ils formèrent peu à peu la congrégation des « prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie ou du Saint-Esprit ».

Leur programme excluait le ministère pastoral et la direction des séminaires ou des collèges. Il se restreignait à la prédication des exercices spirituels dans les paroisses.

Les membres de la « petite et pauvre compagnie » partaient, au nombre de six ou de huit, sans compter les frères laïques chargés de diriger l'exécution des cantiques, de faire le catéchisme aux enfants, de présider à l'installation provisoire des missionnaires. Celle-ci n'offrait d'ailleurs aucune complication. On allait sans relâche de paroisse en paroisse, vivant d'aumônes, abandonnés « à la Providence », gîtant sous un toit d'emprunt instantanément transformé en un cloître. Les exercices de piété se déroulaient en commun.

Pour le retour au bercail des âmes égarées, l'on comp-

tait beaucoup sur l'entremise de Notre-Dame. La récitation publique du chapelet, l'établissement de la confrérie du Saint-Rosaire, l'initiation à la pratique de dévotion appelée par le fondateur « l'esclavage de la sainte Vierge », alternaient avec la prédication des fins dernières de l'homme. Celle-ci s'accompagnait toujours du chant des cantiques populaires composés par le fondateur.

Après sa mort, les disciples que Dieu lui avait suscités se réunirent autour de son tombeau. Saint-Laurent-sur-Sèvre devint ainsi la capitale de la Compagnie de Marie, le centre des expéditions apostoliques.

De 1718 à 1793, près de cinq cents missions d'un mois de durée furent, par leurs soins, dispensées aux campagnes plus ou moins à l'abandon, sans préjudice des retraites assurées par eux aux communautés. Ce labeur a de quoi surprendre par son ampleur, si l'on songe au nombre des missionnaires. Ils ne dépassèrent guère le chiffre de douze.

Après les ravages de la Révolution française, la Compagnie fut reconstituée. Le P. Deshayes y mit tout son zèle. Tout en lui insufflant une vie nouvelle, l'habile restaurateur maintint le mode de gouvernement déterminé par les successeurs au généralat du P. Grignion de Monfort.

Le supérieur général est élu pour douze ans. De droit, il préside en même temps aux destinées des *Filles de la sagesse* créées, elles aussi, par le bienheureux. Il a quatre assistants, et, pour l'aider dans son administration, un procureur général en résidence à Rome, un économe général, trois provinciaux et trois vicaires provinciaux pour les missions étrangères : Haïti, Canada, Colombie, Mozambique, Shiré (Afrique).

Les constitutions remaniées ont reçu, en 1904, l'approbation canonique. Elles soumettent le novice agréé à cinq ans de vœux temporaires, puis à la profession des vœux perpétuels.

En fait d'obligations concernant la sainte Vierge, elles astreignent à l'abstinence du mercredi et au jeûne du samedi de chaque semaine. Elles commandent en outre la récitation quotidienne du rosaire : les deux premiers chapelets doivent être égrenés le matin par chacun des religieux en particulier ; on psalmodie le troisième, le soir, en communauté.

Le P. Lhoumeau († 1920), auteur de nombreux ouvrages de spiritualité, compositeur d'un certain renom, collaborateur de dom Pothier pour la restauration du chant grégorien, appartenait à cet institut.

Les derniers recensements accusent un dénombrement de 305 prêtres, 125 scolastiques, 34 novices, 175 frères coadjuteurs et 25 novices coadjuteurs. L'ensemble de cette population se répartit entre 50 résidences, sans compter les missions étrangères.

Plusieurs bulletins périodiques de langue française sont publiés par la Compagnie de Marie : *Le règne de Jésus par Marie*, mensuel, rédaction à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée); *L'ami de la Croix*, mensuel, rédaction, à Pontchâteau (Loire-Inférieure) ; *Le petit missionnaire de Marie*, mensuel, rédaction à Monfort College, Hants (Angleterre) ; *Le Messager de Marie Reine des coeurs*, mensuel, East-View, Centre-Ontario (Canada).

La Compagnie de Marie, dans la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1923; P. Fradet, *Le T. R. P. Lhoumeau*, Montfort Collège, Angleterre; *Le P. Maurille*, Ninove, Belgique, 1906; A. Laveille, *Gabriel Deshayes et ses familles religieuses*, Paris, 1920 et *Le bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort et ses familles religieuses*, Paris, 1910; A. Crosnier, *Gabriel Deshayes*, Paris, 1925.

*
* *

II. La société des marianistes. — Emigré en Espagne pendant la Terreur, Joseph Chaminade, prêtre de Bordeaux, résidait à Saragosse. Dans le célèbre sanc-

tuaire de Notre-Dame del Pilar, il reçut d'en-haut la mission de « donner à la sainte Vierge destructive de toutes les hérésies, une armée qui devrait lutter, sous sa bannière et en son nom, contre la grande hérésie des temps modernes, l'indifférence religieuse ». Dès son retour en France, en 1800, il mit ses projets à exécution.

Il préluda par la création de congrégations mariales où jeunes gens et jeunes filles s'initiaient à l'apostolat entre laïques. Parti de la chapelle de la Madeleine, ce mouvement contribua, en peu de temps, au renouvellement chrétien des paroisses bordelaises, puis de toute la région du sud-ouest. Lyon et Paris s'en émurent au point de solliciter de Chaminade le secret de sa réussite.

Ces associations paroissiales lui fournirent les premiers éléments de la double famille de religieux et de religieuses qu'il rêvait d'organiser.

En 1816, avec la collaboration de Mlle de Batz de Trenquelléon il institue d'abord les *Filles de Marie-Immaculee*, destinées à l'éducation des jeunes filles de toutes les classes de la société, par l'établissement de pensionnats, d'externats, d'écoles gratuites, d'orphelinats. Leur maison mère était à Agen. Dès l'année suivante, il posait les bases de la *Société de Marie*, ou des *Marianistes*, ou des *Frères de Marie*, pour l'éducation des garçons.

D'abord au nombre de sept, les Marianistes émirent coup sur coup, avec l'engagement perpétuel pour cinq d'entre eux, les vœux d'obéissance, de chasteté, de pauvreté et de stabilité au service de Marie. A noter l'assurance et la promptitude d'exécution du fondateur.

L'organisation de l'institut décela les intentions de Chaminade. Il exigea que les nouveaux *frères* fussent « sans nom, sans existence civile, autant qu'il se pourrait ». Il leur demanda de ne porter aucun costume distinctif. « Les méchants, expliquait-il, en prendront moins d'ombrage... ; le monde et l'Eglise en seront plus édifiés. »

Pour le statut administratif, il adoptait une autre inno-

vation. Par lui, les mêmes droits étaient conférés à tous les sociétaires, qu'ils fussent laïques ou prêtres. Aux charges de l'institut, il admettait sans distinction les uns et les autres, lorsqu'elles n'exigeaient pas l'exercice des fonctions sacerdotales. Cette hardiesse n'alla pas sans émouvoir la S. Congrégation des Evêques et Réguliers. Elle retarda peut-être l'approbation et la confirmation canoniques des constitutions. Toutefois, à la suite de plusieurs brefs élogieux émanés du Saint-Siège, la Société, puis les règles qui la régissent reçurent tour à tour l'agrément de Rome.

En 1917, à l'occasion de son centenaire, la famille de Chaminade se vit honorée d'une longue épître du pape Benoît XV louant l'œuvre déjà séculaire et l'encourageant de précieuses bénédictions.

Sans négliger les travaux du saint ministère, l'institut se consacre plus spécialement aux Congrégations mariales, aux écoles primaires et secondaires, aux écoles d'agriculture, aux patronages. Il exerce son zèle soit dans les diocèses de la chrétienté, soit dans les vicariats apostoliques des pays infidèles. A ses noviciats il accueille, par surcroît, des sujets moins aptes à l'étude qu'aux travaux manuels.

Du sud-ouest de la France, les marianistes gagnèrent d'abord l'Alsace et la Franche-Comté. Puis l'expansion s'étendit à l'Italie, à l'Espagne, à la Suisse, à l'Autriche, à l'Allemagne, à la Belgique. Enfin ils passèrent les océans pour aborder en Amérique, en Asie, en Afrique, en Océanie.

Au Japon, ils ont créé, sur le modèle du collège Stanislas de Paris qu'ils dirigèrent longtemps avec éclat, quatre établissements similaires où affluent les enfants de l'élite intellectuelle. L'*Etoile du Matin* réunit, à Tokio, 1232 élèves; l'*Etoile de la Mer* groupe, à Nagasaki, 689 élèves; l'*Etoile brillante* compte, à Osaka, 857 élèves; et le collège Saint-Joseph dénombre, à Yokohama, 270 élèves.

D'après une note rédigée par le vénéré fondateur, l'idéal

des marianistes se ramène à quatre fins principales : la consécration à la sainte Vierge, la tendance à se comporter envers elle en fils bien nés, la préoccupation de « se former dans le sein de sa tendresse maternelle à la ressemblance de Jésus-Christ, comme cet adorable Fils y a été formé lui-même à la nôtre », le souci « de n'entreprendre leurs travaux, pour atteindre la fin médiate de leur institution, que dans une entière confiance en la protection de l'auguste nom de Marie et le désir de le faire glorifier ».

En fait d'implorations spéciales, le fils de M. Chaminade récite, au lever, l'*Ave maris stella* ; à la prière du matin, un acte de consécration qui remonte à la fondation ; la supplication *O Domina mea* à la visite qui suit le dîner ; une formule qui rappelle, à trois heures de l'après-midi, l'*Ecce mater tua* du Calvaire, sans oublier, au cours de la journée, le chapelet et le petit office de l'Immaculée-Conception.

M. l'abbé de Lagarde, un éducateur émérite, appartenait à cette congrégation.

La Société des Marianistes comprend, à l'heure actuelle, 170 maisons, 1.900 religieux, 700 novices. Elle a un périodique mensuel de langue française : *L'Apôtre de Marie*, rédaction à Nivelles (Belgique).

La Société de Marie, ses missions, Nivelles, 1923 ; G. Goyau, *Chaminade, son action scolaire et sociale*, dans la Coll. « Science et Religion », Paris ; P. Simler, *Vie de l'abbé de Lagarde*, directeur du Collège Stanislas, Paris, 1887 ; H. Rousseau, *Adèle de Tranquelléon et son œuvre*, Paris, 1920 ; G. J. Chaminade, *Petit Traité de la connaissance de Marie et extraits divers sur la T. S. Vierge*, avec des notes autographes du fondateur sur le vœu de stabilité et l'esprit de l'institut, Paris, 1927.

*
* *

III. La société des maristes. — 1. C'était en 1816. Plusieurs clercs du séminaire de Lyon devisaient entre eux de l'opportunité d'une association à promouvoir, en vue

de s'entraîner au culte marial et à l'imitation des vertus de la sainte Vierge. Le projet prit consistance.

Pour le lendemain de leur ordination sacerdotale, douze adhérents se donnèrent rendez-vous au sanctuaire de Fourvière. Aux pieds de la Madone miraculeuse, ils signèrent l'engagement de s'employer, au gré des circonstances, à la réalisation du rêve commun. Puis ils se dispersèrent à travers les trois départements qui composaient alors le vaste diocèse de Lyon.

Parmi les signataires se trouvaient deux prédestinés : Marcellin Champagnat, le futur fondateur des Petits Frères de Marie, et Jean-Claude Colin, marqué par le Ciel pour l'institution de la Société des Maristes.

Encouragé par un bref laudatif du Saint-Siège, avec l'appui de l'évêque de Belley, M. Colin, devenu vicaire à Cerdon, attendit l'heure de la Providence, en évangélisant, aidé de quelques prêtres, les campagnes sans pasteurs. Puis il dut se rendre aux avances de Mgr Devie, en acceptant la direction du petit séminaire de Belley. Les disciples commençaient à affluer.

En 1836, par l'entremise du conseil de la Propagation de la Foi, M. Colin fut pressenti pour un établissement de missionnaires en Océanie Centrale. Il promit d'y pourvoir. En récompense, le pape Grégoire XVI approuva le nouvel institut dont le fondateur fut élu supérieur général.

A dix-huit ans de là, il exprima le désir de se voir relevé de sa charge, en vue de donner tout son temps à la rédaction des constitutions. Retiré à La Neylière, il consacra une vingtaine d'années à cette tâche absorbante, entremêlant la prière de réflexions personnelles et de consultations diverses. En 1873, le code de lois fut confirmé par Pie IX.

Déjà, le chiffre des religieux s'élevait alors à plus d'un demi-millier. Répartis entre la France, les Iles Britanniques, les Amériques, l'Australasie et l'Océanie, ils s'appliquaient soit au ministère de la prédication, soit

à l'enseignement dans les séminaires ou les collèges, soit enfin à la conversion des infidèles.

2. L'esprit inculqué à sa famille par le P. Colin est celui qui l'anima lui-même dès le séminaire. On peut le définir un désir ardent d'imiter la vie de Marie à Nazareth, vie cachée, dérobée aux regards des humains, visant au bien sans tapage indiscret, en disparaissant. *Ignoti et quasi occulti* : tel est le mot d'ordre transmis par la règle.

En réaction contre ce qu'il appelait « l'esprit bourgeois », le législateur prône la simplicité. Elle doit régner en maîtresse dans l'habillement, dans l'ameublement, dans les relations extérieures. Aux évêques, les siens témoigneront une telle déférence que chacun des prélats soit incité « à regarder la Société de Marie comme étant la sienne ». Ils recevront d'eux leurs pouvoirs de juridiction.

A la tête de la congrégation, gouverne un supérieur général nommé à vie. Son conseil se compose de quatre assistants élus, tous les sept ans, par le chapitre général. Pour l'expédition des affaires courantes, il y a un économe général, un secrétaire général, un procureur général près le Saint-Siège, un procureur des missions étrangères, des provinciaux. Aux prêtres sont adjoints des frères coadjuteurs pour les travaux d'intérieur.

3. Conçu puis élaboré avec lenteur, l'institut se trouva tout de suite pourvu de ses œuvres. Aux termes des constitutions, les Pères Maristes doivent tendre à exalter les gloires de la sainte Vierge. Mais de quelle manière ?

Dès le début, du vivant même du P. Colin, l'apostolat ambulant des missions paroissiales et des retraites fermées se compléta d'institutions stables. A Notre-Dame de Verdelais, diocèse de Bordeaux, à Notre-Dame-de-Grâce, diocèse de Nîmes, à Notre-Dame de Bon-Encontre, diocèse d'Agen, ses fils faisaient l'office de chapelains de Marie. Ils enseignaient en de nombreux collèges.

Quant aux résidences disséminées à travers la France,

elles sont devenues des centres d'une propagande mariale qui franchit très tôt les frontières et déborde aujourd'hui sur l'Angleterre, sur l'Espagne, sur l'Amérique.

Aux constitutions est annexé, à l'usage des éducateurs, un article spécial attirant l'attention sur les enfants, « le principal espoir non seulement de la société civile, mais encore de l'Eglise catholique (1) ». Pour les *élever* vraiment, les Pères se rappelleront « qu'ils tiennent auprès d'eux la place de leur bonne et très douce Mère ». Ils ne perdront pas non plus de vue que, tout en maintenant la vie de famille selon les traditions de l'institut, les collèges maristes devront demeurer « des forteresses pour l'innocence et des école de vertu ».

Aux écoles de France, il convient d'ajouter les établissements de l'étranger, la direction de plusieurs grands séminaires, les œuvres d'étudiants et de colonies de vacances.

Parmi les nombreux missionnaires envoyés aux lointains archipels de l'Australasie dès 1836, la congrégation compte deux martyrs : le bienheureux Chanel mis à mort en haine de la foi en 1841, et le frère coadjuteur Blaise Marmoiton dont la cause s'instruit en cour de Rome.

Mgr Bataillon, Mgr Epalle, Mgr Douarre figurent des géants de l'apostolat. Grâce à eux, maintes terres inhospitalières, encore peuplées d'anthropophages, retentirent de la Bonne-Nouvelle. L'île Wallis, l'île Isabelle, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, l'archipel de Samoa ou des Navigateurs, l'archipel de Fidji, les Nouvelles-Hébrides, les îles Salomon reçurent enfin la visite des messages de l'Évangile.

4. Les missionnaires d'Océanie sont aidés par le *tiers*

(1) Cette préoccupation était dans l'air. Il en sortit tout un essaim de créations locales dont peu, parmi les instituts d'hommes, parvinrent à maturité. Nommons, par exception, les *Prêtres de Sainte-Croix* fondés au Mans en 1820-1830.

ordre régulier de Marie. Il se recrute parmi les jeunes filles aspirant à servir la cause de Dieu en ces contrées barbares. La maison mère est à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Deux ans de noviciat préparent les candidates à leur vocation sublime : la réhabilitation de la femme païenne, l'éducation des enfants, la visite des malades, le soin des lépreux, la formation de religieuses indigènes. D'origine relativement récente, l'institut a connu des progrès remarquables. Il compte aujourd'hui 180 sœurs européennes et un nombre égal d'Australiennes. Le Saint-Siège daigna l'encourager en 1908.

Il convient de ne pas confondre le tiers ordre régulier de Marie avec la *Société des Sœurs Maristes*. Celles-ci datent de 1825. Leur maison mère de Belley fut d'abord transférée à Lyon-Saint-Irénée, puis à Saint-Prix en Seine-et-Oise. Adonnées à l'enseignement, d'après des constitutions rédigées par le P. Colin, elles étaient très répandues en France, avant les lois de persécution. A l'heure actuelle, elles dirigent des établissements prospères en Angleterre, en Belgique, en Australie et en Océanie, Fidji et Tonga.

Enfin, avec une participation fort avantageuse aux suffrages et aux mérites des Pères et des Sœurs, les membres du tiers ordre de Marie se recrutent parmi les personnes du monde de l'un et de l'autre sexe. Approuvées en 1850 par un rescrit de Pie IX, ces pieuses sodalités s'inspirent de l'esprit du P. Colin et réagissent contre la vanité, la vaine gloire, les folles ambitions. En France, il existe 60 fraternités et 2.000 membres inscrits.

5. En 1922, les Maristes ont célébré le centenaire du premier bref pontifical d'encouragement. A cette occasion, le pape Pie XI les a félicités de leur zèle.

Les pratiques de piété qui caractérisent la congrégation sont : la récitation de trois *Ave* et du *Sub tuum* au lever, la récitation quotidienne du chapelet, la psalmodie ou le chant du *Salve Regina* trois fois le jour : au début

de l'oraison matinale, après le déjeuner, à l'issue de la prière du soir.

Le personnel comprend environ 1.200 membres. Il se distribue actuellement entre huit provinces : celle de Paris, de Lyon, d'Angleterre et d'Irlande, d'Allemagne, de Nouvelle-Zélande, d'Océanie ; les Etats-Unis ont deux provinces et l'Italie une vice-province.

Les PP. Maristes rédigent un périodique de langue française : *Les Annales de la Société de Marie*, qui paraît tous les deux mois.

Outre les biographies du P. Colin et du vénérable P. L.-M. Chanel, *La Société de Marie* ou Congrégation des PP. Maristes, de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1923; *Doctrine spirituelle, vertus et esprit du vénérable Colin*, Lyon et Paris, 1917, Cothenet, *L'humilité d'un fondateur, le vénérable P. Colin et la Société de Marie*, Paris, 1918; *Sous l'étendard de Marie*, récits de vocation et d'apostolat, Paris, 1920; Jobert, *Le P. Convers*; Agen, 1893; Mangeret, *Mgr Bataillon et les missions de l'Océanie centrale*, Lyon, 1885; Mgr Rancaz, *Vingt-cinq ans d'apostolat aux îles Salomon méridionales*, Paris, 1925; De Montrond, *Les missions en Océanie au* XIX^e *siècle*, Rouen et Paris, 1869; Fautrat, *Les missionnaires de France dans le Pacifique*, Paris, 1895; *Le tiers ordre régulier de Marie pour les missions d'Océanie*, Lyon 1920.

*
* *

IV. La société des petits-frères de marie. — Nous l'avons dit : au nombre des douze séminaristes lyonnais qui, à Fourvière, s'étaient solennellement engagés au service de la Vierge, se trouvait Marcellin Champagnat.

Devenu vicaire à La Valla, près de Saint-Chamond, il fut ému de l'ignorance religieuse où croupissaient alors les enfants de la paroisse. L'idée lui vint de grouper quelques jeunes gens mieux doués et de les former à la vie religieuse, tout en leur enseignant le rudiment du programme primaire. Il en ferait ensuite des recruteurs d'élèves dans les hameaux du voisinage, puis des éducateurs.

Sa tentative réussit. Elle réussit au point que, séduits par ses succès, les villages de Marlhes, puis de Saint-Sauveur-en-Rue, puis de Bourg-Argental sollicitèrent la faveur d'avoir, eux aussi, des frères enseignants de La Valla. Libéré de ses fonctions de vicaire, Champagnat se consacra totalement à leur formation. Il établit son noviciat à Notre-Dame de l'Ermitage, sur les bords du Gier, et se mit en devoir de satisfaire de son mieux aux demandes de fondations qui affluaient, en dépit ou en raison des épreuves et des contradictions.

Cependant M. Champagnat n'avait point oublié le serment de Fourvière. Il n'ignorait rien de la fondation de son cosignataire, M. Colin. A la branche aînée des Maristes il ambitionnait d'affilier la branche cadette des Petits-Frères de Marie. Il parvint à ses fins. L'unité qu'il souhaitait fut consommée, avec, pour supérieur commun aux deux instituts, le P. Colin.

Rentré dans le rang, M. Champagnat fut autorisé à émettre des vœux de religion. Bientôt il exprima le désir de faire partie du premier contingent de missionnaires maristes qui allait s'embarquer pour l'Australie. Sa requête n'aboutit point. Il se vit replacé sans retard à la tête du groupe de frères qui lui devait l'existence.

Après la mort du fondateur, le dédoublement s'imposa de lui-même, inspiré d'ailleurs par Rome. A dater de 1852, les Petits-Frères de Marie et les Pères Maristes formèrent deux congrégations nettement distinctes, sans que, d'ailleurs, des rapports d'entente fraternelle aient jamais cessé de régner de l'une à l'autre.

La famille du vénérable Champagnat se multiplia rapidement. Au commencement du XX^e siècle, elle avait des maisons en Belgique, en Angleterre, dans le sud de l'Afrique, en Australie, en Nouvelle-Zélande. Expulsée de France, en 1902, par les pouvoirs publics inféodés à la franc-maçonnerie, elle émigra à l'étranger. La maison mère de Saint-Genis-Laval transporta ses privilèges et ses archives à Grugliasco, près de Turin.

Depuis l'année 1863, l'institut jouissait de l'approbation canonique sous la dénomination officielle de *Petits-Frères de Marie des Ecoles*. Les constitutions ont été définitivement approuvées par le Saint-Siège le 27 mai 1903.

Parmi les pratiques de dévotion spéciales à la société, figurent la récitation en commun du petit office de la sainte Vierge, et la récitation privée du chapelet. La prière du matin commence par le chant ou la psalmodie du *Salve Regina*; la prière du soir se termine de la même façon. Les frères sont en outre exhortés au recours fréquent à Marie, surtout dans le mystère de son Immaculée Conception. Ils doivent s'efforcer d'inculquer aux enfants qu'ils instruisent une piété filiale envers la Mère du ciel.

Leur costume se compose d'une soutane dont le col s'orne d'un large rabat blanc. Ils portent sur la poitrine un petit crucifix.

Les statistiques de 1928 leur attribuent 24 provinces, près de 8.000 religieux et plus de 600 écoles. Ils publient un périodique de langue française qui paraît tous les deux mois à Grugliasco et qui porte le titre de *Bulletin des Petits-Frères de Marie*.

A. Laveille, *Marcellin Champagnat, prêtre mariste, fondateur de l'Institut des Petits-Frères de Marie*, Paris, 1921; *Biographies de quelques frères* qui se sont distingués par leurs vertus et l'amour de leur vocation, Lyon et Paris, 1868; *Avis, leçons, sentences et instructions du vénérable Père Champagnat*, expliquées et développées par un de ses premiers disciples, Lyon et Paris, 1914; *Guide des Ecoles*, rédigé d'après les règles et les instructions du vénérable Père Champagnat, Lyon et Paris, 3e édit., 1923.

Chapitre III. — Les Oblats de Marie-Immaculée

1. Le programme de rénovation religieuse que, au lendemain de la grande révolution, les Champagnat, les

Chaminade, les Colin, avaient conçu et entrepris pour les régions de Lyon et de Bordeaux (1), un jeune prêtre provençal, de noble extraction, voulut l'exécuter pour le sud-est de la France. Comme ses émules, Eugène de Mazenod plaça son œuvre sous le patronage auguste de Notre-Dame (2).

Dès l'année 1816, il était parvenu à grouper autour de lui une vingtaine d'apôtres : prêtres, frères coadjuteurs, novices. Il les envoya de préférence travailler à l'évangélisation des campagnes les plus dépourvues de pasteurs.

A dix ans de là, par un coup de la Providence, le nouvel institut obtenait de Rome l'approbation canonique. Le fait est à noter. Car il n'est pas dans les usages du Saint-Siège de décerner si vite l'autorisation définitive à une congrégation religieuse en voie de formation. L'étude approfondie des constitutions, l'expérience préalable du temps lui semblent pour l'ordinaire des mesures sages, très indiquées. En attendant, le pape encourage et décerne des brefs élogieux.

En même temps que cette faveur exceptionnelle, le P. E. de Mazenod avait reçu pour les membres de sa jeune famille spirituelle le titre de *missionnaires oblats de Marie-Immaculée*. Ses fils se vouaient en effet à réveiller la foi et le sens chrétien dans les paroisses délaissées des diocèses d'Aix et de Marseille. Mais ils abordaient ce ministère après s'être offerts, par une espèce de consécration victimale, à la Vierge Marie conçue sans péché.

Ainsi, trente ans avant la promulgation de la bulle *Ineffabilis*, trente ans avant les apparitions de Lourdes, le dogme de l'Immaculée Conception que certains ordres mendiants et canoniaux du Moyen Age avaient imposé à leurs membres de professer explicitement, apparaissait derechef dans la dénomination officielle du nouvel institut.

---

(1) Voir pages 267, 270, 275.

(2) Donnons une mention aux *Fils de Marie-Immaculée de Charagnes* fondés, en 1828, au diocèse de Luçon, pour les missions et l'enseignement dans les séminaires.

Mais de la région provençale, la famille de Mgr de Mazenod (devenu sur ces entrefaites évêque de Marseille) gagna bientôt d'autres contrées, enrichie d'ailleurs d'un contingent de recrues d'élite.

Les évêques de France avaient appelé des Oblats pour desservir les sanctuaires de leurs pèlerinages. Tour à tour ils leur confièrent Notre-Dame de la Garde à Marseille, Notre-Dame de l'Osier et Notre-Dame de la Croix en Dauphiné, Notre-Dame du Laus dans les Alpes, Notre-Dame de Bon-Secours en Vivarais, Notre-Dame des Lumières en Vaucluse, Notre-Dame de Cléry dans l'Orléanais, Notre-Dame de Talence et Notre-Dame d'Arcachon en Guyenne, Notre-Dame de Sion en Lorraine, Notre-Dame de Pontmain dans le Maine.

L'un des fils de Mazenod, promu archevêque de Paris, introduisit ses frères dans la capitale. Il les appliqua à l'œuvre dite « du vœu national » et à l'érection de la basilique de Montmartre. Les noms du P. Lemius et du P. Rey sont désormais inséparables du nom du cardinal Guibert.

Au surplus, les nouveaux religieux acceptaient la direction de certains séminaires. Ils apparaissaient dans les chaires des cathédrales et catéchisaient dans les plus humbles hameaux. Leurs prédications enflammées amorcaient ça et là de véritables mouvements de conversion. Mais le ministère de choix, dévolu au plus grand nombre, n'allait pas tarder à se préciser : celui des missions étrangères.

***

2. Aujourd'hui, ce qui, parmi les autres missionnaires, caractérise les oblats de Marie-Immaculée, c'est qu'ils ont des établissements sous toutes les latitudes. Chez eux, la variété des climats, des races, des œuvres, s'offre à satisfaire les attraits, les aptitudes, les tempéraments, les santés les plus divers. Nulle aspiration apostolique, si nuancée soit-elle, qu'ils ne se trouvent en état de

combler. Une simple esquisse géographique des territoires confiés à leur zèle en pourrait convaincre. Restreignons-nous à l'énumération des *provinces* et *vicariats de missions* où s'exerce leur activité.

En Europe : les trois provinces de France ; la province Britannique, pour l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande ; les provinces de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, de Pologne, de Silésie, de Tchéco-Slovaquie.

En Amérique du Nord : la province du Canada, dans l'est du Dominion, où fleurissent toutes les œuvres de la congrégation, depuis celles des missions indiennes, sur les côtes du Labrador et de la Baie d'Hudson, jusqu'à celle de la magnifique université d'Ottawa, avec ses facultés de philosophie et de théologie ; les quatre provinces des Etats-Unis couvrant l'immense République et le Mexique ; la province du Manitoba, où commence le Nord-Ouest canadien (1) ; la province d'Alberta-Saskatchewan ; les vicariats de la Colombie Britannique, du Keewatin, d'Athabaska, du Mackenzie, du Youkon ; la préfecture apostolique de la Baie d'Hudson.

En Amérique du Sud : la Préfecture apostolique de Pilcomayo dans le sud-est de la Bolivie.

En Asie : le diocèse de Jaffna, qui compte environ 50.000 catholiques, et à qui il reste à convertir plus de 300.000 païens, brahmistes ou bouddhistes ; l'archidiocèse de Colombo, avec 276.000 catholiques et 1.320.000 infidèles.

En Afrique : le vicariat du Natal, avec ses Cafres et sa colonie blanche ; le vicariat de Kimberley, autrefois Etat libre d'Orange, avec ses Boërs, ses Noirs et les étrangers attirés par les mines d'or et de diamant ; le vicariat du Transvaal (mêmes éléments que le précédent) ; le vicariat

(1) Prêchant à la bénédiction de la cathédrale de Saint-Boniface, le 4 octobre 1906, Mgr Paul-Eugène Roy, coadjuteur de l'archevêque de Québec, disait : « L'évangélisation du Nord-Ouest est le plus beau fleuron de la couronne que portent les fils de Mgr de Mazenod, et l'un des plus merveilleux ouvrages de l'apostolat catholique dans le monde. »

du Basutoland, contrée peu fréquentée des Blancs, mais où les missionnaires ont formé de magnifiques chrétientés de Noirs. Dans ces quatre vicariats de l'Afrique méridionale, le climat est parfaitement salubre. La température n'excède pas celle du Midi de l'Europe. L'état actuel de ces missions est consolant. L'avenir est plein d'espérance... Nommons encore le vicariat apostolique, récemment érigé, de Windoek, en Cimbébasie.

En Océanie : dans le diocèse de Perth, trois postes de missionnaires oblats.

Au total, le champ d'action où se déploie l'ardeur conquérante des Oblats s'étend sur une superficie de 7.951.000 kilomètres carrés. Du labeur dont cette immensité territoriale est le théâtre le pape Pie XI proclamait naguère : « Ces missions sont difficiles, pénibles, les plus pénibles, les plus épouvantables pour la pauvre nature humaine. Mais ce sont aussi les plus belles de l'Eglise et les plus méritoires devant Dieu.

Dans toutes les parties du monde, le premier soin des évêques oblats a toujours visé à promouvoir la cause du clergé indigène. Ils n'ont reculé devant aucun sacrifice d'hommes ou d'argent pour susciter, nourrir, former à la vie sacerdotale les fils du sol, que ce soit en Amérique, en Afrique, en Asie. A Ceylan, où ils sont établis depuis 1847, ils comptent aujourd'hui, dans les diocèses de Colombo et de Jaffna, 92 prêtres autochtones, 61 grands séminaristes et plus de 100 petits séminaristes recrutés sur place.

*
* *

3. On se prépare à l'évangélisation des pays de glace ou de soleil, des régions équatoriales ou polaires, « des Zoulous et des Esquimaux » en s'initiant aux règles codifiées par le fondateur et à l'esprit insufflé par lui.

L'armature du régime intérieur rappelle, par certaines pratiques, la forte discipline des ordres monastiques.

L'oraison du matin se fait en commun. Le bréviaire est psalmodié au chœur. La visite au Saint-Sacrement et la récitation du chapelet ont lieu en collectivité.

Quant à la marque profonde, distinctive, de toutes les communautés, c'est la charité fraternelle. Mgr de Mazenod ne se lassait pas d'en inculquer le charme aux siens et il mourut en répétant par trois fois : « La charité, la charité, la charité ! »

Le noviciat dure un an. Il est immédiatement suivi des études de philosophie et de théologie dans l'un des nombreux scolasticats de l'institut. Il peut être, au besoin, précédé, pour l'achèvement des études classiques, d'un séjour plus ou moins long au juniorat.

Le type de ces petits séminaires ou écoles apostoliques fut imaginé par Mgr de Mazenod vers 1840. C'est à tort qu'on en attribue habituellement l'idée au P. de Foresta S. J. On peut être admis dans la congrégation au cours de ses études, secondaires ou théologiques, comme d'ailleurs après la réception des saints ordres.

Les prêtres de l'institut ont pour auxiliaires des frères coadjuteurs, tour à tour catéchistes, bâtisseurs, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, navigateurs, ou spécialisés dans l'une ou l'autre de ces fonctions. Ils sont en outre secondés par la congrégation canadienne des *Soeurs grises*, au nombre de 4.000, par les *Soeurs de la Sainte-Famille*, de Bordeaux, placées sous la juridiction du supérieur général des Oblats, et, enfin, par l'*Association de Marie-Immaculée*. Ce groupement important se recrute parmi les séculiers, en vue d'aider les missionnaires par la prière, par le prosélytisme, par l'aumône.

Les Oblats de Marie-Immaculée portent la soutane noire, avec un christ sur la poitrine. Leur monogramme est fait de trois lettres O. M. I. : *oblati Mariæ Immaculatæ*. La devise de l'institut est une citation biblique : *Evange-*

lizare pauperibus misit me (1) : « Ma mission est d'annoncer aux pauvres la Bonne Nouvelle. »

D'après les recensements de 1926, la société comprend 16 archevêques et évêques, 1.530 prêtres en exercice, 550 scolastiques, près de 600 frères coadjuteurs, 250 novices, soit, en fin de compte, pas loin de 3.000 Oblats.

La Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, Paris, 1924; Th. Ortolan, *Les Oblats de Marie-Immaculée* durant le premier siècle de leur existence, 3 vol. parus, Paris, 1914-1927; P. Duchaussois, *Aux glaces polaires*, Indiens et Esquimaux, Paris et Lyon, 1922; P. Duchaussois, *Aux feux de Ceylan*, Paris, 1929; P. Duchaussois, *Apôtres inconnus*, les frères coadjuteurs, Paris, 1924; P. Duchaussois, *Femmes héroïques*, les Sœurs Grises dans l'Extrême-Nord, Paris, 1927; E. Grouard *Souvenirs de mes soixante ans d'apostolat dans l'Athabaska-Mackenzie*, Paris, 1924; E. Jonquet, *Mgr Grandin, premier évêque de Saint-Albert*, Paris, 1903; L. F. Rouquette, *L'épopée blanche*, Paris, 1925; *Les Frères coadjuteurs missionnaires Oblats de Marie-Immaculée*, Paris, 1924.

Principaux périodiques de langue française. — *Petites Annales des Missionnaires Oblats de M.-I.*, organe de l'Association de M. I., mensuel, 75, rue de l'Assomption, Paris (XVI^e^); *Revue Apostolique de M. I.*, mensuel, 39, quai Gailleton, Lyon, *Le Messager de M. I.*, mensuel, Jambes-Namur, Belgique; *L'Echo de Notre-Dame de la Mer*, mensuel, La Panne, Belgique; *L'Ami du Foyer*, mensuel, Saint-Boniface, Man., Canada; *La Bannière de M. I.*, annuel, Ottawa, Canada.

Chapitre IV. — Les Assomptionistes

1. Le fondateur. — Les Assomptionistes, que dans le langage courant on nomme aussi *Prêtres* ou *Augustins de l'Assomption*, appartiennent à une congrégation religieuse qui eut pour berceau le collège de l'Assomption restauré à Nîmes, en 1843, par Emmanuel d'Alzon.

(1) C'est aussi la devise de la Congrégation de la Mission. Voir p. 196.

Né au Vigan, le 3 août 1810, fils unique d'une famille noble, il eut à vaincre une forte opposition des siens lorsqu'il parla d'entrer dans les ordres. Prêtre à Rome en 1834, il rentra en France l'année suivante et fut nommé vicaire général de son diocèse. Il devait occuper cette charge importante durant quarante-cinq ans : quatre évêques lui témoignèrent successivement leur confiance.

Mais, si absorbantes qu'elles fussent, ses fonctions administratives ne suffisaient point à l'ardeur de son zèle, non plus d'ailleurs que l'organisation du collège édifié par ses soins.

Emule de Dom Guéranger et de Louis Veuillot dans la défense du catholicisme en France, il créa la revue de *L'Enseignement chrétien* afin de pénétrer les études classiques de l'esprit de l'Evangile, et *L'Association de Saint-François de Sales* pour lutter contre les méfaits du protestantisme dans le Midi de la France. De plus, c'est à son initiative qu'il faut attribuer l'œuvre des pèlerinages nationaux dont la direction officielle demeura longtemps aux mains de ses disciples.

Son attention se porta également vers l'infortune pitoyable des enfants pauvres donnant tous les signes d'une vocation religieuse ou ecclésiastique, mais que le manque de ressources des parents tenait éloignés du séminaire. Il ouvrit à leur usage des alumnats ou écoles apostoliques où l'enseignement secondaire serait gratuit, et, pour subvenir aux frais considérables de cette œuvre de charité, il fonda l'*Association de Notre-Dame des Vocations*, enrichie d'indulgences par les papes Pie IX et Léon XIII, approuvée par de nombreux évêques français.

En peu de temps il y eut quinze de ces écoles qui, en moins de cinquante ans, devaient fournir à l'Eglise plus d'un millier de prêtres tant séculiers que réguliers.

On s'explique dès lors que le P. d'Alzon ait joui de l'estime des souverains pontifes Grégoire XVI et Pie IX. Plus d'une fois sa sainteté rayonnante et son activité

apostolique le firent proposer pour l'épiscopat. Mais il déclina cet honneur, par humilité sans doute, mais aussi afin de réserver le meilleur de son dévoûment à l'institut qui lui devait l'existence.

*
* *

II. L'INSTITUT. — Sa création date exactement de 1847. Ses premiers postulants firent profession, à la Noël de 1851, dans la chapelle du collège de Nîmes. La maison-mère ne tarda pas à essaimer : une filiale lui naquit à Paris.

Par un bref enregistré en cour de Rome le 26 novembre 1854, le pontife suprême sanctionna le programme et les constitutions de ces nouveaux religieux voués à la lutte contre l'esprit de la Réforme luthérienne et calviniste, de l'encyclopédisme voltairien, de la Révolution française (1).

A l'œuvre de l'éducation donnée dans les collèges et les alumnats, à la direction des pèlerinages nationaux, ils ajoutèrent, dès 1863, sur le désir formel du Saint-Siège, les missions d'Orient, puis l'apostolat très opportun de la *Bonne Presse*.

L'innovation — car c'en était une — consistait à répandre la vérité religieuse à l'aide de publications nettement catholiques : nombreux périodiques, tracts, livres, brochures. Leur journal quotidien, *La Croix*, pénétra bientôt partout : dans les familles, les écoles, les ateliers, les cercles, les hôpitaux, dans les plus lointaines provinces comme à Paris, interprétant l'actualité d'après l'Evan-

(1) Vers la même époque, en réaction contre les mêmes infiltrations de l'individualisme doctrinal, la France donnait le jour à d'autres instituts dont l'expansion restera plus localisée. Nommons les *Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray* (Orne) 1851 ; les *Missionnaires de la Salette*, 1852 ; les *Missionnaires de l'Immaculée-Conception de Lourdes*, 1860.

gile, acceptant et au besoin proposant la controverse en matière de doctrine, de morale, de discipline religieuse, atteignant bientôt à un chiffre de tirage invraisemblable.

En même temps, les Prêtres de l'Assomption établissaient en quatre-vingts diocèses une *Association de Notre-Dame de Salut* destinée à promouvoir dans les masses l'esprit de recours à Dieu, de charité envers le prochain, de prosélytisme par le bon exemple, la réparation par l'expiation nationale, le rapprochement des classes de la société. Ils trouvaient des subsides pour permettre chaque année à plusieurs centaines d'ouvriers sans fortune et de malades sans ressources de faire partie du pèlerinage de Lourdes. Ils procuraient aux pêcheurs de Terre-Neuve et des secours médicaux et les consolations de la religion.

L'ampleur d'un pareil programme scrupuleusement rempli ne pouvait manquer d'exciter les soupçons et les représailles de la Contre-Eglise. La franc-maçonnerie finit par obtenir du gouvernement, vers 1900, un décret d'ostracisme. Les religieux s'exilèrent.

Ils exportèrent le bienfait de leurs écoles et de leurs œuvres multiples en Italie, en Belgique, en Argentine, en Angleterre, aux Etats-Unis, au Chili, en Russie. Quant à la *Bonne Presse*, elle fut reprise à son compte par un industriel de Lille d'un zèle à toute épreuve, M. Paul Féron-Vrau.

*
* *

III. Les missions. — En Orient, l'activité et le talent d'organisation des missionnaires assomptionistes ont souvent fait l'admiration des autres ordres religieux. Aidés de leurs sœurs oblates, les Pères exercent le saint ministère depuis les Balkans jusqu'à la mer Morte. Résidences permanentes, stations apostoliques, dispensaires et hôpitaux pour le soin des malades, écoles pour l'édu-

cation de l'enfance : ils n'ont rien négligé en fait de créations favorables à l'extension du règne de Dieu.

Leurs écoles de Turquie d'Europe et de Turquie d'Asie regorgent d'élèves. Beaucoup de leurs églises publiques sont érigées en paroisses. Dans quatre ou cinq d'entre elles, les offices se célèbrent selon le rit oriental, grec ou slave. Sachant l'importance capitale que les Orientaux attachent à la question liturgique, les Pères ont préféré s'adapter eux-mêmes à l'ancien cadre.

En 1862, à l'époque du mouvement unioniste de Bulgarie, ils installèrent dans le quartier turc d'Andrinople ainsi qu'à Karagatch, le quartier européen, une résidence de religieux chargés de desservir deux églises, l'une de rit slave, l'autre de rit latin, et, en outre, un hôpital, trois écoles, un séminaire oriental. Une œuvre similaire s'est aussi fondée par leurs soins en Roumélie, à Philippopoli.

Sur les instances du cardinal Vanutelli, alors qu'il était légat apostolique en cette contrée, les augustins de l'Assomption s'établirent à Constantinople, dans le quartier turc de Koum-Kapou. L'animosité des Turcs, la jalousie des Grecs et des Arméniens réservaient aux nouveaux venus un accueil moins qu'aimable.

Pour se soustraire à la malveillance publique, ils durent pourvoir à leurs propres besoins, s'improviser eux-mêmes maçons, charpentiers, peintres en bâtiments. Bien plus, ils en arrivèrent à cette extrémité de ne pouvoir travailler en paix avec la législation turque que de nuit.

C'est donc au prix de labeurs héroïques qu'ils édifièrent l'église de l'Anastasie, la première où se célébra le culte catholique et qui devint le siège principal de l'*Archiconfrérie de Notre-Dame de l'Assomption* pour le retour des dissidents à l'unité catholique.

L'institut des assomptionistes possède aussi des églises grecques à Cadi-Keuï, sur la rive asiatique du Bosphore et, dans les Dardanelles, à Gallipoli.

Dans le but de préparer au saint ministère un clergé indigène, ils ont ouvert à Stamboul un séminaire de rit grec. A Stamboul, de même qu'à Cadi-Keuï, leurs écoles sont extrêmement florissantes, grâce, en partie, à la connaissance qu'ils ont des nombreux dialectes parlés dans l'empire ottoman, grâce aussi à leurs efforts intelligents d'adaptation.

Les Orientaux goûtent vivement la splendeur du culte extérieur : les missionnaires de l'Assomption visent à les satisfaire, tant par la solennité des processions du dehors que par la pompe imposante des funérailles.

C'est en 1890 que la Congrégation de la Propagande leur confia par surcroît le territoire d'Asie Mineure correspondant à l'antique Bithynie et s'étendant de Brousse jusqu'à Angora. Là comme ailleurs, les églises, les collèges, les dispensaires surgirent de terre comme par enchantement.

A Jérusalem, enfin, ils ont érigé l'hôtellerie de Notre-Dame de France, à l'intention des pèlerins de Terre Sainte. L'église sert de centre spirituel à l'*Association mondiale des Croisés du Purgatoire*.

*
* *

IV. L'esprit de l'institut. — Il est formulé par la devise : *Adveniat regnum tuum*. L'établissement du règne de Dieu dans les âmes, dans le monde : c'est à quoi se voue l'augustin de l'Assomption. Il y est préparé par une formation sérieuse autant que prolongée.

Le noviciat dure deux années. Rien n'y manque de ce qui peut favoriser et exercer l'abnégation de soi-même, le dévouement total, l'humble soumission à l'autorité. Toutefois l'austérité du régime est largement tempérée par la cordiale fraternité qui règne entre les religieux, qu'ils soient profès de chœur ou convers. De plus les supérieurs ne se font pas faute de tenir compte, pour la

répartition des emplois et des ministères, de l'état de santé, de la préparation antérieure, des attraits.

L'originalité du genre de vie consiste en ce que, selon l'intention du vénéré fondateur, la congrégation doit s'adapter à toutes les exigences modernes de l'apostolat catholique, tout en tenant aux observances des anciens ordres monastiques, telles que la récitation de l'office en commun, le chapitre des coulpes, les pénitences publiques, le goût de la liturgie et du culte, dans la filiale soumission à la règle de saint Augustin et sous l'habit des ermites de saint Augustin.

Bien que née d'hier, la famille religieuse du T. R. P. d'Alzon a déjà une histoire où se lisent des états de services brillants, les phases d'une persécution qui lui fait le plus grand honneur, des noms synonymes de vaillance et de sainteté. Citons, tout auprès du vénéré fondateur, le P. Etienne Pernet, fondateur des Petites-Sœurs de l'Assomption gardes-malades des pauvres à domicile (1824-1899); le P. François Picard, deuxième supérieur général de l'institut et fondateur des Orantes de l'Assomption (1831-1903); le P. Vincent-de-Paul Bailly, fondateur de *La Croix* et de la maison de la Bonne Presse (1832-1912); le P. Emmanuel Bailly, troisième supérieur général (1842-1917).

En 1928, les assomptionistes comptaient 93 maisons ou résidences, et 864 religieux dont 10 de rit grec et 9 de rit slave, une centaine de convers, autant de novices, 4 provinces, 3 vicariats, un groupe de rite roumain.

Vivent du même esprit et, dans la mesure du possible, selon les mêmes constitutions, les *Petites-Sœurs de l'Assomption* fondées en 1864, disions-nous, par un fils du P. d'Alzon, pour le soin des malades pauvres à domicile (elles font la cuisine, le ménage, et soignent les enfants); et les *Oblates de l'Assomption* instituées, en 1867, par le P. d'Alzon en personne, pour les missions étrangères et l'éducation des filles.

Sur les Assomptionistes, on consultera : l'*Assomption et ses œuvres*, Paris, 1893-1914. On trouvera aussi de quoi se renseigner dans les biographies du *P. d'Alzon*, du *P. E. Pernet*, du *P. F. Picard*, du *P. Vincent-de-Paul Bailly*, Bonne Presse, Paris.

Sur les Oblates et les Petites-Sœurs de l'Assomption : Mgr Landrieux, *Une Petite-Sœur* (Sœur Lucie), Paris, 1909 ; *Sœur Jeanne-Emmanuel*, Paris, 1919 ; Mgr de Llobet, *Une page d'apostolat : Sœur Marie-Marthe-Thérèse*, Paris, 1923.

Chapitre V

Les Pères des Missions-Africaines de Lyon

Le siège est à Lyon, 150, cours Gambetta.

1. Origine. — Mgr de Marion-Brézillac appartenait, depuis plus de dix ans, à la Société des Missions-Etrangères de Paris. C'est dire qu'il avait voué sa vie à la conversion de l'Extrême-Orient (1). Devenu vicaire apostolique de Coïmbatour, il rentrait alors en France pour un séjour momentané.

Après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, le paquebot qui le portait cingla vers l'Afrique Occidentale. En vue des rivages inhospitaliers, le prélat se prit à penser à l'abandon religieux de ces vastes contrées. L'inspiration lui vint de s'employer à remédier à ce lamentable état de choses, fût-ce au prix d'un sacrifice, celui de sa première vocation.

On était en 1854. Le pape Pie IX bénit le projet d'une nouvelle fondation de missionnaires. Dès lors, Mgr de Marion-Brézillac s'appliqua au recrutement des prêtres

(1) Voir page 218.

qu'il destinait au salut des peuplades les plus déshéritées du monde entier (1).

Deux ans plus tard, à Lyon, dans la basilique de Fourvière, les prémices de l'œuvre naissante étaient consacrées à la Reine des apôtres.

En 1858, eut lieu, à destination du continent noir, un premier départ de messagers de l'Evangile. Deux prêtres et un frère coadjuteur abordèrent en Sierra-Leone. L'année suivante, le fondateur s'embarqua lui-même avec un Père et un Frère. Mais à Freetown, une épidémie qui ravageait la contrée s'abattit sur les nouveaux venus. En quelques semaines, elle les coucha dans la tombe.

Cependant avant de quitter la France, le prélat partant avait confié les destinées de l'œuvre encore dans les langes à l'homme de sa droite, le P. Planque. D'abord consterné à la nouvelle du deuil tragique qui le frappait, le P. Planque reprit courage. Préparer et envoyer des hérauts du Christ aux terres où Satan régnait encore en maître par l'esclavage, l'impudicité, les sacrifices humains : telle fut son unique raison de vivre.

Devenu supérieur général du nouvel institut, il lui communiqua une telle vitalité que la postérité en bénéficie aujourd'hui encore.

***

2. Œuvres. — Aujourd'hui de vastes régions, alors dépourvues totalement d'églises et de fidèles, en sont à dénombrer 300.000 néophytes ou catéchumènes, et plus de 1.000 églises ou chapelles desservies par un clergé réparti entre 12 vicariats ou préfectures apostoliques. Ce

(1) Lui non plus n'oublie pas l'importante question du clergé indigène. Voici quelques notes de son journal intime : « Sans clergé indigène complet, on ne fera... qu'un bien éphémère, plus brillant que solide... Employer tous mes moyens, toutes mes forces, toute mon étude à contribuer à la formation d'un clergé indigène. »

sont les vicariats du Bénin dans le Niger, du Dahomey, de la Côte-d'Or, du Delta du Nil, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Niger Occidental, de la Basse-Volta, et les préfectures du Niger Oriental, du Korogho dans la Haute Côte d'Ivoire, de la Georgie ou des Noirs de l'Amérique du Nord.

Sauf la dernière, toutes ces provinces ecclésiastiques, sont situées en Afrique. C'est pour les noirs d'Afrique que la Société fut instituée.

Au Dahomey, dans la Nigéria, à la Côte d'Ivoire, à la Côte d'Or, s'affirme depuis quelques années, un mouvement de conversions qui tient du prodige. Les populations riveraines sont pourvues de chrétientés florissantes. Les régions de l'intérieur réclament avec insistance des prêtres résidents. Seuls, la Nigéria, au Nord, et le Cavalli, sur la Côte d'Ivoire, recèlent encore des anthropophages.

La Société a son séminaire de philosophie à Chanly, en Belgique, et son séminaire de théologie à Lyon. En France, elle possède en outre six petits séminaires et trois noviciats de frères laïques.

*
* *

3. Organisation et régime de vie. — La Société des Missions-Africaines de Lyon n'est pas un institut religieux au sens juridique du mot. On n'y fait point de vœux de religion. Au moment de leur admission, ses membres se lient à la famille par un serment solennel approuvé par la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Ils s'engagent d'abord à concourir à la réalisation de la fin commune : l'évangélisation de l'Afrique. Ils promettent en outre de persévérer dans ce labeur jusqu'à la mort, de se rendre en mission sur l'ordre de l'autorité légitime, d'y demeurer le temps fixé par le Supérieur général ou par la Propagande, d'y occuper enfin le poste qu'on leur désignera.

La dispense de ce serment est réservée au Saint-Siège. Après une épreuve préalable, l'aspirant missionnaire est agrégé d'office. Il jouit dès lors des droits inaliénables que lui confère son adoption. Cette espèce de noviciat s'étend pour l'ordinaire aux trois premières années de séminaire. Il n'y en a pas d'autre.

Tout sociétaire dispose à son gré des revenus ou des ressources qu'il tient de sa famille. Il lui est loisible d'assumer l'administration de son patrimoine. Quant aux honoraires perçus à l'occasion du saint ministère, ils doivent être versés à la masse commune. Il en est de même des offrandes reçues « directement ou indirectement des missions, pour les missions, à l'occasion des missions ».

Pour le reste, des règlements assez détaillés assurent la sanctification du missionnaire, gage infaillible du succès apostolique. Ils prohibent l'isolement. Ils insistent sur la nécessité de la retraite annuelle, sur la déférence due aux supérieurs, sur l'étude des dialectes des tribus africaines.

Ils soulignent l'obligation capitale de vaquer aux exercices de piété, en dépit des difficultés suscitées par le climat, la fièvre, le surmenage, le besoin d'activité. Ils mettent en garde contre la tentation du découragement qui amènerait la ruine du zèle apostolique.

Ils exhortent à l'amour surnaturel, à la compassion intelligente de l'indigène. Ils précisent les qualités désirables de l'esprit de prosélytisme : le désintéressement qui tend à la gloire divine et au salut des âmes sans retour d'amour-propre, ni de vanité, ni d'ambition ; la prudence qui table sur les secours de l'ordre surnaturel, mais sans préjudice du compte à tenir des mœurs, des inclinations, de la tournure d'esprit des populations noires ; la fermeté qui n'admet jamais, sur certaines apparences trompeuses, qu'il n'y a rien à faire, et se remet à la prière et au travail à la suite d'un échec avec autant d'ardeur qu'après le succès ; la générosité qui ne calcule

ni avec le repos, ni avec la santé, ni avec la vie ; l'affabilité qui captive et réduit la défiance de l'indigène là où les arguments de la logique n'auraient nulle prise.

La vertu d'humilité est l'objet d'une mention spéciale. N'est-ce pas à elle que le Sauveur a promis les faveurs divines ? Enfin, les missionnaires s'appliqueront plus particulièrement à l'estime de la pauvreté dans l'habitation, la table, le vêtement. Ils se rappelleront le devoir strict qui incombe aux établissements d'Europe dotés ou avantagés d'envoyer aux missions tout leur superflu.

Approuvées à titre provisoire dès l'année 1890, les constitutions l'ont été définitivement dix ans plus tard.

***

4. Les auxiliaires. — La Société admet dans son sein des frères missionnaires, après six mois de postulat et deux ans de noviciat.

Avec beaucoup d'à-propos, elle fait remarquer que l'apostolat africain offre, à l'heure présente, de quoi donner satisfaction aux aptitudes et aux aspirations les plus variées. Là-bas tout est à créer. Les frères fournissent aux prêtres un concours fort précieux, qu'il s'agisse de bâtir l'église, la résidence, les écoles, le dispensaire, ou de défricher, puis de cultiver le champ nourricier, de soigner les malades ou d'instruire les enfants ou d'installer une ferme modèle.

Deux instituts de religieuses apparentés de très près aux Missions-Africaines de Lyon, assurent à la Société l'apport de leurs suffrages, de leurs mérites et de leur apostolat auprès de la femme indigène : la *Congrégation des Soeurs de Notre-Dame-des-Apôtres* dont la maison mère et le noviciat sont à Vénissieux (Rhône) et les *Petites-Servantes du Sacré-Coeur*, missionnaires-catéchistes des noirs, dont la maison mère est à Menton. Cette dernière fondation sort à peine du berceau.

Les recensements signalent, au compte des missionnaires de Lyon, le chiffre de 624 membres, dont 256 travaillent parmi les noirs ; et, pour l'institut des sœurs de Notre-Dame des Apôtres, le nombre de 353 dont 230 sont en mission.

La Société des Missions-Africaines de Lyon, Lyon, 1926 ; P. Gallen, *Vie de Mgr de Marion Brézillac, fondateur de la Société*, Lyon, 1910; P. Bouche, *La Côte des Esclaves et le Dahomey*, Paris, 1885; P. Gorju, *La Côte d'Ivoire chrétienne*, Lyon, 1912 ; A. Etienne, *Le R. P. Dorgère, ancien missionnaire au Dahomey*, récits et souvenirs, Toulon, 1909; R. F. Guilcher, *Un ami des Noirs, Augustin Planque*, Lyon, 1928.

Bulletin mensuel. — *Echo des Missions-Africaines de Lyon*, Lyon, 150, rue Gambetta.

Chapitre VI. — Les Pères Blancs

Le siège est à Maison-Carrée près d'Alger.

1. Origine. — En abordant le continent noir en 1867, Mgr Lavigerie, récemment promu archevêque d'Alger, était résolu à ne pas limiter son ministère aux coloniaux. En dépit des prohibitions édictées par les pouvoirs publics, il se promit de travailler à l'évangélisation des indigènes. Les circonstances servirent ses desseins.

Peu après son arrivée, les populations arabes furent décimées par la famine et par la peste. Les prêtres recueillirent les orphelins. Du dévoûment dont ils bénéficiaient, les enfants concluaient d'instinct à la beauté de la religion catholique. Par malheur, le clergé de la colonie ignorait leur langue. Il lui était d'ailleurs interdit par les règlements administratifs de faire du prosélytisme auprès d'eux.

L'archevêque souffrait en secret de ce mécompte. Il se mit à la recherche de l'homme ou mieux de l'institut religieux capable de dénouer la difficulté contre vent et marée.

Or, il y avait au séminaire de Kouba un prêtre de la Mission que le problème préoccupait depuis longtemps déjà. En janvier 1868, M. Girard présentait au prélat trois de ses clercs s'offrant spontanément à la tâche nouvelle. Lavigerie accueillit leurs services, bénit leur générosité, et, muni de l'approbation et des encouragements du pape Pie IX, il organisa l'entreprise.

Il convenait d'abord de soumettre les aspirants à une formation autre que celle du séminaire diocésain. Ils furent confiés à la sollicitude d'un jésuite et d'un sulpicien valétudinaires. D'autres postulants se présentaient. On installa le noviciat en une masure juchée sur les hauteurs d'El-Biar, aux portes d'Alger, puis à Saint-Eugène dans la résidence de l'archevêque.

Après la guerre de 1870, la communauté dispersée se reconstitua d'elle-même, sous la direction d'un autre religieux de la Compagnie de Jésus, le P. Terrasse.

Dès la fin de l'année 1872, douze sujets, dont sept prêtres, juraient de se vouer à l'œuvre commençante des Missions d'Afrique. Trois ans plus tard, la Société se voyait pourvue de supérieurs choisis parmi ses membres, sous la dépendance de son fondateur. Elle était désormais capable de se gouverner elle-même.

*
* *

2. Œuvres. — D'abord simples desservants dans les paroisses organisées du Chélif, les nouveaux missionnaires pénétrèrent peu à peu de là parmi les infidèles, en vue de secourir les malades et les enfants à l'abandon. C'est par les œuvres de miséricorde qu'ils prépareraient les populations musulmanes à la prédication de l'Evangile.

Puis le vaste continent s'offrit à leur zèle. Chargée dès l'origine du Soudan Occidental, la Société avait, en Afrique Equatoriale, pris possession de la région des Grands Lacs avant la fin de l'année 1878.

Il est vrai : une première exploration à travers le Sahara avait, trois ans plus tôt, abouti au massacre de trois missionnaires. Mais l'échec sanglant des devanciers n'avait point attiédi l'ardeur des survivants. Ils partirent cette fois au nombre de dix. Depuis, de nouvelles caravanes s'en vont, chaque année, rejoindre ou remplacer les premières recrues.

A l'heure présente, les Pères Blancs exercent leur apostolat à travers un immense territoire distribué en onze vicariats et trois préfectures apostoliques. Ce sont les vicariats de l'Ouganda, du Nyanza, du Ruanda, de l'Ouroundi, de Tabora, du Tanganika, du Haut-Congo, du Bangouéolo et du Nyassa, dans l'Afrique Equatoriale, et, dans le Soudan français, ceux de Bamako et de Ouagadougou. Les préfectures apostoliques sont celles de Ghardaia, Sahara, de Navrongo, Côte-d'Or, du Lac Albert, Afrique Equatoriale.

En outre, par une exception à la règle qui restreint leur ministère à l'Afrique, les fils de Lavigerie desservent, à Jérusalem, l'antique basilique de Sainte-Anne, tout en dirigeant, à côté de ce sanctuaire, un séminaire de rite grec-melkite.

*
* *

3. Organisation et régime de vie. — La Société est gouvernée par un supérieur général, aidé de quatre assistants. Ceux-ci sont désignés, par le chapitre, pour une durée de six ans. C'est le conseil qui élit les principaux dignitaires : procureur, économe, secrétaire, trésorier, ainsi que les supérieurs de circonscriptions ou de provinces. Quant aux supérieurs locaux, ils sont nommés par le provincial, d'entente avec le vicaire apostolique.

Avant de se livrer aux études ecclésiastiques, au séminaire de philosophie de Kerlois (Bretagne), puis au séminaire de théologie de Cartage (Tunisie), le postulant passe un an au noviciat de Maison-Carrée près d'Alger.

Ces douze mois sont consacrés à l'étude de la lettre et de l'esprit des constitutions. On y aborde les rudiments de l'Écriture sainte ainsi que les éléments de la spiritualité. On se familiarise avec les premières difficultés des dialectes africains. On s'initie à quelques principes de médecine et d'hygiène. On se délasse à certains travaux manuels. On fait connaissance et l'on se fait connaître,

Si l'épreuve conclut à l'admission du sujet, deux ou trois ans après sa présentation, l'aspirant missionnaire rédige l'engagement suivant : « En présence de mes frères assemblés, je fais serment, sur les saints Évangiles, de me consacrer jusqu'à la mort à l'œuvre des missions d'Afrique, selon les constitutions de la Société des Missionnaires placée sous la protection de Marie-Immaculée, Reine de l'Afrique. En conséquence, je promets et jure au Supérieur de ladite Société soumission et obéissance pour tout ce qui concerne la pratique du zèle apostolique et de la vie commune, selon les mêmes constitutions. »

Ce serment solennel, le supérieur général a le pouvoir d'en relever pour des motifs estimés légitimes et par lui et par le Conseil. Il oblige la Société à pourvoir aux besoins du contractant, dans les limites inspirées par l'esprit évangélique de pauvreté. Aux missionnaires rien n'appartient en propre de la table, du logement, de l'ameublement.

Les trois particularités les plus frappantes du régime spécial aux disciples de Lavigerie ont été formulées par la plume du fondateur : « On n'y fait pas de vœux de religion, mais seulement un serment de stabilité et d'obéissance; on n'y est jamais isolé, mais au moins trois ensemble, et les règles précisent à ce sujet qu'il vaudrait mieux renoncer à l'existence de la Société qu'à ce point capital de discipline ; on y conserve enfin la libre disposition de son patrimoine et des honoraires de messes, sur lesquels chacun prélève pour son compte les frais d'entretien du vêtement, d'achat des livres, de l'aide aux familles nécessiteuses. »

Ajoutons que « la vie commune est, aux termes des constitutions, une loi fondamentale de la Société. Les missionnaires font donc ensemble, sous la présidence du supérieur ou de son renplaçant, les exercices spirituels de la journée », y compris la lecture de piété et la visite au Saint-Sacrement.

Le costume se compose d'une *gandoura* ou robe et d'un *burnous* ou manteau, de couleur blanche. Il rappelle l'habit des Kabyles. C'est de sa teinte que vient le nom populaire de Pères Blancs. Les Pères Blancs se coiffent pour l'ordinaire d'une *chechia* de laine rouge et portent au cou un rosaire fait de grains noirs et blancs.

*
* *

4. Les auxiliaires. — Les missionnaires d'Afrique sont aidés dans leur ministère par des frères coadjuteurs et par les *Soeurs missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique*.

Les frères coadjuteurs peuvent être admis dans la Société après un postulat de six mois suivi de deux ans de noviciat. En même temps qu'à la stabilité et à l'obéissance le serment s'étend pour eux à la chasteté. Il n'est que temporaire « pendant une période totale de six ans». Ils portent, à la chapelle, le même costume que les Pères, hormis le rosaire. A l'extérieur, ils sont vêtus d'une courte tunique à capuchon, ornée par devant d'une croix d'étoffe rouge.

Quant aux *Soeurs Blanches*, instituées elles aussi par le cardinal Lavigerie, elles datent de 1869. Leurs constitutions les vouent aux œuvres qui incombent à toutes les religieuses missionnaires. Ces règlements ont reçu l'approbation canonique en 1909. En 1923, une revision les a rendues conformes au nouveau code de droit canonique.

On est admis après 16 ans d'âge mais non au delà de 35 ans. La probation dure deux années. La novice prononce alors des vœux annuels qui pourront, dans la suite devenir perpétuels.

La vie des Sœurs est, aussi strictement que celle des Pères, une vie de communauté, avec la même ordonnance pour les exercices de piété soit dans les résidences, soit à la maison mère. En mission, les sœurs ne sont jamais moins de quatre. Au surplus l'assurance formelle leur est donnée de ne jamais manquer des secours spirituels. Aucun établissement africain n'est consenti que lorsque la sécurité se trouve garantie par l'occupation européenne.

Outre les *Vies* du cardinal Lavigerie, *La Société des Missionnaires d'Afrique*, Pères Blancs, dans la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1924 ; *Société des Missionnaires d'Afrique*, Alger, 1914 ; *Notice historique sur la Congrégation des Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique*, Alger, 1920 ; *Vie du P. Achte*, par un Père Blanc, Paris, 1914 ; Brébion, *Alexis Pouplard*, Alger, 1925 ; Nicq, *Le P. Siméon Lourdel et les premières années de la mission de l'Ouganda*, Maison-Carrée, 1922 ; *Sœur Marie Saint-Anselme*, des Sœurs Blanches de N.-D. d'Afrique, *Journal et Méditations*, Paris, 1921 ; C. de l'Eprevier, *Mère Marie Claver*, Paris, 1928.

Bulletin mensuel. — *Missions d'Afrique des Pères Blancs* Paris, 31, rue Friant (XIVe).

Bibliographie générale : J. Hugon, *Une carrière : le Missionnaire*, Paris, 1925 ; B. Arens, *Manuel des missions catholiques*, Louuain, 1925, et, sous la direction de G. Goyau et P. Piolet, et en cours de publication, *Bibliothèque des Missions*, comprenant une *Revue d'Histoire des Missions* (trimestr.), des *Documents et Mémoires*, une *Histoire des Missions*, des *Monographies*, des *Conférences*, données à l'Institut catholique de Paris, depuis 1923.

Chapitre VII. — Les Prêtres du Saint-Sacrement

Le P. Eymard appartenait à l'institut des maristes. Il fut inspiré de pourvoir l'Eglise d'une famille religieuse ayant pour fin unique le culte eucharistique. L'élaboration n'alla pas seule. Le bienheureux laissait deviner la somme de difficultés qu'il avait eu à tourner ou à vaincre lorsqu'il confiait avant de mourir : « La conviction que je faisais l'œuvre de Dieu me soutenait. J'avais pour moi

l'avis du pape [Pie IX], et de trois évêques [Mgr Affre, Mgr Sibour, Mgr de la Bouillerie] . Et puis, de 1851 à 1856, le bon Dieu m'avait tourmenté. J'étais sûr de sa volonté. »

Un courage indomptable, une foi à transporter les montagnes : de cette alliance devait naître au Père une quadruple descendance : la Congrégation des *Prêtres du Très-Saint-Sacrement*, la Congrégation des *Servantes du Très-Saint-Sacrement*, l'Association des *Prêtres-Adorateurs*, l'Archiconfrérie des *Agrégés du Très-Saint-Sacrement*.

Le fondateur part d'une constatation qui lui pèse. Il a remarqué que « tous les mystères de Jésus et de Marie ont un corps religieux qui les honore, les perpétue, en continue l'esprit, les influences, la vie. Seule l'Eucharistie n'en a pas » au moins à titre exclusif.

Il conclut à la nécessité de remédier à cet état de choses. Par quels moyens ? En imposant à l'institut qu'il suscitera la double tâche de l'adoration et de l'apostolat eucharistiques. Pour établir et favoriser ce qu'il nomme avec grâce « le beau règne de Jésus-Hostie » , le P. Eymard astreindra d'abord ses disciples « au service personnel ».

Sur l'autel orné de plantes vives, de fleurs naturelles, d'un luminaire décent, le Saint-Sacrement sera toujours exposé. A genoux, tête nue, revêtu du surplis, et, s'il y a droit, de l'étole, le religieux, clerc ou coadjuteur laïque, devra, chaque cycle de huit heures, une heure de garde.

Au cours de l'audience, il offrira, selon les quatre fins du sacrifice de la messe, le tribut de l'adoration, de l'action de grâces, de l'imploration et de l'amende honorable. A chaque tour d'horloge, deux heures de jour et une heure de nuit s'imposeront à chacun. En outre le bréviaire sera psalmodié au chœur.

De ce tête-à-tête prolongé avec l'hôte divin de l'ostensoir devait jaillir spontanément le zèle apostolique. Après avoir relaté, en des constitutions dont chaque arti-

cle lui avait, selon son aveu, coûté du sang et des larmes, que « l'adoration et l'office sont les deux œuvres fondamentales et finales de la vocation », il se hâtait d'ajouter que, d'après lui, « chacun doit s'employer, selon ses moyens et ses dons de grâce à exciter, à entretenir la foi, à accroître le culte et enflammer dans tous les cœurs l'amour envers le Sacrement d'amour. »

A d'autres, semble-t-il dire, la compétence et le zèle en matière d'enseignement sacré ou profane. Ce qu'il réclame des siens, c'est une formation de spécialistes voués, par la prédication sans doute, mais aussi par l'apostolat du livre, de la presse, des arts, des sciences, à l'exaltation du mystère des mystères : « *mysterium fidei* ». Il leur a laissé en exemple quatre études, nommées Séries, sur le sujet qui le passionnait, et l'un de ses disciples les plus érudits, le P. Tesnière, a rédigé, en trois volumes, une *Somme de la Prédication Eucharistique*.

***

Née en 1855, la nouvelle société fut louée par le Saint-Siège dès 1859, reconnue en 1863, approuvée en 1875. Elle arrivait à point pour faire pièce aux sophismes du naturalisme et du positivisme de l'époque. Aux dénégations de l'impiété scientiste, elle opposait discrètement ce tangible motif de crédibilité : et la présence réelle, et l'action sanctificatrice du Christ-Hostie.

L'institut progressa laborieusement mais sans à-coups. Avant la mort du fondateur, il y avait déjà sept *Expositions*. Aujourd'hui les cinq cents religieux qui forment son effectif se trouvent disséminés en 25 maisons dont 3 au Canada, 3 aux États-Unis, 3 dans l'Amérique latine. L'Italie en possède 4, l'Allemagne et la Belgique 2 chacune. L'Espagne, l'Autriche, la Suisse, la Hollande, la Tchéco-Slovaquie ont une résidence.

En 1858, avec l'aide de Marguerite Guillot de Lyon, la

future Mère Marguerite du Saint-Sacrement, le P. Eymard avait institué un groupement féminin exclusivement destiné à la contemplation, dans le cadre fleuri d'une « Fête-Dieu perpétuelle ».

A six ans de là, il installa sa maison mère à Angers sous le patronage de Mgr Angebault. Il donna à ses filles un beau costume blanc. Surtout il les pourvut de sages constitutions et d'un directoire très détaillé.

A l'heure actuelle, la *Congrégation des Servantes du Très Saint-Sacrement* est définitivement approuvée par Rome. Elle compte des *Cénacles* en France, en Belgique. dans l'Amérique du Nord, dans l'Amérique du Sud. La sainte Vierge y est particulièrement honorée sous le vocable de Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement.

Encore mariste, le bienheureux avait été frappé et affligé de l'isolement du prêtre séculier. En 1867, il conçut le projet d'une association fraternelle susceptible de remédier aux tristesses, aux dangers de la situation. En conséquence, il rédigea des statuts en vue d'aider « les multiplicateurs de la grâce divine » à s'unir entre eux par la prière, par des conférences périodiques, par la sanctification eucharistique, par l'apostolat en faveur de la communion fréquente et de la visite au prisonnier du tabernacle; à s'unir en outre à « Jésus-Christ, le prêtre éternel, le modèle et la gloire du sacerdoce ».

A la date présente, l'*Association des Prêtres-Adorateurs* dénombre, dans l'univers entier, le chiffre prodigieux de 120.000 membres.

La sollicitude du fondateur s'exerça par surcroît au profit des vétérans du sacerdoce. Il avait rêvé de leur procurer à l'ombre de ses résidences une retraite honorable et salutaire. Il s'inquiétait aussi des prêtres déchus dont la réhabilitation lui paraissait une annexe digne de son œuvre spéciale. La réalisation de si beaux projets incombera sans doute, l'heure venue, à quelque disciple du bienheureux.

A l'actif du P. Eymard signalons enfin une affiliation

spirituelle à l'usage des laïcs de l'un et de l'autre sexe. Sous le titre d'*Agrégation du Très Saint-Sacrement*, elle cherche à promouvoir parmi le peuple fidèle la dévotion eucharistique. La principale obligation proposée par elle consiste en une heure ininterrompue d'adoration chaque mois de l'année.

Erigée en archiconfrérie universelle par le pape Léon XIII, elle fut enrichie par Pie X d'un grand nombre de nouvelles indulgences plénières. Mais elle avait été déjà comblée par Pie IX, dès les débuts, en 1858.

Le blason de l'institut présente, sur un fond d'hermine et sous la couronne royale, un monstrance ou un ostensoir d'or posé sur le globe terrestre. En exergue on lit la devise : *Adveniat regnum tuum* (1). Pas d'autre costume que celui du clergé séculier.

A. Tesnière, *Le Prêtre de l'Eucharistie ou le bienheureux Pierre-Julien Eymard, fondateur de la congrégation des Prêtres du T. S. Sacrement et des Servantes du T. S. Sacrement*, rééd. Lille, 1926; G. Troussier, *Vie du bienheureux Pierre-Julien Eymard*, 2 vol. in-8°, Bar-le-Duc, 1928; P. Lambert, *Le bienheureux P.-J. Eymard*, de la Coll. « Les Saints », Paris, 1925; Jean du Cénacle, *Le bienheureux P.-J. Eymard*, de la Coll. « Fleurs d'autel », Paris, 1927; J. Catry, *De la famille au monastère*, vie de Mme Zélia Pedreira de Castro Abren Magalhães, Paris, 1928; *L'Association des Prêtres-Adorateurs*, Paris, 1927.

Périodiques de langue française. — *Le Petit Messager du Très-Saint-Sacrement*, mensuel, et *Annales des Prêtres-Adorateurs*, mensuel, réd. 11, rue Chateaubriand, Paris (VIII^e^); *Le Bulletin eucharistique*, revue mensuelle des enfants, réd. 392, avenue Mont-Royal Est, Montréal, Canada.

Chapitre VIII. — Les Salésiens

Des multiples œuvres populaires que don Bosco avait établies à Turin en faveur de l'enfance, il était à propos d'assurer la perpétuité.

(1) C'est aussi la devise de l'institut des Assomptionistes. Voir page 288.

Vers 1857, le ministre Rattazzi, peu suspect pourtant de cléricalisme, avait attiré l'attention du saint prêtre sur l'acuité de ce problème.

Après la disparition du fondateur, qu'adviendrait-il de « l'éducation et de l'instruction de tant d'enfants à l'abandon » ? Faudrait-il donc mettre à la rue les heureux habitués des nombreux abris aménagés par « le Vincent de Paul du XIXe siècle », refuges tenant à la fois du patronage, de l'école d'apprentissage, de la maison de famille pour étudiants, du séminaire pour les vocation tardives, du foyer de préservation pour les jeunes ouvriers ?

Le lieutenant de Cavour ajoutait à l'adresse de l'humble apôtre : « Vous devriez vous adjoindre quelques-uns des clercs et des jeunes gens qui vous aident à discipliner et à instruire votre petit monde du Valdocco, leur communiquer votre esprit et vos méthodes, et finalement les grouper en une société qui vous continuerait. »

Le conseil était bon. Il ne prenait pas don Bosco au dépourvu. Les idées maîtresses d'un projet conçu en ce sens se trouvaient déjà jetées par lui sur le papier. Dès l'année suivante, il se voyait à même de soumettre à l'examen du Saint-Siège les constitutions de la *Pieuse Société Salésienne*.

En 1862, vingt-deux de ses fils prononçaient les vœux de religion. De 1864 à 1874, le nouvel institut recevait tour à tour de Rome le décret laudatif, l'autorisation provisoire, l'approbation définitive.

Aux œuvres du début qui avaient franchi les monts et commençaient à s'acclimater en France, en Belgique, en Espagne, en Angleterre, s'ajoutèrent les missions lointaines. Entre 1875, la date du premier départ des *Salésiens* pour l'Amérique latine, et 1926, l'année du dernier recensement, les fils de don Bosco occuperont successivement les territoires que nous allons dire.

En Amérique : la Patagonie septentrionale, centrale et méridionale, la Pampa centrale (vaste territoire au nord de la Patagonie), le Vicariat apostolique de Magellan

(Terre de Feu) au Chili, le Vicariat apostolique de Mendez et Gualaquiza à l'Equateur, la Prélature apostolique du Rio-Negro au Brésil, la Prélature ordinaire de Registro de Araguaya (Matto Grosso) au Brésil, la Mission du Grand Chaco au Paraguay;

En Asie : le Vicariat apostolique de Shiu Chow en Chine, la Mission de l'Heung Shan en Chine, la Mission de l'Ile Kiou Siou au Japon, la Préfecture apostolique de l'Assam (Indes anglaises), la mission du district de Tanjore (Indes anglaises), une douzaine de maisons en Terre Sainte et en Asie Mineure ;

En Afrique : la Préfecture apostolique du Luapula supérieur au Katanga (Congo belge) ;

En Océanie : le Vicariat apostolique de Kimberley (Australie).

A l'heure présente, l'institut dénombre environ 6.500 religieux dont 1.660 frères coadjuteurs. Deux cardinaux, quatre archevêques, treize évêques, quatre préfets apostoliques figurent dans leurs rangs. Ils ont à travers le monde 30 provinces et 500 maisons régulières. C'est par centaines de mille que se comptent les enfants abandonnés dont ils s'occupent.

*
* *

En 1872, le fondateur fut inspiré de tenter pour les filles ce qu'il avait réalisé pour les garçons. A cet effet il s'adjoignit une coopératrice de santé chétive, à peu près illettrée : Marie Mazzarello, de Mornese, dans le Montferrat piémontais. De leur zèle commun naquit l'institut des *Filles de Marie-Auxiliatrice*.

Parties d'un modeste ouvroir de campagne, ces religieuses dirigent aujourd'hui des crèches, des garderies, des patronages, des cours d'adultes, des écoles ménagères, des écoles primaires, des écoles professionnelles, des hôpitaux, des léproseries, des dispensaires, disséminés

sur toute la surface du globe. En outre elles prêtent leur concours à l'œuvre de la *Protection de la jeune fille*. Leurs 600 maisons abritent environ 8.000 sujets. Le pape Pie XI écrivait naguère à leur propos : « Nous ne voyons aucune forme d'apostolat dont ces sœurs n'aient pris l'initiative dans ce demi-siècle. »

En vue d'assurer aux siens les secours de l'ordre spirituel et temporel sans lesquels il affirme dans sa lettre-testament « qu'il n'aurait rien pu », don Bosco avait encore, dès 1845, jeté les bases d'une espèce de tiers ordre qu'il appelait l'*Union des coopérateurs et coopératrices salésiens*. Cette association s'adresse aux personnes des deux sexes, âgées d'au moins seize ans, désireuses de collaborer aux œuvres de zèle confiées aux fils et aux filles du fondateur. Elle a son siège, en France, 14, rue de Bagneux, Paris, 6e, et, en Belgique, à Voluwé-Saint-Pierre, près de Bruxelles.

Le type de l'établissement salésien est d'une conception très spéciale (1). Sous le nom d'*orphelinat*, ou d'*oratoire*, ou d'*institut*, il comprend, jumelées, une section d'étudiants et une section d'artisans.

Les étudiants forment une sorte d'école apostolique en vue du recrutement sacerdotal. Les artisans apprennent un travail manuel. Des uns aux autres il y a séparation. Mais l'affectation du nouveau venu est, dans la suite, sujette à modification, au gré des aptitudes et de la vocation.

En éducation, les salésiens visent à la simplicité familière, paternelle. Leur pédagogie oppose au système répressif le système préventif, plus pénible pour le maître, plus apprécié des élèves. Elle préconise la liberté dans la piété. Elle entretient l'expansion. A la joie, elle demande « d'épanouir les âmes, de balayer l'ennui, de

(1) Il se distingue notamment du patronage ouvrier et de la maison d'œuvres des *Frères de Saint-Vincent de Paul* fondés à Paris par J. L. Le Prevost, vers 1850. Ecrire : 7, rue Blomet, XVe.

faire passer un frisson de vie à travers l'organisme, d'aider au travail de l'intelligence, d'associer dans l'esprit de l'enfant l'idée de plaisir à celle de devoir, et de pousser ce cœur de jeune chrétien à la confiance, à l'abandon ». La joie, le fondateur la voulait voir rayonner sur le visage de ses pupilles non seulement en promenade et en récréation, mais en classe et à la chapelle.

Sans oublier le rôle capital de l'autorité, il réclame des professeurs la sollicitude de l'affection. « Ne soyez pas des supérieurs, mais des pères, » répète-t-il sans cesse. Et encore : « Aimez l'enfant, vous l'éduquerez ensuite ! » Et enfin, au soir de sa vie, en guise de formule testamentaire : « Ma pédagogie est fille de l'amour. »

Préceptes dignes de François de Sales, dont le portrait figure en miniature dans le blason salésien (1). Du saint savoyard la mansuétude avait conquis le cœur de don Bosco au point de ne lui faire souhaiter pour les siens que les exemples et que le nom de l'illustre évêque de Genève (2).

L'esprit salésien peut se définir à l'aide de cette maxime suggestive : « Se faire aimer pour faire aimer Dieu ».

A. Prin, *Le vénérable don Bosco*, vie anecdotique, Liége, 1925 ; A. Auffray, *Le vénérable don Bosco, éducateur et apôtre de la jeunesse*, Paris, 1920 ; A. Auffray, *Vie de don Bosco*, Paris, 1928 ; A. Auffray, *Une méthode d'éducation*, Paris, 1924 ; A. Auffray, *Un éducateur des enfants du peuple, Le Salésien*, Paris, 1928 ; C. d'Espiney, *Vie anecdotique du vénérable don Bosco*, Nice, 1896 ; H. Faure, *La jeunesse de don Bosco*, Saint-Rambert (Rhône), 1928 ; A. Auffray, *Un grand éducateur catholique, don Bosco*, Lyon, 1929 ; A. Prin, *Dominique Savio*,

(1) La devise des armoiries semble d'un choix moins heureux. N'inflige-t-elle pas un contresens au texte biblique ?

(2) Ne pas confondre les fils du bienheureux don Bosco avec les *Missionnaires de saint François de Sales d'Annecy*, fondés en Savoie en 1838, ni avec les *Oblats de saint François de Sales*, fondés à Troyes en 1871. Aux missions à l'intérieur et à l'étranger, ces derniers ajoutent les œuvres d'enseignement et l'aumônerie des Visitations.

Tournai ; A. L. Martin, *Au jardin de don Bosco, Dominique Savio*, Paris, 1924 ; *Un tiers ordre bien moderne*, l'Union des coopérateurs et coopératrices salésiens, Lyon, 1926.

PÉRIODIQUES DE LANGUE FRANÇAISE. — *Bulletin salésien*, mensuel ; *Jeunesse et missions*, mensuel ; *Bulletin du Saint-Suaire*, trimestriel : 14, rue de Bagneux, Paris (VI^e^) et 276, rue des Pyrénées, Paris (XX^e^).

CHAPITRE IX. — Les Pères et les Religieuses de Sion

La *congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion* et la *société des prêtres-missionnaires de Notre-Dame de Sion* sont nées, à quelques années de distance, de la sagesse et de l'élan conjugués de deux frères convertis du judaïsme au catholicisme : Théodore et Alphonse Ratisbonne.

Les circonstances de l'abjuration du plus jeune tiennent du prodige. Alphonse, âgé de vingt-huit ans, à la veille d'un brillant mariage d'inclination, se trouvait fortuitement de passage à Rome. Indifférent en matière de religion, il en voulait toutefois à l'Evangile d'avoir « fanatisé » son aîné devenu prêtre depuis une vingtaine d'années. Par considération pour un ami, il consent, non sans répugnance ni sans débat, à porter une médaille miraculeuse, puis à copier le *Memorare*. Or, le 20 janvier 1842, à l'église Saint-André delle Frate, la Vierge lui apparut dans un rayonnement de clartés éblouissantes. Elle l'appelait auprès d'elle. Et quand il fut agenouillé à ses pieds, elle lui manifesta ce qu'elle attendait de lui. « Elle ne m'a point parlé, expliquera-t-il ensuite, mais j'ai tout compris ! »

Ce qu'il avait compris en un clin d'œil, c'était à la fois et la nécessité d'une religion, et la vanité des observances talmudiques, et la véracité de la religion catholique, et l'urgence de travailler désormais au salut d'Israël.

A dix jours de là, il reçut le sacrement de la régénération, dans l'église du Gésu, des mains du cardinal Patrizi. De retour en France, après s'être dégagé de tous les liens qui le retenaient dans le monde, il entrait au noviciat des jésuites de la province de Toulouse.

Dix ans durant, la Compagnie de Jésus allait le façonner « à la mission qu'il avait reçue de se vouer au salut de son peuple ». A Théodore plus réfléchi, plus pondéré, plus calme, Alphonse allait ajouter sans retard la fougue d'un zèle plus brûlant, plus amateur de réalisations immédiates.

De cette collaboration des deux frères, collaboration de circonstance d'abord, ensuite plus intime, sortira, d'étape en étape, la double famille religieuse vouée à la conversion des israélites.

L'aîné des Ratisbonne est alors l'aumônier bénévole d'un orphelinat de la rue Oudinot : l'établissement de la Providence Saint-Charles. Alphonse commence par le presser de grouper quelques enfants de familles juives en vue de les préparer au baptême. Théodore hésite. A la réflexion, il sollicite de la sainte Vierge un signe d'en-haut. Le jour même, deux jeunes aspirantes se présentent à lui. D'autres viendront dans la suite.

Confiées aux Filles de la Charité de la Providence, elles formeront bientôt un *néophytat*, rue du Regard, sous la direction des premières recrues.

***

La petite communauté de religieuses était en voie de formation. Elle fut placée sous le vocable de Notre-Dame de Sion. Le P. Alphonse lui assigna sa devise : *In Sion formata sum*, et la formule de son imploration favorite : *Pater dimitte illis*... A l'oratoire, les baptêmes se multipliaient.

En 1850, il fallut émigrer au 61 de la rue Notre-Dame-

des-Champs où la maison mère siège encore. L'œuvre semblait assise, en dépit des susceptibilités de la synagogue. Après l'approbation du Saint-Siège (1863-1874), le nouvel institut essaimait en Orient, en Angleterre, en Roumanie, en Tunisie, en Amérique.

A l'instigation du P. Alphonse, sur l'emplacement du prétoire, un sanctuaire expiatoire, l'*Ecce Homo*, s'élevait à Jérusalem pour la réparation et la supplication. A Paris, autour du P. Théodore, affluaient de notables convertis. Les Carl, les Level, les Goschler, le P. Hermann, le P. Libermann ne ménageaient point leurs sympathies.

Dès l'ouverture d'un pensionnat d' « enfants bleues », les fillettes catholiques fusionnaient avec des compagnes aux noms d'une assonnance significative. En outre, là pouvaient trouver un abri et des secours provisoires, les jeunes israélites à qui leurs coréligionnaires tenaient rigueur de l'abjuration. Elles le devaient à « la sollicitude pleine de dévouement et de patience » que le vénéré fondateur inculquait à ses filles.

A dater de 1905, l'œuvre prend une allure de conquête. L'*Archiconfrérie de prières pour Israël* dénombre tout de suite plus de 100.000 associés. En 1917, à Londres, le *Catholic Guild of Israël* entre en campagne avec sa propagande de presse et ses conférences en plein air. En 1922, on inaugure les journées mensuelles d'adoration réparatrice, restreintes d'abord à Paris, puis étendues à toutes les maisons.

Cependant, au dire du cardinal Barnabo, préfet de la Propagande, « l'œuvre [féminine] de Sion... réclamait son complément dans l'œuvre des Pères ». Et il ajoutait à l'adresse du P. Théodore : « Les missionnaires ont été envoyés à toutes les nations de la terre. Jésus-Christ a personnellement évangélisé les juifs. C'est une mission réservée : elle vous est dévolue. »

Reconnaissons-le : la fondation sacerdotale apparaissait plutôt hérissée de difficultés. Contre les représailles du ghetto, les sarcasmes de l'antisémitisme, la défection

des premières recrues, le P. Théodore tint bon pendant trente ans. Il était convaincu du succès final. Il n'aurait sans doute pas la consolation d'y applaudir. Mais, suivant la prédiction qu'il en avait reçue, « la société des Pères se développerait avec d'autant plus de vigueur qu'elle aurait été plus longue à se former ».

*
* *

Dès les lendemains de son décès (10 janvier 1884), l'oracle se réalisa. En dépit de la persécution religieuse de 1903 et de la dernière guerre, à Paris, à Londres, en Tunisie, à Jérusalem, à Pest, à Buda, au Brésil, les Pères de Sion s'appliquent en nombre croissant, sous l'égide des vœux de religion, à ce ministère patient, circonspect, nuancé, à longue échéance, inscrit au programme de leur délicate vocation : le retour au bercail « des brebis perdues de la maison d'Israël ».

Au surplus c'est à eux que revient la direction de l'archiconfrérie qui vise à ce résultat et de l'*Archiconfrérie des Mères chrétiennes*. Celle-ci est en effet un héritage de famille. Elle fut créée par le P. Théodore en 1850. Elle compte, à l'heure actuelle, plus de 3.200 confréries affiliées.

Les Pères de Sion dirigent enfin certaines œuvres de charité et d'éducation. Ils acceptent des aumôneries, même en dehors des noviciats et des pensionnats des religieuses de Sion.

Quant à l'extension de la branche féminine, disons simplement que, en dehors du noviciat central rattaché à la maison mère de Paris, Londres, Jérusalem, Petropolis (Brésil), Vienne, Prince-Albert (Canada), San José (Costa Rica), Sale (Australie) ont déjà des noviciats régionaux canoniquement érigés. Les sœurs vivent en demi-clôture. Elles reçoivent des converses de même que les Pères, des frères coadjuteurs.

Les filles et les fils des Ratisbonne tiennent particulièrement à la qualité du recrutement. Les milieux spéciaux où se déploie leur apostolat ne leur permettent point de se départir des usages du monde. Il leur faut au surplus une connaissance approfondie de la société israélite. Rien de son passé, de ses traditions, de ses espoirs, de sa dispersion, de son messianisme qu'ils ne doivent avoir étudié.

Toutefois le principal indice d'une vocation sérieuse se manifeste par le désir sincère de témoigner aux Juifs, « de toutes manières et quelques soient les griefs qu'on peut avoir contre eux, un grand intérêt, une estime sincère, que des motifs surnaturels peuvent seuls d'ailleurs toujours justifier ».

Le R. P. Marie-Théodore Ratisbonne, fondateur de la Société des Prêtres et de la Congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion, d'après sa correspondance et les documents contemporains, Paris, 1903 ; *Les Pères Ratisbonne et Notre-Dame de Sion*, Paris, 1920 ; *Les religieuses de Notre-Dame de Sion*, de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1923 ; et, à la librairie Saint-Paul, deux charmantes biographies illustrées : *Le T. R. P. Marie-Alphonse Ratisbonne*, et *Le T. R. P. Marie-Théodore Ratisbonne*, Paris, 1904.

Périodiques de langue française. — *Le bulletin de l'Archiconfrérie de prières pour la conversion d'Israël*, trimestriel, 61, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e^) ; *Annales des Mères chrétiennes*, trimestriel, 68, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e^).

Bibliographie générale concernant l'ensemble de l'ouvrage : Battandier-Chardavoine, *Annuaire Pontifical Catholique*, Paris, 1898-1929.

ANNEXES

Les Visitandines.
Les Filles de la Charité.
Les Petites-Sœurs des Pauvres.

Parmi les innombrables instituts de femmes d'origine ou d'expansion française, il nous a paru équitable de retenir ces trois-ci. L'éclat des services rendus, l'importance des effectifs, l'influence sur l'organisation de groupements similaires : telles sont les raisons qui ont présidé à la sélection en cause.

Aux Visitandines, aux Filles de la Charité, aux Petites-Sœurs des Pauvres, nous ne pouvions donner ailleurs la mention qu'elles méritent. Ces trois familles religieuses sont en effet historiquement indépendantes de tout ordre ou de toute congrégation congénère de religieux.

Annexe I. — Les Visitandines

I. Origine et développement. — L'ordre de la Visitation Sainte-Marie date de 1610. En l'instituant à Annecy, avec la collaboration de Jeanne de Chantal, François de Sales visait à mettre la vie de perfection à la disposition des femmes trop débiles ou trop avancées en âge pour se cloîtrer.

Son projet se limitait à une association d'âmes où l'amour de Dieu « tint lieu de vœux ». On s'y astreindrait à deux obligations capitales : « l'une, la contemplation et oraison qui se pratique principalement en la maison... l'autre, le service extérieur des pauvres et malades... »

Cette double fin inspira au fondateur le nom dont il baptisa l'œuvre. Le choix se trouve d'ailleurs amplement expliqué par les constitutions primitives : « En ce mystère (de la Visitation), la très glorieuse Vierge fit ces actes solennels de la charité envers le prochain en allant visiter et servir sainte Élisabeth... et composa néanmoins le cantique du *Magnificat*, le plus doux, le plus relevé, le plus spirituel et contemplatif qui soit écrit. »

Contemplation et action, avec la prépondérance donnée à la contemplation : tel était le programme premier du nouvel institut. Les circonstances allaient contribuer à le modifier.

En 1615, lors de la deuxième fondation, l'archevêque de Lyon, Mgr de Marquemont, s'effraya de la hardiesse de l'innovation. Pour lui, il était impossible qu'une communauté de moniales put vivre sans clôture. Il s'opposa à la visite des pauvres. C'était la suppression de l'une des fins poursuivies par François de Sales. La vertu héroïque du saint l'incita à l'abandon de ses positions. Il céda. Ce fut d'ailleurs à la satisfaction générale de ses filles.

La Visitation devint alors à Annecy, à Lyon, à Grenoble, un monastère cloîtré avec, par la grâce du pape Paul V, la solennité des vœux de religion et le privilège, jusqu'alors inédit, de

remplacer l'office canonial par le petit office de la bienheureuse Vierge Marie, comme plus accessible aux santés ordinaires. On y vivrait sous l'égide et d'après la règle de saint Augustin.

La ruche essaima rapidement, accusant, avec la bénédiction divine, l'opportunité de l'œuvre. Paris, Monferrand, Nevers, Orléans, Valence, Dijon, Belley, Saint-Étienne furent pourvus du vivant même du fondateur; Paray-le-Monial, quatre ans après sa mort.

A la mort de Jeanne de Chantal, la France, la Savoie, la Suisse, l'Italie se partageaient 87 établissements. Encore trois lustres et l'ordre pénétrera en Pologne, dans les Pays-Bas, en Bavière, en Allemagne, en Autriche, dans le Liban. Puis ce sera le tour de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Uruguay, qui ouvriront avec joie leurs frontières à cette invasion de la sainteté salésienne.

Aujourd'hui les monastères de la Visitation se trouvent répartis de la sorte : 63 en France, 9 en Belgique et en Hollande, 2 en Angleterre, 2 en Suisse, 29 en Italie, 3 en Pologne, 17 en Espagne, 7 en Allemagne, 3 en Autriche, 2 en Syrie, 20 aux États-Unis et au Canada, 12 dans l'Amérique latine et l'Amérique centrale.

Chaque maison est indépendante. Pour les usages l'on se conforme à celle d'Annecy. Tel fut le vœu des fondateurs. D'une Visitation à l'autre règnent des rapports de dilection. L'on tient inébranlablement aux traditions ancestrales, surtout quand l'occasion se présente de promouvoir la création ou la réforme d'autres congrégations.

Sur le désir formel du Saint-Siège, ou pour détourner la menace de certaines persécutions gouvernementales, l'institut ouvrit parfois des pensionnats. Il ne le fit jamais qu'en affectant à l'éducation un contingent restreint de religieuses, la communauté restant acquise, pour la majeure partie, aux exercices de la vie contemplative.

***

II. L'esprit de l'ordre. — « Que la congrégation connaisse toujours que l'union des âmes avec Dieu est sa principale fin ». Ainsi s'expriment les constitutions. La portée de cet article se trouve accentuée en même temps que motivée dès le début du Directoire spirituel : « Que toute la vie et tous les exercices [des

religieuses] soient pour s'unir avec Dieu, pour aider, par prières et bons exemples, la sainte Église et le salut du prochain. »

En vue d'atteindre ce résultat, la visitandine concentrera toutes ses énergies sur le labeur de la sanctification personnelle, le meilleur garant de la sanctification d'autrui, selon la loi de la réversibilité des mérites.

Simplicité et abandon, joie surnaturelle, mortification intérieure, détachement affectif, obéissance amoureuse : telles sont les vertus de choix auxquelles elle s'exerce par état. Mais, dans son estime, la douceur et l'humilité ont un rang hors de pair. Ainsi le voulut le vénéré fondateur mû par un attrait spécial pour la physionomie du divin Maître. Ne s'est-il pas dépeint dans l'Évangile « le doux et l'humble de cœur » ? Ne réservait-il pas à l'obscure visitandine de Paray, la future sainte Marguerite-Marie Alacoque, les révélations et les plaintes de son cœur sacré ?

Au surplus, François de Sales voit dans la pratique de ces vertus jumelles la ruine de l'amour-propre. Or, c'est la lutte contre l'amour-propre qu'il propose avant tout à ses filles de la Visitation. Il en fait la pénitence principale de l'institut, pénitence non sans doute, comme il dit, « d'une austère austérité », mais néanmoins d'une rigueur incontestable.

Il insiste sur ce chapitre dans la rédaction des constitutions. « Que les sœurs soient humbles, douces, cordiales, et franches entre elles... Qu'elles respirent l'humilité et la suavité de la charité qui les rend saintement égales... Qu'elles ne contestent pas, non pas même en choses légères... Qu'elles sachent bien, en un mot, que leur grandeur est dans la petitesse et que leur éclat est de n'en pas avoir. »

Faisant écho à cette paternelle direction, la cofondatrice écrira au P. Binet : « Je désire que nous pratiquions l'humilité aussi exactement que si nous l'avions vouée ».

Il faudrait ne rien soupçonner des perpétuelles réactions de l'égoïsme humain toujours avide de parader autant que de posséder et de jouir, pour méconnaître la part d'abnégation que comporte l'ascèse salésienne. Dans un cadre de vie sans rudesses apparentes, l'assujettissement des moindres instants de la journée à des observances de peu de durée, des contacts sans nombre avec la supérieure et les sœurs, situent la visitandine dans l'acte perpétuellement renouvelé du renoncement.

A bon droit le fondateur a pu écrire de son œuvre qu'il l'a

« établie sur le mont de Calvaire pour le service de Jésus-Christ crucifié, à l'imitation duquel les sœurs doivent crucifier leurs inclinations, passions, imaginations, aversions et humeurs pour l'amour du Père céleste ».

Dans la lettre qu'il écrivait naguère, à l'occasion du tri-centenaire de la mort de saint François de Sales, le pape Pie XI synthétise en termes concis l'esprit de la Visitation : « Là, point de longues veilles ni de longues psalmodies, point de pénitences ni d'expiations rudes ; mais l'obéissance à des lois si douces et si aisées que même les moniales les moins valides peuvent sans peine en exécuter toutes les ordonnances. Mais ces actions faciles et agréables, il faut les enflammer du feu de la charité, et ainsi les religieuses... arrivent à une abnégation totale, à l'obéissance la plus humble, et, en poursuivant des vertus non pas éclatantes mais solides, elles meurent à elles mêmes pour vivre en Dieu ».

***

III. Le genre de vie. — Il est à peine différent suivant que la religieuse est choriste, associée, converse, tourière.

La tourière pourvoit aux relations avec l'extérieur. La converse vaque, dans les limites de la clôture, aux gros travaux du ménage et du jardin. L'associée est dispensée du chœur : elle y supplée à l'aide d'autres formules de prière. La choriste exécute, aux heures voulues, la psalmodie de l'office de la sainte Vierge, soit en le récitant « à voix droite », soit en le modulant sur une mélopée plaintive qui ne dépasse pas l'intervalle d'une tierce majeure.

La durée de l'office varie de deux heures et demie à trois heures et demie. L'exécution en est plus ou moins solennelle : ainsi l'exige le degré de la fête liturgique, l'incidence du dimanche ou de la férie. Elle recommence chaque jour à cinq reprises espacées, précédée et suivie d'autres exercices de piété.

Le lever est à cinq heures ou cinq heures et demie, suivant la saison. L'oraison dure une heure. Elle se termine par le chant de *prime*. A six heures trois quarts, on se rend au travail dans la cellule ou dans l'emploi désigné. A huit heures, la sainte messe encadrée de *tierce*, *sexte*, *none*, l'examen de conscience et la reprise du travail. A dix heures, le dîner suivi de la récréation. A midi, travail et silence.

A deux heures, lecture spirituelle faite en particulier à l'église, au jardin, en cellule. A trois heures, *vêpres*, suivies de « l'assemblée », colloque pieux au cours duquel chaque religieuse est invitée à rendre compte, à tour de rôle, de sa lecture. A cinq heures, *complies*, oraison puis temps libre. A six heures, souper ou collation puis récréation. A huit heures, entretien ou lecture en commun, puis les *matines*, l'examen de conscience, la lecture du texte à méditer le lendemain. A dix heures, l'extinction des feux.

Le travail courant a pour objet l'entretien du linge, des vêtements, de la chaussure. Il comporte aussi le jardinage, la cuisine, au besoin certains ouvrages procurés par l'extérieur pour la subsistance des sœurs.

A la Visitation il n'y a pas d'autres jeûnes que les jeûnes d'Eglise, si l'on n'y ajoute toutefois une dizaine de vigiles et le vendredi de chaque semaine depuis la saint Michel jusqu'au Carême.

Le costume consiste en une longue robe noire très simple, avec le voile noir pour les choristes, blanc pour les converses et les novices.

Saint François de Sales, *Directoire Spirituel pour les Sœurs de la Visitation Sainte-Marie*, d'après les manuscrits et l'édition de MDCXXXVII, Annecy, 1889; *La Visitation Sainte-Marie*, de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1923; M. Brillant, *La Visitation*, de la Coll. « Les grands Ordres monastiques », Paris: Mère de Changy, *Vie de quatre des premières Mères, de la Visitation*, Paris, 1892; Everat, *La Visitation de Riom et C. de Bréchard*, Riom, 1903: A. de Sales, *Vie de la Mère de Blonay*, Nancy, 1873: P. Brisson, *Vie de la Vénérable Mère Marie de Sales Chappuis*, Paris, 1891; *La Mère Suzanne-Marie de Riants de Villerey, supérieure du monastère de la Visitation de Lyon dit l'Antiquaille* (1639-1724), Lyon; *Sœur Benigna-Consolata Ferrero*, Lyon, 1925; *Vie de la Mère Marie-Madeleine Ponnet*, première supérieure de la Visitation de Lyon-Vassieux, Paris, 1926.

Annexe II. — Les Filles de la Charité (1)

Les cofondateurs. — C'est à saint Vincent de Paul qu'il faut attribuer l'initiative de cette institution ; mais il fut puissamment aidé dans sa réalisation par la bienheureuse Louise de Marillac.

Du « bon Monsieur Vincent » rappelons seulement ici le titre d'*apôtre de la charité*, confirmé par l'Eglise qui le proclama, par la bouche de Léon XIII, « patron de toutes les œuvres charitables ». Apôtre de la charité, le plus populaire de tous les saints de France le devint en se passionnant d'amour, d'un amour surnaturel, pour les pauvres et en s'épuisant à les soulager dans leurs misères d'ordre corporel et d'ordre spirituel. Ses biographes le dépeignent au service des malheureux qu'il secourt d'abord de ses ressources personnelles et grâce à ses propres expédients, puis par l'intermédiaire des confréries de la charité, puis par la création d'une Compagnie de missionnaires (2), les prêtres de Saint-Lazare ou congrégation de la Mission, enfin par l'établissement de la Compagnie des Filles de la Charité, issue des confréries de la Charité, et dont la première supérieure fut Louise de Marillac.

Née à Paris, le 12 août 1591, d'un certain seigneur de Ferrières, elle perdit très tôt sa mère. On la confia pour son éducation d'abord aux dominicaines du monastère de Poissy, puis à une préceptrice d'assez bas étage.

D'une piété fervente, l'orpheline conçut le désir de se consacrer à Dieu. Son attrait se porta vers les capucines qui venaient de s'installer rue Saint-Honoré. Mais son directeur la détourna de ces premières aspirations, tout en lui assurant que la Providence avait d'autres vues sur elle.

Après la mort de son père, elle consentit à un mariage de convenance, et, sur les conseils de sa famille, épousa l'écuyer Antoine Le Gras, secrétaire des Commandements de la reine Marie de Médicis. Elle en eut un fils dont elle s'imposa de surveil-

(1) N'ont rien de commun avec les nombreux instituts de *Sœurs de la Charité* qui se distinguent l'un de l'autre par l'adjonction d'un autre titre.

(2) Voir page 196.

ler de très près l'instruction religieuse. Il lui réservait plus d'une déception. Le reste de son temps était donné à sa maison et aux pauvres.

Sur ces entrefaites, elle fit la rencontre de Camus, l'évêque de Belley, alors en tournée de prédication à Paris. En quittant la capitale, ce dernier l'adressa à Monsieur Vincent, aumônier des enfants de Gondi. Elle venait peu auparavant de perdre son mari décédé après une longue maladie.

Veuve à l'âge de trente-quatre ans — c'était en 1625 — elle résolut de consacrer désormais tous ses loisirs à l'oraison et aux œuvres de charité.

Docile aux sages instructions de son nouveau directeur de conscience, elle ne tarda pas à se voir libérée des peines d'esprit qui l'assaillaient depuis quelque temps. Elle observa que sa vie spirituelle se faisait peu à peu plus simple et plus pratique. C'était, pour cette âme jusque-là tourmentée, tout bénéfice. C'était aussi l'acheminement progressif vers le but où Dieu l'attendait.

L'office liturgique que l'Eglise a naguère rédigé en son honneur n'hésite point à commémorer la part qui lui revient en propre dans l'institution des Filles de la Charité. Il la déclare solennellement « leur Mère », tout en attribuant le titre de Père à Vincent de Paul.

Louise de Marillac mourut en odeur de sainteté, quelques mois avant M. Vincent, le 15 mars 1660. Elle a reçu le titre de bienheureuse le 9 mai 1920.

***

II. La compagnie. — Est-il possible de préciser la part de collaboration du fondateur et de la fondatrice ? Elle apparaît assez nette dans les chroniques qui relatent la genèse de la Compagnie.

Pour saint Vincent le rôle se restreignit, suivant son attrait de grâce particulier, à se tenir aux aguets de la Providence, quitte à interpréter ensuite la volonté divine manifestée par les circonstances.

C'était en 1617. Il administrait alors la paroisse de Châtillon, au pays des Dombes (Ain). Un jour on signale au curé une famille victime du dénuement le plus pitoyable, de la maladie autant que de l'indigence. Au prône du dimanche suivant, le pas-

teur dénonce cette misère et émeut ses ouailles au point que, dans la soirée, les visites secourables n'en finissent pas, au point que les provisions apportées se sont accumulées à l'excès. « Charité bien grande, s'écrie M. Vincent, mais à coup sûr mal réglée ! » Et il explique sa pensée : « Car ces pauvres gens ont aujourd'hui beaucoup de provisions, trop même, car ils ne pourront pas tout manger et dans quelques jours tout leur manquera. »

A quelque temps de là, il réunit plusieurs dames de la société et leur propose une association dont le but serait « d'aider le corps et l'âme » des miséreux, à tour de rôle, chacune au jour prescrit. Trois mois après, il élabore un règlement très détaillé à l'usage de cette *Confrérie de la Charité* formée de *servantes des pauvres* ou *de la Charité*. Il la voit approuvée par l'archevêché de Lyon.

Ce type de société fut bientôt connu en d'autres villes de province. Il fit souche, et, dans la suite, Vincent de Paul songea à l'organiser dans la capitale. A deux années d'intervalle (1629-1630), il l'établira à Saint-Sauveur, puis à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Or, les personnes du monde qui s'inscrivaient sur les rôles des confréries parisiennes confiaient parfois certaines de leurs fonctions à des mercenaires qui les remplissaient tant bien que mal. M. Vincent remarqua la substitution abusive. Alors, au gré de ses missions à travers les campagnes, il se proposa de rechercher des jeunes filles dévouées, à qui le mariage ne disait rien, mais qui ne se croyaient point appelées non plus à la vie religieuse.

A l'expérience, il observa que, si plusieurs correspondaient à ses vues et vaquaient sans encombre aux œuvres qu'il leur confiait, d'autres eussent réclamé d'abord une formation préalable. Pour remédier aux inconvénients de l'improvisation, il fit une sélection de trois ou quatre des meilleures, et les confia à Louise de Marillac. Il y avait alors quelque dix ans que la jeune veuve se sanctifiait sous sa conduite. Louise groupa ces novices chez elle, proche du collège des Bons-Enfants où Vincent avait créé pour les hommes la Congrégation de la Mission.

L'année suivante, en 1634, leur nombre était monté à douze. Le nouvel institut se trouvait du coup pourvu de son premier recrutement, que le dévouement de la fondatrice, que la sollici-

tude du fondateur allaient, en très peu de temps, doter d'une rare vertu.

M. Vincent intervenait pour des entretiens évangéliques où il mettait en relief l'idéal à atteindre et dont le recueil constitue aujourd'hui encore, pour les Filles de la Charité, le code de la perfection.

Il leur impose leur nom et prend la peine d'élucider sa signification : n'est-ce pas résumer par là même tout un programme d'abnégation et de dévoûment ?

Filles de la Charité, servantes des pauvres, « ah ! le beau titre, mes filles. Mon Dieu, le beau titre et la belle qualité ! Qu'avez-vous fait à Dieu pour mériter cela ? Servantes des pauvres, c'est comme si on disait servantes de Jésus-Christ, puisqu'il réputte fait à lui-même ce qui leur est fait et que ce sont ses membres. Et qu'a-t-il fait en ce monde sinon servir les pauvres ? Ah ! mes filles, conservez bien cette qualité : car elle est la plus belle et la plus avantageuse que vous puissiez avoir. Savez-vous quelle qualité prend le pape ? Son titre le plus beau et le plus vénérable, celui dont il se sert dans l'expédition des plus importantes affaires, c'est *serviteur des serviteurs de Dieu*... Saint François, quand il donna sa règle, prit le titre de *mineur* qui veut dire *petit*. Si ce grand patriarche s'est dit petit, ne devez-vous pas tenir à grand honneur de le suivre et de vous dire *servantes des pauvres* ? »

Filles de la Charité ou *Servantes des Pauvres* : les deux dénominations s'employaient indistinctement pour désigner non des religieuses, mais des jeunes filles ou de jeunes veuves, qui, sous la direction des Dames de Charité, se vouaient au service des pauvres malades. Toutefois le premier de ces deux noms ne tarda pas à prévaloir, et, en définitive, il l'emporta à l'usage.

« Non des religieuses, » disions-nous. Il est visible en effet que cette visée ne figura jamais dans le projet du saint fondateur. Bien plus, il l'exclut formellement de son dessein. Souvent il répète à ses premières filles, en des termes presque comminatoires, qu'il faut empêcher à tout prix ce qu'il semble regarder comme une espèce de déviation de l'œuvre.

Observons la sévérité des mots et l'énergie du ton : « S'il se présentait quelque esprit brouillon, idolâtre, qui dit : il faudrait être religieuse, cela est bien plus beau ; oh ! mes sœurs, la Compagnie serait à l'extrême-onction. Craignez, mes sœurs, et

si vous êtes encore en vie, empêchez cela. Pleurez, gémissez, représentez-le au supérieur ; car qui dit religieuse dit une cloîtrée et les Filles de la Charité doivent aller partout (1). »

Le fond de sa pensée, il le dévoile encore en termes équivalents, quand il prend à cœur de fixer le vocabulaire officiel et les principaux usages qu'il veut voir en honneur parmi ses filles.

Au lieu de *noviciat* il dit *séminaire ;* au lieu de *congrégation société* ou *confrérie.* Il règle que le parloir sera dépourvu de grilles, que la chambre des malades tiendra lieu de cloître, que l'église paroissiale figurera la chapelle conventuelle, et le clergé paroissial, le personnel de l'aumônerie. Il propose comme voile la vertu de modestie ; comme clôture la crainte de Dieu ; comme saint habit celui que les premières postulantes avaient apporté avec elles et de chez elles, et à la coupe duquel les suivantes ne feront que se conformer par esprit d'uniformité.

Comment expliquer cette mise en garde, sinon, en dernière analyse, par l'estime du saint pour la vertu d'humilité ? Il est vrai : on a voulu inscrire l'innovation exclusivement au compte de son génie pratique. On a prétendu que, en rigueur de logique, cette sorte de mise à l'index de la vie religieuse se trouvait au total postulée par voie de conséquence. On a dit que, jusqu'à M. Vincent, la vie religieuse ne se concevait que cloîtrée et que les moniales qui se vouaient à demeure au soin des malades, telles les Augustines de l'Hôtel-Dieu, considéraient comme clôture canonique les murs de l'hôpital qui les abritait.

Or, à l'heure présente, cette assertion est discutée par certains franciscanisants (2). Il semblerait établi, d'après eux, que, dès la fondation des tiers ordres réguliers de saint François d'Assise, des religieuses visitaient et soignaient à domicile les malades indigents. Dès le xv^e^ siècle, ces devancières des Filles de la Charité se seraient trouvées très répandues dans les pays du Nord de la France, telles les Sœurs grises et les Sœurs de La Celle. Il est peu vraisemblable que Vincent de Paul ait ignoré le fait.

---

(1) Peut-être appréhende-t-il pour ses filles l'évolution — normale d'ailleurs — des premières Visitandines éprouvant, tout à coup, cinq ans après la fondation, « le désir de clôture ». François de Sales a voulu créer des *contemplatives.* Vincent de Paul, *des actives.*

(2) Voir page 124.

*
* *

III. Prestige et gloire de la compagnie. — Mais s'il est un jour prouvé que, à la création de M. Vincent n'avaient pas manqué les précurseurs, il restera que la comparaison fut tout à l'avantage de la Compagnie nouvelle. Il advint pour elle ce qui se répète assez souvent dans l'histoire du monachisme : à son insu, elle projeta de l'ombre sur les instituts rivaux dont l'éclat s'atténua peu à peu.

Après les bénédictions divines qui ne font jamais défaut à l'humilité, il convient d'attribuer ce succès au génie d'organisation de Vincent de Paul, à la sage lenteur où mûrit son projet, enfin à l'adaptation adéquate de l'œuvre aux temps troublés qui la virent naître et se développer.

Rapide fut son extension. De la capitale elle gagna bientôt la province et même la Pologne, puis l'Espagne. Vers 1660, elle comptait déjà une soixantaine d'établissements. Au début du XVIIIe siècle, elle en avait plus de trois cents, et, à la veille de la Révolution, quatre cent cinquante, où résidaient quatre mille trois cents religieuses. On les rencontrait dans les hôpitaux, les écoles, les orphelinats, les dispensaires et surtout dans les taudis des malades indigents.

Entre temps, exactement en 1668, les constitutions élaborées avec tant de patience par M. Vincent avaient été approuvées et confirmées par le légat du Saint-Siège en France.

La Terreur enrichit la Société de martyres. Quatre sœurs d'Arras furent guillotinées à Cambrai ; deux sœurs d'Angers furent fusillées au Champ des Martyrs ; une autre de Dax monta sur l'échafaud ; une autre fut massacrée près de Mayenne ; d'autres, par centaines, furent incarcérées en haine de la religion, à cause de leur attachement au clergé fidèle.

A peine le calme avait-il succédé aux troubles terroristes que l'institut connut la détresse d'une épreuve plus dangereuse encore, par suite de l'intrusion du pouvoir civil dans l'administration des affaires religieuses.

Depuis Vincent de Paul, les Filles de la Charité avaient le même supérieur général que les prêtres de la Mission. Or, Napoléon Ier exigea qu'elles fussent placées sous la dépendance immédiate des évêques. Cet abus de pouvoir jeta le trouble dans la

Compagnie. Par décret impérial, la Société des lazaristes fut dissoute. Il fallut l'intervention du pape Pie VII pour rétablir, en 1815, l'ancien état de choses.

En fin de compte, la tentative de schisme n'avait contribué qu'à resserrer les liens de famille qu'on avait voulu briser; elle donna peut-être le premier branle à l'éclat merveilleux que le XIXe siècle réservait à la Société des Filles de la Charité, et dont le Ciel fit lui-même les frais.

En 1830, Notre-Dame apparait plusieurs fois à Catherine Labouré, humble séminariste de la rue du Bac : d'où l'origine de la médaille dite miraculeuse, et des associations d'*Enfants de Marie* bientôt connues du monde entier.

En 1840, dans la même résidence, nouvelle apparition de la Vierge à Sœur Justine Bisqueyburu pour lui révéler le scapulaire vert et ses prérogatives.

En 1846 enfin, à Troyes, apparition de Notre-Seigneur à Sœur Apolline Andriveau pour lui annoncer les faveurs précieuses attachées au port confiant du scapulaire de la Passion.

A la liste glorieuse de ces trois filles privilégiées de saint Vincent de Paul, n'omettons pas d'ajouter le nom de Rosalie Rendu, très populaire dans toutes les classes de la société, sous le nom de sœur Rosalie, pour les délicatesses et la clairvoyance de sa charité. Elle tint un rôle sublime durant l'épidémie de choléra et l'insurrection de Saint-Merri.

***

IV. Les œuvres de l'institut. — Celle qui prime toutes les autres est la visite des pauvres à domicile, avec l'intention de les secourir dans leurs nécessités d'ordre spirituel et temporel.

Ne sont pas exclus le soin des malades dans les hôpitaux ou les dispensaires, l'éducation et l'instruction des enfants de la classe ouvrière, la tenue des asiles, des orphelinats, des ouvroirs, des patronages, des cours professionnels. De plus, à mesure des besoins créés ou découverts par les temps nouveaux, la Compagnie s'adapte à toutes les institutions charitables ou sociales qui visent au soulagement de l'indigence.

Enfin leur vocation destine les Filles de la Charité à l'étranger aussi bien qu'à la patrie, aux contrées de missions autant qu'aux régions de la chrétienté déjà pourvues de diocèse. Elles sont

appelées à exercer leur ministère de charité dans tous les pays d'Europe ou en Afrique, ou en Asie ou en Amérique. Leur population de quarante mille religieuses se trouve aujourd'hui répandue sur toute la surface du globe. Seuls, les archipels de l'Australie sont encore à attendre l'apparition de la cornette aux ailes blanches.

Les dernières statistiques assignent à l'Europe près de 3.000 établissements, à l'Asie 53, à l'Afrique 40, au Nouveau Monde, y compris l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale, l'Amérique latine, 332.

L'Europe se trouve richement pourvue. Les recensements à jour attribuent 788 résidences à la France, 95 aux Iles Britanniques, 165 à l'Autriche, 73 à la Belgique, 1 au Danemark, 660 à l'Espagne, 21 aux Iles Canaries, 8 aux Iles Baléares, 8 à la Grèce, 7 à la Hollande, 19 à la Hongrie, 671 à l'Italie, 51 à la Sicile, 44 à la Sardaigne, 196 à la Pologne, 4 au Portugal, 70 à la Prusse, 11 à la Roumanie, 20 à la Suisse, 31 à la Tchéco-Slovaquie, 10 à la Turquie d'Europe, 33 à la Yougo-Slavie.

Les Amériques possèdent 43 maisons de Filles de la Charité aux Antilles, 27 en République Argentine, 2 en Bolivie, 31 en Équateur, 143 aux États-Unis, 8 au Guatémala, 2 au Nicaragua, 4 dans la République de Panama, 3 dans le Paraguay, 21 au Pérou, 14 aux Iles Philippines, 10 en Salvador, 6 en Uruguay.

L'Asie compte 26 établissements en Chine, 2 en Perse, 18 en Syrie, et 7 en Turquie d'Asie.

L'Afrique enfin a 22 résidences de Sœurs en Algérie, 2 en Tunisie, 12 en Égypte, 6 dans l'île de Madagascar et une en Abyssinie.

V. L'esprit de l'institut. — Il semble bien que le saint fondateur ait eu à cœur d'en livrer la formule, lorsqu'il rédigeait à l'adresse des Servantes des Pauvres cet avis circonstancié : « Encore que leur vocation requiert qu'elles s'étudient toute leur vie à pratiquer toutes sortes de vertus pour imiter leur patron Jésus-Christ, elles feront néanmoins une attention plus particulière à celles qui sont présentées par les quatre extrémités de la croix : à savoir l'humilité, la charité, l'obéissance, la patience. »

L'humilité est strictement requise chez une fille de M. Vincent. Sans elle, comment s'estimerait-on à sa place au service des

pauvres ? « Or, précise le saint, une fille humble, c'est celle qui ne s'estime rien, qui aime qu'on la rebute, qui pense qu'elle ne réussit en rien, qu'elle gâte tout. »

La charité n'est pas moins de rigueur pour compatir généreusement aux souffrances d'autrui. Elle présuppose l'abnégation, l'oubli de soi, que prêche à sa manière la devise de l'institut empruntée à saint Paul : « La charité de Jésus-Christ crucifié nous presse. »

Quant à l'obéissance, elle semble bien s'imposer d'elle-même : car le bon ordre doit présider au fonctionnement régulier d'une communauté, et l'ordre ne va pas sans la subordination des inférieures aux supérieures.

La patience enfin fait partie du cortège de la charité. La fille de Vincent de Paul trouvera de quoi exercer cette vertu, tantôt au service des malades souvent difficiles à satisfaire, tantôt dans dans le simple coude-à-coude de la vie de communauté.

Le saint, fondateur revenait sans cesse à ce quadruple programme. De la part de quiconque l'eût estimé trop terre à terre il prévoyait l'objection possible et y répondait par avance : « Vous me direz : Mais, Monsieur, ne faut-il pas que tous les chrétiens aient ces vertus ? Oui, mes sœurs, mais les Filles de la Charité doivent être plus attentives à leur pratique. Qui vous voit devrait vous connaître par ces vertus. »

On le devinera sans peine : ordonnées à un but surnaturel, ces vertus appellent de toute nécessité un riche fond de vie intérieure. Son entretien réclame lui-même une organisation spirituelle, où l'on ne lésine pas avec les exercices de piété. Ce serait donc se leurrer à plaisir que de restreindre l'esprit de l'institut à l'activité extérieure orientée vaille que vaille vers les œuvres de bienfaisance.

* * *

VI. Le moule. — La première retouche que saint Vincent de Paul fit subir à ses règlements du début, consista dans l'introduction des vœux personnels et privés. A l'issue d'une conférence tenue le 19 juillet 1640, il proposa aux Filles de la Charité de faire profession pour un an, mais seulement au bout de quatre ou cinq années de présence dans la Compagnie.

Il transporta dans l'institut l'organisation hiérarchique des confréries de la charité. Elle comprenait ici comme là une

supérieure et sa remplaçante ou sœur servante, une assistante, une trésorière ou économe, une dépensière. Ce fut seulement plus tard que l'on groupa les maisons en provinces, avec, à la tête de chaque province, une visitatrice. En tête de la Société, le supérieur général de la Mission, et, sous son obédience, la supérieure générale de la Compagnie.

Quant à la carrière à parcourir, l'aspirante doit se soumettre aux épreuves suivantes : trois mois de postulat dans un établissement de Filles de la Charité qui lui est personnellement désigné non loin de sa résidence, puis une année de séminaire à l'issue de laquelle a lieu la prise d'habit, costume bleu et cornette blanche.

Suivent quatre ans d'exercices dans les œuvres. On ne choisit ni sa destination ni son affectation : néanmoins il est tenu compte en haut lieu et des aptitudes et des goûts. C'est seulement alors qu'on peut se lier à Dieu par des vœux annuels, renouvelables à perpétuité, et toujours à la date du 25 mars.

En règle générale, personne n'est reçu qui n'a pas atteint l'âge de dix-neuf ans ou qui a dépassé vingt-huit ans. Il va sans dire que chaque cas d'exception est toujours, de la part de l'autorité, l'objet d'un examen très bienveillant : il y a donc toujours lieu de le présenter. Aucune dot n'est exigée. Dans toute la mesure du possible, on sollicite les frais de pension pendant la durée du postulat et du séminaire.

En toutes saisons, la journée commence à quatre heures et se termine à vingt et une heures. Elle s'entremêle de prières vocales, d'oraison mentale, de travaux d'intérieur d'une variété multiple, de deux récréations quotidiennes. Il y a chaque mois un jour de récollection, et, chaque année, une retraite de huit jours.

Les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul, de la Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1923 ; L. Cellier, *Les Filles de la Charité*, de la Coll. « Les grands Ordres monastiques », Paris ; de Melun, *Vie de la Sœur Rosalie*, Paris, 1857 ; Misermont, *Les bienheureuses Filles de la Charité d'Arras*, Paris, 1920 ; E. Crapez, *La bienheureuse Catherine Labouré*, Paris, 1913 ; Bougaud, *Histoire de saint Vincent de Paul*, Paris, 1882 ; Baunard, *Histoire de la bienheureuse Louise de Marillac et de la fondation des Filles de la Charité*, Paris, 1898.

Annexe III. — Les Petites Sœurs des Pauvres

1. Les origines. — La congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres a été fondée à Saint-Servan de Bretagne, au siècle dernier, en vue de procurer aux vieillards indigents l'assistance et la bonne mort.

Modestes furent les commencements. Au cours de l'hiver des années 1839-1840, une simple fille du peuple, Jeanne Jugan, avait recueilli chez elle une mendiante infirme et une vieille aveugle à l'abandon. Dans ce taudis, elle partageait depuis en trois parts les modiques ressources que lui procurait son métier de femme de ménage et, à l'occasion, de garde-malades.

Un tel dévoûment excita l'admiration de plusieurs compagnes. On parla, entre soi, de se joindre à Jeanne. Françoise Aubert, Marie Jamet, Virginie Trédaniel, Madeleine Bourges offrirent leurs services qui furent acceptés. La besogne se répartissait d'elle-même entre la quête à domicile et les soins à donner aux clientes de la charité.

Leur nombre avait grossi. Elles étaient maintenant une douzaine de vieilles, installées dans une maison de location, qu'il fallut bientôt évacuer en raison de son exiguïté. Un ancien couvent de Religieuses de la Croix offrit à point un refuge.

A deux ans de là, sous la présidence du prêtre qui les dirigeait, les *Servantes des Pauvres* — tel était alors le titre de leur choix — se réunissaient en communauté. C'était le 29 mai 1842. Jusque-là isolées, elles vivraient désormais sous l'autorité d'une supérieure et dans le cadre d'une règle de vie dont il restait à fixer les grandes lignes. Jeanne Jugan fut élue supérieure, Marie Jamet, conseillère et suppléante.

La pauvreté des nouvelles religieuses leur interdisait les frais d'un costume distinctif. On conserva donc les vêtements séculiers. Pour les sorties, on adopta le manteau noir des veuves du pays, et, plus tard, comme coiffure, la cape de Touraine où le novicat devait séjourner quelque temps.

Dix-huit mois plus tard, quarante pensionnaires recevaient gratuitement l'hospitalité dans le premier asile de l'institut. Marie Jamet devenait supérieure. Les postulantes commençaient

à se présenter. Des villes voisines parvenaient des demandes de fondations. Rennes et Dinan, Tours et Nantes réclamaient chez elles celles que les loqueteux nantais allaient acclamer avec gratitude sous le nom de *Petites Sœurs des Pauvres*.

Abandonné sans réserve à la Providence qui secourait visiblement sa détresse apparente, le petit groupe des nouvelles hospitalières ouvrit un établissement à Paris au commencement de 1849. Le novicat y fut transféré, puis, deux ans après, ramené au diocèse d'origine et fixé en un faubourg de Rennes.

Par les soins de Mgr Saint-Marc, l'existence légale allait être octroyée. Le 9 juillet 1854, alors que trente-six établissements de vieillards fonctionnaient de plein droit, l'autorisation canonique fut obtenue du Saint-Siège. Les constitutions devaient être approuvées provisoirement en 1879, et, d'une manière définitive, en 1907.

Entre temps, dès le mois de janvier 1856, l'afflux des vocations avait réclamé un nouveau déplacement du noviciat. De La Piletière on le transplanta cette fois à la vaste propriété dite *de La Tour*, sise à Saint-Pern. La prise de possession eut lieu à dessein le jour de la fête de saint Joseph. Saint Joseph était déjà considéré et invoqué à titre de bienfaiteur insigne de l'institut. *La Tour* sans adjonction devint *La Tour Saint-Joseph*.

Encore quelques années et d'autres novicats surgiront successivement de tous les continents, multipliant autour d'eux les asiles de vieillards indigents. Signalons la fondation d'Anvers en 1892, celle de Marino près de Rome en 1893, celle de Madrid, en 1897 ; cette dernière, il est vrai, fut rapportée depuis. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie, la Chine seront pourvus entre 1901 et 1908.

*
* *

II. Les œuvres. — Ce que d'autres congrégations hospitalières ont été inspirées de faire pour l'enfance et la jeunesse abandonnées, les Petites Sœurs des Pauvres le font pour la vieillesse sans assistance.

Par elles les vieillards de l'un et de l'autre sexe se trouvent abrités, nourris, soignés le jour et la nuit, et, pour finir, préparés à bien mourir. Chez elles, on ne tient compte ni de la race, ni de la nationalité, ni de l'honorabilité, ni de la religion. Pour méri-

ter leur compassion, deux conditions suffisent : l'âge minimum de soixante ans, le défaut de tout moyen de subsistance.

Sitôt admis, le *bon vieux* ou la *bonne vieille* s'acclimate rapidement. L'atmosphère familiale de l'asile chasse, s'il en est besoin, les regrets superflus d'une vie moins sédentaire. Retrouver un chez-soi ne semble pas un profit mesquin, fût-ce au prix de quelques libertés de nomade.

Sous la direction prévenante, délicate, affectueuse de la *bonne mère* et des *bonnes petites sœurs*, les camarades ou les compagnes de l'un ou de l'autre quartier s'emparent du nouveau venu. On lui fait visiter la chapelle centrale, les salles communes, les cours et les jardins, enfin les galeries ensoleillées qui, dans la symétrie des bâtiments parallèles, courent le long du rez-de-chaussée ou s'agrippent au flanc du premier étage.

Est-il encore en état de pratiquer un métier, son ancien métier ? On le présente alors à la vénérable corporation locale des cordonniers, des menuisiers, des peintres, à celle des couturières, des lavandières, des repasseuses. Ainsi il se voit assuré de pouvoir se rendre encore utile selon la mesure de ses forces et de son zèle.

On lui annonce en outre les jours de parloir. Deux fois par semaine, il lui sera possible de recevoir la visite de ses parents et de ses amis. Tous les huit ou quinze jours, il lui sera loisible de rendre lui-même au dehors les visites reçues.

Est-il catholique pratiquant ? Il se félicitera tout de suite des facilités qui lui seront offertes de suivre les exercices de sa religion. Prières du matin et du soir, récitation du chapelet, lectures de piété, instructions catéchistiques : il pourra jouir, à sa dévotion, de tous ces secours de grand prix, sans oublier la retraite annuelle de trois jours, la garde d'honneur du Saint-Sacrement, la communion fréquente, etc.

Enfin quand l'âge et les infirmités le cloueront sur son grabat, il sera soigné à l'infirmerie, veillé ou visité chaque nuit, assisté au grand passage par l'une des petites sœurs, réconcilié et secouru, s'il en exprime le désir, par l'aumônier dispensateur des derniers sacrements.

***

III. L'esprit. — Une confiance héroïque à la Providence : tel est la note caractéristique de l'esprit de la congrégation. Un prêtre

qui travailla de toutes ses forces à la propagation de l'institut naissant, M. Lelièvre, en a coulé la formule sous ces premiers mots du *Credo* : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant. »

Ainsi abandonnée, la famille des Petites-Sœurs des Pauvres veille à ne pas se reprendre par des accrocs plus ou moins conscients à la sainte pauvreté. Sans rentes, sans revenus fixes, sans fondations de lits, elle attend tout, au jour le jour, de la charité publique, la trésorière du bon Dieu. Ingénieuse à l'utilisation des rebuts, des débris, des déchets, elle tire parti de tout.

Au retour de la voiture cellulaire à la carrosserie et à l'attelage d'un type bien connu, le ravitaillement est assuré pour un moment. Du marché, des entrepôts, des hôtels, des boucheries, des merceries, des maisons particulières où, conduites par leur archaïque phaéton, les Petites-Sœurs ont passé, elles ramènent les provisions, les fournitures les plus hétéroclites.

Sous les doigts prestigieux de ces fées, il en sortira des articles fort avenants d'alimentation, d'habillement, de couchage. Qui n'a vu, par exemple, les merveilles de couvre-lits confectionnés par elles avec des échantillons d'étoffes disparates ?

Mais les dons en nature ne suffisent pas. Il faut aussi de l'argent. Les sœurs quêteuses iront, de seuil en seuil, le quémander au nom de Dieu « père des pauvres », en frappant à la porte de l'ouvrier comme à celle du patron.

Et puis, il y a les aubaines extraordinaires procurées par les bienfaiteurs attitrés ou de circonstances. Sans eux, comment faire face aux dépenses nécessitées par les grosses réparations? Comment, aujourd'hui surtout, oser entreprendre une de ces installations naguère décrites avec tant de finesse par Mgr Baunard. « Quand ces filles de Dieu arrivent quelque part faire une fondation, dans une pauvre maison nue, vide, souvent délabrée, ceux qui accourent au-devant d'elles et leur en ouvrent les portes, ce sont les petites gens du lieu, les mains pleines de provisions qu'elles répandent sans compter: petits boutiquiers qui épuisent pour elles leurs boutiques ; journaliers qui refusent le salaire de leur journée; écoliers et écolières qui se cotisent pour offrir un meuble, un repas; vendeurs et vendeuses de la halle qui remplissent le panier des sœurs; ouvriers des fabriques qui, le jour de la paie, déposent chacun [son obole] dans leurs mains; mendiants qui y vident leur besace; servantes qui y apportent leur épargne de la semaine ; pauvres ménages chargés

d'enfants qui s'appauvrissent encore et se privent de tout afin de faire profiter les vieillards du peu qui leur reste à eux-mêmes pour subsister (1). »

Il y a aussi, au budget des Petites-Sœurs des Pauvres, le chapitre du superflu. Il se restreint aux frais des réjouissances périodiques à procurer aux vieillards. Dans chaque asile, la fête principale revient chaque année à la date du 19 mars.

Ce jour-là, en l'honneur de saint Joseph, bons vieux et bonnes vieilles sont servis à table par les notables du diocèse, de la région, de la ville. En retour, ils acclament leurs bienfaiteurs. Pour l'exécution des chants, les intonations sont parfois mal assurées. Les compliments d'usage sont débités d'une voie chevrotante. Mais les cœurs sont à l'unisson pour reconnaître, plus tapageusement que les implorations quotidiennes à l'adresse du Ciel, les générosités de la bienfaisance.

Pourquoi ce choix de saint Joseph ? Patron, nous l'avons vu, de tout l'institut, le père nourricier de l'Enfant-Dieu est en outre considéré comme le procureur effectif de chaque maison. Telle maison éprouve-t-elle la disette de quelque chose d'urgent ? Religieuses et vieillards s'adressent incontinent à saint Joseph.

Pour prolonger l'écho de la prière, on use, à l'asile, d'industries ingénieuses que le débonnaire protecteur approuva toujours de sa haute bienveillance. Qui n'a remarqué, sur le piédestal de sa statue, ces placards ou ces banderoles libellant l'une ou l'autre des suppliques de circonstance : « Saint-Joseph, donnez-nous des draps de lit... du lait... du pain... du charbon... du linge de corps... un cheval... une voiture... » ? Et l'histoire affirme que le chef de la sainte famille ne s'est jamais désintéressé de la détresse de ses clients.

***

IV. La formation et le régime de vie. — Pour faire une Petite-Sœur des Pauvres, il faut environ, deux ans et demi de préparation. L'aspirante commence par un postulat de six mois dans un asile de vieillards. Si l'essai réussit, elle est invitée à se rendre au noviciat où, six mois après, aura lieu la prise d'habit. Les premiers vœux pourront être émis par elle dix-huit mois

(1) *L'Evangile du pauvre*, Paris, 1913, p. 234.

plus tard. Mais, pour les vœux perpétuels, la religieuse reviendra à la maison mère pour un second noviciat.

A l'issue de la profession temporaire, la sœur reçoit son obédience ou affectation. On n'envoie dans les pays de missions étrangères que des volontaires. Quel que soit l'emploi qui lui échoit, conforme d'ailleurs à ses aptitudes, la nouvelle professe en exercice mènera la vie active sans perdre de vue sa propre sanctification, l'âme cachée de son dévouement.

Pour l'aider à entretenir sa vie surnaturelle à la lingerie, à la cuisine, à la buanderie, à la sacristie, au service des salles, à l'infirmerie, à la quête extérieure, le règlement l'invitera quotidiennement au lever matinal de quatre heures et demie en toute saison, à l'oraison, à la récitation de l'office *de beata*, à l'assistance à la sainte messe dans une chapelle pauvre sans doute mais décente, Au milieu de la journée se placeront l'examen particulier et la lecture au réfectoire. Enfin, le chapelet, la visite au Saint-Sacrement, une longue lecture spirituelle viendront clore la journée.

L'union à Dieu est aussi favorisée par le silence, l'esprit de sacrifice, le zèle apostolique, la retraite annuelle de dix jours. Le prosélytisme s'exerce en vue d'amener discrètement à la réconciliation quelque vieil endurci en danger d'impénitence finale.

Au cours d'une cérémonie de vêture et de profession présidée par lui, le cardinal Charost, archevêque de la maison mère, précisait ainsi, par comparaison, de quoi se nuance la piété de la Petite-Sœur des Pauvres : « Vous n'avez rien à envier aux âmes qui, jour et nuit adorent la divine Eucharistie, réparent les outrages commis envers Notre-Seigneur. Elles ont les extases de la prière. Mais, même auprès de la blanche hostie, on est exposé à se laisser gagner par les défaillances des apôtres à Gethsémani. Dans votre vie d'adoration, de réparation, comment céderiez-vous à la lassitude ? Le service de vos vieillards exige une veille continuelle. Pourriez-vous succomber à la fatigue auprès de ce moribond que vous entourez de soins ingénieux, délicats, maternels, et dont les membres glacés, les yeux éteints, vous rappellent le Sauveur en croix ?... Les adoratrices l'aiment resplendissant au milieu des lumières et des fleurs. La sainte Vierge l'aimait dans sa crèche... mais non moins sur le Calvaire... Ne l'imitez-vous pas quand vous vous oubliez pour procurer un dernier soulagement à un pauvre

vieillard en agonie ? Dans ce pauvre, Notre-Seigneur se révèle à vous... »

Les motifs d'élimination sont assez nombreux. On ne reçoit ni avant dix-huit ans, ni après quarante ans, ni les veuves, ni les jeunes filles issues de familles mal famées, ni celles qui auraient déjà porté l'habit religieux dans un autre institut. Les conditions de l'ordre matériel sont sujettes à variations. Pour le trousseau et la pension, la situation de fortune des parents les fixe diversement.

Les sœurs vivent sur le pied d'égalité le plus complet. Il n'y a parmi elles ni converses ni coadjutrices ni domestiques. Chaque asile est dirigé par une supérieure locale secondée par une assistante et une sœur dite *de conseil*.

A la tête de chacune des vingt provinces préside une supérieure provinciale.

Enfin, la supérieure générale est aidée par six assistantes générales. Le chapitre général désigne la supérieure et les assistantes par voie de suffrages et pour une durée de six ans.

***

V. L'ÉTAT ACTUEL. — Les statistiques à jour dénombrent 312 établissements répartis de cette façon entre les cinq parties du monde :

En Europe, la France a 111 maisons, dont la maison mère et le noviciat de la Tour-Saint-Joseph en Saint-Pern (Ille-et-Vilaine) ; la Belgique en a 14 dont deux maisons à Bruxelles et à Anvers ; l'Espagne en a 53, dont quatre à Madrid et deux à Barcelone ; les Iles Britanniques en ont 27, dont trois à Londres, deux à Liverpool et deux à Manchester, sans compter les trois établissements de Jersey, de Malte, de Gibraltar ; l'Italie en a 20 ; la Suisse, la Hongrie, le Portugal, la Turquie en ont chacun une.

Dans l'Afrique du Nord, Alger, Bizerte, Bône, Oran, Tunis comptent chacun un asile.

En Asie, se trouvent déjà pourvus les centres de Calcutta, Bangalore, Canton, Colombo, Hongkong, Shanghaï, Rangoon, Secunderabad.

En Océanie, il y a 7 maisons dont deux à Sydney, y compris le noviciat.

En Amérique enfin, les Etats-Unis en ont 51 dont deux à Brooklyn, trois à Chicago, deux à Cincinnati, trois à New-York, deux à Nouvelle-Orléans, deux à Pittsburg, deux à Philadelphie, deux à Saint-Louis ; le Chili en a quatre dont deux à Santiago ; la Colombie en a quatre ; la République Argentine en a deux ; le Canada a son établissement de Montréal.

A. Leroy, *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, Paris, 1902, et *Au pays de la Charité*, La Tour Saint-Joseph ; *La Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres*, Coll. « Les Ordres religieux », Paris, 1924 ; *Simples notices sur la vie et la mort édifiantes de quelques Petites Sœurs des Pauvres*, La Tour Saint-Joseph ; Baunard, *Ernest Lelièvre et les fondations des Petites Sœurs des Pauvres*, Paris, 1907 ; O. Daumont, *Derrière les murs d'un cloître*, Bruxelles et Paris, 1924.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS VI

PREMIÈRE PARTIE. — L'ANTIQUITÉ 1

CHAPITRE Ier. — Les Basiliens 4
— II. — Les Antonins 6
— III. — Les Augustins et Augustines 7
— IV. — Les chanoines réguliers et les chanoinesses 11

DEUXIÈME PARTIE. — LE MOYEN AGE 19

A. — **Les Ordres contemplatifs.** 22

CHAPITRE Ier. — Les Bénédictins et Bénédictines 22
— II. — Les Camaldules et Camaldulines 49
— III. — Les Cisterciens et Cisterciennes 51
— IV. — Les Chartreux et Chartreuses 61

B. — **Les Ordres rédempteurs.** 68

CHAPITRE V. — Les Trinitaires 68
— VI. — Les Mercédaires 72

C. — **Les Ordres mixtes.** 75

CHAPITRE VII. — Les Frères Prêcheurs et les Dominicaines 75
— VIII. — Les Frères Mineurs, les Clarisses, les Franciscaines 91
— IX. — Les Servites 126
— X. — Les Carmes et Carmélites 129

TROISIÈME PARTIE. — LES TEMPS MODERNES 141

A. — **Le XVIe Siècle.** 144

CHAPITRE Ier. — Les Minimes 144
— II. — Les Barnabites 146
— III. — Les Frères de saint Jean de Dieu 148
— IV. — Les Camilliens 150
— V. — Les Jésuites 152

B. — Le XVII^e Siècle. 181

Chapitre VI. — Les Oratoriens..... 181
— VII. — Les Prêtres de la Mission..... 191
— VIII. — Les Sulpiciens..... 203
— IX. — Les Eudistes..... 210
— X. — Les Prêtres des Missions Étrangères..... 218
— XI. — Les Frères des Ecoles chrétiennes..... 224

C. — Le XVIII^e Siècle. 239

Chapitre XII. — Les Prêtres et les Sœurs du Saint-Esprit..... 239
— XIII. — Les Rédemptoristes et Rédemptoristines..... 246
— XIV. — Les Passionistes et Passionistines..... 253

QUATRIÈME PARTIE. — L'Époque contemporaine 257

Chapitre I^er. — Instituts du Sacré-Cœur..... 259
— II. — Instituts de Marie..... 265
— III. — Les Oblats de Marie-Immaculée..... 277
— IV. — Les Assomptionistes..... 283
— V. — Les Prêtres des Missions africaines de Lyon..... 290
— VI. — Les Pères blancs et Sœurs blanches..... 295
— VII. — Les Prêtres et les Servantes du Saint-Sacrement..... 300
— VIII. — Les Salésiens..... 304
— IX. — Les Pères et les Religieuses de Sion..... 309

Annexes. 315

I. — Les Visitandines..... 316
II. — Les Filles de la Charité..... 321
III. — Les Petites-Sœurs des pauvres..... 331

Sté Gle d'Imp. et d'Edit., 1, rue de la Bertauche, Sens. — 1-30.

PRINTED IN FRANCE

13147